This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DPH
REVOE

REVUE

DE L'ANJOU

ET

DU MAINE

REVUE
DE L'ANJOU

ET

de Maine et Loire

DU MAINE

Série 2

TOME QUATRIÈME

oct. 1858 – march 1859

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHESE
1859

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
931790A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1988 L

Printed in France.

Printed in France.

INDEXED

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME QUATRIÈME

PREMIÈRE LIVRAISON. — OCTOBRE 1858

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1858

SOMMAIRE.

I. — Recherches sur les Mystères qui ont été représentés dans le Maine — *fin*, — par dom Paul Piolin.

II. — Saint Vincent de Paul et ses institutions dans le Maine — *troisième partie*, — par M. l'abbé Lochet.

III. — Rapport sur la Vraie-Croix découverte à Saint-Florent, par M. l'abbé Barbier de Montault.

IV. — Poésie. — 1° Craintes; 2° A Marie, par M. Paul D***.

V. — Chronique. — Mort de M. Michel Boyer, ancien professeur de rhétorique au Mans. — Dons faits au musée ecclésiologique d'Angers pendant le mois de septembre.

VI. — Bulletin bibliographique. — Élévations poétiques, par Théobald Neveux. — Description iconographique des vitraux de l'église des Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir. — Le chrétien sanctifié par l'Oraison dominicale.

RECHERCHES

SUR

LES MYSTÈRES

QUI ONT ÉTÉ REPRÉSENTÉS DANS LE MAINE (1).

V.

Les entrées des rois et des reines dans les villes capitales ou autres cités de leurs États, des princes et des seigneurs dans les villes de leur domaine, des prélats, des ambassadeurs et autres personnages d'un très-haut rang, étaient autrefois l'occasion de cérémonies brillantes, et dont les historiens nous ont laissé une description minutieuse. Le clergé, les magistrats venaient à la porte de la ville haranguer le seigneur qui arrivait; le *commun peuple* criait Noël! et se livrait à la joie. Presque toutes les descriptions si nombreuses d'entrées solennelles du XVe et de la première moitié du XVIe siècle, parlent des échafauds dressés aux carrefours des rues, sur le passage du cortége, et où l'on jouait des moralités, miracles et mystères (2).

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome III, pages 161, 228 et 321.

(2) Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au* XVIe *siècle*, t. 1, p. 218. — Les représentations qui se donnaient à l'entrée des princes et autres puissants personnages, étaient le plus souvent des scènes de pantomimes et n'avaient rien de commun avec les mystères. Monstrelet, dans la description qu'il fait de l'entrée de Henri IV, roi d'Angleterre, à Paris, en 1431, n'a pas omis de mentionner les mystères-pantomimes qui furent représentés. Monstrelet, *Chroniques*, à l'année 1431, *et passim*.

Les chroniqueurs du Maine décrivent aussi quelques entrées solennelles. Le Doyen, par exemple, nous fait assister à l'entrée de Charles VIII à Laval en 1487, et il se contente d'ajouter :

Ès carrefours jouer, danser,
Et ès tasses bon vin verser.

S'il parle de l'entrée de Guy XV et de Pierre de Laval, son frère, archevêque de Reims, il ajoute simplement :

. . . . . Leur entrée,
Laquelle fust moult décorée
En tentes, jeux, esbattemens,
Qu'on fit hors la ville et dedans.

Le 20 février de l'année 1500 (a. s.) eut lieu l'entrée solennelle de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, fille de don Frédéric, roi de Naples et d'Aragon, femme de Guy XVI.

Et à la porte de la ville
Chacun s'y porta moult abille;
Car anges, pour la recevoir,
Par engins qu'on faisoit mouvoir,
Descendant en faczon quelz
A laquelle baillèrent les clefz;
Car c'estoit par commandement
De Monsieur d'avoir ce présent.
. . . . . .
. . . . . .
Partout fut faict esbattement
Par compagnons soy ensement,
Et en carrefours on beuvoit
De bon vin qui boire vouloit.

Le Doyen composa une chanson, qui fut chantée par une troupe d'enfants au Puitz-Rocher. Mais en tous ces récits il n'est nullement question de représentations théâtrales quelconques. D'où peut venir cette différence entre nos usages locaux et ceux de Paris et de beaucoup d'autres villes du royaume? C'est que le théâtre n'avait pas encore dévié de sa première voie dans notre province; et nos au-

teurs et entrepreneurs dramatiques ne se proposaient qu'un but religieux ; ils travaillaient, comme dit l'un d'entre eux ,

Pour les bonnes gens inciter
A bonnes euvres non pas faintes,
Et pour leurs ceurs habiliter
Envers Dieu par doulces complaintes... (1).

Toutes les pièces, en effet, qui furent représentées à Laval ou dans le pays voisin, à cette époque, sont exemptes de ce mélange de sacré et de profane dont nous avons parlé. On n'y trouve point non plus, ou au moins on y trouve rarement ces plaisanteries bouffonnes, qui présentent, il est vrai, une image plus fidèle de la vie réelle, mais qui n'en sont pas moins déplacées et choquantes dans des œuvres saintes. Ainsi, au mois de juillet 1504, on représenta le mystère de l'*Enfant prodigue* au cloître des frères prêcheurs de Laval. Le sujet de ce mystère est entièrement tiré des paroles de la sainte Écriture, dont l'auteur s'éloigne très-peu. Il a introduit douze acteurs; et sa pièce ne comprend guère que quinze cents vers. On ne connaît pas le nom de ce poëte, qui vécut vraisemblablement vers les derniers temps où les moralités ont été représentées par les confrères de la Passion. Du reste, ce drame est évidemment différent de celui qui fut composé par Antoine Tyron, et qui ne parut qu'en 1564 (2).

L'année 1507 vit à elle seule plusieurs représentations de mystères. Écoutons encore notre chroniqueur raconter les faits dont il fut témoin.

An mil VCVII. — *Le Sacrifice d'Abraham et l'Ignocent.*

Puis d'Abraham le sacrifice
Fut joué qui fut moult propice,

(1) Prologue du *mystère de Saint-Etienne.*

(2) La Croix du Maine, *Bibliothèque française*, p. 21. — Du Verdier, *Bibliothèque française*, p. 327. — Les frères Parfaict, *Histoire du théâtre français*, t. III, p. 139-145. — Le duc de la Vallière, *Bibliothèque du théâtre français*, t. I, p. 4. — Sainte-Beuve, *Histoire critique de la poésie française au* XVI*e siècle*, t. I, p. 217-234. — Le comte de Douhet, *Dictionnaire des mystères*, col. 312.

Sur le grand pavé de Laval (1),
Par le clergé de Saint-Thugal.
Aussi fut joué l'Ignoscent,
Celluy an qu'est moult décent,
Et le Carême fut prêché
D'ung frère de cet évesché,
Nommé frère Colas Taunay,
D'Avesnières natif pour vray,
Et cordelier de Saint-François
Au couvent venu tout de froys (2).
D'aucuns compagnons de la ville (3)
Furent motils (4), pour qu'il est abille,
Montrer figurativement
Et ses sermons et ses preschements.
La *Passion* par personnaiges,
Le Vendredy-Sainct par gens saiges,
Et jour de la Résurrection,
Fut monstré comme approbation,
Jusques à quarante bistoires,
Dont ce fut faict moult grants mémoires.
Preschant et démonstrant par signes
Sur le pavé (5) à toutes fines,
De rideaux, de cielz d'or et de soye,
De ce veoir le monde avoit joye.

(1) *Le grand pavé* à Laval désignait la halle et la place voisine. Les prédicateurs de stations y prêchaient quelquefois. Le Carême de 1508 y fut prêché.

(2) Tout de frais, depuis peu de temps.

(3) Voici la confirmation de ce que nous avons dit précédemment : les compagnons ou confrères joueurs de mystères de la ville, c'est-à-dire de la paroisse de la Trinité, sont bien distincts de ceux de Saint-Melaine, ou de la paroisse du faubourg.

(4) Les compagnons joueurs de mystères de la Trinité, émus (motils) par les sermons et l'éloquence du P. Taunay, choisirent pour leurs représentations les sujets traités par le prédicateur. Au milieu du XVIIIe siècle, on voyait encore dans une église de religieux de Rouen, un échafaud près de la chaire du prédicateur, sur lequel des enfants reproduisaient les scènes que celui-ci avait retracées. L'abbé Desfontaines, *Observations sur les écrits modernes*.

(5) Nous pensons qu'il s'agit ici des halles, où se donnaient le plus ordinairement ces spectacles.

Quant falloit tirer le rideau,
Taunay trouva un mot nouveau,
Qu'il chantait pour *veritatis*,
Là, messeigneurs, *ostendatis* (1)

Le Sacrifice d'Abraham n'est qu'un extrait de cette somme de mystères, empruntée aux récits de la Bible. Elle ne comprend pas moins de soixante-deux mille vers, et elle a été imprimée plusieurs fois. La plus ancienne édition connue est de 1498, et fut donnée par Geoffroy de Mareuf (2). Toutes les principales scènes de la Genèse et des autres livres sacrés s'y trouvent reproduites. Comme cette immense composition a été fréquemment remise sur le théâtre depuis 1458 environ, jusque vers la moitié du XVIe siècle, elle a été souvent retouchée, selon l'usage de ces temps. D'ailleurs si on l'a quelquefois représentée en entier, le plus souvent on s'est contenté d'en faire des extraits. Le P. Colonia attribue ce poëme à Louis Choquet. Un critique habile de notre temps y a constaté quelques courtes réminiscences des auteurs classiques de l'antiquité (3). Enfin, en 1539, François Ier fit représenter ce mystère du Sacrifice d'Abraham, à l'hôtel de Flandres, à Paris, et il voulut y assister.

Quant au mystère que Le Doyen nomme l'*Ignocent*, nous n'en avons rencontré la mention nulle part; mais, notre annaliste ne voudrait-il pas désigner quelque mystère composé sur le Massacre

(1) Ces détails sont bien d'un témoin oculaire. Ils sont d'ailleurs remplis d'intérêt; car nous n'avons rencontré de renseignements semblables sur la mise en scène que dans le *mystère de la création du ciel, de la terre et des anges.*

(2) Lacaille, *Histoire de l'imprimerie*, liv. II, p. 70.

(3) Les frères Parfaict, *Histoire du théâtre français*, t. II, p. 307-351; t. IX, p. 17. — Louis Paris, *Toiles peintes et tapisseries de Reims*, t. II, p. 921-1027. — De Beauchamps, *Recherches sur les théâtres de France*, t. I, p. 226. — Le duc de la Vallière, *Bibliothèque du théâtre français*, t. I, p. 69. — Sainte-Beuve, *Tableau historique et critique de la poésie française*, etc., t. I, p. 217-224. — O. Leroy, *Études sur les mystères*, introd. p. XXIII et XXIV. — Idem, *Époques de l'Histoire de France*, etc., p. 123. — Louandre, *Histoire ancienne et moderne d'Abbeville*, p. 236. — Colonia, *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, t. II, p. 429-433. — Le comte de Douhet, *Dictionnaire des mystères*, col. 1003 et suiv. — L'abbé de La Rue, *Essais historiques sur les bardes*, etc., t. I, p. 166.

des Innocents? Du reste nous ne connaissons que des rites figurés et une comédie de Marguerite de Navarre sur ce sujet (1).

Les nombreuses représentations de l'année 1507 n'avaient pas ralenti l'ardeur des habitants du Bas-Maine pour les spectacles sacrés; car l'année suivante Le Doyen rapporte la mise en scène du mystère de saint Etienne, en ces termes.

An mil VCVIII (1508). — *René Le Lamier fist jouer le mistère de Sainct-Étienne au Genet* (2).

Celuy aoust, pour resjouissance,
Fut joué par bonne chance
Tant des compaignons de Laval
Que du Genest, sans songer mal,
De Sainct-Étienne le mistère,
Qui fut faict par bonne manière,
En la vallée près le Hautbourg
Du Genest, où René ne fut lourt;
René le Lamier fist la mise;
Aussi avait faict l'entreprise.

Ainsi ce n'était pas seulement les grands centres de population, mais les petits villages, comme Le Genest, qui avaient des associations de joueurs de mystères. Celui qui fut représenté en 1508 au hameau du Hautbourg, quoique anonyme, est parfaitement connu. On croit qu'il fut composé dans le cours du XVe siècle (3).

Deux ans plus tard, on vit plusieurs représentations de mystères dans le pays de Laval; mais Guillaume Le Doyen se contente de mentionner nominativement celui de Saint-Blaise, sur lequel il nous fournit des détails intéressants.

(1) Les frères Parfaict, *ouv. cit.*, t. III, p. 65. — Le duc de la Vallière, *ouv. cit.*, t. I, p. 121. — Le comte de Douhet, *ouv. cit.*, col. 459 — Quoique la pièce de Marguerite de Navarre soit intitulée comédie, c'est néanmoins un vrai mystère, comme plusieurs autres drames de cette princesse.

(2) Le Genest, paroisse du canton de Loiron, à 9 kilomètres de Laval.

(3) M. Achille Jubinal en a publié le texte jusqu'alors inédit. *Mystères inédits du XVe siècle*, t. I, p. 1-25.

An mil VCX (1510). — *Le mistère Sainct-Blaise joué à Pissanesse.*

Par lieux fut joué mistère,
Et mesmement en Avesnières,
Le mystère monsieur Sainct-Blaise
A volée (où fut chacun aise)
Pour l'espace de quatre jours,
Où Monsieur en vit tout le cours.
Mais durant le jeu, sans que huche,
Descendit une coqueluche (1)
Du pais d'amont juc à ce val
Qui nous fist souffrir moult de mal.
Et prenait en la teste et rains
Tant que par terre en jecta maints,
Et des truands, joue le quart;
Combien que du mal eus ma part.

En voyant la ferveur avec laquelle les chrétiens honoraient saint Blaise, surtout aux XIIe et XIIIe siècles, on est surpris de ne rencontrer aucun drame un peu célèbre en son honneur (2). Peut-être celui qui fut représenté en 1510 à Pissanesse, avait-il été composé par un poëte de notre pays, et n'obtint-il pas de retentissement au loin. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il passionna vivement les habitants de Laval, puisqu'il les retint durant quatre jours attentifs, malgré la mauvaise saison et les maladies.

Mais rien ne dégoûtait nos bons ancêtres de ces spectacles si populaires. L'année suivante, la population se porta à Saint-Céneré,

(1) *Coqueluche.* Dès les premiers jours de l'année 1510, il courut presque par toute la France une maladie épidémique, à laquelle peu de gens échappèrent, et dont beaucoup furent victimes. On la nomma *Coqueluche*, dit Mézeray, parce qu'elle accablait la tête d'une douleur fort pesante, et que les premiers qui en furent atteints, parurent avec des *coqueluchons* .. Elle causait aussi une grande douleur à l'estomac, aux reins et aux jambes, avec une fièvre chaude accompagnée de fâcheux délires, et d'un dégoût de toutes les viandes, ainsi que du vin. — *Coqueluchons*, sorte de capuchons.

(2) L'abbé Le Beuf, *Traité historique et pratique du chant ecclésiastique*, p. 137: — Saint Blaise est le patron de plusieurs églises, soit paroissiales, soit conventuelles dans le Maine.

pour assister à un nouveau mystère. Écoutons Guillaume Le Doyen nous raconter cette fête.

An mil VCXI (1511). — *L'invention Sainte-Croix jouée à Saint-Seraine* (1).

A l'Angevine à plaine voix,
Fut l'Invention Saincte-Croix
Jouée à Sainct-Sérené
Par Macé le Duc, mon aisné,
Tous volant bien hault et bas,
Fors sainct Michel qui cheut à bas...

Les histoires et les bibliothèques du théâtre français n'ont mentionné jusqu'à cette heure, ni le mystère de l'*Invention de la Sainte-Croix*, ni le mystère de *Saint-Berthevin*, joué en 1515, comme le rapporte Guillaume Le Doyen.

An mil VCXV (1515).

Il fut aussi qu'en cette année
De sainct Berthevin fut prouvée
La légende et saincte vie,
Et comme aucuns eurent envie,
Qui estoient au sieur de Laval;
. . . . . .
Quatre jours dura le mistère,
A Sainct-Berthevin bien austère,
René Le Lamyer, serrurier,
Pour son plaisir le fist jouer,
Qui bien en vint à ses honneurs,
Avecque l'aide des seigneurs.

Il était assez naturel que les habitants de Laval et les officiers du château, voulant représenter la vie de saint Berthevin, employé lui-même autrefois près du seigneur de Laval, se transportassent sur le théâtre de son martyre (2). On conçoit combien alors étaient frap-

(1) Saint-Céneré, paroisse du canton, à 6 kilomètres de Montsûrs, et à 16 kilomètres de Laval. — L'auteur de ces *Recherches* vient de publier une *Vie de saint Sérené*, dont l'usage a fait saint Céneré.

(2) Voir notre *Histoire de l'Église du Mans*, t. II, p. 506

parts les exemples de ce serviteur de Dieu, pour une population qui avait fidèlement conservé son souvenir. Mais quel fut le poëte qui eut la gloire de retracer dans un drame de quatre jours la vie si pure et le martyre si généreux du saint diacre? Évidemment ce poëte était de Laval. Était-ce René le Lamyer, serrurier; et notre pays aurait-il eu à cette époque son Adam de Nevers, son Jean Reboul et son Jasmin? Le récit de Guillaume Le Doyen autorise à le croire, surtout après ce qu'il nous a déjà rapporté du mystère de Saint-Étienne :

René Le Lamyer fist la mise;
Aussi avait faict l'entreprise.

A cette époque, on ne remettait guère sur la scène un drame déjà ancien sans le retoucher; ce qui suppose que l'entrepreneur de ces jeux possédait quelque usage de la poësie.

Les historiens et les critiques ne nous ont pas transmis beaucoup plus de renseignements sur le mystère de *Saint-Sébastien*, qui fut joué à Botz en 1520; seulement on sait qu'il fut représenté à Caën dans le cours de la même année (1). Mais ce mystère ne fut pas le seul offert aux habitants du Bas-Maine cette année, ainsi que le rapporte Guillaume Le Doyen dans ce récit.

An mil VCXX (1520).

Puis la Pentechouste venue,
Et sans que mon propos je mue,
De Sébastien le mistère
A Botz fut sans nul vitupère,
Joué, et en fut l'entreprise
Faicte par très-bonne divise,
Par Loys Le Gauffre et Lamyer,
Qui y employèrent maint desnier,
En chauffaulx de grands édifices,
Et si n'y eust nul maléfice

(1) L'abbé de La Rue, *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands*, etc. t. I, p. 165.

Que chacun ne fict son debvoir
Par sept jours sans mal esmouvoir;
Le dict Gauffre le Saint joua,
Où après chacun se voua.
. . . . . .
Le Carême . . . . . .
Il fut presché par un bon père
De sainct François sans vitupère,
Nommé frère Guy de Chartre;
Qui par luy fut bien decertre.
Et fut, pour son soulaigement,
La Passion bien amplement,
En abrégé par personnaiges,
Où furent gens de ville et villaiges,
Sur le pavé (1) joué guayment
Par personnaiges proprement.
Le jour du beau Vendredy-Sainct
Et le jour de Pasques non fainct,
Le dimanche *Quasimodo :*
Si vous demandez *quo modo,*
Recours aux sermons de Taunay,
Qui ainsi fist jouer par dire vray.

Dans ce récit, Guillaume Le Doyen fournit des renseignements bien précieux sur le caractère religieux que les représentations des mystères avaient conservé fidèlement dans le Maine. Ainsi, après le mystère de *Saint-Sébastien,* dont la représentation ne dura pas moins de sept jours, et entraîna des frais considérables, chacun des spectateurs se voua au glorieux martyr, c'est-à-dire qu'ils prirent un engagement dans la confrérie de cet ami de Dieu. Il est remarquable, en effet, qu'à la même époque, cette pieuse association prit une grande extension dans notre pays. Outre plusieurs raisons que nous pourrions en alléguer, la présence dans le Maine de dom Jean Lunel, né à la Ferté-Bernard, et qui était devenu abbé régulier du

(1) Les halles.

monastère de Saint-Sébastien à Rome, dut contribuer puissamment à faire enrôler nos pères dans cette pieuse confraternité (1).

De leur côté, les laborieux enfants de saint François soutenaient et propageaient les spectacles sacrés, qui venaient en aide à leurs vives prédications. Le père Guy de Chartres marcha sur les pas du père Nicolas Taunay, et obtint apparemment les mêmes succès.

A propos de la dédicace de l'église Saint-Vénérand, accomplie en 1521 par le suffragant du cardinal Louis de Bourbon, évêque du Mans, Guillaume Le Doyen se contente d'ajouter à la description de la cérémonie :

Où il fut faict très-beau mistère,
Tant ès aultiers qu'en cimetière.

Comme le cimetière de Saint-Vénérand avait été bénit en l'année 1512 par le cardinal Philippe de Luxembourg, il est probable qu'il s'agit ici réellement d'une représentation théâtrale. Cette interprétation est rendue presque certaine par ce que raconte notre annaliste trois ans plus tard.

An mil VCXXIIII (1524). — *La Cène jouée au cimetière Saint-Vénérand en ce présent an :*

En la feste sainct Vénérand,
Et le lendemain Sainct-Sacrement,
Fut jouée, sans prendre grande paigne,
Par les enfants de Sainct-Melaine,
De la Cène le beau mistère,
Audit lieu au beau cimetière;
Dont fut faict par moy l'entreprinse,
Judas jouant par cette emprinse.

Quoique le mystère de la Cène, joué en 1524 par les confrères de Saint-Vénérand ou Saint-Melaine, ne se trouve mentionné dans aucun répertoire de notre ancien théâtre, il est évident que c'était une de ces découpures que l'on avait coutume de pratiquer dans le poëme toujours populaire de Raoul Gréban sur la Passion.

Les paroisses rurales rivalisaient de zèle avec les villes dans la

(1) Voir notre *Histoire de l'Église du Mans*, chap. XXVIII.

représentation des mystères. En 1527, le bourg de Vautorte (1), près d'Ernée, entreprit la représentation du drame de la *Passion*. Guillaume Le Doyen nous apprend qu'il joua ensuite lui-même les *Sept Rolles*, à la Morignière, aux portes de la ville de Laval; mais le titre de la pièce, s'il est exactement rapporté, annonce un poëme inconnu des historiens du théâtre, et probablement composé par quelque poëte de notre pays, demeuré obscur comme son ouvrage.

An mil VCXXVII (1527). — *La Passion jouée à Vautorte, et les Sept Rolles joués à la Morignière.*

Affin que point ne me torte,
En juillet je fus à Vautorte,
Où ils jouoient la *Passion*,
Dont il fut faict grant mencion.
Chaufauldez estoient bien à poinct,
Et les joueurs rien ne si fainct.
Selon le pays, selon les gens,
Plusieurs y passoient le temps,
Et à bien parler et bien dire;
D'eux en rien je ne veulx médire.
Après eux à la Morignière,
Qui est auprès la Coconnière (2),
Au moys de septembre ensuyvant,
Par quatre jours, temps advenant,
Fut par nous joué les *Sept rolles* (3),
Et fut durant les quatuolles (4).

(1) Commune du canton et à 7 kilomètres d'Ernée.

(2) Hameau situé près de Laval, à l'entrée de la route du Mans; il tire son nom de Cocon, fils de Guyon, seigneur de Laval. Voir M. Couanier de Launay, *Histoire de Laval*, p. 595.

(3) On représenta à Tours, le 25 juillet 1390, « Le Gieus des sept vertus et des sept péchéez mortels. » *Congrès scientifiques de France*, XVe session, t. I, p. 121. — Le comte de Douhet, *Dictionnaire des mystères*, col. 915. Serait-ce le même drame sous deux titres différents?

(4) Ce mot ne se trouve pas cité dans nos vieux lexicographes. Il signifie évidemment, d'après l'ensemble du texte, les Quatre-Temps.

Tant si trouva saiges que sotz,
Autant comme il fezait à Botz (1).
Je joué l'homme qu'à mon possible,
Combien qu'à moy ne fut duysible.

Sous la date de 1530, nous trouvons la mention de deux mystères représentés dans le pays de Laval, avec un grand appareil et un nombreux concours de spectateurs. Voici comment le rapporte Guillaume Le Doyen, dans ses *Annales*.

An mil VCXXX (1530). — *La Passion jouée à Montseurs* (2), *et les Paynes d'enfer à Andouillé* (3).

Pour oster de mon cœur malheur,
En cestuy an fut à Montseurs
Joué moult honorablement
La *Passion* bien proprement,
Par les compagnons dudit lieu,
Qui avoient esleu très-bon Dieu,
Et abilliez selon le pais;
Je n'en veil faire aultre devis.
Aussi que ne soys trop broullié,
Les Paynes d'enfer Andoullé,
Où avoit moult grand' diablerie,
Qui firent moult grand' ullerye.

Les *Peines d'Enfer*, connues plus ordinairement sous le nom de la *Grande Diablerie* (4), fut l'un des spectacles les plus chers aux populations du XVIe siècle. Ce poëme fut publié plusieurs fois; et Rabelais parle des représentations célèbres de diableries de Saumur, de Doué, de Montmorillon, de Langeais, de Saint-Espain, d'Angers, de Saint-

(1) Comme en 1520, au mystère de *Saint-Sébastien*, joué au pré de Botz.

(2) Montsûrs, commune, chef-lieu de canton, arrondissement et à 20 kilomètres de Laval.

(3) Commune du canton et à 10 kilomètres de Chailland.

(4) Les scènes où figuraient des diables étaient très-fréquentes dans le théâtre du moyen âge. Lorsqu'il y avait moins de quatre personnages, c'était la petite diablerie, et la grande lorsque ce nombre était dépassé. De là vient l'expression : faire le diable à quatre.

Maixent et de Poitiers, qui semblent l'avoir emporté sur les autres en renommée. Eloi d'Amernal, prêtre et maître des enfants de chœur de la ville de Béthune, composa ce poëme au commencement du XVIe siècle; il a raconté lui-même la manière dont il fut amené à l'écrire; et son récit est trop instructif pour ne pas le rapporter ici tout entier :

« Un jour, dit-il, étant couché seul dans ma chambre, il me sembla qu'on me transportait aux portes des enfers, et que j'entendais Satan qui conversait familièrement avec Lucifer, et lui racontait toutes les ruses qu'il employait pour tenter les chrétiens : car pour les hérétiques et les infidèles, continuait-il, comme ils me sont dévoués, je ne m'en embarrasse guère. Le diable, croyant n'être entendu de personne, découvrait à son maître toutes ses ruses sans déguisement. Et lorsque je fus de retour chez moi, je pris promptement une plume, de l'encre et du papier, et m'étant mis à écrire, je couchai sur le papier, non tout ce que j'avais entendu, mais seulement ce que ma faible mémoire avait pu retenir, afin que les chrétiens, instruits des tours de Satan, puissent les prévenir et les éviter (1). »

Comme Éloi d'Amernal, Guillaume Ravault était prêtre et s'occupait de l'éducation des enfants. Il était même principal du collége de Laval, son pays natal. Guillaume Le Doyen nous apprend qu'il composa un poëme immense, dont la représentation ne dura pas moins de neuf jours, et qui portait le titre de *Mystère de l'Ermite meurtrier* (2). Ce poëte, dont le nom n'a pas encore trouvé place dans notre histoire littéraire, fit représenter son drame à la Morignière, au mois de septembre de l'an 1532.

Moins d'un an après cette représentation, les confrères ou *compaignons de* Saint-Melaine entreprirent de remontrer le *myracle de la Sainte-Hostie,* et dressèrent leurs échafauds devant le cimetière-Dieu

(1) Les frères Parfaict, *Histoire du théâtre français*, t. III, p. 98.-103. — Le comte de Douhet, *ouv. cit.*, col. 291 et suiv.

(2) En ce présent an, au mois de septembre, fut joué en la ville de la Morignière le *mystère de l'Ermite meurtrier*, qui dura neuf jours, et fut joué l'ermite par Michel Transon, et en fit motif maître Guillaume Ravault, prêtre et protocollége.

de Saint-Michel. Le spectacle dura seulement deux jours, les 18 et 19 juin 1533, qui, cette année, étaient les jours de la Fête-Dieu et de la Saint-Gervais. L'auteur de ce drame est resté inconnu; mais son ouvrage a eu un grand retentissement; il fut même imprimé dans le cours du XVe siècle (1). Scrupuleusement attaché à la vérité de l'histoire, le poëte s'est contenté de reproduire dans son langage ce miracle fameux qui arriva à Paris en 1290, et que des écrivains contemporains ont raconté avec toutes les circonstances les plus authentiques. Un juif acheta d'une malheureuse femme une hostie consacrée; il la perça d'un canif, et le sang en jaillit aussitôt; il voulut la plonger dans une chaudière d'eau bouillante, et elle se mit à voltiger, sans que personne pût l'atteindre. Le curé de Saint-Jean-en-Grève accourut, et elle vint se reposer d'elle-même dans le ciboire qu'il tenait à la main. Rainier Flaming fit bâtir une église sur le lieu même; et aussitôt s'établit pour le service de ce sanctuaire le monastère des Billettes (2). Telle est l'histoire racontée dans ce drame, qui dut être répété deux jours de suite, quoique ce fût peu l'usage, ou plutôt qui fut retouché pour suffire à un spectacle de deux jours.

Guillaume Ravault et ses acteurs durent être contents du succès qu'ils avaient obtenu en 1532; car dès l'année 1534, ils entreprirent la représentation d'un drame plus considérable encore, puisqu'il dura onze jours; et ils recueillirent les applaudissements des juges les plus compétents. C'est ce que nous apprend Guillaume Le Doyen dans ce dernier récit.

An mil VCXXXIIII (1534). — *Le mistère Sainct-Vénérand joué à Barbé* (3).

Cetuy an, entour la my-aoust,
Fut commencé de moult bon goust

(1) Les frères Parfaict, *ouv. cit.*, t. II, p. 365-377. — De Beauchamps, *Recherches sur les théâtres de France*, t. I, p. 226 — Le duc de la Vallière, *Bibliothèque du théâtre français*, t. I, p. 13. — Le comte de Douhet, *Dictionnaire des mystères*, col. 8 5 et suiv.

(2) Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum*, t. I, p. 663. — Dom Félibien et dom Lobineau, *Histoire de Paris*, t. I, p. 458-460.

(3) Barbé, moulin avec étang, situé à deux kilom. de Laval, sur la route du Mans.

Le mistère Sainct-Vénérand,
De Maxime semblablement,
Dont le papier, sans nul défaut,
Fut composé par G. Ravault,
Sur la légende des dicts saincts,
Contenant des miracles maints.
A Barbé fut le mystère
Joué au pré du presbytère :
Vénérand par Michel Transon,
Qui moult savait bien sa leçon,
De Sainct-Melaine le vicaire;
Et Maxime, pour brief le faire,
Joué par maistre Jehan Sageit,
Lequel si acquita de hayet.
Le mystère par onze jours
Dura, sans y faire recours;
Moy portant le second papier (1),
Pour aider à l'entremétier.

L'attention soutenue des spectateurs de ce long drame s'explique par la circonstance de la translation des reliques de saint Vénérand, et des prodiges par lesquels Dieu récompensa la foi vive et sincère des habitants de Laval (2). D'ailleurs la fécondité des auteurs et le goût infatigable des populations assurèrent la durée du drame hiératique dans notre province. Nous ne pouvons plus, il est vrai, donner de détails aussi circonstanciés que ceux qui nous ont été fournis par Guillaume Le Doyen ; car ce chroniqueur n'a pas eu de successeur. Il faut ajouter encore que depuis que Jodelle, Robert Garnier et leurs disciples eurent introduit un genre de spectacle tout différent, plus en harmonie avec les idées que le XVIe siècle avait fait prévaloir, les mystères ne trouvaient plus de faveur qu'auprès des populations simples et croyantes des campagnes (3). Dès

(1) Guillaume Le Doyen veut dire qu'il remplissait le rôle pénible de souffleur. Autrefois il montait sur les planches; mais probablement que son âge avancé ne lui permettait plus de paraître ainsi sur la scène.

(2) Couanier de Launay, *Histoire de Laval*, p. 234.

(3) Toute l'Europe, au XVIe siècle, a subi l'influence de la Renaissance; toute

lors les historiens n'en font plus mention. Il n'en faut pas conclure que le théâtre sacré eût cessé d'exister; il s'est maintenu, en particulier dans le Bas-Maine, jusqu'à ce bouleversement social de la fin du XVIIIe siècle qui a si profondément modifié et les mœurs et les institutions. Peut-être ferons-nous bientôt connaître les traces que les mystères ont laissées encore existantes dans notre belle province. D'autres plus heureuses ont conservé un vrai théâtre hiératique : nous pouvons citer la Bretagne, et surtout les départements des Côtes-du-Nord, le Morbihan et le Finistère; les pays basques, le Labourds, la Basse-Navarre et la Soule; la Provence, et particulièrement le département des Bouches-du-Rhône, où le pieux abbé Julien a dernièrement donné un nouvel essor à ces représentations (1).

Selon les traditions que nous avons pu recueillir de la bouche des vieillards, la *Passion* fut représentée quelques années seulement avant la Révolution, à la Baconnière (2), et la *Nativité* à Saint-Ouen-des-Toits (3). On s'y rendait en foule de sept et huit paroisses environnantes. Les entrepreneurs du spectacle, qui composaient ou

l'Europe s'est, à qui mieux mieux, sécularisée dans sa littérature encore bien plus que dans sa législation; mais nulle part la révolution n'a été plus grande qu'au théâtre. Saint-Marc-Girardin, *loc. cit.*

(1) Voir Dessales et Chabailles, *Mystère de Saint-Crespin et de Saint-Crépinien.* Av. prop., p. XX. — De la Villemarqué dans *l'Université catholique*, t. XXII, p. 359. Francisque Michel, dans l'*Athenæum français*, 1854, p. 1433 et suiv. — Onésyme Leroy, *Études sur les mystères.* — Villemain, dans le *Journal des savants*, 1838, p. 211. — *Le Mystère de la naissance de Jésus-Christ, pastorale en quatre actes en vers français et provençaux, par M. An. Maurel, contenant Hérode et les Mages, poëme dramatique par M. le baron Gaston de Flotte, précédée d'une introduction par M. l'abbé Bayle.* Marseille, 1856. — Dans une instruction latine du 1er juin 1834, M. Belmas, évêque de Cambrai, recommande aux curés de son diocèse de ne point admettre aux fêtes de Noël certains spectacles, tels que l'Adoration des bergers devant la crèche, et d'autres représentations figuratives de la Passion, ou de quelques-unes de ses circonstances, toutes choses qui sentent les jeux de la scène : *quæ scenicos ludos redolent.*

(2) La Baconnière, commune du canton et à huit kilomètres de Chailland.

(3) Saint-Ouen-des-Toits, commune du canton et à dix kilomètres de Loiron.

revoyaient le livret, étaient ordinairement des ecclésiastiques chargés de l'éducation des enfants, et ils recrutaient leurs acteurs parmi les jeunes gens de la paroisse. Quoique le temps de la représentation fût fort long, on s'y tenait dans un recueillement et un silence très-profond, parce que ces spectacles n'avaient pas cessé d'être regardés comme des actes de piété, plus encore que comme des occasions de récréation.

Après quelques pages sur les miracles et les mystères, l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* ajoute ces réflexions, que nous lui emprunterons comme conclusion, et au besoin comme justification de ces longues et incomplètes recherches. « Le moyen âge comptait beaucoup plus de solennités que les siècles modernes : les véritables joies naissent partout des croyances nationales. La Révolution n'a pas eu le pouvoir de créer une seule fête durable; et s'il est encore des jours fériés populaires, en dépit de l'incrédulité, ils appartiennent tous au vieux christianisme : on ne prend bien part qu'aux plaisirs qui sont en même temps des souvenirs et des espérances. La philosophie attriste les hommes; un peuple athée n'a qu'une fête : celle de la mort (1). »

Dom PAUL PIOLIN,

Bénédictin de la Congrégation de France.

(1) *Essai sur la littérature anglaise*, t. I, p. 92.

SAINT VINCENT DE PAUL

ET SES INSTITUTIONS

DANS LE MAINE (1).

III.

MAISON-DIEU ET CURE DE NOTRE-DAME DE COEFFORT.

Avant 1645, le collége ecclésiastique de Coëffort, composé de chanoines, était titulaire de plusieurs bénéfices, d'une maîtrise ou prévôté, d'une cure, etc., qui furent unis, comme nous l'avons rapporté plus haut, à la congrégation de la Mission. Les Lazaristes, à partir de ce moment, demeurèrent chargés, du moins en partie, du soin des pauvres, et en 1668, le supérieur fut mis au nombre des administrateurs de l'Hôpital-Général. Ces vénérables prêtres s'acquittèrent toujours avec un généreux dévouement de ces charges, au milieu des mauvais procès que les administrateurs civils leur suscitèrent fréquemment au grand préjudice des pauvres (2).

Les mêmes prêtres de la Mission furent également chargés de l'administration de la cure de Notre-Dame de Coëffort. La paroisse se composait uniquement des gens et serviteurs de la maison, et de quelques fermiers qui cultivaient certaines terres composant le bénéfice.

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome I, page 261, tome II, page 193.

(2) Voir plusieurs lettres patentes, relatées en des volumes intitulés *Factum*. Bibl. du Mans, nos 1929 B., tome IIIe, et 4013 T.

Le premier curé que nous trouvions est M. Jacques DACHER, du diocèse d'Amiens, prêtre de la Mission, qui prit possession le 20 janvier 1649 (1). Avant lui, M. G. CORNAIRE en faisait les fonctions (2).

En 1676, sur la résignation du dernier, M. Pierre TURPIN fut pourvu de la cure (3); mais déjà avant cette époque et depuis, les fonctions curiales furent remplies par celui d'entre les prêtres de Coëffort qui était chargé de la Maison-Dieu. Nous trouvons successivement : 1664, M. V. FAGUET; 1669, M. Raoul GUILLON; 1671, M. Philippe VINCIMILLE; 1674, M. Michel BEUZON; 1675, M. V. DUCLOS; 1678, M. N. BABEUR; 1694, M. J. BENOIST; 1696, M. G. GERMONT; 1697 et 1698, MM. LESTOURMY et CAMUS; 1700 à 1706, MM. Gabriel BONNEIL et Philibert BRIDET; 1707 à 1716, MM. J. COTTEREAU, LEMAIRE, C. PICHARD, G. HOUPIN, etc., etc. Vers ce temps, les curés s'obligèrent à acquitter pour chacun des morts qui décédaient chez eux une messe aussitôt après l'enterrement (4).

L'office de curé fut donc rempli simultanément avec celui d'administrateur spirituel de la Maison-Dieu. Jusqu'à la fondation de l'Hôpital-général et encore depuis, le conseil d'administrateurs-laïques, dans la gestion du bien des pauvres, suscita plusieurs querelles à Messieurs les prêtres de la Mission. Il n'entre pas dans notre plan de raconter les longues et nombreuses phases de ces contestations et de ces procès qui, comme tous ceux de cette époque, parurent interminables et embrouillés peut-être à plaisir, quelquefois pour le plus grand avantage des avocats et aussi au grand scandale du public. Cependant, il ne nous paraît pas inutile de répondre un mot ici à une accusation portée avec une trop grande légèreté contre le saint fondateur de la Mission.

Une tradition, confirmée par le rapport de M. Thomas Cauvin dans ses *Recherches sur les établissements de charité* (5), tendrait à faire

(1) *Insinuat. ecclés.*, 28e *registre*, fol. 278.

(2) Registres des baptêmes, mariages et sépultures de Notre-Dame de Coëffort, au commencement de ceux de la paroisse de la Couture. Archives de la Mairie.

(3) *Insinuat. ecclés.*, *registre* 34e, fol. 421, v°.

(4) Registres cités plus haut.

(5) Page 35.

croire que saint Vincent de Paul lui-même aurait été condamné par le présidial du Mans à une peine infamante, pour s'être approprié illégalement au profit de la maison de la Mission un terrain donné pour les pauvres. Nous ne pensons pas qu'il vienne à la pensée d'aucun homme sérieux d'élever le moindre doute, touchant cette affaire, contre l'innocence de notre Saint. Toutes les recherches auxquelles nous nous sommes livré n'ont fait que nous confirmer davantage qu'il n'existe aucune pièce sur laquelle on puisse appuyer cette assertion purement mensongère. D'ailleurs le caractère de droiture de saint Vincent de Paul, et son habitude de fuir les moindres contestations, sont aussi connus que son désintéressement complet des choses de la terre. « Une de nos pratiques dans les Missions, écrivait-il un » jour à M. des Bordes qui lui donnait alors le conseil de plaider » dans une affaire importante pour toute la Congrégation, étant » d'accorder les différends du peuple, il est à craindre que si la » Compagnie s'opiniâtrait à une nouvelle contestation par une re- » quête civile, Dieu ne nous ôtât la grâce de travailler aux accom- » modements... On nous blâmerait de trop d'attache au bien, et nous » serions cause que nos amis seraient scandalisés en nous (1). » Tout l'ensemble de la vie du Saint est conforme à ce principe.

La vie de ses enfants fut en ce point toute semblable à celle de leur Père; malgré les querelles qu'on leur chercha, ils ne se ralentirent jamais dans les soins assidus qu'ils devaient aux pauvres et aux malades. Plusieurs de ces vénérables prêtres ont laissé une mémoire qui demeura en bénédiction jusqu'aux jours mauvais où la fureur révolutionnaire abandonna ces infortunés et chassa leurs consolateurs. De ce nombre nous devons mentionner M. Geoffroy Houpin, du diocèse d'Amiens, qui se fit remarquer durant tout le temps qu'il passa au Mans comme à Versailles, où il mourut en 1736, par un très-grand amour des pauvres et par un dévouement sans bornes au soulagement des membres souffrants du Sauveur (2).

M. Jean Bonneil, du diocèse d'Avranches, fut pendant plus de dix

(1) Vie par Collet, tome II, pages 56 et suiv.

(2) *Recueil cité*, de la Bibl. du Mans, n° 3658.

années curé de Notre-Dame de Coëffort, et il s'acquitta de ces fonctions avec un zèle et une charité au-dessus de tout éloge. Dès l'entrée des pauvres malades à l'Hôtel-Dieu, il ne manquait jamais de les exhorter à mettre ordre aux affaires de leur conscience, persuadé, comme il le disait, qu'après cela les remèdes auraient plus d'efficacité, et que l'on goûterait mieux les consolations dont son cœur était une source inépuisable pour toutes les infortunes (1). Un fait arrivé de son temps en la maison témoigne d'une manière irréfragable du dévouement et du zèle de ce saint prêtre.

Un jeune homme, nommé Paul Fermant, sieur de la Branche, âgé d'environ 30 ans, natif de la province de Zélande, avait été fait prisonnier à la bataille qui se donna sur mer vers 1690 par la flotte de France contre les Anglais et les Hollandais. Débarqué au Hâvre, il fut bientôt rembarqué sous les ordres de M. Pontay, capitaine de vaisseau, et il demeura au service de la France jusqu'au moment où, ayant eu une jambe cassée, il demanda à retourner dans son pays. Il s'arrêta dans la Maison-Dieu du Mans, et y séjourna quelque temps pour faire soigner sa blessure qui n'était pas encore entièrement guérie. Ce jeune homme, qui semblait avoir reçu une brillante éducation, appartenait à la secte des anabaptistes : ce fut une occasion heureuse d'exercer le zèle dont brûlait le bon pasteur pour le salut de cette âme, douée d'ailleurs de toutes les qualités d'une excellente nature. Les soins assidus que lui donna avec l'empressement d'une véritable et ardente charité M. Bonneil, furent couronnés d'un plein succès. Le jeune hérétique se fit instruire des vérités de notre sainte religion, et « ayant reconnu la fausseté de la sienne, est-il dit dans le registre qui nous fournit ces détails, après y avoir bien pensé et fait une sérieuse réflexion, Dieu luy ayant éclairé l'esprit et touché le cœur, il demanda avec beaucoup d'instances le sacrement de baptême et la grâce d'être reçu dans le sein de l'Eglise, pour y vivre et mourir en bon et vray catholique. » La cérémonie de l'abjuration eut lieu le 18 octobre 1694 ; et l'on ne saurait dire tout l'empressement avec lequel la nouvelle brebis protesta, dans la

(1) Même recueil, lettre du 1er mai 1737, page 148 et suiv.

suite, de sa reconnaissance et de son affection pour le bon pasteur qui l'avait ainsi introduite dans le bercail (1).

Il était vraiment bien édifiant de voir ce digne prêtre, accablé d'infirmités, réduit à une complète cécité, se faire assister dans sa vieillesse par un jeune diacre, pour ne point manquer à la récitation quotidienne du saint office, ou bien se faire transporter dans la salle des pauvres malades pour s'édifier de leur patience et s'encourager lui-même en leur portant encore des consolations. C'est là qu'il mourut en odeur de sainteté, le 9 février 1737, entouré des infortunés auxquels il avait consacré toute son existence, et consolé par celui qui a promis la couronne à ceux qui comprennent le soin des pauvres. *Beatus vir qui intelligit super egenum et pauperem.*

Les chroniques font encore mention d'un autre saint prêtre chargé des mêmes fonctions. M. Christophe MÉTREAU, du diocèse de Saintes, fut « un enfant de consolation aux Invalides, au Mans, » où il a été employé. Chargé en cette dernière ville de la conduite » de l'hôpital, emploi délicat dont les plus vertueux n'évitent les » écueils que par l'usage de leur sagesse, il s'en est acquitté avec » bénédiction, emportant la réputation d'homme judicieux, discret, » prudent, plein de zèle et de charité (2). » Il contracta dans l'exercice de ce pénible ministère une maladie qui l'obligea de se retirer à Saint-Lazare, où il mourut en 1743.

Le 12 septembre de l'année 1740, mourait également, entouré des pauvres malades, un jeune prêtre plein de vertu, qui donnait à la Congrégation les plus magnifiques espérances. Né dans la ville de Pierrefort, au diocèse de Saint-Flour, Antoine CAIRELDE-LA-RIVIÈRE avait fait de brillantes études, et sa famille lui destinait une belle position dans le monde. Dieu, qui avait ses desseins sur lui, le prépara au ministère des autels par une jeunesse exempte des écarts si ordinaires à cette époque, et lui inspira une piété profonde, avec un désir ardent de se consacrer à la sanctification des âmes. Aussitôt

(1) *Registre des baptêmes... de la paroisse de Notre-Dame de Coëffort.* Année 1694. Archives du tribunal civil du Mans.

(2) *Recueil déjà cité,* page 531.

qu'il fut entré dans la Congrégation, on l'envoya au Mans, où M. Poiret, son supérieur, le chargea du soin de l'Hôtel-Dieu. Quelque délicate que fût cette fonction, même pour ceux qui ont déjà de l'âge et de l'expérience, il s'en acquitta avec tant de succès, que tout le monde fut surpris de rencontrer dans un si jeune homme tant de zèle, de prudence, de régularité et de douceur. Aussi le Seigneur le trouva-t-il bientôt mûr pour le ciel, et se contentant de sa bonne volonté, et peut-être aussi afin que la malice ne corrompît pas un cœur si droit, il l'appela à la récompense lorsqu'il était à peine âgé de vingt-cinq ans. En lui se réalisa cette parole de l'Esprit saint : *Modicum laboravi et inveni multam requiem* (1). « On assure, » dit la lettre à laquelle nous empruntons ces détails, que les per- » sonnes, peu accoutumées à pleurer les morts, ne pouvoient retenir » leurs larmes ; que les uns se souvenoient avec plaisir de sa mo- » destie à l'autel, les autres de la douceur de sa conversation, quel- » ques-uns de la sagesse de sa direction, et que tous lui rendoient » cette justice que la Congrégation perdoit en lui un sujet de très- » bonne espérance (2). »

De si grandes vertus dans les vénérables prêtres dont nous venons de retracer un trop rapide souvenir, ne devaient pas demeurer sans fruits. Ce serait un travail bien long de rappeler tous les actes d'admirable dévouement de tant de personnages éminents par leur position, leur fortune et souvent même leur naissance, que l'humilité et l'amour des pauvres réduisirent volontairement à la condition de simples frères servants et de sœurs servantes des pauvres, dans la Maison-Dieu, après que, comme nous le dirons, les Filles de la Charité eurent été obligées de s'en retirer. Les registres manuscrits, qui nous ont déjà fourni tant de renseignements pour la rédaction de notre travail, ont conservé un grand nombre de noms de pieux fidèles qui, à l'exemple de Marie de Samson, de D^lle^ Hélène Roullin, etc., etc., vinrent chercher, après une vie consacrée au service des indigents et des malades, une mort paisible et sainte et un lieu

(1) Ecclés. 51.
(2) Lettre du 15 septembre 1741, page 342.

de repos pour leurs corps dans le *cimetière des pauvres*. Mais ce serait nous éloigner de notre sujet que d'entreprendre ici l'histoire des merveilles de la charité, au sein de notre pays, dans le XVIIe siècle (1).

IV.

DES MISSIONS ET DES CONFRÉRIES DE CHARITÉ.

Avant l'établissement des Lazaristes au séminaire de Coëffort, nous ne voyons nulle part que saint Vincent de Paul ait envoyé ses prêtres dans notre diocèse pour y faire des missions. Nous avons dit que M. Himbert, d'accord avec M. de Tressan, évêque du Mans, avait, vers la fin du XVIIe siècle, donné une organisation stable à celles que lui et ses zélés confrères commencèrent dès lors, et qui produisirent, selon que le témoignent diverses lettres, écrites dans ce temps et que nous avons eues sous les yeux, les fruits les plus consolants. Les retraites pour les ecclésiastiques et pour les laïques ne produisirent pas des fruits moins heureux de piété et de vertu. Les dignes enfants de saint Vincent de Paul donnèrent leurs soins et leurs travaux à ces différents exercices avec une telle ardeur qu'on les vit succomber parfois sous le poids de la fatigue. On ne peut se rappeler, en effet, sans les regretter vivement, ces pieux exercices de la retraite auxquels les hommes du monde, grands et petits, riches et pauvres, savants et ignorants, étaient admis sans distinction, avec la même affabilité et le même bonheur, assis à la même table avec une égale déférence et les mêmes attentions, venant faire une halte dans la vie et se recueillir au sein de la solitude sous la direction et la conduite des hommes de Dieu, pour retourner de là au milieu du monde, accomplir, avec un nouveau courage et une plus entière soumission à la volonté divine, la tâche de travail imposée à chacun selon sa condition.

Ces vénérables prêtres de Saint-Lazare, qui, au milieu de nous,

(1) Si les loisirs nous en sont donnés, nous écrirons en abrégé cette histoire que nous avons promise aux lecteurs de la *Revue d'Anjou et du Maine*.

se donnèrent d'une manière plus spéciale à la prédication de la parole sainte dans les campagnes, nous voudrions les nommer tous, et nous édifier au récit de leur vertueuse vie, en ranimant notre courage à la pensée de leurs travaux. Nous sommes obligé de choisir parmi ces récits attrayants, et d'arrêter davantage nos yeux sur l'un de ces infatigables apôtres, dont la biographie sera comme un miroir dans lequel nous contemplerons les vertus et les travaux de ses confrères, tant il s'appliqua à faire revivre en sa personne ce qu'il avait admiré dans le saint fondateur de la Mission.

Ce digne enfant de saint Vincent de Paul se nommait M. Philibert Bridet : il était né en 1669; il fut envoyé en sa jeunesse en la maison de Luçon, d'où il vint en celle du Mans vers l'année 1698, et y demeura jusqu'à sa mort, arrivée en 1734. Sa vie, quoiqu'il fût d'une complexion très-faible, se consuma dans les ardeurs d'un travail infatigable aux missions du diocèse. Il désirait finir ses jours dans cet emploi apostolique, et mourir, comme il le disait quelquefois, les armes à la main. Dieu en décida autrement, et voulut que son serviteur mourût sur le lit de la croix. Des souffrances cruelles l'y tinrent cloué durant cinq longues années sans altérer un instant son angélique patience.

Une lettre de M. Delaville, son supérieur, a heureusement retracé le touchant récit de ses vertus (1); nous en conserverons le texte simple et naïf.

« Il les possédoit toutes (les vertus) sans exception. Il aimoit son Dieu et le servoit de tout son cœur. Il avoit une droiture, une candeur et une simplicité charmantes. Il étoit vraiment humble de cœur et d'esprit. Quand il a été directeur des missions, il se regardoit comme le dernier de ses confrères : quand on lui en a ôté la direction pour la donner à de plus jeunes que lui, il n'en a pas témoigné la moindre peine... On n'a jamais remarqué qu'il ait dit une parole brusque et qui pût offenser personne. Il parloit des absents avec la même douceur et la même charité qu'il agissoit avec les présents... Il étoit extrêmement sobre dans le boire et dans le man-

(1) Avril 1734, Recueil cité de la Bibl. du Mans.

ger ; il ne parloit jamais sans nécessité, et gardoit en tout temps et en tous lieux une modestie angélique. Mais sa vertu n'étoit point farouche ni sauvage : au contraire, il avoit une gayeté et une affabilité qui le faisoient aimer de tout le monde. Son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes a paru dans les missions où il a travaillé durant tant (près de 36 ans au Mans) d'années, et dans le soin des pauvres de notre Hôtel-Dieu, dont il a été chargé de temps en temps. Il prêchoit, non pas à la vérité avec éloquence, mais avec beaucoup de solidité et de justesse (1) : et j'ai remarqué moi-même en deux grandes missions, où j'ai été avec lui, que ses sermons étoient très-instructifs et très-édifiants... Il avoit un rare talent pour faire le catéchisme aux enfants ; et dans le Tribunal où il étoit très-assidu, il sçavoit joindre la fermeté à une grande prudence et à une grande douceur. Il a exercé le même zèle et la même charité envers Messieurs les curés et autres ecclésiastiques dans le temps des retraites, et ils ont été toujours si contents de ses discours et de sa direction, qu'il y en a plusieurs des plus anciens et des plus capables du diocèse qui sont venus tous les ans faire la retraite sous sa conduite, et n'ont point voulu d'autre directeur que lui jusqu'à l'année dernière, quoique ce bon prêtre fût à l'infirmerie attaqué de paralysie.

» ..... Il a presque toujours eu pour pratique l'exercice de la présence de Dieu, et on peut dire qu'il ne le perdoit point de vue. Quand il étoit revenu de mission, il vivoit à la maison comme un chartreux... Il n'avoit dans sa chambre que le strict nécessaire, une simple couchette, une table, une chaise de bois et fort peu de livres... Après cinquante ans de vocation, il étoit aussi fidèle aux moindres choses qu'il l'étoit au commencement de son entrée parmi nous. »

Des vertus aussi éminentes avaient acquis au pieux et zélé missionnaire l'estime de tout le monde : il était en très-grande réputation de sainteté par tout le diocèse. En reconnaissance des importants services qu'il leur avait rendus dans leurs paroisses, beaucoup de

(1) La Bibliothèque publique du Mans conserve plusieurs volumes manuscrits des sermons de M. Bridet. Voir les nos 400, 401, 402, etc., etc.

curés firent célébrer un service pour le repos de son âme, et les personnes de la ville, qui assistèrent à son enterrement, témoignaient tout haut qu'elles n'y étaient venues que par dévotion. Cette locution resta longtemps proverbiale dans le pays : « *Il est saint comme M. Bridet.* »

Lorsque les Lazaristes allaient en mission, d'ordinaire ils établissaient dans les paroisses, parmi les personnes du monde, les confréries de charité qui produisirent partout un très-grand bien à cette époque. Nous n'avons trouvé nulle part de vestiges de ces confréries. Celles qui furent établies dans le diocèse par ordre de Monseigneur de Tressan, le furent du moins au commencement, après 1670, par un missionnaire de la compagnie de Jésus (1). Cependant, nous pouvons affirmer que les lazaristes ne demeurèrent point entièrement étrangers aux heureux fruits de foi et de charité que produisirent ces pieuses associations qui se multiplièrent bientôt avec une heureuse rapidité.

C'est donc ainsi que, dans tous les temps, l'esprit du saint fondateur de la Mission, qui mérita si bien de la religion et de la France, se perpétuait par une permission divine, parmi ses disciples et ses successeurs. Dans les maisons de la Congrégation, on rencontra partout et toujours le même zèle, la même humilité et la même sagesse pour toutes les entreprises et les moindres démarches. Ses membres cherchèrent sans cesse à demeurer ensevelis dans une profonde obscurité : on ne les voyait que lorsqu'ils pouvaient être utiles. Les infortunés, auxquels ils portaient des secours spirituels et temporels, les bénissaient en secret; mais le monde en général ne les connaissait guère : ils n'en ambitionnèrent jamais les éloges (2). Tels vécurent, comme nous l'avons suffisamment prouvé par ce qui précède, dans la maison de Coëffort, les enfants de saint Vincent de Paul, jusqu'à l'époque désastreuse où l'on se mit à exécuter l'affreux projet de décatholiciser la France. Mais précisément,

(1) Le P. Chaurond. Voir pour ces confréries le Recueil de la Bibl. du Mans, sous le n° 8243, *Miscellanea*.

(2) *Vies des saints du diocèse de Paris*, par l'abbé Hunkler, tome I.

dans ces jours de désolation, les dignes maîtres qui avaient formé par leurs leçons ce clergé manceau qui ne le céda à aucun autre en dévouement et en fermeté, ne faillirent point au devoir important de l'exemple en donnant leur vie pour la confession de la foi.

Il nous est infiniment agréable d'avoir à terminer cette esquisse historique de notre séminaire de la Mission, par le récit de la mort héroïque de deux saints martyrs.

Disons-le tout de suite, la maison de la Mission fut choisie par les persécuteurs pour servir de prison aux vénérables prêtres du diocèse qui préférèrent les souffrances aux faveurs du nouveau gouvernement, achetées au prix d'un serment que réprouvait la conscience. C'est là que furent tourmentés pendant de longs mois, en mille manières, par les démocrates, les courageux confesseurs de la foi, pour être ensuite dirigés, les uns vers la contrée hospitalière de l'Espagne, les autres vers les pontons et à l'île de Rhé. Parmi eux, nous ne savons s'il se trouvait quelques-uns des prêtres de la Mission. Nos recherches ne nous ont point fait connaître ce que devinrent au jour de la persécution MM. *Vaucheret,* alors supérieur, *Barbin,* curé, *Chambrai, Picot,* missionnaires, etc... M. Petit, qui était procureur, confia à un dépositaire infidèle (1), et pourtant autrefois protégé par lui, les quelques sommes d'argent qu'il avait pu recueillir dans la maison : il vécut lui-même plusieurs mois caché dans la ville et les environs, s'y rendant utile en administrant les saints sacrements.

Au moment où la Révolution éclata, M. Jean-Baptiste-François-Bernard MARTELET remplissait à Coëffort les fonctions de préfet de chœur et de maître des cérémonies. C'était un homme d'un caractère gai, un artiste et un littérateur distingué. Depuis longtemps déjà, les doctrines professées hautement par les révolutionnaires avaient trouvé en lui un ennemi déclaré; et dans les leçons qu'il donnait au jeune troupeau confié à ses soins dans le séminaire, il

(1) Lorsque ce bon missionnaire revint, quelque temps après, redemander une partie de la somme qu'il avait confiée, parce qu'il était dans un très-pressant besoin, le dépositaire la lui refusa en menaçant de porter contre lui, s'il ne quittait le Mans, une dénonciation. Cet homme mourut misérablement et dans l'impiété. (*Note authentique.*)

avait à cœur surtout de le garantir de ce funeste poison. Malgré cela, la Révolution l'atteignit comme tant d'autres victimes. Dépouillé de sa place et de son état, pour sa fermeté dans la foi, dit M. l'abbé Carron, il aurait pu trouver un asile secret dans la ville du Mans, et s'occuper du saint ministère pour ce diocèse. Il préféra retourner dans celui de Besançon (où il était né), soit parce que la déportation des prêtres fidèles y avait rendu les secours spirituels plus rares, soit parce qu'il crut devoir des soins plus particuliers à ses proches et à ses amis, dans un si grand danger de séduction (1). Il y demeura quelque temps dans les occupations du saint ministère, échappant aux recherches des persécuteurs; mais enfin il fut arrêté au milieu de ses courses apostoliques. Un de ses compagnons de fers raconte ainsi sa fin glorieuse :

« Dans le courant du mois de février, fut encore martyrisé M. Martelet, prêtre lazariste. Il est allé à trois heures de l'après-midi, aujourd'hui (9 février 1798), achever sa carrière, pour recevoir la récompense due à ses tribulations. Par un raffinement de cruauté, on nous l'enleva hier au soir, à cinq heures, et on le transféra dans la prison militaire, afin de le priver des consolations qu'il eût pu trouver avec ses confrères. Les commissaires de police ont poussé leur méchanceté jusqu'à ne pas abandonner sa prison, afin qu'il ne pût avoir un prêtre, ou qu'ils eussent le plaisir de l'arrêter. Il nous quitta dans une grande tranquillité et avec une parfaite résignation. Quoique je me sois vu privé du bonheur d'être avec lui dans ces derniers moments, je suis certain qu'il a été fort content du sort que Dieu lui destinait. Il a édifié tous les prisonniers, il les a prêchés, pour ainsi dire, jusqu'au dernier moment (2). » *Solemnitates martyrum exhortationes sunt martyriorum* (3).

Ce saint confesseur de la foi avait quarante ans environ quand il consomma son sacrifice.

(1) Les Confesseurs de la foi, tome IV, pages 151 et suiv. Paris, 1820, in-8°.

(2) *Les Martyrs du Maine*, par l'abbé T. Perrin, 2e édit., tome I, pages 241 et suiv. — L'abbé Carron, pages 175 et suiv. — Martyrologe du clergé français, 1840, in-18.

(3) Saint Augustin, *De Civitate Dei*.

Un confrère de M. Martelet, son ami et son collaborateur depuis quelque temps à Coëffort, conquit comme lui la palme du martyre. M. Jean Guibaud, né à Hières, en Provence, était petit-neveu du célèbre Massillon : entré de bonne heure dans la congrégation de Saint-Lazare, ses supérieurs l'envoyèrent au Mans, la seconde semaine de l'Avent 1787, pour y remplir les fonctions de missionnaire, fonctions dont il s'acquitta avec zèle, talent et prudence, jusqu'aux jours de la persécution. Ayant refusé le serment à la Constitution civile du clergé, et se sentant capable, à cause de sa robuste santé, d'affronter les privations et les fatigues, et de rendre quelques services aux fidèles, il ne voulut point se soumettre à la loi de déportation d'août 1792, et demeura caché chez de pieux habitants de la ville où il célébrait les saints mystères et administrait les sacrements.

Une femme d'une grande foi, dont nous aimons à consigner ici le nom vénéré, à cause des nombreux services qu'elle rendit aux prêtres et aux religieuses dans ces temps malheureux de la persécution, Mme Pavet de Courteilles, possédait tout près du Mans une petite maison de campagne nommée la Motte : ce fut pendant plusieurs mois le quartier général des prêtres regardés par la Révolution comme *réfractaires*. Plusieurs religieuses y trouvèrent aussi un asile hospitalier (1). M. l'abbé Guibaud y célébra souvent la sainte messe, il y confessa, y baptisa et il y célébra plusieurs mariages. C'est dans cette retraite que le saint prêtre fut pris, ayant été dénoncé par une malheureuse femme à qui souvent il avait fait du bien (2), pour être conduit en prison aux Ursulines. Sa bienfaitrice, qui plus tard fut inscrite elle-même sur une liste de proscription, et sur le point d'être conduite à l'échafaud, n'abandonna

(1) Entre autres, sœur Saint-Augustin, religieuse de Montsors, près Alençon; sœur Lecomte, religieuse de la Perrigne.

(2) Elle était excitée à cette action criminelle par l'appât de 300 fr. que l'on promettait aux dénonciateurs des réfractaires. Cette femme et toute sa famille périrent misérablement et dans l'impiété. Un de ses frères, qui avait exercé sa fureur d'une manière sauvage contre les Vendéens, mourut dans les transports d'une rage forcenée, réduit comme le coryphée de l'impiété à dévorer ses excréments. (*Note authentique.*)

pourtant point le saint prêtre en cette position malheureuse. Avec l'aide de Mlle de Cordouan, elle parvint à gagner le gardien de la prison; mais le confesseur de la foi, craignant de compromettre cet homme, refusa de profiter du moyen d'évasion qu'on lui proposait. Condamné à mort le 18 mars 1794, par le tribunal criminel du département de la Sarthe, il monta sur l'échafaud, le lendemain fête de saint Joseph, d'où il alla recevoir dans les cieux la récompense de ses travaux et de ses vertus (1). La sainte victime était à peine âgée de trente ans : ce fut le second et le dernier prêtre qui rougit de son sang l'échafaud révolutionnaire dans notre ville.

§ II.

Les Filles de la Charité.

Apporter quelque soulagement à la misère qui affligeait les âmes au temps où il vivait, principalement dans les campagnes où l'ignorance des vérités de la foi était presque générale, voilà le but que s'était proposé saint Vincent de Paul dans l'institution des prêtres de la Mission. Il y avait pourtant encore d'autres souffrances; le cœur du charitable prêtre le savait bien, et les Filles de la Charité sont une preuve qu'il se préoccupa vivement de les guérir.

Les saints sont les seuls à bien comprendre les saints : c'est pourquoi ne voulant dire ici qu'un mot de cette institution que tout l'univers connaît et admire, nous emprunterons ce mot à un éminent prince de l'Eglise, aussi illustre par ses vertus que par son éloquence. « Saint Vincent, disait dernièrement S. Em. le cardinal » Wiseman, avait compris que les femmes seules pourraient sup- » pléer les mères et les sœurs auprès des malades et des mourants,

(1) *Les Martyrs du Maine*, tome I. — Martyrologe du clergé français. — Notes manuscrites, et en particulier une lettre que nous devons à l'obligeance de M. Pavet de Courteilles, fils de la charitable femme qui donna asile à M. Guibaud.

» qu'elles seules pouvaient remplacer la famille pour les pauvres » orphelins et pour les vieillards qui ont perdu leurs amis et leurs » enfants. Voilà plus de deux siècles que cette institution a été éta- » blie, et elle a toujours été en se répandant de plus en plus dans le » monde catholique. La France, où elle a pris naissance, a vu de- » puis cette époque bien des révolutions; la religion a été persécu- » tée, et pourtant aussitôt qu'il se faisait un peu de calme, les sœurs » de charité reprenaient leurs œuvres charitables, et les peuples » s'empressaient de les accueillir et de les honorer (1). »

Aussitôt que les Lazaristes eurent été chargés de l'administration de la Maison-Dieu de Coëffort, saint Vincent de Paul y envoya les Filles de la charité qui n'étaient encore établies d'une manière définitive que depuis trois ans au faubourg Saint-Denis. Mais la divine Providence ne trouva pas sans doute que la ville du Mans méritât dès lors de profiter pour ses pauvres et ses malades des bienfaits de ces charitables sœurs; les tracasseries des administrateurs laïques ne tourmentèrent pas seulement les prêtres; les sœurs aussi furent inquiétées, et leur saint instituteur, dont la vertu principale a toujours été une prudente douceur, ne voulut point imposer de force ses Filles à une administration peu bienveillante.

On se souvient en effet qu'un jour, devant la communauté assemblée, le Saint s'exprimait ainsi d'une manière énergique et vraie : « Cette langue qui vous parle n'a jamais, par la grâce de Dieu, de- » mandé chose aucune de toutes celles que la compagnie possède » maintenant; et quand il ne tiendrait qu'à faire un pas ou à pro- » noncer une seule parole pour faire que la même compagnie s'éta- » blît dans les provinces et dans les grandes villes, et se multipliât » en nombre et en emplois considérables, je ne la voudrais pas pro- » noncer (2). » Cette règle qu'il suivit toujours par rapport aux Filles de la charité, il l'appliqua surtout en cette circonstance. Non-seulement il n'eût pas voulu souffrir qu'elles courussent après les établis-

(1) Discours prononcé par S. Em. en l'église de Fawon-Street, en 1857. Voir l'*Univers* du 21 août.

(2) Collet, tome II, liv. VII, pages 248 et suiv.

sements, mais il voulait de plus qu'elles fussent disposées à sacrifier ceux qu'elles n'avaient pas cherchés. Il les retira donc du Mans, où on les avait d'abord appelées, parce qu'elles n'auraient pu y rester sans occasionner des contestations qu'il voulait éviter (1).

A quelle date précise doit-on faire remonter le retrait de ces saintes Filles, qui furent remplacées par les Hospitalières? Nous ne le pouvons dire ; toutefois ce fut avant la mort du saint fondateur.

Deux autres fois depuis ce temps, l'administration des hôpitaux du Mans redemanda les Filles de la charité : une fois quelques années avant l'époque de la Révolution, et l'autre depuis. Mais toujours les exigences de la règle ne purent se plier à celles des administrateurs. Le 21 thermidor an X, sœur Besnard s'installa avec quatorze autres religieuses, pour donner des soins aux pauvres de l'Hôpital-général. Bientôt ce nombre fut augmenté encore. Au mois de septembre, la supérieure fut remplacée par l'assistante de la supérieure générale, sœur Ithier. Mais un mois à peine après son arrivée, ces pieuses filles se retirèrent pour faire place bientôt aux sœurs de la charité d'Evron (2).

Une quatrième fois, la ville du Mans a rappelé dans son sein ces anges de la terre, comme la gratitude universelle est convenue de les nommer, et les pauvres, dont elles sont devenues la Providence, pourraient bien mieux que nous redire l'ingénieuse tendresse dont elles usent à leur égard dans le soin de distribuer les aumônes du Bureau de bienfaisance qui leur sont confiées.

Mais, ce n'est pas seulement dans la ville du Mans que les Filles de la charité furent appelées à apporter leurs soins aux indigents et aux malades. Plusieurs hôpitaux de la province, plus heureux que celui du Mans, connurent et apprécièrent leur dévouement toujours inépuisable. Nous devons les mentionner ici, pour montrer une fois de plus que l'œuvre du saint Apôtre de la charité s'étendait partout, jusqu'aux lieux les plus reculés et les plus inconnus, sans se

(1) L'*Esprit de saint Vincent-de-Paul*, par M. A. J. Ansart. Paris, 1780, in-12, pages 167 et suiv.

(2) Notes communiquées par M. l'abbé Livet, ancien aumônier de l'hospice du Mans.

donner de relâche : c'est au reste le caractère de la charité, *charitas nunquam excidit.*

Dans les divers établissements qui furent confiés aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul dans les petites villes et dans les campagnes, ces charitables filles furent chargées de faire l'école aux petits enfants pauvres, de porter des secours aux indigents dans leurs maladies et quelquefois de les soigner dans les hôpitaux.

Le plus ancien établissement de ce genre en notre province est celui de Chassillé, où les sœurs furent appelées le 15 juillet 1675 par un riche seigneur dont la grâce divine avait si vivement touché le cœur, qu'il voulut consacrer sa vie au service de Dieu et des pauvres. M. Louis de Samson, prêtre, bachelier en Sorbonne et seigneur temporel de Chassillé, donna six mille livres, une maison convenablement meublée, un jardin et un enclos pour l'entretien et le logement de trois sœurs chargées du soin des pauvres et de l'instruction des petites filles (1).

A Bessé, elles desservirent l'hospice, et continuèrent à instruire les pauvres depuis 1679 jusqu'à l'époque où la fureur révolutionnaire les chassa impitoyablement pour remplacer leurs soins auprès des indigents par des soins mercenaires (2).

A Fresnay-le-Vicomte, établies en 1692, elles y demeurèrent peu de temps, pour les mêmes raisons qu'au Mans (3).

La paroisse de Sablé, plus heureuse que celles dont nous venons de parler, jouit depuis près d'un siècle et demi du bonheur de voir les pauvres et les malades entourés des soins assidus des Filles de Saint-Vincent-de-Paul. Etablies en 1719, elles n'ont point cessé jusqu'à ce moment de desservir l'hôpital et de tenir une école de petites filles (4).

(1) Th. Cauvin. Recherches sur ces établissements de charité, 1825, in-18, page 88. — Vie de la V. Louise de Marillac, par M. Gobillon. Paris, 1769, in-12.

(2) Mêmes sources. — Lettre de M. le curé, 9 juin 1857. — La supérieure au moment de la révolution était sœur Angélique Becquet.

(3) Table des lieux où les Filles de la charité sont établies, par Collet.

(4) Pesche. Dictionnaire statistique, tome IV, pages 771 et suiv. — Collet, table citée.

Ce n'est point, comme l'ont répété les uns après les autres nos géographes et statisticiens du Maine, à M. Ambroise Legras, curé d'Yvré-l'Evêque, qu'il faut rapporter l'honneur d'avoir doté cette dernière paroisse d'un hospice et d'une école desservis par les Filles de la charité, mais bien au vénérable M. Jacques Dugué, curé et syndic du clergé du diocèse, qui, par acte du 9 septembre 1716, autorisé par M. Bonnet, supérieur général de Saint-Lazare, appela pour le bien de son cher troupeau les servantes des pauvres, avec l'approbation du seigneur évêque du Mans, datée du même jour. « Cet » établissement, est-il dit dans l'acte de fondation, a été fait à con- » dition que les susdites sœurs s'occuperont, suivant leur institut, » au service et soulagement des pauvres malades d'Yvré; qu'elles » feront elles-mêmes les saignées, sirops, décoctions, tisannes, in- » fusions, le bouillon des malades, en leur fournissant les drogues, » viandes, bois, chandelles et autres choses à eux nécessaires ou » de quoy les acheter. » Par son testament, le généreux bienfaiteur augmenta encore la fondation, et les sœurs arrivèrent en 1723 (1). Depuis ce temps, les bonnes religieuses se livrèrent au soulagement de la misère avec une charité et un dévouement qui les firent vénérer et chérir de tous. La première supérieure fut la sœur Reine Bonvoux qui mourut dans un âge avancé, laissant après elle, comme le rapporte une lettre naïve du temps, « un souvenir embaumé de ses vertus. » Sœur Marguerite Ithier lui succéda, et hérita de sa charité et de son amour de la pauvreté.

Quand les fureurs de la Révolution vinrent chasser les humbles sœurs de leur hôpital, elles n'abandonnèrent pas pour cela leurs chers et bien-aimés clients. Cette bonne supérieure et ses deux compagnes, dont nous consignons ici les noms avec bonheur, sœur Marie Longchamp et sœur Françoise Gadriot, exercèrent en secret, au Mans et dans les environs, leur ministère de charité. Elles servirent en maintes circonstances les vénérables confesseurs de la foi qui étaient restés dans le pays au péril de leurs jours pour le salut de

(1) Archives de l'hôpital. — Table citée. — Lettre particulière. — Pétition au préfet.

tant d'âmes, soit en leur procurant des cachettes, soit en leur apportant des enfants à baptiser, ou encore en en préparant d'autres à la première communion, etc... Aussitôt que les mauvais jours furent passés, elles s'empressèrent de revenir à leur poste, pour y vivre dans la pauvreté, et se consacrer de nouveau au soulagement de toutes les infortunes dans l'heureuse paroisse d'Yvré qui avait éprouvé de si nombreuses pertes pendant la Révolution. A la mort de la vénérable supérieure, celle qui avait partagé ses périls et ses travaux, sœur LONGCHAMP, lui succéda, et mourut comme elle, pleine de jours passés en faisant le bien. La dernière supérieure, qui mourut en 1851, était sœur Marie MARTIN. Tous les fidèles de la paroisse d'Yvré-l'Evêque ont été témoins de l'inaltérable dévouement de ces charitables filles, et leur nom est demeuré et demeurera assurément longtemps en bénédiction parmi eux.

Une généreuse dame appela dans la paroisse d'Assé-le-Boisne dont elle tenait la seigneurie, vers 1775, trois sœurs de Saint-Lazare qu'elle nourrit elle-même dans une maison de ses domaines : mais la Révolution vint aussi mettre fin à ses bienfaits.

Les Filles de la charité furent appelées en d'autres paroisses encore de notre province qui actuellement font partie du nouveau diocèse de Laval : elles vinrent ainsi, en 1668, à Villaine-la-Juhel; en 1695, à Javron; en 1768, à Cossé-le-Vivien, etc. (1).

Le défaut de renseignements circonstanciés, touchant la vie de ces saintes Filles dans ces différentes maisons, nous force à terminer ici notre récit. Le regret que nous en éprouvons, nous l'avouons naïvement, est singulièrement amoindri depuis que nous avons eu le bonheur de lire l'admirable vie de sœur Rosalie RENDU, qu'une plume habile vient de dévoiler si heureusement au public. En effet, raconter la vie d'une Fille de la charité, c'est raconter celle de toutes, puisque toutes font revivre leur saint Fondateur dont la charité active embrassa le présent et l'avenir, les pays les plus éloignés comme les plus proches, les races présentes et futures.

Au moment de terminer cette seconde partie de notre travail

(1) Th. Cauvin, *loco citato*.

nous devons le dire, nous regrettons de nous séparer de la douce compagnie de ces saints et humbles personnages que notre plume inhabile a essayé de faire revivre un instant. Puissent donc ces simples souvenirs de l'Apôtre de la charité et des héritiers de son esprit, ranimer dans les cœurs de ceux qui parcourent ces pages l'amour de notre sainte religion, et produire en eux la même ardeur pour la gloire de Dieu et le service du prochain !

J.-L.-A.-M. LOCHET.

(La fin à une prochaine livraison).

RAPPORT

SUR

LA VRAIE-CROIX

Découverte à Saint-Florent le 23 avril 1858.

PREMIER ARTICLE.

« Qui vidit hæc scripsit et testimonium perhibuit veritati. »
Michaël, abbas S. Florentii. *Historia manuscripta monast. S. Florent. sæc. XIII.*

La double pensée qui a inspiré cette notice est parfaitement exprimée dans l'épigraphe latine que prenait au XIIIe siècle l'abbé Michel pour raconter à ses religieux la translation solennelle du corps de saint Florent : *Qui vidit hæc scripsit et testimonium perhibuit veritati* : écrire simplement, à la manière d'un rapport, l'invention opérée par l'aide de Dieu, et appuyer de preuves irrécusables, de témoignages authentiques une vérité (1) cachée et longtemps oubliée.

Si la découverte, dans l'église de St-Florent, près Saumur, d'une parcelle considérable du bois de la Vraie-Croix compte parmi les

(1) *Transcribet duplicatum seu copiam litterarum testimonialium quæ in capsis prædictis pro veritate dictarum reliquiarum sunt.* Procès-verbal ms. de la collégiale de Saint-Maurille. 1661.

événements aussi importants que mémorables des annales de l'Eglise d'Angers, à un autre point de vue plus élevé, dans l'ordre spirituel et moral, c'est pour le pays, qui doit en être à jamais glorieux, le présage de bénédictions abondantes et d'une puissante protection. Car où le Christ est vainqueur, règne et commande, il met en fuite les ennemis de son peuple qu'il protège de tous maux. Ainsi le pensait le grand pape Sixte-Quint, quand, à la fin du XVIe siècle, il inscrivait ces sublimes paroles sur la base du colossal obélisque égyptien qui, au milieu de la plus vaste et de la plus belle place du monde, soutient dans les airs le bois auguste de la Croix (1) : *Ecce Crucem Domini; fugite, partes adversæ; Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat; Christus ab omni malo plebem suam defendat.*

Puisse la paroisse de Saint-Florent, attentive à ce nouveau bienfait, puiser dans les titres remis à la lumière, qui attesteront désormais sa gloire, un saint respect pour la croix du Sauveur, et témoigner de sa reconnaissance par un ardent amour pour Jésus crucifié!

I.

Le jeudi, 22 avril de cette année, en vertu d'une délégation spéciale de Mgr l'évêque d'Angers, j'ouvrais la châsse de bois placée sous le maître-autel de l'église paroissiale de Saint-Florent-lès-Saumur, et j'y constatais d'une manière positive une partie considérable des corps de saint Florent, confesseur, et de saint Méen, abbé. Le vendredi 23, vers midi, continuant l'examen des reliques que renfermait la châsse, je trouvai un suaire de soie rouge plié en carré et cousu tout autour. Ce suaire contenait plusieurs ossements, un peu de poussière, et un petit sac en velours rouge de Gênes. Sur ma demande (2), M. Bossard, docteur-médecin à Saumur, voulut

(1) Ed. Lafond, *Rome*, t. I, p. 28.

(2) Urbain VIII est le premier pape qui ait introduit l'usage de faire analyser et décrire toutes les parties des corps des saints par des médecins et des anatomistes. (*Analecta juris pontificii*, 1858, col. 682.)

bien consigner dans un procès-verbal le nombre et la dénomination des ossements qu'il qualifia ainsi :

« 1° Une vertèbre;

» 2° Deux os métatarsiens;

» 3° Quinze fragments non désignés. »

Large de 0,09 centimètres, haut de 0,06, et muni de *floquets* (1) de soie verte et rouge aux extrémités inférieures, le sac était ouvert, et plusieurs des parcelles répandues dans le suaire avaient dû s'en échapper. L'humidité ou peut-être une tension trop prolongée avait rompu le cordonnet qui fermait la partie supérieure.

Or, dans cette bourse, il y avait trois dents, de l'espèce de celles nommées canines, un morceau de la Vraie-Croix et un parchemin formant authentique.

D'après ce parchemin, tout doute était levé. L'église paroissiale avait hérité, de l'abbatiale bénédictine, d'un morceau insigne (2) de la Vraie-Croix, de la pierre pulvérisée sur laquelle coula le sang du Sauveur, de la poussière de son tombeau, et des reliques précieuses des saints apôtres, André, Paul et Jacques, de saint Etienne, premier martyr, de saint Laurent, diacre et martyr, de saint Eustache, martyr, de saint Christophe (3), de saint Théodore, de la vierge sainte Marguerite et de sainte Anastasie, vierge et martyre.

Voici maintenant, par la seule restitution des abréviations et de quelques lettres qui font défaut, la traduction littérale de ce précieux authentique dont nous avons reproduit le plus exactement possible, au moyen de la lithographie, la forme et la fine écriture du XIIIe siècle, y ajoutant les dimensions précises du bois de la Vraie-Croix (4).

(1) Ancien mot français consacré par la langue des inventaires pour désigner de petites houppes. Il a son équivalent dans le mot italien *fiochetti*.

(2) Ce morceau peut être considéré comme insigne à cause de ses dimensions. — Cavalieri, t. I, p. 112-113, dit que toutes les reliques de Notre-Seigneur sont réputées insignes, non à cause de la quantité de la matière, mais à raison de la dignité de la personne.

(3) Dans les grandes verrières du transept nord de la cathédrale (XVe siècle), saint Eustache et saint Christophe sont également rapprochés l'un de l'autre.

(4) La prochaine livraison de la *Revue* contiendra ce *fac-simile*.

In hac cruce continetur de ligno sancte crucis. de sepulcro domini. de lapide in quem sanguis domini cecidit. de corpore beati endree apostoli. et beati pauli apostoli. et beati iacobi apostoli fratris domini (1). *et beati stephani prothomartiris. et beati laurencii martiris. et beati eustachii martiris. et beati xpistofori. et beati theodorj. et beate margarite uirginis. et beate anastasie uirginis et martiris.*

Ce texte, quelque court qu'il soit, devient par une étude attentive fécond en enseignements.

Et d'abord il prouve une possession constante, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, d'une parcelle considérable de la Vraie-Croix et de divers ossements de martyrs, toutes reliques primitivement exposées à la vénération des fidèles dans un reliquaire en forme de croix.

Le moyen âge, si ingénieux à l'endroit du culte liturgique, affectait volontiers de telles combinaisons. La magnifique croix d'Oisy (Pas-de-Calais) en est un exemple, qui nous fait d'autant plus regretter la perte de celle de Saint-Florent, que toutes les deux, sœurs quant à la destination et à l'époque, devaient rivaliser d'éclat et de richesse. Ecoutez donc la belle page qu'inspirait à M. l'abbé Van Drival la description de la croix d'Oisy, et rapportez à la croix de Saint-Florent un si pieux symbolisme.

« Cette croix est avant tout un reliquaire ; elle est destinée à renfermer... des reliques, c'est-à-dire des restes précieux des saints, des membres principaux du corps mystique de Jésus-Christ, des rameaux de cette vigne mystérieuse dont lui-même est le tronc : *Ego sum vitis, vos palmites*... C'est par l'union complète à Jésus-Christ, union à ses humiliations et à ses souffrances, que le fidèle arrive

(1) Les vers latins, composés en 1530 pour les tapisseries de la cathédrale de Reims, expliquent cette parenté de saint Jacques avec Notre-Seigneur :

Anna solet dici tres Marias peperisse,
Quas genuere viri Joachim, Cleophas Salomisque
Has duxere viri Joseph, Alpheus, Zebedeus :
Prima parit Christum; Jacobum secunda minorem
Et Joseph justum peperit, cum Simone Judam
Tertia majorem Jacobum, volucremque Johannem.

(Annales archéologiques, t. XIII, p. 357).

à régner un jour avec lui dans la gloire; la croix est l'arme avec laquelle on conquiert cette couronne; la croix est l'instrument du triomphe du Sauveur, et c'est en se tenant caché en quelque sorte dans cette croix, en participant aux mérites de Jésus en croix, que l'on arrive à plaire à Dieu et à recouvrer le bonheur céleste. Que pourrait-on donc imaginer de mieux qu'une croix pour renfermer les restes de ceux qui ont souffert comme le Seigneur et avec lui? N'est-ce pas symboliser de la manière la plus expressive et la plus touchante leur union parfaite avec le chef de l'humanité régénérée, le nouvel Adam? Les reliques des saints sont là parfaitement à leur place; elles sont sous cet autel dont il est parlé dans l'Apocalypse, et elles attendent là avec assurance la résurrection finale et la glorification définitive. Mus par ces grandes et chrétiennes pensées, nos pères aimaient à déposer ainsi des reliques dans des croix; ils suspendaient ces reliquaires éloquents aux murailles de leurs habitations;... ils s'unissaient ainsi aux restes de ceux qui déjà sont certainement unis à Jésus-Christ, espérant par leurs mérites et leurs prières obtenir un jour le même sort. Voilà le sens des croix à reliques, ou des reliquaires en forme de croix. » (*Revue de l'art chrétien*, 1858, p. 356-357.)

Pour établir que cet usage est tout-à-fait conforme à la tradition, il me serait facile d'accumuler les citations (1), et par les inscriptions encore existantes à Rome, telles que celles de Saint-Paul *alla regola* (1096), de Saint-Matthieu *in merulana* (1110), de Saint-Eustache (1196), des saints Vincent et Anastase aux trois fontaines (1221), de l'oratoire de Saint-Sylvestre (1246), de Saint-Jean de Latran (1270), des Quarante martyrs (1298), etc., de montrer que les reliques des saints, soit dans les reliquaires, soit dans les tombeaux des autels, étaient constamment associées à l'auguste croix du Sauveur, indistinctement nommée dans les inscriptions précitées, *de ligno almifice crvcis, de ligno sancte crvcis, de ligno ✝ domini, crvcis lignvm, de ligno*

(1) Catalani. *Pontificale Romanum*, édit. de 1851, t. II, p. 233. — *Onuphr. Panvini*, *Antiquit. Veronens.* Lib. IV. c. 4. — *Bollandistæ. Acta sanct. septemb.* t. VI, p. 24.

crvcis, lignvm crvcis venerabile dignvm. Mais je ne m'arrête pas à cette analogie de style et d'usage dans un pays qui n'est pas le nôtre, tandis que je la remarque dans le diocèse d'Angers dès l'an 1167 et que je l'y retrouve au XVIIe siècle. En effet, une inscription placée dans l'église de Cheffes, et que je dois à l'obligeance de M. l'abbé Vervault, vicaire de Tiercé, porte ce qui suit :

« *Anno incarnati Christi millesimo centesimo* LXVII, *tercius Gofredus, normannus genere, Andegav. Episcop., dedicavit ecclesiam de Cafia* XV *kalendas septembris in honorem sanctæ Mariæ matris Domini, et missæ sunt in altari reliquiæ istæ : de cruce Domini, de veste sanctæ Mariæ, de vestibus apostolorum, de sancto Donatiano martyre, uncia una de oleo sancti Nicolai* (1), *de sancto Macuto episcopo dens unus, de pulvere sancti Maurilii, in dolio argenteo, de sancto Symphoriano martyre* (2) *uncia una et aliorum innotæ reliquiæ quas ab antiquis accepimus.* »

De plus, M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur, possède une charmante petite croix en bois sculpté aux attributs de la Passion, et du centre de laquelle rayonnent, autour de la Vraie-Croix, les reliques des saints martyrs (3) Boniface, Apollonius, Libérat, Bassus, Constance, Félix, Bénigne, Donat, Honoré, Sixte, Plasius, et des saintes martyres Placide, Bénigne, Agnès, Fauste, Maxime, Pacifique et Victoire. Ecrin précieux du XVIIe siècle qui est pour ses heureux possesseurs la source d'une sainte joie.

Nous savons par dom Huynes, historien de l'abbaye de Saint-Florent, qu'en 1200, l'abbé Mainier fit ériger dans l'église abbatiale, et consacrer par les mains de Jean, évêque de Dol, un autel en l'honneur et sous le vocable spécial de la Sainte-Croix. Voici ses propres paroles :

« En vne chapelle de cette esglize, joignant le costé senestre du

(1) Le savant cardinal Baronius affirme que cette huile, si célèbre au moyen âge et de nos jours encore en Italie (*V. l'Année liturgique à Rome*, p. 123), était une émanation miraculeuse du corps de saint Nicolas.

(2) L'église de Cheffes vénère la mâchoire inférieure de saint Symphorien, qui a échappé à la Révolution.

(3) Les étiquettes sont écrites en latin sur des bandes étroites de parchemin.

cœur au dessus de l'autel, sur le pillier, nous trouvons ces mots gravez en lettres anciennes. *Anno Verbi incarnati millesimo ducentesimo et ordinationis Mainerij abbatis vigesimo quinto, tertio calendas januarij, consecravit hoc altare Joannes Dolensis episcopus in honore Sanctæ Crucis et beatæ Mariæ Virginis, et sanctorum martyrum Floriany et Blasij, et omnium sanctorum, in quo altari sunt reliquiæ multæ* » (1).

Quelques pages plus haut, l'érudit bénédictin rapportait l'inscription qui mentionnait la pierre du sépulcre de Notre-Seigneur parmi les reliques avec lesquelles l'évêque Geoffroy, l'an 1175, dédia l'autel de la Sainte-Trinité :

« Nous voyons aussy que l'éuesque d'Angers Geoffroy consacra un autel en cette église (de Saint-Florent-lèz-Saumur) l'an 1175, le quatrième de may, par ces mots gravez sur un pillier de la nef, vers le chœur : *Anno ab incarnatione Domini* MCLXXV, 4 *nonas maij, die dominica, consecratum est hoc altare a Goffredo Andeg. Epo., in honore Sanctæ Trinitatis et beatæ Mariæ Virginis et omnium sanctorum Dei. Hæ reliquiæ in hoc altari de sepulchro.* Le reste ne peut estre leu maintenant » (2).

Je ne me dissimule pas que de simples inductions peuvent être tirées de ces deux textes de dom Huynes, qui n'ont de force qu'autant qu'ils sont rapprochés de l'authentique du XIIIe siècle, car, pour tout dire, la pierre du sépulcre a pu venir d'Ansbert, moine et prieur de l'abbaye de Saint-Florent, qui accompagna l'abbé Girald dans le pèlerinage de Jérusalem où il mourut (3).

(1) P. 217. — *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Florent, près Saumur, ordre de Saint-Benoît*, par dom Jean Huynes, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, 1647. — Le manuscrit de cette histoire, écrit de la main de D. Huynes, appartient aux Archives de la Préfecture. Deux copies presque contemporaines existent, l'une à la Bibliothèque de la ville et l'autre chez M. Godard-Faultrier. Enfin M. le curé de Saint-Florent-le-Vieil possède une compilation, extraite du Ms. de D. Huynes, par les soins et sous la direction de Grandet, qui l'a annotée en marge.

(2) P. 205, *verso*.

(3) V. D. Huynes, p. 89.

Au point de vue épigraphique, il me reste à noter l'absence de la diphthongue *æ* remplacée par un *e*, dans les génitifs de la première déclinaison, *sancte, Margarite;* la suppression de la lettre *r* dans les mots *crucis* et *virginis*, suppression qu'indique la superposition de la voyelle qui précède ou qui suit *r* sur la consonne initiale; l'abréviation usuelle des mots *beati, domini, apostoli, martiris, fratris, Stephani*, dont la contraction est marquée par un sigle oblique ou horizontal; quelques autres sigles particuliers et conventionnels dans *continetur, corpore, prothomartiris;* l'emploi du *c* où nous mettons maintenant un *t* dur dans *Laurencii;* la coupure des divers membres de phrase par des points-milieux; les accents obliques et allongés; enfin dans *xpofori* l'abréviation la plus ordinaire par les deux initiales et la finale du χριστοῦ grec.

Le soir même de l'invention de cette importante parcelle du bois de la Vraie-Croix, les religieuses de Sainte-Anne firent un nouveau suaire en brocatelle de soie rouge, dans lequel j'enveloppai le suaire ancien avec les ossements qu'il contenait, réservant cependant le sac où étaient les trois dents et la Vraie-Croix (1), pour les porter à Mgr l'évêque, seul juge compétent du culte à rendre à ces reliques sacrées. Pour perpétuer le souvenir d'un fait si mémorable, j'en dressai immédiatement le procès-verbal sur les registres de la paroisse, et j'appelai à le signer, M. l'abbé Louis Cochard, ancien curé de Montsoreau, M. l'abbé René Brunetière, curé de Saint-Florent, et

(1) La sacrée congrégation des Rites, par décret du 6 mai 1826, ayant intimé aux évêques de ne pas joindre les reliques des saints à celle de la Vraie-Croix, nous avons dû les séparer, à Saint-Florent : *Stricte præcipitur ordinariis locorum, ut eliminandis hâc etiam in re singulis abusibus, seriò incumbant, decreti ipsius observantiam solertissime urgeant; ac pro viribus adlaborent, ne deinceps cum sanctorum reliquiis in eâdem thecâ lignum sanctissimæ Crucis occlusum permaneat.* (*Decreta authentica*, 1854, p. 240.) Cette prohibition a pour but d'empêcher la confusion de reliques qui ne peuvent être honorées de la même manière, puisque le culte rendu aux reliques, étant relatif, est spécifié par le sujet auquel les reliques ont appartenu. Or, le culte que nous rendons à Jésus-Christ est un culte de *latrie*, celui que nous rendons à la sainte Vierge est un culte d'*hyperdulie*, et celui que nous rendons aux saints est un culte de *dulie*. (Mgr Bouvier. *Instruction et ordonnance touchant les reliques*. 1845.)

M. l'abbé Guillaume Rochard, aumônier du collége de Saumur, témoins désignés par M. le vicaire-général Bompois. Après quoi, je le contresignai et le scellai du sceau épiscopal. Le nouveau suaire reçut à l'extérieur et à l'intérieur des étiquettes de parchemin, fut lié en croix d'un ruban de soie rouge, aux deux extrémités duquel j'apposai sur cire rouge le sceau armorié de Mgr l'évêque d'Angers.

M. le sous-préfet de Saumur, qui suivait toutes nos opérations avec une sollicitude pleine de foi, vint nous voir dans l'après-midi, et eut le bonheur un des premiers de contempler et d'approcher de ses lèvres la sainte Croix du Sauveur.

A cinq heures et demie du soir se termina la seconde et avant-dernière journée d'examen de la châsse de saint Florent.

X. Barbier de Montault.

CRAINTES

Quand je vois une fleur
Dont la corolle blanche
Avec amour se penche
Au souffle du bonheur,
Je tremble que la brise
En passant ne la brise,
Ou qu'une main d'enfant
N'enlève, avec sa tige,
Le gracieux prestige
Dont elle se défend.

Quand je vois, sous la feuille,
Un oiseau qui s'endort,
Que mon âme recueille
Son tendre et doux accord,
Je tremble que l'orage
Qu'amasse le nuage,
Ne vienne l'éveiller,
Ou qu'une main cruelle
Ne jette sous son aile
Quelque plomb meurtrier.

Quand je vois, ô ma fille,
Tes ébats si joyeux,
Le plaisir qui pétille
Jusque dans tes beaux yeux,
Je crains que Dieu ne change
Ce bonheur sans mélange
En un malheur nouveau...
Si souvent les tempêtes
Frappent de jeunes têtes
Jusque dans leur berceau!...

A MARIE

Céleste rose,
Où Dieu dépose
Son frais butin,
Où la rosée
Coule posée
Par le matin,

Fleur que les anges,
Loin de nos fanges,
Vont cultiver;
Rayon de flamme
Où plus d'une âme
Aime à rêver.

Vague limpide
Où l'œil timide
Perçoit les cieux,
Oh! que je t'aime!
Divin emblême,
Lis gracieux.

L'âme pareille
A l'humble abeille
Vole vers toi,
Et tu consoles,
Par tes paroles,
Le cœur sans foi.

O Vierge sainte,
Calme la plainte
Du malheureux.
A qui t'implore,
Céleste aurore,
Montre les cieux!

Ta voix ranime
L'espoir intime
Du cœur souffrant;
Mère chérie,
Moi, je te prie
Pour mon enfant.

Petite rose,
A peine éclose,
Frêle arbrisseau,
Le moindre orage
Romprait, je gage,
Son front si beau.

Fais-lui la vie
Douce et jolie;
Garde à jamais
Sa blonde tête
De la tempête
Et des regrets.

Jeune pervenche,
Son front se penche
Au moindre vent;
Soutiens, Marie,
Ma fleur chérie,
Ma tendre enfant.

Qu'une onde pure
Coule et murmure
Parmi ses jours,
Et que son âme
Pour toi s'enflamme
Toujours, toujours!

PAUL D***.

CHRONIQUE.

La ville du Mans vient de perdre le doyen des organistes de France, ancien professeur de rhétorique et littérateur. M. Michel Boyer, né à Tours le 5 février 1768, est mort le 16 septembre dernier, dans sa 91e année. Outre son poème de l'*Education* en deux volumes in-8°, M. Boyer a encore publié dans ces dernières années une traduction en vers du *Livre des Psaumes,* dédiée à la Conférence de Saint-Vincent de Paul du Mans. La Société des sciences et arts de cette ville lui a dû à diverses époques des notices biographiques d'un haut intérêt par les précieuses notes historiques dont il les accompagnait : entre autres sur Nicolas Denizot, dit le *comte d'Alsinoïs*, M. l'abbé Rivière, chanoine et vicaire-général du diocèse; François Pichon, et François Marc, tous deux anciens maîtres de chapelle à la cathédrale; le P. Moissenet, dernier supérieur du Séminaire-Oratoire du Mans; M. l'abbé Dubreuil, principal du collége, et M. René Renvoisé, sous-principal, etc., etc. La musique a toujours été son art favori, et au milieu de ses devoirs de professeur dont il s'acquitta toujours avec une scrupuleuse exactitude, il trouvait en s'y livrant un agréable délassement; en sorte qu'on peut dire que la musique a été le plus grand charme de cette vie si longue et si bien remplie. Il a écrit plusieurs dissertations sur cet art, sur les divers instruments, et particulièrement sur l'orgue et l'harmonium. M. Boyer laisse donc à ses nombreux élèves, qu'il aima toujours d'une affection toute paternelle, de précieux travaux, et ce qui vaut mieux encore, le souvenir et l'exemple d'une vie laborieuse et chrétienne. Une de ses dernières paroles a été celle-ci : « Le bon Dieu savait bien que je n'aurais pas la force d'être » martyr; voilà pourquoi il me fait mourir sans souffrance : qu'il en soit » béni! »

L.

— Le Musée ecclésiologique du diocèse d'Angers a reçu, pendant le mois de septembre, les dons suivants :

De M. le curé de Brossay : Autel portatif en ardoise, consacré par Cl. de Rueil, évêque d'Angers, 1639. — De Mme Guillon, de Saumur : Dossier de stalle sculpté, provenant du prieuré de Boumois, renaissance. — De Mgr Angebault : Écusson sculpté sur pierre, de Jean de Beauvau, évêque d'Angers, xve siècle. — De M. le curé de St-Georges-des-Sept-Voies : Bénitier portatif en bronze, xve siècle; Pied d'encensoir, fin du xive siècle. — De M. le curé du Thoureil : Nappe d'autel, xve siècle. — De M. le curé de la Chapelle-du-Genêt : 136 pièces manuscrites, du xve au xviiie siècle.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Élévations poétiques, par THÉOBALD NEVEUX, *Paris, veuve Jules Renouard, libraire, 6, rue de Tournon.*

Voici un livre avec lequel nous sommes en retard, et que nous tenions néanmoins à signaler à l'attention des hommes graves et amis des bonnes lettres. Ce n'est pas seulement un de ces recueils de poésies plus ou moins religieuses, comme nous en avons vu paraître en grand nombre, depuis un demi-siècle, avec des succès divers. Il y a ici quelque chose de plus et de mieux. Avec des pensées plus mûres, une foi plus ferme et plus précise, et un talent dont ce volume atteste la vigueur et l'originalité, on voit se produire, pour la première fois ce nous semble, dans un poète penseur, une tentative de théorie qui est d'un bon augure pour l'art catholique, et qui mérite à tous égards d'être étudiée et encouragée. Un mot d'abord sur le plan du livre.

« Sous le titre général d'*Elévations poétiques*, j'ai commencé, nous dit » l'auteur, par exposer mes idées sur les conditions d'une poésie pure- » ment catholique; puis, passant à l'application de ma théorie, j'ai ras- » semblé plusieurs pièces de différents genres, à titre d'essais. J'ai cru » entrevoir la vraie route, et je n'ai pu m'empêcher de l'indiquer. Hum- » ble ouvrier, je n'apporte qu'une seule pierre au bel édifice dont j'ai » conçu le plan, mais dont je verrai, je l'espère, achever la parfaite » structure par des artistes plus habiles et mieux inspirés. »

C'est par ces lignes que se termine la belle et savante préface qui précède les *Elévations*. Cette préface, qui vaut un livre, suffirait à elle seule pour convaincre le lecteur que l'ouvrier modeste et inconnu qui s'annonce ainsi n'est pas un esprit d'une trempe ordinaire. M. Neveux y aborde résolument et y discute, à des points de vue tout nouveaux, avec autant de verve que de netteté, la grande question de la poésie catholique, question encore débattue, malgré les tendances du siècle au prosaïsme, et toujours vitale pour la littérature contemporaine. Essayons d'en résumer les données principales, à l'aide de deux ou trois citations.

« Je ne suis point un poète de profession. Et néanmoins j'ai voulu de » temps en temps chanter ma foi et ma prière, surtout à certaines épo- » ques de ma vie plus recueillies et plus studieuses. Mais je l'avoue, je

» n'ai pu jamais me faire à la poétique païenne de Despréaux, pas plus » qu'à la fantaisie sans but de la plupart de nos contemporains. Ainsi » comprise, la poésie dégénère, et n'est plus qu'un passe-temps indigne » d'un homme sérieux. J'ai tenté au contraire de lui restituer son carac- » tère élevé et divin, et de la ramener à son but primitif, au noble but » que lui assigne saint Paul, la consolation de l'âme et l'édification des » fidèles par le chant : *Commonentes vosmetipsos psalmis, hymnis et* » *canticis spiritualibus.* (Col., c. 3. v. 16). »

L'auteur expose ensuite, dans quelques pages substantielles où l'on voit qu'il n'est nullement étranger à l'érudition classique, quel était le caractère grave et religieux de la poésie antique, et de quelle estime, de quelle vénération même, les rois et les peuples l'ont honorée dans ses représentants les plus illustres et les plus fidèles à la dignité de l'art.

Pourquoi donc la poésie semble-t-elle aujourd'hui tombée dans un si grand discrédit? La raison en est trop évidente. Les poètes ont profané le don divin. Ils n'ont chanté, pour la plupart, que l'immoralité et le doute, au lieu de la vertu et de la Divinité. Ils se sont adressés vénalement aux basses passions de la foule. « Aussi, continue M. Neveux, par » la faute réciproque et du public perverti et des poètes corrupteurs, » tous les esprits s'inclinent et se matérialisent, ou, si vous le voulez, se » prosaïsent. Ils négligent l'honnête et le beau pour ne songer qu'à » l'utile. Ils comptent, au lieu de chanter. Mais malheur aux peuples qui » ne chantent plus! Ils ont perdu la joie des enfants de Dieu, et cette » limpidité de l'âme heureuse, tant recommandée par saint Paul, parce » qu'elle dispose aux bonnes œuvres, *gaudete in Domino semper*. Rele- » vons donc la poésie en la ramenant à ses sources primitives. Il faut que » l'homme chante, c'est un besoin de sa nature; on ne peut pas plus lui » interdire le chant que la parole : présentez-lui donc des chants dignes » de sa destinée sublime. Au lieu de la vague romance, cette peste des » salons; au lieu du conte impur, cette peste du cabinet; au lieu de la » chanson licencieuse, cette peste de la rue et de l'atelier, donnez-lui les » hymnes et les cantiques spirituels dont l'usage a été préconisé par le » grand apôtre. »

Mais le chant suppose un langage mesuré. Ici l'auteur démontre rapidement l'étroite connexion qui existe entre la poésie et le vers proprement dit, et il est curieux de le voir défendre la versification française telle que les siècles l'ont faite contre le chantre des *Méditations*, qui, dans un accès de mauvaise humeur, a paru croire que « désormais la

» poésie se passera du mètre et de la rime pour prendre les libres allures » de la prose. »

Or, que chantera le poète chrétien? Appuyé sur saint Paul, M. l'archiprêtre de Guéret distingue, en dehors des chants publics et liturgiques, *une prière et un psaume privés qui veulent être chantés en langue vulgaire et compris de tous*. Ainsi entendue, la poésie n'est ni un embarras ni une prétention, poursuit M. Neveux, et elle ne nuit à l'accomplissement d'aucun devoir. J'aime à voir le poète homme d'action, et l'homme d'action de temps en temps poète. De nombreux et éclatants exemples viennent donner à cette idée les confirmations de l'histoire, depuis Moïse et Tyrtée jusqu'à Charlemagne et saint Thomas, pour ne pas toucher aux temps modernes. Les enfants de l'Eglise pourront donc chanter quelquefois les joies et les tristesses de leur mère, comme les profanes ont chanté les joies et les tristesses du siècle. L'amour humain a eu ses poètes trop nombreux; pourquoi l'amour divin n'aurait-il pas les siens dans notre langue? Et les dogmes mêmes de notre foi, et les scènes si émouvantes de l'Histoire-Sainte, et les nobles luttes du juste, soit contre lui-même, soit contre les persécutions et les séductions externes, sont-ce donc là des sujets pauvres ou indifférents pour les âmes élevées et croyantes?

Et qu'on ne dise pas que la poésie suppose une sorte de délire et de fureur poétique. Sans doute, il faut de l'inspiration et de l'enthousiasme; mais les poètes, malgré quelques types exceptionnels, ne sont pas nécessairement des fous et des maniaques. La véritable inspiration ne nuit pas plus au bon sens du poète que l'extase surnaturelle ne nuit à la raison du saint qui l'expérimente. C'est donc à bon droit que Boileau demande

Que toujours le bon sens s'accorde avec la rime;

seulement, pour être complet, il devait ajouter :

Que toujours votre vers s'accorde avec la foi,

c'est-à-dire qu'il lui aurait fallu refondre presque intégralement son Art poétique si admirable du reste sous d'autres rapports.

Eh bien! cet accord trop longtemps déclaré impossible entre la foi et la poésie, c'est parce que M. Neveux l'a cru non seulement possible, mais désirable et nécessaire, qu'il a composé les chants rassemblés dans le volume qui nous occupe aujourd'hui. Ce que tant de grands hommes ont fait pour leur époque (voyez dans la préface que nous analysons la longue liste historique de nos poètes chrétiens), il voudrait le voir se re-

produire dans la nôtre. « Il y a longtemps, dit-il, p. 12, que j'ai senti cette » regrettable lacune dans notre littérature, et si, malgré les heureux es- » sais et les louables efforts qui ont été tentés en ces derniers temps, » cette lacune existe toujours, cela a tenu bien moins au manque de » génie qu'à l'incertitude de la méthode et du but qu'il fallait se propo- » ser. » L'Eglise sans doute a sa poésie à elle, et une poésie admirable, dans l'enceinte du sanctuaire, et les fidèles peuvent en jouir à un certain degré et en certains jours, par les manifestations solennelles de notre culte. Mais la lacune subsiste dans la langue usuelle. Moins heureuse que l'Espagne et l'Italie, la France n'a pas de poésie catholique proprement dite en langue vulgaire. Or, le peuple ne chante pas seulement à l'église; il chante au foyer domestique, il chante à son atelier, comme au coin de son champ devant l'autel rustique de sa madone.

« Mon ambition, j'en conviens (c'est toujours l'auteur qui parle), eût » été d'inspirer à quelque âme d'élite une poésie digne du sanctuaire, » un recueil de cantiques acceptables devant l'autel du Dieu vivant; ou, » si ma visée était trop haute, d'inspirer au moins une poésie plus mo- » deste, propre à populariser les dogmes et la morale évangéliques... La » poésie du sanctuaire en langue moderne n'est peut-être pas possible, » par la même raison que l'Eglise n'a pas jugé convenable d'écrire sa » liturgie en langue vulgaire .. Mais en dehors du sanctuaire, il y a le » vestibule. Le sanctuaire est le siége de Dieu; le parvis est l'abri du » catéchumène et du profane qui se disposent à entrer. Laissons le sanc- » tuaire aux prophètes, mais introduisons les poètes dans le parvis » sacré; il me semble que c'est là leur place. De même que le prédica- » teur, dans son prône, se sert de son idiome natal pour vulgariser » l'Evangile qu'il a pris sur l'autel, de même je crois que le poète, quoi- » que relégué à la porte du sanctuaire, peut, dans ses chants, mettre à la » portée du peuple les dogmes et la morale du christianisme. Et si, heu- » reux poète, il a le cœur assez pur, les mains assez chastes, pour attirer » en lui l'esprit divin qui inspire les beaux vers, qu'il compose alors des » hymnes, des élévations et des grands poèmes pour les classes lettrées, » puis, des cantiques et des légendes pour les classes ouvrières, et il aura » bien mérité de Dieu et de l'Eglise.

» Quand je propose aux artistes chrétiens d'abandonner l'imitation » païenne pour se faire une littérature propre, autonome et catholique, » il ne faudrait en conclure que je veuille absolument bannir des écoles » les classiques païens. Sur cette question naguère si débattue, je n'ai

» point d'autre opinion que celle de l'Eglise elle-même : opinion deux » fois manifestée, d'abord sous la persécution de Julien l'Apostat, par la » voix des évêques d'Orient, et dernièrement par la bouche de N. S. P. » Pie IX. Les classiques païens, convenablement expurgés et expliqués, » sont bons à étudier, et comme l'une des formes les plus parfaites du » langage humain, et comme monuments de la tradition, utiles au triom- » phe de l'Eglise. Les Hébreux ont droit de dépouiller l'Egypte quand ils » la quittent pour la terre promise. »

Telle est la doctrine de l'auteur en matière de poésie. Elle paraîtra sans nul doute digne des suffrages de tous les esprits fermes et réfléchis qui comprennent encore la véritable mission du talent et des lettres, et c'est pour cela que nous avons cru devoir emprunter largement à la préface où cette doctrine est exposée.

Essayons maintenant de donner une idée des *Elévations* elles-mêmes. Ces chants s'ouvrent par une belle invocation à l'Esprit Saint : c'est l'acte de foi du poète, et l'indication de la véritable source de toute inspiration sérieuse et moralisante. Vient ensuite un essai de *Poétique chrétienne*, où M. Neveux formule et justifie sa théorie d'une manière aussi neuve que brillante. Ici quelques citations sont indispensables ; mais dans une œuvre pleine d'enchaînement et de cohésion, où la pensée déborde et jaillit à grands traits, il est bien difficile de faire un choix qui ne soit pas une mutilation. Comme cependant le critique n'a pas droit à être cru aveuglément sur parole, hasardons-nous à détacher quelques morceaux de ce bloc solide et imposant. Qu'on nous permette seulement de ne pas trop écourter nos citations ; nous aimons mieux les faire un peu longues et moins nombreuses. Le propre d'une œuvre qui a du souffle, c'est de se prêter mal à un dépècement minutieux. Il ne manque pas d'ouvrages où *des traits d'esprit semés de temps en temps pétillent ;* mais en est-il beaucoup aujourd'hui qui puissent supporter sans péril des extraits de longue haleine ?

Notre poète montre d'abord que le grand fait de l'apparition dans le monde de l'Homme-Dieu a dû imposer aux choses de l'esprit comme aux choses morales une règle nouvelle et souveraine. De là cette conséquence pratique :

L'idéal a changé ; changeons la poétique...
Otons au vieil autel son poudreux ornement ;
Il faut au nouvel homme un nouveau vêtement.

Puis abordant de front l'objection tant de fois répétée depuis Boileau,

Mais le Christ n'est pas beau; le thême de la Bible
D'ornements égayés n'est guère susceptible, etc., etc.

Le poète croyant répond avec autant de vigueur que de franchise :

Ah! le Christ n'est pas beau! Le sommet du Calvaire
Pour vos yeux délicats est d'aspect trop sévère!
L'ascétisme chrétien, le mont des Oliviers,
Pour élever vos cœurs sont de trop forts léviers!
Les héros des déserts, pères des solitudes,
Pour poser devant vous sont des types trop rudes!
Vous n'aimez pas un Dieu luttant contre la mort,
Pour vous ôter du cœur l'épine du remords!
Lâches efféminés! vous n'aimez pas la lutte,
L'effort qu'impose à tous l'originelle chute!
Mais qu'est donc, à vos yeux, un grand homme, un héros?
Une inerte statue? Un marbre de Paros?
Un sybarite mou qui tout le jour repose
Nonchalamment couché sur des feuilles de rose?
Un bon joueur de flûte? Un insipide acteur?
Un vil cocher du cirque? Un fort gladiateur?
Un poète charmant rendant la vie aimable,
Et pour tous les tyrans chantant l'orgie à table?
Non, non, vous vous trompez; le héros vraiment grand,
Qui dans l'estime humaine obtient le premier rang,
C'est celui qui, tombé dans le malheur extrême,
Lutte pour la vertu, combat contre soi-même.
Le héros, ce n'est pas Achille vêtu d'or,
Mais Achille au combat, et luttant contre Hector.
Le héros méritant la palme triomphale,
Ce n'est pas ce lâche assis qui file aux pieds d'Omphale,
Mais ce fort qui purgea la terre des fléaux,
Et nous transmit son nom par ses douze travaux.
Non, non, vous vous trompez : ici-bas toute gloire
N'est qu'un combat heureux suivi de la victoire.
Le beau? C'était Socrate en un cachot mourant,
Mais calme, avec Platon, sur l'âme discourant,

Déjà du trait mortel sentant la pointe aiguë,
Et buvant sans pâlir la coupe de ciguë.
Car le plus beau spectacle, a dit l'antiquité,
C'est le grand homme en lutte avec l'adversité.
Eh bien! puisque pour vous une arène poudreuse,
Où combat jusqu'au sang une âme vigoureuse,
Est un spectacle affreux qui vous glace d'horreur;
Puisqu'un champ de bataille aussi bien vous fait peur;
Puisqu'un convive heureux a pour vous plus de charmes,
Que le soldat debout et vaillant sous les armes,
Qui se jette sans crainte et d'un pas affermi
Par le plus court chemin tout droit sur l'ennemi;
Puisque sans les gagner vous voulez des couronnes;
Qu'au camp vous préférez les dômes de nos trônes;
Que du clinquant des cours votre œil est fasciné;
Qu'il vous faut chaque soir un Louvre illuminé,
Des lustres éclairant de vastes galeries,
Et des fêtes de rois aux grandes Tuileries;
Puisque vous rêvez l'art tel qu'il est à Paris,
Partout des marbres grecs, des Grâces et des Ris;
Ou du vieux Luxembourg les classiques murailles,
Ou les arbres taillés des jardins de Versailles,
Sachez qu'il est pour vous des jours de fête encor;
Sachez que le Calvaire est proche du Thabor;
Que sans attendre au ciel la grande récompense,
Eternelle, infinie, inaltérable, immense,
Notre calice amer n'est point tout plein de fiel,
Et qu'il nous garde aussi quelques gouttes de miel.

Vient ensuite une riche description des magnificences de notre foi et de notre culte; mais cela nous mènerait trop loin. Abrégeons et courons aux derniers vers du premier morceau, ou si l'on veut, du premier chant de la nouvelle Poétique :

Qu'on n'objecte donc plus à notre poétique
D'anéantir le goût et la belle Esthétique.
Plus que tous les païens nous avons le goût sûr;
Nous voulons le vrai beau, mais sans mélange impur.

Nous aimons volontiers à chanter la nature,
Mais pour retrouver Dieu dans chaque créature,
Mais pour dresser encore l'échelle de Jacob,
Et découvrir l'esprit des poêmes de Job.
Nous n'aimons pas, c'est vrai, la nature en souffrance
Dans sa laideur native et dans sa déchéance,
Telle que nous l'a faite un vice originel
Le péché ni le mal ne sont le naturel.
Il nous la faut dès-lors neuve et transfigurée,
Et non comme Satan nous l'a dénaturée.
Le nu doit se cacher sous un vêtement d'or,
Et l'Olympe immoral le céder au Thabor.
Or, quand à la nature on ajoute la grâce,
Bien loin de la détruire, on l'orne, on la dépasse.
Jupiter ne peut plus être un type du beau;
C'est un Dieu détrôné par un vainqueur nouveau.
Connaissez-vous plus belle et plus douce figure
Que celle de Marie et de la Vierge pure?
Et le plus travaillé de vos marbres polis
Egala-t-il jamais la blancheur de ce lis?
Du plus beau des jardins la terrestre vallée
Vit-elle épanouir fleur plus immaculée?
Et ce Messie enfin des hauts cieux descendu,
Pendant quatre mille ans de tout peuple attendu,
Qui sut unir en lui, par privilége rare,
Le sceptre et l'encensoir, la couronne et la tiare,
Multiple majesté, fils de Dieu, fils d'Adam,
Qui dans la Trinité fit entrer notre sang;
Quand je vois ce grand Dieu s'amoindrir à ma taille,
Couché dans une crèche et dans un lit de paille,
Infirme comme moi partager mes douleurs,
Sourire avec mes yeux, pleurer avec mes pleurs,
Echapper au bourreau dans l'ombre d'une crypte,
Et fuir avec Joseph loin d'Hérode en Egypte;
Quand je le vois, puissant et faible tour-à-tour,
Unir, pour me sauver, des contrastes d'amour;
Là parmi les docteurs, là bas à la Colonne,
Exposant aux soldats sa divine personne;

Ici d'un roi cruel indignement hué,
Là bas dans le Prétoire encore conspué;
Aux Oliviers mourant de ses trois agonies,
Quand je baise en pleurant la trace de ses pieds,
Quand je vois sur la croix nos crimes expiés;

. . . . . .

Je l'avoue, il me plaît et j'en suis sous le charme;
J'aime ce Verbe-chair qui me donne une larme,
Je l'aime à son Calvaire ou sortant du tombeau,
Et dans son double rôle il me semble très beau;
Et je crois que c'est là de la belle Esthétique,
Un sujet gracieux autant que pathétique,
Des aspects beaux à peindre, et que le goût et l'art
Peuvent, sans le blesser, offrir à tout regard ...
Chrétiens, osons enfin paraître nouveaux hommes,
Confesser sans rougir tout haut ce que nous sommes,
Proclamer le beau pur, saint et transfiguré,
Et d'un art tout chrétien le temple inauguré.
Le Parnasse est usé. L'Ecole du Calvaire
Doit mener le poète au seuil du sanctuaire.

On l'avouera, cette poésie n'est pas d'une versification timide et vulgaire; on y sent vraiment le *mens divinior* des temps de foi, et par moment elle nous rappelle quelque chose de l'ampleur aisée et de l'accent mâle et simple du vers cornélien.

Dans les chants suivants de la Poétique, M. l'abbé Neveux combat avec énergie les principes fondamentaux de la poésie rationaliste, l'indépendance de la fantaisie, l'immoral système de l'art pour l'art, et le culte superstitieux de la forme, au préjudice du vrai et du bien. Nous ne citerons que les fragments suivants:

Qu'importe la forme du moule
Où je jette mon âpre vers
Pourvu que mon idée y coule,
Quand elle est bonne à l'univers?
Je veux pour ma forte pensée
Plus que la strophe cadencée,
Plus que le son aérien,
Plus qu'un peu de vent qui murmure,

Plus que le bruit d'une mesure :
Je suis plus que musicien !

Sans doute je veux l'harmonie
Et les mélodieux accords ;
La grâce va bien au génie,
Comme l'ordre aux célestes corps,
Mais quand une pensée ardente
Jaillit d'une âme indépendante,
Libre dans son sublime essor,
A la mesure elle s'impose,
Et si la cadence s'oppose,
Elle la brise et marche encor.

Ame par trop intimidée,
Vos scrupules sont malséants,
Laissez la forme pour l'idée,
Venez aux nouveaux océans.
Je sais des terres toutes neuves,
Que sillonnent de larges fleuves
Aux fraîches, aux limpides eaux :
Buvez à longs traits dans leur onde,
Et répandez-la sur le monde,
Par vos mille et mille ruisseaux.

Ce qu'on vient de lire est à l'adresse des adorateurs exclusifs d'une élégance fardée; ce qui suit regarde ces esprits indisciplinés qui craignent que le frein et la règle ne soient funestes au talent. M. Neveux commence par exposer l'objection dans toute sa force :

Tyran, en vain tu t'ingénies,
En vain tu veux avec ta faux
Couper les ailes aux génies
En retranchant à leurs défauts !
Triste émondeur, prends donc ta chaîne,
Va, si tu peux, dresser le chêne,
Lier son tronc par le milieu ;
Et sur la force créatrice
Porter ta main régulatrice,
Pour étouffer l'œuvre de Dieu !

Va, laisse aux collines leur pente,
Aux coteaux leur inclinaison;
Le ruisseau qui là bas serpente
Trouve en lui-même sa raison;
Laisse à tous l'atmosphère libre;
Dans chaque être l'âme ne vibre
Qu'au sûr appel de ses instincts;
Laisse brûler les feux de vie :
Malheureux! as-tu donc envie
De voir tous les flambeaux éteints?

Voici maintenant la réponse :

Ainsi l'on dit, ainsi l'on pense,
Pour donner libre essor à l'art;
Mais l'esprit en vain se dépense,
Quand il ne marche qu'au hasard.
Le sauvageon, sans l'ente franche,
A beau nous étaler sa branche,
Ses rejetons chargés de nœuds;
Malgré son luxe de feuillage,
Il n'a qu'une pomme sauvage
Pendue à ses bras épineux.

Quand l'arbuste grandi se lève,
Emondeur, taille avec le fer,
Pour donner vigueur à sa sève
Et douceur à son fruit amer.
Quand le cheval fougueux s'emporte,
Il faut qu'une main sage et forte
Lui jette le mors et les freins;
Puis on peut le mener en laisse,
Donner à son corps la souplesse,
Sans ôter la force à ses reins.

Non, non, l'homme de la culture,
Ni le vigilant laboureur,
Ne font de mal à la nature,
Quand ils lui donnent leur sueur,
Quand dès le matin sous la brume,
Ils ouvrent la terre qui fume

A de vivifiants rayons,
Pour que sur elle le ciel pleuve,
Et que la tiède ondée abreuve
Les grains de blé dans les sillons.

Après avoir flétri, avec la verve et le ton, je dirai presque magistral, qui éclate dans ces strophes, les fausses doctrines et les déplorables abus qui ont trop souvent dégradé la poésie en la détournant de ses voies légitimes, l'auteur des *Elévations* se complaît à glorifier ceux des grands poètes chrétiens qui ont mieux compris la mission de l'art et du génie, et qui ont su puiser aux sources de la véritable inspiration. La *Poétique*, qui se compose de six pièces principales, se termine par un chant d'un caractère vraiment lyrique où le poète s'attache à faire ressortir les aspects poétiques de la Création, considérée au point de vue chrétien. Il débute par les quatre vers suivants, qui sont répétés plusieurs fois dans le cours de ce morceau final.

Chantons, ma harpe d'or, ma harpe ambroisienne,
Chantons un hymne saint sur un mode nouveau,
Et dans une harmonie angélique et chrétienne,
Chantons, ma harpe d'or, notre hymne le plus beau.

X.

Description iconographique des vitraux peints de l'église conventuelle des Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir (Sarthe) au diocèse du Mans, par M. l'abbé LOTTIN, chanoine de l'église du Mans. *Le Mans, Monnoyer, 1858, in-8°. de 96 pages.*

Le 1er septembre, Mgr l'évêque du Mans consacrait la magnifique église de la Congrégation des sœurs de Ruillé-sur-Loir, construite dans le style du XIIIe siècle, par M. David, architecte au Mans. Cette église est ornée d'un grand nombre de verrières dues au talent des religieuses carmélites du Mans, sous la direction de M. Hucher. M. le chanoine Lottin a eu l'heureuse pensée d'expliquer dans une petite brochure, particulièrement à l'usage des bonnes religieuses, tous les sujets de ces vitraux qui sont comme un livre toujours ouvert, offrant un vaste champ aux pieuses méditations. Tout le monde lira avec plaisir et avec fruit cet opuscule, et, bien que les savants puissent ne pas partager en tout point les idées de l'ordonnateur du plan général, ils y trouveront cependant une lecture pleine d'édification et de science hagiographique. Il est à regretter pourtant que le savant auteur ait laissé passer un certain nombre de phrases négligées,

embarrassées par des répétitions de mots et difficilement construites. Ces négligences causées sans doute par la précipitation avec laquelle a été rédigée cette brochure, tendent malheureusement à légitimer le reproche que l'on fait généralement aux archéologues et à tous ceux qui écrivent des ouvrages de science, de se préoccuper trop peu du style. Toutefois, ces pages trop courtes resteront comme un monument précieux dans l'histoire archéologique de notre Maine. L.

Le chrétien sanctifié par l'oraison dominicale, par le P. GROU; publié pour la première fois sur le manuscrit autographe par le P. Cadrès. *Paris et Lyon, chez Pélagaud, 1858, 1 vol. in-18.*

Jean-Nicolas Grou naquit à Calais, le 24 novembre 1751. Membre de la Compagnie de Jésus, dès l'âge de 15 ans, il se retira lorsqu'elle fut supprimée à Pont-à-Mousson, passa de là en Hollande et finit ses jours le 13 décembre 1803 à Lulworth, en Angleterre, au sein de la famille Weld, qui lui avait offert, pendant la Révolution française, une noble et généreuse hospitalité. Ce n'était pas seulement un auteur ascétique, comme notre siècle n'en produit plus, dont les ouvrages, et en particulier l'*Intérieur de Jésus et de Marie*, contribuent chaque jour à nourrir la foi et la piété des fidèles. Des productions d'un autre genre attestent la variété de son talent et lui assurent une place honorable parmi les littérateurs du siècle dernier. Il a traduit les *Lois*, la *République* et plusieurs *Dialogues* de Platon. Son travail a eu l'honneur d'être *presque entièrement reproduit par M. Cousin*. Dans sa traduction des *Œuvres complètes de Platon*, le célèbre philosophe se plaît à répéter « qu'il a pris pour base de sa traduction celle de Grou, comme un témoignage de sa sincère estime pour un homme *bien supérieur à sa réputation* (1) »

C'est pendant son exil en Angleterre que le P. Grou a composé le délicieux opuscule que nous recommandons ici chaudement à nos lecteurs, qui ne seront pas effrayés par son titre très dévot. Traduit en anglais en 1817, avant de paraître dans son vêtement primitif, il fut traduit en 1832, de l'anglais en français, et depuis trois fois réimprimé avec succès, malgré quelques taches que l'on y apercevait sans savoir comment on pourrait les enlever. Le P. Cadrès vient d'avoir la bonne fortune de mettre la main sur le manuscrit authographe du P. Grou, et l'heureuse pensée de le pu-

(1) T. VII, 389. — T. IX, 395; *et alibi passim.*

blier dans sa langue originale et toute sa suave intégrité. Comme toutes les réimpressions dont il s'est déjà occupé (1), le P. Cadrès a fait de celle-ci un vrai bijou typographique, grâces aux presses de M. Hennuyer, dont on ne parle que d'hier dans le monde de la librairie et qui a su d'un bond y conquérir une considération méritée. L'œuvre d'ailleurs était bien digne de ces soins qui ne sont pas aussi futiles qu'ils en ont l'apparence : il y a encore tant de gens qui prennent ou rejettent un livre selon que sa couverture est terne ou brillante ! — Il est impossible de choisir un meilleur traité sur l'Oraison dominicale que celui du P. Grou pour acquérir l'intelligence pratique de cette divine prière. En en terminant la dernière page, j'ai été bien tenté de reprendre la première et je suis convaincu que la plupart de ceux qui ouvriront cet excellent petit livre auront une semblable tentation et y succomberont impunément et avec délices.

A. G.

(1) V. *Les Entretiens du P. Lallemant* et *la Sagesse chrétienne du P. Guilleminot.*

INDEXED

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME QUATRIÈME

DEUXIÈME LIVRAISON. — NOVEMBRE 1858

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1858

SOMMAIRE.

I. — Le château de Bonnétable — *premier article*, — par **M. Frédéric Piel.**

II. — Beaupréau — *première partie*, — par **M. A. Lemarchand.**

III. — Documents relatifs à saint Girard, moine de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, communiqués par **dom Chamard**, de l'abbaye de Solesmes.

IV. — Rapport sur la Vraie-Croix découverte à Saint-Florent — *suite et fin*, — par **M. l'abbé Barbier de Montault.**

V. — Poésie. — Strophes, par **M. Albert Lemarchand.**

VI. — Chronique. — Inscriptions relevées à Noyen (Sarthe), par M. l'abbé Lochet. — Lettre de M. d'Ozouville. — Statuette de Mgr Bouvier, ancien évêque du Mans. — Consécration de l'église de Monfort-le-Rotrou. — Verrières de l'église de Saint-Maurice d'Angers.

VII. — Bulletin bibliographique. — Note de M. le marquis du Prat sur deux opuscules publiés par le prince Galitzin. — Notice biographique sur M. l'abbé Joubert, par M. Ch. Sainte-Foi. — Hypathia, par M. Ch. Drouault. — Histoire de saint Pie V (3e édition), par M. le comte de Falloux. — Du roman et du théâtre contemporains (2e édition), par M. Eugène Poitou.

LE CHATEAU

DE BONNÉTABLE[1]

(SARTHE).

Les dévastations commises au XVe siècle, par les Anglais, dans les archives civiles et religieuses de nos provinces de l'Ouest, ne semblent pas heureusement avoir atteint le chartrier du château de Bonnétable, dont les titres originaux de propriété remontent à l'année 1322. Là ne se trouvent point, il est vrai, ces documents précieux, tels que contrats de mariage, inventaires, partages de successions ou autres actes de familles, qui servent à rectifier bien souvent les erreurs commises et accréditées par les anciens historiens. Mais ces titres, qui n'ont éprouvé d'autres altérations que celles du temps, offrent de curieux détails pour l'histoire et la topographie locale, et parmi eux, les plus précieux sans contredit sont ceux qui concernent la construction du château actuel de Bonnétable, en remplacement du donjon féodal, dont la tradition attribue sans aucune preuve la ruine aux Anglais.

(1) Nous publions aujourd'hui la première partie de la notice que nous avons annoncée sur Bonnétable. La mort récente de Madame la duchesse Matthieu de Montmorency, qui habitait depuis longtemps le château de ce nom, donne un nouvel intérêt au savant travail de M. Frédéric Piel.

Le premier château de *Malestable*, de même que celui de *Montfort* (remplaçant le *castrum* en ruines de *Geneda*), fut construit dans les vingt dernières années du XIe siècle, par le troisième fils de Rotrou II, comte du Perche, *Rotrou*, surnommé *Warin Briton* (*Rotrochus dictus Warinus Britto, filius comitis Rotrochi*), après que, par son mariage, vers 1080, avec *Lucie*, fille de *Hugon de Gennes* (*Hugo de Janna*) et d'*Agnès* que l'on croit être de la maison de Chaources (*Postquam filiam Hugonis de Gêna cum honore ipsius accepit*, etc., etc.), Rotrou fut devenu propriétaire de la seigneurie de Gennes (aujourd'hui Le Pont-de-Gennes) et de celle de Vibraye (*vicus de Janna et vicus Brigiæ*) (1).

Une série intéressante de chartes, la plupart inédites, et de titres particuliers, nous parle de la seigneurie de *Malestable* et de son premier château, depuis l'époque de la construction jusqu'au moment de sa ruine, au XVe siècle, alors que *Jehan de Harecourt*, ainsi que nous le verrons plus loin, en accorda les pierres au bâtisseur de sa nouvelle demeure féodale, *Mathurin Delandelles*.

Rotrou Ier, de Montfort, fut l'un des plus valeureux et des plus intrépides barons de Hélie de La Flèche, comte du Maine, à la cour duquel on le voit souvent figurer (2). Il eut quatre enfants de son mariage avec Lucie de Gennes :

Hugues qui mourut sans postérité;

Rotrou II, qui hérita de la seigneurie de Montfort, après la mort de son père, vers 1130;

Fulcois ou *Foulques*, qui fut seigneur de *Malestable;*

Et *Gilduin*, que nous croyons (sans pouvoir l'affirmer) avoir possédé la terre de *Courparent*, dont il prit le surnom.

Comme nous venons de le dire, Hugues, l'aîné des enfants de Rotrou de Montfort, mourut jeune, vers 1103, et le jour de son en-

(1) Cartulaire de Saint-Vincent du Mans. Mss. Bibliothèque du Mans, n° 888, des Archives communales. Bibliothèque Impériale, ancien fonds latin, Ms. n° 5444, folio 114.

(2) Livre blanc du chapitre, Ms. Bibliothèque du Mans, page 44. Cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers (collection dom Housseau), n° 1013, Mss. Bibliothèque Richelieu.

terrement, Rotrou et Lucie donnèrent pour le repos de son âme, à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, les églises de *Flacé* (1) et de *Thorée* (2) que possédait Lucie, par héritage de sa sœur, décédée épouse sans enfants de *Geofroy de Sonzay*.

« *Rotrochus de Monteforti et uxor ejus Lucia, dederunt pro remedio* » *animæ filii Hugenis in die sepultura ejus, ecclesias de Flaceio et de* » *Toreio*, etc., etc. » (3).

Rotrou était très malade à Malestable (*graviter egrotans apud Malum Stabulum*), lorsqu'il fit cette donation du vivant de l'abbé Rannulphe (1080-1103); aussi fut-ce Hugues de Villechenot, qui plaça son épée ou son couteau (*per cultellum*) sur l'autel, en signe de confirmation (4).

Le troisième fils de Rotrou Ier de Montfort, Fulcois ou Foulques, avons-nous dit, fut seigneur de Malestable, ou du moins posséda cette seigneurie; c'est ce qui semble résulter d'une charte énoncée au cartulaire de Saint-Vincent, et intitulée : *De his quas dedit Robertus filius Normanni Salvagii* (5).

Cette charte est une donation faite par *Robert*, aux moines de Saint-Vincent, de dîmes novales, d'un demi-arpent de terre et de diverses censives à *Dangeul*, au moment de la fondation du prieuré de ce lieu.

Elle se termine ainsi : « *Fulcoius autem de Malostabulo, de cujus* » *fero hoc donum erat, concessit monachis quidquid possent conquirere* » *de fero Roberti, sui hominis.* »

Comme on le voit, le donateur était un vassal du seigneur de Malestable.

(1) Commune réunie aujourd'hui à celle de Souligné-sous-Vallon.

(2) Commune du canton du Lude.

(3) Cartulaire de Saint-Vincent, Bibliothèque Richelieu, f° 122; Bibliothèque du Mans, n° 283.

(4) Cartulaire de Saint-Vincent, Bibliothèque Richelieu, folio 122, et Ms. n° 888 des Archives communales du Mans.

(5) Cartulaire de Saint-Vincent, folio 299, Bibl. du Mans.

La maladie de Rotrou Ier à Malestable, indiquée par la charte de donation des églises de Flacé et de Thorée, implique nécessairement l'existence d'une habitation féodale dans ce lieu, et cette existence nous est prouvée d'ailleurs par une charte sans date, mais que *dom Housseau* indique être du milieu du XIIe siècle.

« Willelmus, Dei gratia Cenomanensis episcopus (1142-1186), » sciant presentes et futuri quod Bernardus de Buxo, miles, offerens » filium suum Odonum ecclesiæ Bti Dyonisii sub monachali habitu » Deo serviturum, dedit eidem ecclesiæ quamdam terram in parro- » chiâ castri quod vocatur *Malum-Stabulum*, scilicet in elemosinam, » ab omni talliâ et consuetudine liberam, etc., etc » (1).

Rotrou II faisait sa résidence au château de Montfort, les biens que sa femme *Burgonie de Preuilly* lui apporta en mariage, ne lui étant venus que longtemps après. C'est par erreur que plusieurs auteurs ont nommé cette femme *Bourgonie* ou *Bourgoine de Sablé;* l'histoire de Touraine, par *Chalmel,* nous la fait connaître comme la fille du seigneur de Preuilly, en Touraine, d'après des documents irrécusables.

Une autre charte de l'année 1202 fut donnée à Malestable, par Rotrou III de Montfort (2), aux moines du prieuré de Torcé.

Par une charte de 1209, faite *apud Malum Stabulum* , Rotrou III,

(1) Guillaume par la grâce de Dieu évêque du Mans. Que l'on sache maintenant et à l'avenir que *Bernard de Boissé*, chevalier, offrant son fils *Odon* à l'église de Saint-Denys pour servir Dieu sous l'habit monacal, a donné en aumône à la même église une terre située dans la paroisse du château appelé Malestable, exempte de toute taille et de toute coutume, et il l'a donnée d'après le consentement de ses fils. Après sa mort une contestation s'étant élevée pour ladite terre, entre son fils *Matthieu* et les moines de Saint-Denys, Matthieu réclamant la taille et les moines la refusant, et prouvant par des témoins compétents qu'ils ne la devaient pas, ledit Matthieu leur fixa cette terre et la leur laissa libre en notre présence. Fait au Mans, devant *Philippe,* doyen, *Esgarete,* chapelain, *Jean,* maître-école, *Ramnulphe* et autres.

(Archives de l'abbaye de Saint-Denis, Layette du prieuré de Sainte-Gauburge, Bibliothèque Impériale, Mss.)

(2) Ed. Bilard, Analyse des documents historiques du département de la Sarthe, charte n° 318, Prieuré de Torcé.

vir nobilis, fils de Burgonie de Preuilly, se repentant d'avoir interdit à ses vassaux la fréquentation des foires que les moines de Saint-Vincent tenaient à Tuffé, leva cette défense, et supprima la foire qu'il avait lui-même fondée le jour de l'Assomption.

Rotrou III, le plus batailleur et le plus illustre des seigneurs de Montfort, fit sa résidence habituelle au château de *Semblançay,* que sa femme Isabelle de Perrenay, dame de Semblançay, lui apporta en mariage avec d'autres domaines; ce qui le rendit l'un des plus riches seigneurs de Touraine, d'Anjou et du Maine, comme il en était l'un des plus valeureux. Il fut l'un des 55 chevaliers-bannerets nommés par Philippe-Auguste, en 1213 (1), après que ce monarque fut devenu propriétaire de ces provinces, confisquées sur *Jean-sans-Terre.*

Enfin, Rotrou IV résida le plus souvent à Semblançay et parfois aussi à Saint-Christophe et à Château-Augour, devenu depuis Château-Lavallière, propriétés que lui avait apportées sa femme, Marguerite d'Aluye, fille de Hugues III, seigneur de Châteaux et de Saint-Christophe.

Un titre du mardi après la fête de saint Nicolas d'hiver 1322, conservé au château actuel de Bonnétable, et le plus ancien de ce dépôt, fait connaître que « *Jehan Larchevêque, sire de Parthenay en Poic-* » *tou,* » était à Bonnestable, alors qu'il transigea au sujet de l'eau servant au moulin de Guémançais, lui appartenant du chef de *Jeanne de Montfort,* sa femme, fille de Rotrou IV et de Marguerite d'Aluye.

Quelques autres contrats d'acquisitions, des XIVe et XVe siècles, déposés au même chartrier, furent arrêtés au château de Bonnestable, le seigneur présent.

Quel était alors ce château?... C'est ce que nous ignorons. Il devait avoir néanmoins une certaine importance dès le XIIe siècle, car Pesche, dans son *Dictionnaire statistique,* p. 101 du précis historique, nous dit qu'après les conférences qui eurent lieu à la Ferté-Bernard, au mois de juin 1189, entre Henri II, roi d'Angleterre, et Philippe-Auguste, allié de Richard-Cœur-de-Lion, Philippe ayant

(1) Chalmel, histoire de Touraine, tome 2, p. 99.

laissé son armée à Nogent-sur-Huisne, vint la reprendre pour continuer la guerre, et que dans sa marche sur le Mans, il s'empara des châteaux et places de *Montfort, Malestable,* La Ferté-sur-Huisne, Ballon, Beaumont, etc., etc.

Le Nouveau Traité de diplomatique (1), sans faire la description du château de Bonnestable, en fait mention, ainsi que de celui de *Montcolain,* dont nous aurons occasion de parler. Le 3 septembre 1301, dit *dom de Vaisne,* le roi Philippe-le-Bel vint à Baugé; le 4, il était à La Flèche, le 5 à la Fontaine-Saint-Martin, où il resta six jours; le 11, à la Suze, deux jours; le 13, au Gué-de-Maulny, tandis que la reine va au Mans; le 14 septembre, Philippe se trouve en un lieu appelé *Montemcolam,* la reine alla loger à *Bonnestable,* deux jours; ensuite le roi se rendit à Belesme. Il est inutile de faire remarquer que pour recevoir un hôte royal, les châteaux de Bonnestable et de Montcolain devaient avoir une certaine importance, l'usage ne lui permettant de séjourner que dans un monastère ou dans une ville close.

L'ancien donjon féodal de Malestable était situé au milieu du périmètre formé aujourd'hui par la rue et le carrefour Saint-Nicolas, jadis le *placistre du chasteau* (2), les rues du Plat-d'Etain et du Tripot, et la place d'armes où se trouvait le *bayle.* Placé sur le point culminant d'un mamelon dont la base était baignée par de vastes étangs, sa double enceinte de murailles et de fossés ne pouvait lui permettre une grande étendue, et les habitations des vassaux ne purent venir au dehors se grouper qu'en très petit nombre. La chapelle de ce castel, dédiée à saint Nicolas, servit à l'usage du seigneur et des gens de sa maison, l'église de Saint-Sulpice de Melleray, à peu près de la même époque, étant fréquentée par les vassaux et les tenanciers. Restaurée en 1787, cette chapelle, qui sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville, laisse encore voir, dans l'épaisseur et

(1) Tome Ier, p. 460.

(2) Titre de propriété du 13 décembre 1503.

l'appareil de ses murailles, une construction de l'époque romane.

Dans un aveu rendu au comte du Maine, le 22 février 1389, par *Phelippe de Harecourt,* seigneur de Bonnestable, celui-ci « advoue » tenir à foy et hommage lige, au regard de ladite comté, son chas- » tel et chastellenie de Bonnestable, avec ses appartenances avec » telle justice, seigneurie en flé et en domaine comme ses prédéces- » seurs et lui.

» Et pour raison desdites choses (dit-il), vous doy ung chevalier » d'aoust (*d'ost*), que je sere se il me plaist à vous cervir pour » 40 jours en allant et venant en ladite comté ou dehors o ave- » nantes journées à suffisantes semonces, pour le besoin de vostre » propre corps ou de ladite comté pour ma porcion de cinq cheva- » liers d'aoust que les terres, seigneuries et chastellenies de » Montfort et Vibraye, o ledict chastel et chastellenie de Bonnes- » table et appartenances, estoient ensemblement tenu faire avec la » dicte foy et hommage lige.

» Et o tout ce vous doy pleige-gaige, droit et obéissance telle » comme homme de foy lige le doict. etc., etc. (1).

Dans un autre aveu rendu par le même Philippe d'Harcourt au comte du Maine, en 1406, aveu qui n'a pas moins de dix feuilles, et qui se trouve, ainsi que le précédent, déposé aux Archives impériales à Paris, on lit :

« Je, Phelippe de Harcourt, tiens et advoue tenir à foy et hom- » mage lige au regard de vostre comté du Mayne.

» 1. Mon chastel de Bonnestable et le donjon d'iceluy, o les » murs et douves d'environs...

» *Item*, ma forest de Clossay, ainsy qu'elle se poursuit et comporte, » contenant mille arpents de boys ou environ, avec le droict de la » chasse à toutes bestes rouges, rousses ou noires, et la poursuitte » d'icelles entre la Croix-de-Pierre, près votre ville du Mans et la » Croix-feu-Reine assise sur la ville de Ver (2), en laquelle forest il » y a forfaiture, et en ladicte forest d'ancienneté, il y a telle fran-

(1) Aveu inédit, Ms., extrait des Archives Impériales.

(2) Voir une notice du docteur Jousset de Belesme.

» chise entre le fil de la Sarte et l'Huygne que aucunes denrées » qui soient prinses en ladite forest, soit pocterie, tuillerie, boys » ouvré ou à ouvrer, bestes en mailles, porchenets et aultres qui » soienct de nourry ou des pasturages de ladicte forest, les meneurs » et conduiseurs d'icelles me doibvent seulement, etc.....

» *Item*, mon manoir de *Moncaulin*, lequel de présent est en ruine » (1406).

» Pour tout ce, vous dois un chevalier d'aoust pour XL jours allant » et venant par la comté ou dehors, o avenant semonce. »

Comme on le voit, aucun de ces aveux ne donne une description satisfaisante de l'ancien château, et les autres titres du même temps que nous avons consultés n'en font pas connaître davantage.

Philippe d'Harcourt, tige des seigneurs de Bonnétable, avait épousé, avant 1400, Jeanne, dame de Tilly et de Beuvron. Il portait pour armes : *de gueules à deux fasces d'or*.

L'état de paix dans lequel vécurent les seigneurs depuis la seconde moitié du XVe siècle, les força de s'occuper par eux-mêmes, d'une manière plus spéciale, de l'administration de leurs propriétés et d'effacer les ravages causés par la guerre!... Rentrés dans la possession de leurs riches domaines, confisqués sur l'un d'eux pour cause de trahison, les seigneurs de Bonnétable, de la maison d'Harcourt, eurent beaucoup à faire, et la grande quantité d'actes où figure Philippe d'Harcourt, qui hérita de la seigneurie en 1384, nous révèle son activité et sa rare intelligence en administration.

Il résulte d'un recensement général fait dans ces derniers temps, que sur les 20,317 châteaux qui restent encore debout en France, 311 seulement appartiennent aux XIe et XIIe siècles; 894, aux XIVe et XVe, et 3,114 au XVIe siècle. Ces chiffres confirment l'opinion généralement admise par les historiens, qu'à la fin du XVe siècle et pendant le XVIe, il y a eu, surtout dans nos pays, une réédification des manoirs féodaux. De même que les barons du moyen âge avaient reconstruit leurs donjons détruits par les ravages des Normands, de

même les seigneurs du XVe siècle s'empressèrent de réparer un grand nombre d'édifices ruinés ou dégradés, soit par le temps, soit par les longues guerres que le pays avait eu à soutenir contre les Anglais et les autres bandes habituées à vivre de rapines, *cotereaux, brabançons et tard-venus!*

C'est dans ces circonstances qu'eut lieu la construction du château actuel de Bonnétable. Bâti à cette époque où la féodalité expirait sous les coups de l'inquiet et soupçonneux monarque Louis XI, ce château semble plutôt une prison qu'un logis confortable, et sa situation, au bord d'un étang dominé par des collines couvertes de bois, pouvait inspirer cette croyance d'alors, que l'humidité, en cas de siége, arrêterait l'effet destructeur du canon.

Par des lettres patentes données à Caen, le 6 juillet 1450, le roi Charles VII accorda à son féal *Jehan d'Harcourt,* baron de Bonnestable, de Tilly et d'Aspremont, petit-fils de Philippe d'Harcourt, et l'un des plus valeureux soutiens du trône de France, la permission de *rétablir et de fortifier* son château de Bonnétable (1). Reconnaissant les services qu'avaient rendus à la France *Gérard* et son fils, Jehan d'Harcourt, Louis XI leur confirma par de nouvelles lettres patentes, et la restitution de leurs biens confisqués et la permission de se bâtir une nouvelle demeure. C'est alors que, riche d'opulents héritages, allié aux plus nobles familles de Normandie, Jehan d'Harcourt jeta les fondements de ce lourd monument féodal que nous voyons encore de nos jours.

Pour arriver à ce but, il traita avec un entrepreneur angevin, qui prenait modestement la qualité de maçon.

Le traité ou devis dont nous donnons ici dans son entier la copie textuelle, collationnée par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, et M. G. de l'Estang, excellents juges en pareil cas, fait mieux connaître le *chasteau de Bonnestable,* que ne pourrait le faire la description la plus étendue.

Quelques travaux ont pu changer la distribution intérieure des

(1) De La Roque, histoire de la maison d'Harcourt.

appartements; mais, après quatre siècles, il est encore facile de rétablir ceux qui existaient jadis.

Voici la copie de ce titre curieux :

Devis pour la construction du chasteau de Bonnestable, entre Jehan de Harecourt et Mathurin Delandelles.

« Le quinziesme jour de juillet lan mil quatre cent soixante seze en notre court de Bonnestable en droit et personnellement estably honneste homme Mathurin Delandelles maczon demourant à présent à Coutures près Montsabert soubsigné, etc. etc...

» Confesse de sa bonne voulonté sans nul pourforcement qu'il est tenu et promet par ces presentes a noble et puissant seigneur Monsieur Jehan de Harrecourt seigneur dud. lieu de Bonnestable a faire et parfaire bien utilement loyaulment et prouffitablement ung chasteau que mon dit seigneur fait faire construire et ediffier au d. lieu de Bonnestable soubs la chaussée de lestang de la ville du dit lieu . jouxte et selon le devis qui senssuit. Premierement la comprinse du dit chasteau aura cent dix piez en quarré et à chacun des coings de la dite comprinse et place sera fete une grosse tour laquelle aura et portera vingt piez de dedans en dedans et auront les murs des dites tours et ceulx de la sainture du dit chasteau six piez depesseur et monteront ceulx de la dite sainture vingt piez de hault hors les terres jusques a l'esligement des avant murs lesquels auront sept piez de hault et ainsi seront vingt sept piez que porteront et auront lesd. murailles de la dite sainture hors terre et les deux tours des coings dabas du dit chasteau monteront quarante piez de hault et aura en chacune trois bonnes chambres belles et honnestes garnyes de huysseries cheminées croésées ou demyes crouesées et retraiz ainsi que lediffice le requiert. *Item* ung corps de maison tout le long de lad. chaussée a soixante piez au dessoubz dicelle auquel corps aura par bas une salle basse laquelle portera quarante six piez de long de dedans en dedans et vingt quatre piez de large pour laquelle salle fault une bonne grande cheminée deux fenestres croi-

sées et une demye croisée et au bout de laquelle salle sera lentrée du portail dud. chasteau laquelle entrée sera voultée, et des deux coustés dud. portail ce feront deux tours pour garder lentrée dud. portail et oultre lad. entrée ce fera une grant chambre laquelle portera vingt quatre piez en quarré en laquelle chambre aura deux cheminées affin quelle serve de cuysine si cest le plaisir de mond. seigneur. Et portera tout lestaige de lad. maison quinze piez de hault et au bout des dites grants chambres ce fera une des quatre tours en laquelle aura troys bonnes chambres l'une sur l'autre lesquelles chambres porteront vingt piez de dedans en dedans garnies lesd. chambres de huysseries et fenestres crouesées ou demyes crouesées cheminées et retraiz ainsi que lediffice le requiert. *Item* en lautre coing devers la ville qui est le bout de la salle fault faire une tour de pareille fasson que celle dessus dite et fault faire une aultre salle haulte qui portera quarante six piez de long vingt cinq piez de large et quinze piez de hault pour laquelle salle fault deux bonnes grant cheminées quatre grandes crouesées assises à leur raison et au bout de lad. salle ce fera un grant chambre a pavez laquelle portera vingt cinq piez en quarré et au bout de lad. chambre seront les chambres de la tour et au bout damont de lad. salle pareillement les chambres de la tour toutes lesd. chambres garnies de gardes robes et retraiz ainsi qu'il appartient, et aux deux bouts dud. corps de maison fault faire une longueur de chambres lesquelles porteront vingt piez de long et seize piez de large supposé que lesd. chambres porteront autant de largeur et de quarré que le corps de maison dessus dit mais affin qu'il ny ait nulz pilliers sortant hors la muraille en fault prendre huit piez de largeur pour trouver les gardes robes et les retraiz et y aura troys chambres en chacun retour de croisée de maison qui sont six chambres toutes lesd. chambres garnies de cheminées fenestres croisées ou demyes crouesées huisseries gardes robes et retraiz ainsi que à bon ediffice appartient et sera led. ediffice tout d'une haulteur et aura tout du long des salles cuysine et tours selliers et fault que toute la place soit esligée si hault que leau ne face point de mal auxd. seliers. *Item* pour les galatas fault faire huit lucarnes de pierre de taille garnies de fenes-

tres croisées et reprinses revestues a crestes et espiz ainsi qu'il appartient. *Item* pour led. ediffice fault faire deux viz bonnes et proffitables pour servir a iceluy ediffice tant bas que hault et fault que l'une desd. viz porte six piez de marche entre sercle et noyau et ne porteront lesd. marches que demy pie assise et l'autre viz ne portera que quatre piez et demy de marche entre sercle et noyau lesd. viz garnies de huisseries et fenestres tant croesées que demyes croesées ainsi qu'il appartient. *Item* fault faire aud. chasteau une chapelle laquelle portera quarante piez de long de dans les euvres et vingt quatre piez de large et aura en ladite chapelle deux pignons de pierres menues et en chascun pignon une formete et d'aultres fenestres a la raison de ce qu'il en fauldra en laquelle chapelle ce fera deux chausse piez pour servir a deux oratoires. Et sera la cherpenterie de lad. chapelle a tiers point et couverte de fine ardoise de la plus fine que on pourra finer es perrières d'Angiers.

» Et fault que tout lediffice du logeys soit tout machecolez de grans corbeaux de pierre de taille et lessé au dessus dudit machecoleys avant murs ainsi qu'il appartient et y aura audit ediffice trente et sept cheminées cinquante huisseries et quarante croisées tout de pierre de taille. *Item* fault faire pour fournir à lediffice dessus dit la cherpenterie cy apres declarée premierement fault quatre grosses pouldres soubz la première salle pour couvrir les seliers qui y sont et quarante et huit solivaux et pour la tour du coing une pouldre et dix soliveaux. Et pour la grant chambre qui est au bout de lad. salle une grosse pouldre et xxiiij soliveaux et pour la tour du coing devers l'église une pouldre et dix soliveaux. *Item* à garnir le premier estaige tout du long fault neuf pouldres toutes portant un pié et demi et ung doit de hault et ung pié et demi despes et six vingt et huit soliveaux touz lesd. soliveaux et pouldres reffaiz de hache et a vive areste ainsi qu'il appartient. *Item* pour lautre estaige de dessus fault neuf pouldres et six vingt et huit soliveaux le tout de pareille faczon que dessus reffaiz de hache et a vive areste ainsi que dessus est escript. *Item* sur laras des murailles fault mettre et asseoir doubles sablères et fault pour le corps de maison sans les tours soixante coupples de chevrons tous à sept quartiers reffaiz de hache

et à vyve areste et fault que led. chevron porte trente piez de long. *Item* pour chacune tour fault quarante chevrons qui sont en somme toute pour les six tours douze vingt chevrons touz à sept quartiers et sera la cherpenterie desdites tours espiee a sa raison et oultre fault faire la cherpenterie de deux vyz ainsi qu'il appartient et que lediffice le requiert et faire la cherpenterie de huit lucarnes et tous les accompaignements dud. ediffice en touz les lieux ou il sera nécessaire. *Item* fault que tout led. ediffice soit couvert de la plus fine ardoise que on pourra trouver es perrières d'Angiers.

« Et lequel Delandelles promet faire parfaire et accomplir led. chasteau et ediffice jouxte et selon le devis dessus déclaré et escript de point en point en touz les articles du jour et feste de Toussaint prochainement venant en quatre ans lors en suivant par ainsi et moyennant que mond. seigneur lui sera tenu payer *quatre mil livres tournois* a quatre paiements cest assavoir pour lever les fondements les murs et tours tout à lentour de l'aras des seliers mille livres tournois et pour lever tout le premier estaige du premier logeys et les murs et tours à la haulteur mil livres tournois et pour parachever led. logeys et murailles mil livres tournois et pour faire la cherpenterie et couverture mil livres tournois. Et oultre mond. seigneur sera tenu de fournir de tout boys à faire led. ediffice et bailler et livrer aud. Delandelles toute la pierre du vieil chasteau de Bonnestable..... (1) reserve la chappelle et le plus de charroys qu'il lui pourra faire servir audit ediffice et livrer le boys pour cuire la chaux à faire led. ediffice. Et quant a tout ce que davant est dit et divisé led. Delandelles de sa part a promis faire tenir et accomplir de point en point et d'article en article et aux cousts mises et domaiges rendre et amender a mond. seigneur et a ses hoirs au plain dit du porteur de ces dites présentes après son serment sans aultres preuves s'aucuns en avoient ou encouroient par deffault dudit Delandelles de ce faire et accomplir qui est dit par davant oblige ledit Delandelles à mond. seigneur et a ses heritiers soy ses hoirs et tous ses biens meubles

(1) Ici se trouvent deux lignes rayées si fortement qu'il est impossible de déchiffrer ce qu'elles contenaient. F. P.

et immeubles présents et à venir à prendre et à vendre renonçant, etc.., etc.., parfois etc... présents noble homme MAURISCON GILLES capitaine dud. lieu de Bonnestable, damoiselle MARGUERITE DE ROCHEFFORT son epouze, LOYS PILLET chastelain dud. lieu de Bonnestable et aultres. »

Après avoir arrêté le devis dont la teneur précède, les ouvriers se mirent à l'œuvre. Les plus beaux chênes de la forêt de Clossay, ces aînés de la race botanique, furent amenés pour faire la *cherpenterie ;* les briques des tuileries de Montcolain ; les pierres provenant du domaine en ruine de Montcolain et celles du vieux château de Malestable furent approchées pour l'édification du nouveau castel. Mais bientôt des difficultés imprévues survinrent en raison de l'insuffisance du salaire, et les travaux furent suspendus. Reconnaissant la justesse des plaintes qui lui étaient adressées par l'entrepreneur, un nouveau traité fut arrêté entre le seigneur de Bonnétable et Mathurin Delandelles, et l'édifice s'acheva. Nous donnons en entier la copie de ce nouveau marché, qui offre des particularités curieuses, et forme le complément indispensable de l'acte de 1476.

« Sachent tous présents et avenir comme il soit ainsi que noble et puissant seigneur Monseigneur Jehan de Harecourt seigneur de Bonnestable et de Tilly d'une part et honneste home Mathurin Delandelles maczon demourant a présent audit lieu de Bonnestable, d'autre eussent fait certains accords et avoir accordé et appoinctements ensemble lesquels ils disent estre à plaint contenus et declarez es letres faites et passées entre eulx touchant l'ediffice du chasteau que mondit seigneur fait faire et ediffier de nouvel au desoubz de la chaussée de lestang de la ville dudit lieu de Bonnestable, lequel chasteau led. Delandelles eust promis faire ediffier et le rendre prest aux termes et selon les devis contenus et déclarez et dont expresse mention est faicte esdites lettres et depuis mon dit seigneur eust été adverty que ledit Delandelles neust pas fait ou peu faire ni accomplir led. chasteau ainsi quil avoit et a promis et que

bonnement ne le pourroit faire pour les prix et somme que mon dit seigneur lui en avoit promis paier et pour ce est il en notre court de Bonnestable en droit par devant nous personnellement establiz mond. seigneur de Bonnestable d'une part ledit Mathurin Delandelles Jacquette sa femme de lui autorisée suffisamment par et devant nous quant a cest fait honorable home Jehan Charron praticien en court laye demourant à present en la paroisse de Saint-Aignan dautre part soubzmettant eulx leurs hoirs et tous leurs biens meubles et immeubles presents et avenir au pouvoir et jurisdiction de notre dite court et de toutes autres se mestier est quant à tenir et entérigner ce que senssuit : Confessent de leur bonne volunte sans nul pourforcement avoir fait et encore font par ces présentes les accords convenances promesses et appointements dont cy après sera parlé et qu'ilz sont telz : C'est a savoir que ledit Delandelles sa dite femme et Charron ensemble et chacun deulx par soy et pour le tout ont promis et promettent par cesd. présentes pour eulx et leurs heritiers ou ayant cause deulx faire et parachever led. chasteau de toute maczonnerie et cherpenterie couverture et autres choses jouxte et selon le devis déclarés et contenus èsd. lettres sur ce faites et passées entre mond. seigneur et ledit Delandelles et dabondant ont promis et promettent faire en oultre lesd. devis et contenu paver tout le logis et court dudit chasteau hensoinier enduire et blanchir lesdits murs diceluy par tout ou il appartiendra tant dehors que dedans fournir d'ardoise pour couvrir par tout ou besoin sera et aussi fournir et faire asseoir es huys fenestres ponts planchers et herses dudit chasteau toutes les ferrures et chaignes qui y sont ou seront necessaires et les rendront fermant et clouant o clefs et serreures en fournissant et faisant faire par mon dit seigneur toute la menuiserie. Oultre seront tenus fournir et faire asseoir ou il appartiendra et sera le plus licite et convenable le nombre de six heraignes de fer dont les deux des petites tours ne vallent que une chacune du poix de six a sept cent livres et avec ce fournir et faire asseoir toute la vitrerie et armes du Roy du Daulphin de Harcourt de Monseigneur et de Madamoiselle la plomberie qui appartient à faire a asseoir audit chasteau avec les espis et panan-

ceaulx en armes mesmes faire faire en oultre tous et chacun les planchers torchasseis et terrasseis dy celuy chasteau, les enduire blanchir et paver et faire le pavillon avec deux pinacles revestus de crestes et espis et portant les armes du roy plaines de Harecourt avec les heaulmes en armes de pierre de taille tout ainsi qu'il plaira à mon dit seigneur, et generalement seront tenus faire et fournir toute la maczonnerie et cherpenterie nécessaire audit chasteau et aussi feront faire et asseoir en la court diceluy deux poilles de cuyvre ou chose suffisant et valable pour évacuer les eauls de ladite court et chasteau et faire une eschauguette audit chateau ou il sera le plus licite et convenable et pour asseoir lorloje en une des tours tout ainsy que à bon ediffice appartient et selon le contenu es dites lettres et chacune dicelles passées entre mond. seigneur et ledit Delandelles et mesmes en ces presentes dedans trois ans prochainement venants cest assavoir la tierce partie au plus dedans ung an prochain venant lautre tierce partie dedans ung an lors enssuivant et lautre tierce et dernière partie dedans ung an prochain apres enssuivant. En les fins de laquelle année dernière desdits trois ans yceulx Delandelles sa femme et Charron eulx et leurs hoirs et pour chacun deulx seul et pour le tout ont promis et promettent par cesd. presentes rendre prest led. chasteau de toutes choses a ce necessaires et formant tout ainsi qu'il appartient a bon et bel ediffice. Et pour ce faire bien et compectentement mond. seigneur a promis et promet auxd. Delandelles sa femme et Charron ou a leurs hoirs ou ayant cause rendre et paier dedens la feste saint Julien prochainement venant la somme de *quatre cens livres tournois* par une fois seulement et oultre leur a baillé et octroyé et encore par ces presentes baille et octroye et ils ont prins et accepte de luy aggreablement pour eulx et leurs aiant cause du premier jour de ce present moys de janvier jusques à la revolution et accomplissement de quatre ans et quatre cuillettes entières et parfaites d'illecques prochaine et continuelles. C'est assavoir la terre chastellenie et seigneurie dudit lieu de Bonnestable ainsi quelle se poursuit et comporte avecques tous et chacuns les fruits proffiz revenuz et emolumens dicelle et toutes et chacunes ses appartenances circonstances ap-

pendances et dependances tant en fié que en domaines avecques ce toutes et chacunes les choses immeubles et heritaux que mond. seigneur a ajouté et consolide a lad. chastellenie et terre et tous les acquests qu'il a fait au pais du Maine dont il est posesseur et a la jouissance de presant, sauf et reserve toutes et chacune les choses immeubles et héritaulx qu'il a acquises et traictes à soy de noble home Michel de Monthier et avecques toutes et chacune les garennes de ladite terre et chastellenie a chasser et mesmes celles a oyseaulx et oultre le pré appelé le pré de Cordé avecques deux cens bouesseaulx d'avoine mesure de Bonnestable et six porcs qui seront prins chacun an en et sur les mestairies des Trigaudières Le Houssay et Thoiré que mond. seigneur a retenuz et réservés pour lui sauf toutes fois que s'il estoit ainsi que les choses darnierement acquises par mond. seigneur dud. Michel de Monthier ne fussent aucunement retirées par aucuns de ses lignagers en ce cas lesd. preneurs auront lerbe fanée fruis et revenus dudit pré de Cordé led. temps et terme durant sauf toutes fois qu'ils ne lauront pas ceste année prochaine a venir si lad. herbe est fauchée et cueillie avant lan revolu dud. acquest. Et a esté et est expressement accordé entre lesd. parties que lesd. preneurs tiendront les mestairies et maisons dicelles en bonnes et suffizantes reparations ainsi quils y peuvent estre de present ou qu'ils leur seront baillées monstrées presentes gens. Et au regard des bestes dicelles mestairies elles seront prisées par gens notables a ce cognoissans et demoureront sur icelles au profit diceulx preneurs led. temps et terme durant par ainsi et moyennant que iceulx preneurs seront tenus et lesquels promettent en rendre à mon dit seigneur en la fin dudit terme autant et de semblables apreciation et valleur comme elles vallent de present. Et en tant que touche les estangs de lad. chastellenie et terres lesd. preneurs les prennent en lestat qu'ilz sont de present peuplez et en la fin dud. bail les rendront semblablement peuplez de pareil peuple et non moindre sinon qu'il sera reçu passe avant et passe arrière par égalle portion et sil avenoit qu'il en y eust aucuns ou aucune qui fussent a pescher à la fin diceluy terme mond. seigneur a voulu et consenti veult et consent par ces presentes que

iceulx preneurs ou leurs hoirs les puissent pescher et en faire leur proffit tout ainsi que s'ils estoient au dedans dud. terme jusqu'a Pasques prochain enssuivant icelui terme finy. A aussy esté dit et accordé entre icelles parties que lesd. preneurs ou leurs hoirs seront tenuz conduire et mener à leurs propres coutz et depens tous et chacuns les procès qui seront intentés et sont pour le présent en tant que touche lad. seigneurie sauf de l'adveu que on demande à Monseigneur ès assises du Mans durant led. temps et terme en et par toutes et chacune les cours et jurisdiction du pays et conté du Maine seullement soit vers court ou partie et tout en demandant comme en deffendant et pourront iceulx preneurs ou leurs aiant cause prendre boys en la forest de Clossay pour toutes et chacunes les noicessitez et affaires dudit chasteau pourveu toutefois qu'ils ne pourront prendre boys a merrain si non seulement pour faire des pouldres pour ledit châsteau quant on ne leur en vouldroit bailler ailleurs moins endomaigeable aussi auront et pourront prendre et avoir le nombre de six chesnes à faire quarreaulx ou ce que bon leur semblera qu'ils leurs seront marchés es domaines de Monseigneur hors lad. forest et tout autre boys pour parachever et faire ledit chasteau. Mesmes auront et prendront terre a faire bloc briques et pavés s'ils en treuvent de bonne a ce faire en la nuesse de mond. seigneur. Aussi auront et prendront si bon leur semble durant led. temps le fourneau a cuire et faire la chaux et prendre de la pierre aud. lieu de Monthéier pour la noicessité et emplecte dudit chasteau. Et oultre s'ils treuvent aucune bonne perrière à tirer menue pierre en lad. nuesse de mond. seigneur ils en pourront prendre et tirer pour mettre et employer aud. chasteau sans aucun contredit ou empeschement. Et aussi auront et pourront prendre et avoir toute la pierre qui est à Montcollain et environ pour employer aud. chasteau et a paver la cour diceluy sans deffaire rien des murailles à présent estant sur le bout. Et par ces moyens mon dit seigneur est demeuré et demeure quitte envers led. Delandelles et ses ayant cause de la somme *de quatre mil quatre cent cinquante livres tournois* en quoi il estoit tenu et obligé à iceluy Delandelles par lesdits premiers contracts passés entre eulx et pour les causes conte-

nues en iceulx sans ce que jamais en nul tems iceluy Delandelles en puisse aucune chose demander en aucune manière ou temps à venir. Et a iceluy Delandelles transporté et transporte à mon dit seigneur ou a ses aians cause tout tel droit et action qu'il avoit et pouvoit avoir advouer et demander à tous et chacuns ceulx qui ont eu lad. somme ou partie dicelle en garde et dépot en ce qu'il seroit trouvé quite ou chacun deulx nauroient baillé et paié aud. Delandelles ou son commandement ou profit dudit chasteau ce que deffauldroit et deffault de ce que mond. seigneur leur a baillé ou fait bailler en garde. Et aussi mond. seigneur a transporté auxd. preneurs tous tel droit et action qu'il a et peut avoir envers tous et chacuns ceulx qui ont prins aucunes besongnes à faire aud. chasteau soit a tasche ou autrement et de les contraindre à parachever icelles taches en les paiant par iceulx preneurs de ce qui leur est ou sera deu. Et ont promis de ce acquitter et descharger mond. seigneur ou commis et leur garder de tous dommaiges et semblablement dacquitter et paier les achats de l'ardoise achaitée par Loys Pillet et dont il est obligé a Jehan Leboucher du Mans par sa sedulle et oultre ont promis lesd. preneurs paier par chacune desd. années les charges de quoy lad. terre et seigneurie est chargée avecques tous gaiges et pencions dofficiers sauf les gaiges de Jehan Pillet receveur. Et ont lesd. preneurs promis bailler à mond. seigneur ou aiant sa cause plege ou plege suffisant de la somme de six cens livres tournois de dans lad. feste saint Julien prochainement venant de faire et accomplir les choses dessus dites de dans laffin desd. termes. Et aussi Monseigneur sera tenu bailler par inventaire auxd. preneurs ou aiant leur cause les papiers quaternes aveux et declarations valables de ladite terre pour eulx en aider a exercer icelle terre et seigneurie durant led. temps se besoin en ont. Et ont les preneurs promis bailler estat de lad. terre a mond. seigneur a ses despens par chacune desd. années lequel estat sera paié audict et ordonnance de discrets et honorables hommes maistre Jehan Lebel prêtre curé de Siveray Robinet Leclec et Loys Taillebois laquelle baillée de lad. terre et seigneurie ainsi faicte par mond. seigneur comme dit est dessus avecques les choses dedans contenues il a promis et promet

par ces presentes garantir sauver delivrer et deffendre auxd. preneurs et leurs hoirs ou aiant cause de tous troubles et empeschements de toutes charges et obligations envers tous et contre tous toutefois que mestier sera et raison donra led. temps et terme durant en faisant ce que dit est dessus sans plus et quant a tout ce que dessus est dit ténir entérigner et accomplir et aux coutz mises et dommaiges et interest rendre et amender lune partie a lautre et a leurs heritiers si aucuns en soutenoient et encourroient par deffaut de se tenir et accomplir par chacun deulx les choses dessus dites ont obligé et obligent lesd. parties lune partie a lautre et a leurs hoirs ou aiant cause eulx leurs hoirs et tous leurs biens meubles et immeubles présents et a venir a prendre et a vendre renunczants a ceste fait lesd. parties generallement a tout ce que pourroit estre fait dit cavillé ou allegué en contre ses dites présentes tant de fait de droit que de coustume et que en contre ne vendront par applégement contrapplégement opposition appellation ne autrement par nulle manière quelconque en sont adstraintes lesd. parties par la loy et serment de leurs corps sur ce par chacun deulx baillé en notre main. Ce fut fait donné et jugé a tenir et enterigner par le jugement de notred. court le septième jour de janvier lan mil cccc soixante dix neuf.

» Signé : PILLET et TAILLEBOYS. »

(La suite à une prochaine livraison).

BEAUPRÉAU

Beaupréau n'est pas, comme Saint-Florent-le-Vieil, une ville à double aspect, d'un côté radieuse et animée, avec un grand fleuve qui déploie devant elle le tableau magique de ses îles boisées et de ses barques mouvantes, de l'autre, grave et mélancolique, assise au-dessus d'une vallée déserte ou de champs entrecoupés de haies épaisses et de chemins creux. C'est une ville aux horizons peu variés, sans perspective grandiose ni majestueuse, mais qui n'en forme pas moins, avec son château et son vaste parc, avec ses maisons échelonnées sur une pente rapide, avec sa rivière calme et transparente, avec la cascade de son moulin et ses humides prairies, l'un des plus charmants sites du Bocage vendéen.

Le château de Beaupréau, situé au cœur du pays des Mauges, fut donné, vers le milieu du xe siècle, par le comte d'Anjou, à un chevalier nommé Gauzlin ou Josselin de Rennes. Giroire, petit-fils de Gauzlin, fonda, en 1062, les prieurés de Saint-Martin de Beaupréau et de Saint-Pierre d'Andrezé, dont il donna les églises à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers, et Orric, fils aîné de Giroire, fit don, en 1100, au même monastère, de l'église du Saint-Sépulcre, construite sans doute en mémoire de la première croisade (1).

« La maison de Beaupréau ou de Gauzlin, en s'éteignant, dans le » xive siècle, s'unit à deux illustres familles : Marie de Beaupréau en » porta les biens dans celle de Laval-Montmorency, par son mariage

(1) Archives du château de Beaupréau.

» avec Jean de Laval, seigneur de Loiré; mais étant morte presque » immédiatement, elle laissa pour héritière Jeanne de Beaupréau, » sa tante, mariée, vers 1389, à Jean des Roches, seigneur de Lon- » gué, de Jarzé et de Brain-sur-l'Authion, qui appartenait à l'une » des familles les plus puissantes de l'Anjou.

» Les quatre enfants de Jeanne de Beaupréau et du sire des » Roches, *Jean, Brient, Jeanne,* mariée au seigneur de Sainte-Maure, » et *Aliénor,* femme de Jean de Bazoges, possédèrent successivement » Beaupréau, qui demeura à cette dernière famille, originaire du » Poitou.

» Gilles de Bazoges, fils d'Aliénor, maria sa fille unique, Anne, » à Jean de Wast de Montespedon, conseiller et chambellan du roi » Louis XI, dont il fut le favori, et lui céda, par acte du 4 mars 1461, » la seigneurie de Beaupréau.

» Jean de Montespedon fut tué, au mois d'août 1479, à la bataille » de Guinegate. Son fils, Joachim de Montespedon, baron de Beau- » préau, fut père de René qui, à peine âgé de 18 ans, périt à la » bataille de Pavie » (1).

La terre de Beaupréau échut alors à Philippe de Montespedon, sœur et héritière du jeune René.

Philippe de Montespedon, veuve du maréchal de Montjean, « très » honneste et très vertueuse dame, dit Vieilleville, ornée de grande » beauté et en fleur de jeunesse, riche au demeurant, pour donner » la couleur à de telles perfections, de soixante mille livres de rentes » de son chef, sans la succession de M. de Châteaubriand, » épousa, en 1540, Charles de Bourbon, seigneur de la Roche-sur-Yon. Ce prince fit ériger Beaupréau, simple baronnie, en marquisat, puis en duché. On lui doit aussi l'établissement du Chapitre de Beaupréau et l'érection d'une Confrérie en l'honneur de la Vraie-Croix (2).

Charles IX s'arrêta au château du prince de la Roche-sur-Yon le 9 octobre 1565. Le roi de France se rendait alors en Bretagne, ac-

(1) Notes communiquées par M. le marquis de Civrac.

(2) Nous donnerons, dans la prochaine livraison de la *Revue*, les titres de ces deux fondations, avec des notes de Joseph Grandet, ancien curé de Sainte-Croix, à Angers.

compagné de Catherine de Médicis, de la reine de Navarre, du prince de Béarn, depuis Henri IV, et d'une suite nombreuse de gentilshommes. Ces illustres hôtes furent traités avec magnificence, dans une grande salle, décorée de somptueuses tentures, qu'on avait fait construire au milieu du parc. Charles de Bourbon était alors mourant et ne put assister à la fête. Il expira le lendemain du passage du roi, et fut inhumé dans l'abbaye de Bellefontaine. On éleva plus tard en son honneur, dans l'église collégiale de Beaupréau, un mausolée portant cette épitaphe :

Je fus prince du sang, de grand nom et de cœur,
Qui repoussay l'effort de l'Espagnol vainqueur,
Lieutenant-général, tesmoin en est la terre
D'Artois et Soulonnois, qui a vu cette guerre.
Cherchant un gouverneur au bas âge de roy,
Les Etats assemblez s'en fièrent en moy,
Et donnèrent aussy la charge principale
De toute la maison à ma vertu loyale.
Les troubles j'assoupis par un accord juré
Qui tant que j'ay vécu en la France a duré;
J'ay eu commandement sur les belles provinces;
Mais la mort qui commande et aux roys et aux princes,
Après que devant moy eut ravi mes enfans,
Me commande à les suyvre à quarante-neuf ans.
Ma chère épouse a mis et mon corps et mes armes
Reposer en ce marbre arrosé de ses larmes.

Henri de Bourbon, son fils unique, était mort en 1560, écrasé par un cheval fougueux, dans un tournoi donné à Orléans (1). On grava

(1) « Il arriva vers ce temps-là (20 janvier 1560), rapporte l'historien de Thou, » un triste accident. Henri de Bourbon, marquis de Beaupréau, fils du prince de » La Roche-sur-Yon, qui n'avoit pas encore 15 ans, et qui, dans un âge si peu » avancé, donnoit de grandes espérances, tomba de cheval. Robert de la Marck, » comte de Maulévrier, qui couroit avec lui et le suivoit de près, ne put arrêter son » cheval qui étoit vigoureux, et qui passa sur le corps du jeune marquis et l'écrasa. » Son père et sa mère eurent bien de la peine à se consoler d'une mort si funeste, » qui leur enlevoit un fils unique, et toute la cour le pleura. »

l'inscription suivante sur la tombe du jeune prince, à peine âgé de quinze ans :

Voy la misère des vivans,
Passant, je fus du sang de France,
Qui trespassai à quatorze ans
Quand plus croissoit mon espérance.
Courant en lice avec le roy,
Par grand malheur mon cheval tombe,
Et se renversant dessus moi
Me coucha mort en ceste tombe (1).

Philippe de Montespedon reçut encore Henri de Navarre le 24 mars 1576.

Elle était dame d'honneur de Catherine de Médicis :

« Sur quoy, dit Brantôme, il me souvient d'un conte que quand » la reyne-mère eut faict Madame la princesse de La Roche-sur- » Yon sa dame d'honneur, M. le prince de Condé lui voulut remons- » trer (voyre s'en mocquer, car il s'en aydoit) le tort qu'elle s'estoit » faite et à ses parens en cela, elle qui avoit espousé un prince du » sang, avoir accepté ceste charge pour quasi servir de servante ; » à qui elle respondit qu'elle ne pensoit pas plus se faire tort en cela, » ny aux siens, que luy en la charge qu'il avoit autresfois prise de » couronnel de sa belle infanterie et pieds puants de gens de pied, » par la succession encore de deux gentilshommes qui estoient » moindres que lui, comme feu Bonnivet et le vidasme de Chartres ;

(1) Charles de Bourbon avait eu, avant Henri, une fille nommée Jeanne, qui était morte quelques mois après sa naissance, et sur la tombe de laquelle on lisait cette épitaphe :

Je n'ay vu que neuf mois du soleil la lumière
Autant comme ma mère au ventre m'a porté
Et mon âme jouit d'éternelle clarté
Et mon corps se repose au sein de la grand'mère.
Je n'ay vescu que neuf mois,
Princesse du sang des roys,
La clarté sitost ravie
Me rend éternelle vie.

» parquoy, qu'il advisât à ses fautes, et non aux siennes, s'il y en » avoit en cela pour elle : mais n'y en sentoit aucune, puisque ce » n'estoit se faire tort que servir sa reyne et sa dame souverayne en » une charge si honorable. Ce fut à M. le prince à se taire, combien » qu'il parlast très bien, et aussi bien et à propos, je ne dirai pas que » prince, mais qu'homme du monde, et surtout qui disoit bien le » mot, et se mocquoit bien et aymoit fort à rire. »

La princesse de La Roche-sur-Yon mourut à Paris en 1578. On apporta son corps à Bellefontaine, où il fut déposé près des restes de son fils et de son mari. La pierre qui le recouvrait portait cette épitaphe à la fois triste et fière :

Un prince j'espousai : Philippe fut mon nom,
Et de Montespedon je portai le surnom.
La reine m'a chérie, fiant en ma prudence
De sa maison la charge et superintendance.
Survivant mes enfans et mon époux aussy,
Je languissois en deuil, en tourment et soucy,
Quand mort qui tout sépare et tout en terre assemble,
Sous un même tombeau nous a rejoints ensemble.

Peu de temps avant sa mort, Madame de La Roche-sur-Yon avait donné le duché de Beaupréau à l'un de ses parents, Guy de Scepeaux, seigneur de Landevy et de Mausson. Mais un autre membre de sa famille, Vauldrey de Saint-Phalle, revendiqua l'héritage, et, à la faveur des troubles civils, s'empara de vive force du château (1).

(1) Les détails de ce siége sont relatés dans une sorte de procès-verbal qui nous a été conservé par J. Grandet, et que nous croyons devoir reproduire en entier :

Déclaration de tesmoins sur la prise du chasteau de Beaupréau (1590).

« Aujourd'huy vingt-troisième jour de may l'an mil six cent quatorze, a comparu » devant nous François Cheuvrier notaire du duché de Beaupréau et André Blereau, » notaire du grand Montrevau, très noble et discret messire Jacques Picherit, prestre » et bourcier et chanoine du collége et aumosnier de la Miséricorde des pauvres de » Montespedon à Beaupréau, y demeurant ; lequel nous a requis que nous eussions » à ouyr et rédiger par escript les dépositions et déclarations que honorable homme » messire Jacques Bardin et messire Pierre Bardin, mre Michel Chesnu, Mathurin

Ce Saint-Phalle était un ligueur déterminé. Il bâtonna un jour, à Angers, Duplessis-Mornay, gouverneur de Saumur, d'une si rude façon qu'il le laissa sur le pavé, à demi-mort. Mornay, l'un des principaux chefs des Réformés, ne se bornait pas, comme on le sait, à combattre les catholiques avec son épée. Il avait des prétentions à la théologie, commentait l'Ecriture sainte, et attaquait l'enseignement de l'Eglise, dans des écrits injurieux et pleins de fiel, qui lui ont valu le surnom de *Pape des Huguenots*. Le dogme du Purgatoire lui était particulièrement odieux, et il voulait à tout prix qu'on le supprimât de la tradition. C'est ce qui explique l'épigramme suivante qu'on répandit après l'aventure d'Angers :

Le gouverneur armé de l'escritoire,
Dans la cité d'Angers sera contraint,

» Tyrandeau et m^re Jacques Robin feront devant nous sur la connoissance qu'ils ont » comme la ville et chasteau de Beaupréau furent pris par ceux du parti de la Ligue, » le jour de la feste de l'Ascension, en l'année 1590, par un capitaine nommé Flo- » rencière, et avec ceux de sa suite, lesquels pillèrent tant ledit chasteau que la » ville dudit lieu, que pour les faire sortir défunt Monsieur de la Rochepot, lors » gouverneur d'Anjou, avec deffunt M. de Saint-Phalle, lors se disant seigneur du » dit Beaupréau, furent contraints d'y amener une armée avec trois canons, lesquels » ils firent jouer contre ladite ville et chasteau, mesme contre une tour dudit chas- » teau, appelée la *Tour-du-Trésor*, en laquelle il fut fait brèche et donné assault, » tellement que ceux qui estoient en la ville et chasteau, se rendirent au commen- » cement du mois d'août, audit an 1590, que tout ce qui estoit en ladite ville et » chasteau fut exposé au pillage, emporté et ravagé par les gens de guerre, tant » d'une partie que d'autre, avec les papiers, titres et enseignements qui y restoient, » et que plusieurs maisons furent bruslées tant dedans que hors ladite ville, par les » dits gens de guerre pendant ledit siége, et c'est ce pour servir au procès par-de- » vant nos seigneurs tenant la cour de parlement à Paris, entre messire René Bar- » geot, seigneur et baron de Cholet, demandeur, contre lesdits bourciers, chanoines » et pauvres dudit collége, deffendeurs, en ce que les dépositions et déclarations » cy-après leur pourront servir pour la justice de leurs causes.

» Honorable homme messire Denis Bardin, seigneur de Boujanne, secrétaire du » grand conseil du roy, et restant à présent à Beaupréau, âgé de cinquante et quatre » ans ou environ, enquis sur les faits cy-dessus après luy en avoir fait lecture, nous » a dit estre mémoratif qu'après la surprise du chasteau et ville de Beaupréau, par » le nommé Florencière qui fut du parti de la Ligue, qui fut le jour de l'Ascension

Ayant voulu tollir le purgatoire,
Se prosterner sous le bâton d'un saint (1).

Battu et bafoué, Du Plessis-Mornay se plaignit amèrement au roi et demanda justice. Henri IV lui écrivit une de ces lettres chevaleresques et affectueuses dont sa plume avait le secret, regrettant, disait-il, que son titre de roi ne lui permît pas de dégaîner pour venger l'honneur de son ami, et Saint-Phalle fut obligé de s'humilier devant celui qu'il avait si audacieusement maltraité. Voici la lettre d'Henri IV, telle que nous la trouvons dans le Recueil publié par M. Berger de Xivrey :

« M. Du Plessis, j'ay un extrême déplaisir de l'outrage que vous » avez receu, auquel je participe et comme roy et comme vostre

» en 1590, ledit Bardyn estant à Angers retournant de Tours apprist en ladite ville » d'Angers ladite surprise de Beaupréau sur deffunct M. Duponceau qui y comman- » doit pour M. de Saint-Phalle, et comme les garnisons des places circonvoisines » du party de la Ligue se rangèrent tous audit Beaupréau, environ ladite prise où » ils pillèrent et volèrent ledit chasteau où deffunct M. de la Fontaine, son beau- » frère, hérault d'armes du roy, avoit retiré les meilleurs meubles dudit Bardin avec » les siens qui y furent tous perdus; lequel Florencière commanda audit chasteau » jusqu'à quelque temps après que le sieur de la Perodière du mesme parti de la Ligue » l'en mist dehors, qui y demeura et commanda avec des capitaines jusqu'à ce que » ladite ville et chasteau de Beaupréau furent repris par l'armée du roy conduite par » défunt M. de la Rochepot, son gouverneur et lieutenant-général en Anjou, en la » compagnie et assistance de plusieurs seigneurs, entre autres de défunt M. de » Saint-Phalle, lors seigneur et jouissant dudit Beaupréau, qui y en assiégèrent la » ville et furent devant avec deux canons et une couleuvrine, six ou sept jours, et » battirent ladite ville et chasteau, et entre autres une tour dudit chasteau appelée » la *Tour-du-Trésor*, où il fust fait brèche, ce qu'il sait pour avoir esté en ladite » armée avec ledit seigneur deffunt de Saint-Phalle; et que ladite ville et le chasteau » se rendirent à composition, et sait qu'il y eust plusieurs maisons des faubourgs » dudit Beaupréau bruslées, et c'est ce qu'il sait, signé *Bardin;* et quatre autres » tesmoins déposent la mesme chose et adjoutent seulement que ce fut un soldat » nommé Lafontaine Pineau qui rendit le chasteau de Beaupréau à Florencière, au- » quel les garnisons de Chemillé et de Montrevault, du parti de la Ligue, vinrent » se joindre. »

(1) Journal de L'Estoile.

» amy. Comme le premier, je vous en feray justice et me la feray » aussy; si je ne portois que le second titre, vous n'en avés nul de » qui l'espée fust plus preste à desguainer que la mienne, ni qui vous » portast sa vie plus gaiement que moi. Tenés cela pour constant » qu'en effet je vous rendray office de roy, de maistre et d'amy; et » sur ceste vérité je finis, priant Dieu vous tenir en sa garde. De » Fontainebleau ce 8e novembre 1597.

» HENRY. »

« Je serai le VIe du prochain à Blois, sans faillir, bien résolu » d'apprendre les passe-pieds de Bretagne. »

Guy de Scepeaux ne vécut pas assez pour se voir réintégrer dans les biens que lui avait légués Philippe de Montespedon. Il fut tué en 1597 dans le Poitou, en combattant, à la tête d'un corps de troupes royales, les derniers défenseurs de la Ligue. Un arrêt du parlement de Paris, de 1599, remit sa fille en possession de Beaupréau. La beauté de Jeanne de Scepeaux, ses immenses richesses et sa haute naissance la firent rechercher des plus grands seigneurs du royaume. Elle fut unie en 1608 à Henri de Montmorency, qui mourut si tragiquement à Toulouse, victime de l'implacable politique de Richelieu. Mais ce mariage ayant été dissous peu de temps après sa célébration, à cause de l'extrême jeunesse du duc de Montmorency, qui n'était alors âgé que de quatorze ans, Jeanne épousa en 1610, Henri de Gondi, duc de Retz. Elle laissa deux filles, dont la cadette, Marguerite, fut duchesse de Beaupréau.

Le héros aventureux de la Fronde, Paul de Gondi, encore adolescent, et cherchant par tous les scandales à échapper au projet qu'avait formé sa famille de le faire entrer dans la carrière ecclésiastique, tenta d'enlever cette riche héritière. « Elle était très belle, » écrit-il; le teint du plus grand éclat du monde, des lis et des roses » en abondance, les yeux admirables, la bouche très belle, du défaut » à la taille, mais peu remarquable, et qui étoit beaucoup couvert » par la vue de quatre-vingt mille livres de rente, par l'espérance du » duché de Beaupréau, et par mille chimères que je formois sur ces » fondemens qui étoient réels.

» Je couvris très bien mon jeu dans le commencement; j'avois » fait l'ecclésiastique et le dévot dans tout le voyage; je continuai » dans le séjour. Je soupirois toutefois devant la belle; elle s'en » aperçut; je parlai ensuite, elle m'écouta, mais d'un air un peu » sévère. Comme j'avois observé qu'elle aimoit extrêmement une » vieille fille de chambre qui étoit sœur d'un des moines de Buzay, » je n'oubliai rien pour la gagner, et j'y réussis par le moyen » de cent pistoles et par des promesses immenses que je lui fis. Elle » mit dans l'esprit de sa maîtresse que l'on ne songeoit qu'à la faire » religieuse, et je lui disois de mon côté que l'on ne pensoit qu'à me » faire moine. Elle haïssoit cruellement sa sœur, parce qu'elle étoit » beaucoup plus aimée de son père, et je n'aimois pas trop mon » frère pour la même raison. Cette conformité dans nos fortunes » contribua beaucoup à notre liaison. Je me persuadai qu'elle étoit » réciproque, et je me résolus de la mener en Hollande. »

Toutes les mesures de Gondi étaient prises, lorsqu'un ami de la maison découvrit par hasard l'intrigue :

« Mademoiselle de Retz, continue-t-il, avoit les plus beaux yeux » du monde; mais ils n'étoient jamais si beaux que quand ils mou- » roient, et je n'en ai jamais vu à qui la langueur donnât tant de » grâces. Un jour que nous dînions chez une dame du pays, à une » lieue de Machecoul, en se regardant dans un miroir qui étoit dans » la ruelle, elle montra tout ce que la *morbidezza* des Italiens a de » plus tendre, de plus animé et de plus touchant. Mais par malheur » elle ne prit pas garde que Palluau, qui a depuis été maréchal de » Clérambault, étoit au point de vue du miroir. Il le remarqua, et » comme il étoit fort attaché à Mme de Retz, avec laquelle étant fille, » il avoit eu beaucoup de commerce, il ne manqua pas de lui en » rendre un compte fidèle; et il m'assura même, à ce qu'il m'a dit » lui-même depuis, que ce qu'il avoit vu ne pouvoit pas être un » original. »

De Mme de Retz, le secret passa au père de la jeune imprudente, puis à celui de son séducteur, et Paul de Gondi, fort déconcerté, fut ramené précipitamment à Paris.

On sait toutes les téméraires entreprises dans lesquelles se jeta

depuis ce singulier personnage, et l'issue de sa lutte contre Mazarin. Enfermé au château de Nantes, il s'en évada le 8 août 1654, avec le secours de quelques amis dévoués, et vint chercher un refuge à Beaupréau. Cette terre appartenait alors à Louis de Cossé, duc de Brissac, qui avait épousé en 1645 Marguerite de Gondi. Le cardinal de Retz arriva au château le 9 août, à quatre heures du matin, brisé par la fatigue et souffrant extrêmement d'une blessure qu'il s'était faite à l'épaule, en tombant de cheval aux portes de Nantes. Le duc de Brissac était absent, et, pour plus de sécurité, Paul de Gondi, sur l'avis de la duchesse, fut conduit en carrosse dans une maison isolée et entourée de fossés que possédait un gentilhomme d'Anjou, M. de la Poèze, à deux lieues de Beaupréau.

Il existe dans la commune de la Chapelle-Aubry, non loin du Pin-en-Mauges, deux terres assez rapprochées l'une de l'autre qui appartenaient autrefois à la famille de la Poèze : la terre de la Jousselinière et celle de la Poèze. C'est au château de la Jousselinière, dont M. d'Andigné de Lancrau est aujourd'hui propriétaire, que le cardinal de Retz vint se réfugier.

Ce château, construit vers la fin du XVe siècle ou dans les premières années du XVIe, devait être vaste et imposant; mais il a été incendié pendant la Révolution. Il ne reste plus actuellement que quatre tours, dont une seule habitable, une charmante tourelle en briques, une petite chapelle enveloppée de lierre et quelques pans de murs tout noirs de fumée. Le pignon oriental de la chapelle est percé d'une jolie fenêtre flamboyante, et les murs portent encore à l'intérieur les traces des peintures dont ils étaient couverts : on distingue un gigantesque saint Christophe, un saint Antoine, un évêque et un docteur de l'Eglise.

Vers le milieu du jour, Retz reposait sur un lit dans la maison de M. de la Poèze, lorsque le concierge vint lui dire, tout effaré, qu'il avait cru voir rôder, autour de la maison, des gardes du maréchal de la Meilleraye, gouverneur de Nantes. Le cardinal inquiet demanda s'il n'y avait pas un lieu où il pût se dérober à leurs recherches. On le fit descendre par une trappe dans un caveau froid et humide qui existait sous l'une des tours, et il demeura là pendant

plusieurs heures, assis sur une mauvaise chaise de paille, en compagnie de Joly, l'un de ses plus fidèles partisans. A onze heures du soir, perdant patience, il voulut retourner à Beaupréau, et partit à cheval, malgré les douleurs aiguës qu'il ressentait, escorté de Joly et de M. de la Poèze. Mais à peine avaient-ils fait une lieue que le cardinal poussa de grands cris, en disant qu'il lui était impossible d'aller plus loin. M. de la Poèze chercha vainement une voiture dans les villages voisins, et l'on fut réduit à cacher le célèbre fugitif dans une meule de foin, au centre de laquelle on arrangea une sorte de petite cellule. Il y resta depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. M. de la Poèze vint enfin le retrouver, à l'approche de la nuit, avec un équipage de plusieurs chevaux, et le ramena à Beaupréau où l'attendait le duc de Brissac. Le cardinal, couché dans un carrosse matelassé, très confortable, fut transporté pendant la nuit à Montaigu. Plus de trois cents gentilshommes se pressaient autour de sa voiture et une foule de valets éclairaient sa route avec des torches. De Montaigu, il se rendit à Machecoul, puis à Belle-Ile, d'où il s'embarqua pour l'Espagne (1).

Marie-Marguerite de Cossé, fille du duc de Brissac et de Marguerite de Gondi, porta Beaupréau dans la maison de Neufville-Villeroy, par son mariage avec François de Neufville, maréchal de France. C'est à cette famille qu'appartenait le château, lorsque M. l'abbé Cholet jeta, en 1710, les fondements d'un collége qui a joui, avant 1792 et après 1815, d'une assez grande réputation, et dont M. l'abbé Bernier, chanoine de la cathédrale d'Angers, a publié, il y a quelques années, une si fidèle et si spirituelle histoire. En 1737, la terre de Beaupréau fut vendue par le duc de Villeroy, petit-fils du maréchal, à Jacques Bertrand de Seepeaux, lieutenant-général des armées du roi. Celui-ci la laissa à ses deux filles, la maréchale d'Aubeterre et la comtesse de la Tour-d'Auvergne. M. le marquis de Durfort de Civrac la possède aujourd'hui.

Le général républicain Gauvilliers occupait Beaupréau en 1793, lorsque d'Elbée et Cathelineau vinrent attaquer cette ville, le 22 avril,

(1) Voir les mémoires de Guy Joly et ceux du cardinal de Retz.

à deux heures de l'après-midi. Une artillerie redoutable défendait le pont construit sur l'Evre, et les Vendéens ne purent s'en emparer. Ils franchirent la rivière à l'aide de madriers, un peu au-dessus du château, et se jetèrent sur l'ennemi avec la même fougue qu'à Jallais et à Chemillé. Les républicains, malgré l'intrépidité dont ils firent preuve, essuyèrent une sanglante défaite, et perdirent huit pièces de canon dans l'action. Le même jour, et presqu'au même instant, Bonchamps remportait une brillante victoire à la Chapelle-du-Genêt.

Le 17 octobre 1793, après les batailles de la Tremblaye et de Cholet dont l'issue fut si fatale aux armes vendéennes, les généraux Beaupuy, Haxo, Chabot et Westermann partirent à dix heures du soir des hauteurs de Pégon, où ils étaient campés, pour marcher sur Beaupréau. Le ciel était pur et la lune éclairait leur marche. Ils traversèrent en silence le bourg du May, gagnèrent les landes d'Andrezé, et arrivèrent devant Beaupréau, à une heure du matin. Les Vendéens se préparaient alors à effectuer le passage de la Loire, et la ville n'était gardée que par un petit nombre de paysans découragés qui ne purent faire une longue résistance. Beaupréau fut évacué et les républicains s'y établirent (1). Vers midi, ils virent arriver, par la route de Saint-Florent-le-Vieil, quatre ou cinq mille de leurs compagnons d'armes, poussant de joyeuses acclamations : c'étaient les prisonniers rachetés par le dernier soupir de Bonchamps (2).

(1) « La prise de Beaupréau, écrivait Beaupuy au général en chef, a complété la » journée de Cholet. C'est à une heure après minuit que nous sommes arrivés devant » le château. La position avantageuse des postes avancés, le canon d'alarme, tout » annonçait de la résistance. Arrivés au débouché et vis-à-vis le pont, nous avons » été accueillis par un coup de canon chargé à mitraille : quoique couverts, il a » cependant ralenti notre marche. Aussitôt j'ai ordonné aux tambours de battre la » charge; mais ils avaient disparu... Alors mettant pied à terre, ainsi que Bloss et » Savary, nous avons tous couru sur ce pont aux cris de : *Vive la République*, et » avec tant de vivacité, que les canonniers ont pris la fuite sans faire feu. Moulin » à poudre, munitions de toute espèce, farine, voilà notre conquête; des prisonniers » dont nous avons brisé les fers, et qui ne cessent de bénir la République, voilà » notre récompense. »

(2) Savary, *Guerres des Vendéens et des chouans*.

La ville de Beaupréau avait été témoin des premiers succès de l'armée catholique; elle devait être associée à tous ses désastres. Les colonnes infernales l'envahirent en 1794, et le général Cordellier défit sous ses murs, le 14 février, les bandes vendéennes qui étaient venues assaillir ses avant-postes du côté de la Poitevinière et de Montrevault. Les royalistes firent des pertes nombreuses, et la jeune comtesse de Bruc resta sur le champ de bataille. « La fusillade, » écrivait Cordellier à Turreau, a commencé à neuf heures du ma- » tin, et a continué, de notre part, jusqu'à quatre heures du soir... » Plus de cent cinquante des ennemis se sont noyés dans la rivière » de l'Evre, ainsi que dans celle de la Sanguèze qu'ils ont passée à » La Chaussaire. Si la nuit n'était pas survenue, je serais encore » à leur poursuite. »

ALBERT LEMARCHAND.

(La fin à la prochaine livraison).

DOCUMENTS

RELATIFS

A SAINT GIRARD

MOINE DE L'ABBAYE DE SAINT-AUBIN D'ANGERS.

Abbaye de Solesmes, ce 1er septembre 1858.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi de vous adresser deux documents inédits relatifs saint Girard, moine de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers au XIIe siècle. Peut-être seront-ils agréables aux lecteurs de votre excellente *Revue*. Je les ai tirés d'un manuscrit de la Bibliothèque Impériale, que j'ai eu occasion de consulter, en m'occupant d'un travail sur les *Saints personnages de l'Anjou*, que j'espère ne pas trop tarder à livrer au public.

Si par hasard ces documents vous semblaient hors de proportion avec la place qu'il vous est possible de leur accorder, veuillez, Monsieur le Directeur, en retrancher ce que vous jugerez à propos. Je n'ai eu en vue que de contribuer en quelque chose à votre œuvre si utile à la fois à la science et à la littérature.

Je dirai donc à ceux de vos lecteurs moins familiers avec l'histoire ecclésiastique de l'Anjou, que saint Girard est né en 1083, à Châteaugontier, d'une famille noble (*ingenuis parentibus*).

Après avoir exercé le saint ministère aux environs de sa ville natale, il revêtit l'habit monastique dans l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Sa vie n'y fut qu'une suite de prodiges et des plus hautes vertus; et ses miracles éclatants le placent parmi les figures les plus intéressantes du XIIe siècle, du moins en notre Anjou.

A sa mort, arrivée en 1123, les religieux de Saint-Aubin dépêchèrent une circulaire à toutes les abbayes et à toutes les personnes associées de prières avec eux. Cette lettre, ainsi que plusieurs épitaphes en vers en l'honneur du saint, a été publiée par D. Martène.

Les miracles opérés par l'intercession du serviteur de Dieu lui firent bientôt rendre un culte public. On érigea un autel, puis, plus tard, on bâtit une chapelle sous son vocable, comme l'indique l'inscription suivante gravée en *capitales* sur un marbre fixé au mur, où avait été déposé son corps :

ANNO D. MCXXIII, DIE IV NOVEMBRIS.
CORPUS B. GIRARDI CONFESSORIS
PATRIA ANDINI
MONACHI HUJUS MONASTERII
HIC DEPOSITUM FUIT
ET ANNOS XL REQUIEVIT
POKRO CLARUM MIRACULIS
HINC ELEVATUM
VASIS ARGENTEIS INCLUSUM
SACRO GAZOPHYLACIO ILLATUM
EXTAT AD HUNC DIEM, AC PIE COLITUR
ALTARE VERO QUOD SUB B. GIRARDI NOMINE
HIC ERECTUM ERAT COMMODI AC DECORI CAUSA
IN SACELLUM EJUS NOMINIS DEINCEPS TRANSLATUM FUIT,
ANNO D(^NI) MDCXCIII.
MICHAELE EPISCOPO ANDEGAVENSI
EJUS FRATRE CAROLO-MAURITIO LE PELLETIER
ABBATE EJUS MONASTERII.

On voit par le second livre de la vie de saint Girard, que de bonne heure on avait élevé sur sa tombe un mausolée porté par quatre

931790A

colonnes... « Ipsum *mausoleum* quo procumbebat... inter *columnas* » *lapideas* quæ sacrofago (*sic*) supereminent, etc. »

D. Mabillon et D. Ruinart, voulant insérer cette vie manuscrite rédigée par un contemporain, dans les *Acta* SS. O. S. B., demandèrent quelques explications au prieur de l'abbaye de Saint-Aubin. Vous trouverez ci-après la réponse qui leur fut faite. Elle est autographe dans le manuscrit de la Bibliothèque Impériale. La suscription porte : « Au révérend Père Thiery (*sic*) Ruinard, religieux » bénédictin, en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. — En son » absence, au révérend Père Mabillon — à Paris. »

Un morceau de papier, fixé sur un pain à cacheter ordinaire, porte l'effigie de saint Benoît, avec la légende « Benedictus, » et ces mots sur le plan du sceau : « S. Albini Andegavin... »

Agréez, Monsieur le Directeur, l'expression de ma plus sincère considération.

FR. F. CHAMARD, M. B.

« † A Saint-Aubin, le 27 septembre 1706.

» PC. (*Pax Christi*).

» Mon Révérend Père,

» Votre Révérence me fait honneur et plaisir de me procurer » cette occasion de lui marquer avec combien de joie je souhaiterais » faire quelque chose qui lui fust agréable, et qui pust contribuer » quelques petits secours à vos glorieux travaux et à ceux du Révé- » rend Père Dom Jean Mabillon, que j'honore et je respecte pro- » fondément.

» Madame l'abbesse du Ronceray s'est démise de son abbaye et » s'est retirée au Calvaire. Nous sommes allés demander Madame la » grande prieure, qui gouverne à sa place; nous l'avons trouvée » malade, et elle nous a fait dire qu'elle n'a pas les clefs du trésor, » et qu'il faut attendre que la nouvelle abbesse soit venue. On l'at- » tend vers la fin d'octobre. C'est Madame de Lauzun, grande » prieure, et sœur de Madame l'abbesse de Saintes, niepce de Ma-

» dame de Gramont. Nous attendrons sa venue, et nous la » prierons de nous accorder la grâce que vous souhaitez. Pour les » lieux d'Anjou sur lesquels V. R. demande des éclaircissements, je » m'en vas lui dire ce que je sais et ce que j'en ai appris. Et quand » nos anciens habittans d'Angers, qui sont présentement à la » campagne, seront de retour, je tascherai de m'éclaircir du reste, » et je vous envoierai ce que j'en aurai apris.

» L'église de Saint-Laurent est la plus ancienne église paroissiale » d'Angers (1), dont le territoire s'étendait jusqu'au Lion-d'Angers. » Elle n'est plus paroisse; celle de la Trinité lui a succédé, avec » d'autres églises qui ont été paroisses depuis. Je ne trouve point » qu'il y ait eu jamais de religieuses. Les murs de la nef subsistent » encore avec la grosse tour et les trois chapelles, où l'on dit quel- » quefois la sainte messe. Elle est proche de (l'abbaye) du Ronceray » et appartient à Madame l'abbesse.

» L'église de Saint-Germain et de *Saint-Hilaire-dans-les-Vignes* » était originairement un prieuré et une paroisse dépendans de l'ab- » baye de Saint-Aubin; les abbés de Saint-Aubin (l') accordèrent à » Messieurs les chanoines de (Saint-Laud) d'Angers lorsque saint » Louis les obligea d'en sortir. C'est aujourd'hui (un) collége royal » qu'on appelle de Saint-Laud, où se garde une partie considérable » de la Vraie-Croix de Notre Seigneur, et qui fait une des principa- » les dévotions de la ville. Ce chapitre fait une redevance de 20 livres » par an à Monsieur l'abbé de Saint-Aubin.

» L'église de Saint-Martin d'Angers est une chapelle ou Collége » royal d'Angers, tout proche de Saint-Aubin. Il n'y a que le » ruisseau à passer.

» *Trelaziacus* est un prieuré-cure de Saint-Augustin, à 4 quarts » de lieues d'Angers, sur la rivière d'Authion, et se nomme Trelazai » (*sic*).

» *Seio Castrum,* Les Ponts-de-Cé.

» *Mosteriolus,* est Montreuil-Bellefroy à deux lieues d'Angers.

» *Fulgeria,* Fougère en Bretagne.

(1) Voir D. Roger, hist. d'Anjou.

» *Calonna,* Chalonne une *grande ville* de la rivière de Loire, à » trois lieues d'Angers en descendant vers Nantes. L'église parois- » siale est sur le bord du continent. C'est un des plus riches fonds » de Monseigneur l'évêque d'Angers. L'église est un gros prieuré » dépendant de l'abbaye de Saint-Serge.

» *Plaxilio Sancti-Mathaï,* Le Plessis-Macé.

» *Castrum, quod Poencium vocant,* Pouancé, petite ville d'Anjou, » à dix lieues d'Angers, vers la Bretagne.

» *Dalmeriacus,* Daumeray.

» *Vicus Sancti-Clementis-de-Platea,* Saint-Clément-de-la-Place, à » trois quarts de lieue de Saumur, en descendant vers Angers.

» *Faya prope Toarcium,* Faie-sous-Touarcé.

» *Sabloliacus,* Sablé, aux confins de l'Anjou et du Maine.

» *Duristallus,* Durtal, à quatre lieues d'Angers, sur le chemin de » la Flèche. C'est une ville.

» *Mons-rebellis,* Montrevau, vulgairement Morveau, à quatre ou » cinq lieues d'Angers, vers le Poitou.

» *Parochia Chalderon,* Chaudron, dans les Mauges. La paroisse est » à la présentation de l'abbé de Saint-Serge.

» Passavant, un bourg vers Vihiers, du côté du Poitou.

» *Ancenissem,* Ancenis, petite ville sur la rivière de Loire, proche » d'Ingrandes, et commence la Bretagne de ce côté-là.

» *Guierchia,* la Guierche, ville de Bretagne, pas loin de Craon, où » il y a un collége de chanoines à la présentation de Monsieur le » prince de Condé.

» *Castrum Briancii,* Château-Briant.

» *Vicus Sancti-Florentii,* Saint-Florent-le-Vieil.

» *Bellus-mons apud Cenomanos,* Beaumont.

» *Petrus de Vonento,* Saint-Pierre de Vounente, près de Clisson, » sur les confins de Bretagne.

» *Oppidum Dinanense,* Dinan, ville de Bretagne.

» *Insula Burchardi,* l'Ile de Bouchard en Touraine.

» *Oratorius in pago Namnetensi,* Onoir.

» Il ne reste plus aucun vestige du tombeau de saint Girard; les » reliques ont été levées de terre il y a fort longtemps, et renfer-

» mées dans un fort beau reliquaire de vermeille doré, en forme » d'église, et le chef dans un busque (*sic*) de cuivre doré. L'on avait » élevé un autel sur la place de son tombeau qui était au haut de » l'aile de la nef de l'église du côté de l'Epître. Cet autel a été trans- » féré dans une des chapelles qui sont autour du grand autel, du » côté de l'Evangile; et l'on a mis une belle table de marbre noir » poli contre un des piliers où était l'autel, où sont écrits en lettres » d'or le temps, la personne et toute l'histoire de cette translation, » comme V. R. la peut lire dans ce feuillet de papier inclus (1). » Voilà tout ce que je peux dire pour le présent en attendant une » plus ample information sur le reste, si je le peux avoir. Je présente » mes humbles respects au R. P. Dom Jean Mabillon, et j'asseure » V. R. que je suis avec une cordialité toute respectueuse,

» Mon Révérend Père,

» Vostre très humble et très affectionné serviteur et confrère.

» F. CHARLES HERISSÉ, M. B. (2). »

(1) Cette inscription est celle que nous avons donnée plus haut.

(2) Grandet, à la fin de sa dissertation sur saint Hilaire, nous apprend que le R. P. Herissé était *prieur* de l'abbaye de Saint-Aubin.

RAPPORT

SUR

LA VRAIE-CROIX

Découverte à Saint-Florent le 23 avril 1858.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

II.

A s'en tenir aux règles posées dans le Traité *de la Canonisation des saints*, par le pape Benoît XIV, si expert en cette matière, la Vraie-Croix de Saint-Florent ne manquait d'aucun des caractères qui, réunis, forment la preuve morale suffisante pour l'authenticité. L'écrit du XIIIe siècle accusait une identité que venaient encore confirmer la prescription et la paisible possession de plusieurs siècles.

Trois objections furent soulevées : l'authentique du XIIIe siècle détermine la forme du reliquaire et spécifie clairement une Croix. Qu'est devenue cette Croix ? Son absence n'infirme-t-elle pas l'authenticité ou au moins ne donne-t-elle pas lieu au doute ? L'authentique n'étant point scellé, quelle peut être son autorité ? Enfin, la couleur claire du bois n'est-elle pas de nature à fournir matière à controverse ?

Je réponds à la première objection par la tradition même que j'ai

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome IV, page 39.

recueillie à Saint-Florent. Forcés, au moment de la Révolution, de quitter leur abbaye, déjà dépouillée de tous ses trésors d'or, d'argent et de pierres précieuses, les religieux de Saint-Florent cherchèrent au moins à sauver les reliques que des mains avides des richesses du clergé et de l'Eglise leur avaient laissées sans honneur. Soigneusement enveloppées dans leurs suaires, ils les mirent dans un vieux tabernacle de bois qu'ils fermèrent à clef et jetèrent, comme un objet hors de service, sur un confessionnal de l'église. Les mauvais jours passèrent sans que personne s'avisât de déranger ni le confessionnal ni le tabernacle, quoique l'église profanée eût été choisie pour célébrer les fêtes patriotiques. Enfin, en 1828, après des démarches nombreuses et des enquêtes successives, les reliques, extraites du tabernacle, furent placées dans la châsse où reposait autrefois le corps de saint Florent, authentiquées, scellées et déposées sous le maître-autel. Le procès-verbal, rédigé à cette occasion, et consigné dans les registres de la fabrique, ne donne pas le détail des reliques, et ne parle nullement de la Vraie-Croix qui resta cachée sous sa double enveloppe de soie.

Quant à l'authentique du XIIIe siècle, incomplet maintenant, par suite d'une déchirure violente dont le parchemin porte la trace, il fut muni dès l'origine, d'un sceau sur cire, appendu, suivant l'usage, à un lacet de soie. Le trou par lequel passait ce lacet est fort visible sur le parchemin.

J'ai soumis à des naturalistes distingués la parcelle de la Vraie-Croix trouvée à Saint-Florent, afin de savoir quelle était l'essence de son bois. Ils inclinent à y reconnaître du cèdre, qui, en raison du milieu dans lequel il a été placé jusqu'à ce jour, a conservé toute sa fraîcheur. Déjà j'avais observé moi-même cette teinte claire sur certaines parcelles des basiliques de Rome. Enfin le sentiment commun, qu'appuie le témoignage de saint Bonaventure, distingue trois essences de bois dans l'appareil du supplice de Notre Seigneur, qui se composait d'une Croix, d'un écriteau et d'un support pour les pieds (1).

(1) Bède, J. Morin et Saumaise admettent, comme le pape Innocent III, dont voici les propres paroles, que la Croix était composée de quatre bois différents :

Lorsque Mgr Angebault daigna me confier la conduite de cette importante affaire, je dus me préoccuper de recherches ultérieures tant à la Bibliothèque de la ville qu'aux Archives de la Préfecture, afin de compléter les preuves déjà invoquées par le témoignage écrit de la tradition. Ainsi le demandait Benoît XIV.

La pièce capitale, qui serait l'authentique lui-même délivré avec la Vraie-Croix, manque absolument. Mais la divine Providence, qui a su préserver un tel trésor, nous a aussi ménagé la consolation de pouvoir en indiquer la provenance et attester l'authenticité. A Saint-Florent, comme dans toutes les abbayes, existait un Cartulaire, où étaient recueillies les chartes originales concernant le monastère et souvent où étaient transcrites les pièces principales, afin d'en assurer la conservation à la postérité. Chaque cartulaire prenait son nom de la couleur ou de la matière de sa couverture (1). Or, dans le *Livre d'argent, Codex argenteus,* cartulaire écrit vers la deuxième moitié du XIIe siècle, à l'usage de l'abbaye de Saint-Florent, est insérée tout au long, entre les années 1073 et 1130, la copie de la lettre par laquelle l'abbé ou prieur de Sainte-Marie-Majeure de Jérusalem remet à Jean, porteur de cette lettre, diverses reliques, dont trois sont identiques à celles mentionnées dans le texte du XIIIe siècle : la Vraie-Croix, la pierre du tombeau de Notre Seigneur et la pierre sur laquelle étant plantée sa Croix coula son sang divin.

Jean a-t-il donné à l'abbaye de Saint-Florent toutes les reliques qu'il avait obtenues? Nous l'ignorons. Mais ce qui est certain, c'est

« Fuerunt in Cruce dominicâ ligna quatuor, stipes erectus, lignum transversum, truncus suppositus et titulus superpositus. » Innocens III. *Sermo I de uno martyre*. Saint Irénée peut être rangé à ce sentiment, si l'on ajoute au texte suivant la mention oubliée du titre de la Croix : « Ipse habitus Crucis fines et summitates habet quinque, duas in longitudine et duas in latitudine, et unum in medio, ubi requiescit qui clavis affigitur. » *Lib.* II, *cap.* 42. V. Juste Lipse, *De cruce libri tres*. Paris, 1598. — Fr. Ant. Baldi, *Incognitorum hactenus vaticiniorum de cruce interpretatio ex hebræo*. Rome, 1817. — Fr. Alph. Ciacone, *De signis sanctissimæ crucis quæ diversis olim regionibus et nuper hoc anno 1591 in Gallia et Anglia divinitus ostensa sunt et eorum explicatione*.. Rome, 1591.

(1) Il y avait à Saint-Florent le *Livre d'argent*, le *Livre blanc* et le *Livre noir*.

que dans la lettre du XIe ou du XIIe siècle sont désignées des reliques qui ne reparaissent plus au XIIIe, tandis que d'autres sont ajoutées à cette époque. Que conclure de là, sinon qu'au XIIIe siècle, l'abbé de Saint-Florent, voulant une croix-reliquaire, met quelques-unes des reliques apportées par Jean, y joint d'autres reliques également venues peut-être de Jérusalem par le moine Ansbert, et, comme l'authentique de Jean ne répondait plus au nouvel état de choses, un nouvel authentique fut écrit sur parchemin de petite dimension, afin de pouvoir accompagner les reliques, et scellé sur cire du sceau de l'abbé.

On lit au folio XLV du *Codex argenteus*, qui fait partie des Archives départementales, la lettre latine qui suit :

H. Dei gracia Sancte Marie Maioris de Ierusalem. ad quoscunque he littere pervenerint salutem. Sciat dilectio uestra dnm (1) *Iohannem presencium literarum dilatorem absque ambiguitate de scissimo* (2) *dominice crucis ligno. et de tumulo in quo corpus dominicum requieuit. et de lapide in quem crux Xri* (3) *superposita fuit. et deo presepe Xristi. et de utroque tumulo sancte Marie. et de camisia eiusdem sanctissime uirginis, et de cruce sancti Andree. in amore Dei et seruicio sui. a propriis manibus suscense* (4). *et sic illa supradicta assensu communis capituli. quod sibi in bonum uertatur habere.*

Le copiste, qui a transcrit cette lettre, a oublié le nom du donateur, indiqué par une simple initiale, omis son titre d'*abbé* ou de *prieur*, et plus loin il écrit *deo* pour *de*.

En 1562, les huguenots dévastèrent l'abbaye. Dom Huynes, religieux de Saint-Florent, cite parmi les pillards, dans son histoire manuscrite du monastère, deux membres de la famille Le Beuf. « Il (le lieutenant Bourneau) y vint donc (à Saint-Florent), dit-il, vers la my-may, la même année 1562, accompagné de Jacob de La Vau,

(1) *Dominum.*
(2) *Sanctissimo.*
(3) *Christi.*
(4) Voir l'office de saint André au Bréviaire romain, une verrière du XIIe siècle dans la nef de la cathédrale d'Angers et une autre verrière du XIIIe dans une des chapelles absidales de la métropole de Tours.

Guillaume de La Vau, son fils, Diogènes Guiolle et François Jonnault, fermiers depuis deux ans de cette abbaye pour l'abbé commandataire, de Robert Le Mazon, avocat du roy, Jean Le Beuf, juge de la prévosté, Jean Charbonnier, receveur des traites, Guy Le Beuf, lieutenant de la prévosté, et plusieurs autres quy tenoient le parti des huguenots, et se fortifioient dans Saumur contre la volonté du Roy. »

Dieu, pour réparer les scandales causés par Jean et Guy Le Beuf, permit que la Vraie-Croix fût sauvée par frère Charles Le Beuf, leur parent, qui la transmit à son neveu; héritage qui passa des mains de celui-ci, sur les instances du procureur, à l'abbaye dépossédée.

Dom Huynes a eu soin de copier à la page 428 de son histoire le procès-verbal par lequel P. Collinet, procureur de l'abbaye, atteste qu'en l'an 1693, la Vraie-Croix, enlevée par crainte *des religionnaires*, et restée depuis dans la famille Le Beuf, fut enfin restituée *au trésor* de l'église abbatiale.

Voici ce document, qui jette un jour éclatant sur la question de l'authenticité.

« Le dix-neufieme jour de may mil six cens quatre vingt treize, je soussigné procureur de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, certifie et atteste à tous qu'il appartiendra que sçachant que M. Le Beuf, sieur de La Rüe, nepveu de feu frère Charles Le Beuf, religieux de cette abbaye de Saint-Florent de Saumur, en son vivant prieur de Saint-Nicolas d'Offart, membre dépendant de l'abbaye (1), avoit en depost une croix de cuivre doré dont les extremitez sont en fleurs de lys garnies de quelques pierres, sur le travers de laquelle est un croizillon d'argent doré qui renferme une partie de la Vraye-Croix, avec son pied d'estal d'argent doré, sur le pied duquel il y a un

(1) La note suivante, sur la mort et la sépulture de Fr. Charles Le Beuf, est inscrite dans l'*Obituaire* de Saint-Florent, conservé aux Archives de la Préfecture : *Domnus Carolus Le Beuf, prior d'Offar et de Fousse Bellay, antiquus hujus monasterij obijt die decima nona augusti, anni millesimi sexcentesimi nonagesimi secundi* (19 août 1692) *sepultusque est in navi hujus ecclesiæ juxtà idem altare sancti Mevenni.* Catalogue des confreres de nostre congregation qui sont decedez en ce monastère Saint-Florent-les-Saumur. Ms.

petit cristal, où est renfermé quelques reliques que l'on ignore. Il auroit, après plusieurs requisitions, obtenu dudit sieur Le Beuf, sieur de La Rüe, ladite croix, comme ayant esté tirée, dans les troubles des religionnaires, de leur trésor, et conservée par le moyen de ses oncles et parens religieux de lad. abbaye, laquelle il a remise au trésor de la sacristie de lad. abbaye les jour et an que dessus.

» P. COLLINET. »

Il ressort évidemment de cette pièce une identité frappante avec la croix du XIIIe siècle. D'abord le reliquaire affecte la forme d'une croix; un morceau de la Vraie-Croix y est enchâssé, et plusieurs reliques sont renfermées dans son piédestal. Pourquoi *ignore-t-on ces quelques reliques?* Parce que le petit parchemin qui les authentique est caché dans le pied de la croix, et ce n'est qu'en ôtant les reliques qu'on peut le retrouver.

Si nous cherchons dans les habitudes symboliques du moyen âge le sens des *quelques pierres* qui ornaient la croix, nous le rencontrerons dans ces paroles de la sainte liturgie:

Lapides pretiosi omnes muri tui et turres Jerusalem gemmis ædificabuntur (1).

Urbs Jerusalem beata,
Dicta pacis visio,
Quæ construitur in cœlis
Vivis ex lapidibus...
Tunsionibus, pressuris
Expoliti lapides,
Suis coaptantur locis
Per manus artificis;
Disponuntur permansuri
Sacris ædificiis (2).

La Jérusalem céleste est bâtie de pierres vivantes, que les épreuves et les souffrances ont polies avant que la main de l'architecte

(1) Antienne des vêpres de la Dédicace.
(2) Hymne des vêpres de la Dédicace.

divin les emploie à la construction des murs et des tours de la cité sainte. Si déjà la souffrance était symbolisée par l'union à la croix, quoi de plus significatif que de voir cette même croix s'enrichir de pierres précieuses, emblêmes d'un sacrifice qui mène à la gloire et d'une passion qui conduit au ciel. Qu'il me soit permis une fois encore de citer l'abbé Van Drival qui a si parfaitement saisi et si justement exprimé l'harmonie qui existe entre les pierres précieuses, les reliques et la croix :

« Ces pierres nombreuses et si belles, qui recouvrent les reliques, ont elles-mêmes une bien haute signification. Quelque brillantes qu'elles soient, elles ne sont là qu'un ornement, un objet secondaire, un *signe* de ce qui est à l'intérieur et qui est la réalité dont elles sont la figure. En effet, souvent dans les livres sacrés, les vrais fidèles sont comparés à des pierres précieuses : depuis les douze pierres qui ornaient le rational du grand-prêtre, jusqu'aux pierres qui décorent la cité-mystique vue par saint Jean, depuis l'Exode jusqu'à l'Apocalypse, nous trouvons les pierres précieuses employées à désigner les élus de Dieu, les ornements de sa robe sacrée, sa parure de prédilection, c'est-à-dire son amour pour ses saints et fidèles amis... Cet emblême est fréquent dans l'Ecriture, on le rencontre dans presque tous les livres inspirés dont se compose la collection à laquelle on a donné le nom si juste de Bible sainte, ou livre par excellence. De même que les pierres précieuses sont dans l'ordre naturel ce qu'il y a de plus élevé, de même dans l'ordre surnaturel, les saints sont les ornements de Dieu par excellence, ses amis, les membres de son corps mystique ; il était bien juste que les premières fussent destinées à servir de signes et comme d'hiéroglyphes aux seconds. Les pierres spirituelles sont ainsi figurées par les pierres matérielles ; toute créature est à sa place et sert selon ses moyens à la gloire du Créateur. » (*Revue de l'art chrétien*, 1858, p. 357-358.)

La magnifique théorie, qui met en regard le monde matériel et le monde spirituel, pour ceux qui ne sont point familiarisés avec les textes et les monuments du moyen âge, peut paraître irréalisée. Le docte Raban Maur, qui avait le don d'écrire sur toutes sortes de sujets, avec la même élévation de pensées et la même grâce de style,

a consacré un chapitre de son Encyclopédie *de universo*, au symbolisme des pierres, et il a vu dans l'émeraude la force suggérée par la foi au milieu des épreuves; dans la sardoine, l'humilité; le sang des martyrs, dans la pierre de sardes; la prédication et les miracles briller dans la chrysolithe; la topaze refléter les ardeurs de la contemplation; les fatigues et la récompense des martyrs dans la chrysoprase; l'ascension des docteurs vers les cieux et leur compatissance aux infirmités humaines, dans l'azur de l'hyacinthe; l'humilité, dans l'améthyste, dont la couleur rappelle la violette des champs; l'escarboucle jeter des feux comme la parole de Dieu; l'esprit de Dieu qui fait voler au martyre dans la pierre de Ligurie; le mépris du monde dans l'agathe; le corail se durcir hors de l'eau comme l'âme loin de la mollesse du siècle; la foi verdir dans le jaspe; le saphir faire aspirer aux cieux et la chalcédoine brûler du feu de l'éternelle charité.

La beauté du sentiment fera oublier la longueur du morceau, que j'emprunte au n° 30 des manuscrits de la Bibliothèque de la ville d'Angers :

In smaragdo fidei fortis inter adversa conversio. In sardonico sanctorum inter virtutes humilitas. In sardis reverendus martirum cruor exprimitur. In crisolito spiritualis inter miracula predicatio. In topazio eorumdem ardens contemplatio monstratur. In crisoprasso beatorum martirum opus pariter et premium. In jacincto doctorum celestis ad alta sublevacio et propter infirmos ad humana descensio. In amethisto celestis semper regni in humilium animo memoria designetur. Carbunculus. Hic lapis potest significare verbum Dei quod per apostoli cum ordinem et predicatores evangelii inlucescit nobis in obscuro hujus mundi et effugat noctis tenebras et caliginem peccatorum... Ligurius... martirum passionem significare. Achates... qui propter celestis vite desiderium despectum mundi habent et coronam vite expectant eterne. Corallius... (1) *eorum figuram merito exprimit qui de maris fluctibus*

(1) Nous savons par le témoignage de Pline que les Gaulois ornaient de corail, avant la conquête de leur contrée par les Romains, leurs épées, leurs boucliers et leurs casques : « *Priusquàm hoc notescerei, Galli gladios, scuta, galeas adornabant eo (curalio.)* (*Hist. nat. lib.* XXXIII, *cap.* XI.)

hoc est de mollicia secularis conversacionis abstracti per robur continencie durescunt et soliditatem recte fidei et bonorum operum decorem in se ostendunt. In jaspide fidei viriditas. In saphiro spei celestis altitudo. In calcedone flamma caritatis eterne figuretur.

Un mot encore, et ce sera le dernier, sur le texte de 1693. Il y est parlé de fleurs de lis. A Saint-Florent, la présence de ces fleurs de lis ne venait ni d'un motif banal ni d'une donation royale. Elle armoriait pour ainsi dire cette croix, en ornant ses branches de lis fleuris qui rappelaient dans le blason de l'abbaye (1) le nom et les vertus du patron saint Florent; nom parfumé de la plus suave odeur qui inspirait, au XIe siècle, à un moine de ce même monastère ces deux strophes d'une enivrante poésie :

Florenti, florido floride in præmio,
Tu cum Christo vitæ frueris gaudio.

III.

Le 7 août, j'eus l'honneur de déposer entre les mains de Mgr l'évêque d'Angers un rapport détaillé sur la découverte et les preuves de l'authenticité de la Vraie-Croix de Saint-Florent. Après y avoir mûrement réfléchi, Sa Grandeur, adoptant mes conclusions, me remit la Vraie-Croix, me priant d'en rédiger l'authentique, et de la placer, suivant les règles établies, dans la croix d'ébène, rehaussée de vermeil et d'argent que venait d'offrir la piété des fidèles à leur église paroissiale.

Le jour de la translation solennelle fut fixé au dimanche qui suivit le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, pour la

(1) *D'azur à une crosse d'argent en pal et à dextre, accompagnée à dextre d'une clef renversée de même et à senestre d'une fleur de lis d'or. L'écu, appuyé sur une clef et un glaive en sautoir, est sommé, entre une mitre et une crosse, d'une couronne fleurdelisée, de laquelle sort un lis fleuri au naturel.* V. le sceau de l'abbaye au Musée de Saumur et en tête du manuscrit de D. Huynes.

plus grande commodité et édification des habitants, dont les maisons furent ornées, pour la procession, avec autant d'empressement que de bon goût. M. le sous-préfet de Saumur et M. de Beauregard, maire de la commune, assistèrent à la cérémonie et signèrent, avec les membres du clergé et les notables de la paroisse, le procès-verbal qui attestera aux générations à venir l'heureuse découverte et inauguration du remarquable morceau de la Vraie-Croix qui enrichit l'église de Saint-Florent.

X. Barbier de Montault.

POÉSIE.

REGINA CŒLI LÆTARE.

A Mme ***

En réponse à des strophes qui se terminaient par les mots *Stabat Mater dolorosa*.

L'ombre s'évanouit au sommet du Calvaire,
Aimez et bénissez! Votre fils tant pleuré
S'est levé triomphant de sa tombe de pierre,
Regina cœli lætare!

Rachel n'entrevoyait, dans sa nuit éternelle,
Aucun rayon d'espoir pour son cœur ulcéré;
Mais vous, ô chaste mère, à qui Dieu se révèle,
Regina cœli lætare!

Quel fragile bonheur, quelle fleur éphémère,
Pourriez-vous regretter pour ce fils adoré?
Ici, vous le savez, tout se fane et s'altère,
Regina cœli lætare!

N'a-t-il pas mis sa lèvre à nos amers mélanges?
Et de Gethsemani n'a-t-il pas soupiré
Après la source pure où s'abreuvent les anges?
Regina cœli lætare!

Oh! ne gémissez plus! que s'apaise votre âme!
Voyez comme il se meut dans l'espace éthéré,
Comme il sourit d'en haut à vos larmes de femme,
Regina cœli lætare!

Lorsque parfois le soir, au monde inattentive,
Vous écoutez le bruit par l'écho murmuré,
C'est lui qui parle bas à votre âme pensive,
Regina cœli lætare!

Quand votre main tremblante essaye sur la lyre
Quelque suave accord ou quelque hymne sacré,
De son souffle léger c'est lui qui vous inspire,
Regina cœli lætare!

A vos soucis du jour quand le sommeil fait trève,
C'est lui, c'est encor lui, protecteur ignoré,
Qui charme votre nuit par un doux et long rêve,
Regina cœli lætare!

Au nom de ce qui souffre ou languit sur la terre,
Quand le secours suprême est par vous imploré,
C'est lui qui porte à Dieu votre ardente prière,
Regina cœli lætare!

Enfin quand de l'exil, légère et radieuse,
Vous vous envolerez vers le ciel azuré,
Vous le retrouverez dans la patrie heureuse,
Regina cœli lætare!

ET ERIT EGENO SPES.

A Mme ***.

Elle est plus frêle qu'un nuage,
Plus insaisissable que l'air,
Plus fugitive que l'image
Qui s'agite sous le flot clair;

Elle est plus vague que le rêve,
Plus fragile que le bonheur,
Plus impalpable que la sève
Qui circule au sein de la fleur.

Et pourtant ce n'est pas un songe,
Un fantôme de notre esprit,
Pourtant ce n'est pas un mensonge,
Puisqu'elle console et guérit.

C'est le parfum de la prière,
C'est un rayon de l'Eternel,
C'est le reflet d'une autre sphère,
C'est le pressentiment du ciel.

Laissez-la se glisser, Madame,
Sous les débris de votre cœur;
Qui sait si demain dans votre âme
Ne descendra pas le Seigneur?

EXAUDIVI TE IN ABSCONDITO.

A Mlle ***.

Est-il vrai qu'au fracas de nos foules avides,
La Poésie en pleurs,
Impuissante à couvrir, de ses accents limpides,
Nos confuses clameurs,

Ait rouvert tout-à-coup ses ailes transparentes
Pour remonter vers Dieu,
En nous jetant de loin quelques notes mourantes,
Comme un dernier adieu?

Nous ne la trouvons plus à l'ombre des vieux chênes,
Ou parmi les roseaux,
Nous ne la voyons plus, sur le bord des fontaines,
Se jouer dans les eaux.

Quand la lune, le soir, inonde la vallée
De ses reflets mouvants,
Nul ne voit le manteau de la belle exilée
Flotter au gré des vents;

Elle n'est plus assise, ou riante ou sévère,
Au foyer des heureux;
Sa voix mélodieuse, au cœur qui désespère,
Ne parle plus des cieux;

Elle n'a plus de chants pour les grandeurs bannies,
Même sur leur cercueil,
Et de ses fils ingrats, téméraires génies,
Elle a maudit le seuil.

Mais à l'humanité saintement enchaînée
Par l'amour éternel,
Elle n'a point encor, sublime infortunée,
Pris son vol dans le ciel.

Loin d'un monde insensé qu'attire ce qui brille,
Elle s'est fait un nid
Dans l'asile ignoré d'une humble jeune fille
Que Dieu garde et bénit.

Et sous le chaste toit qu'éclaire la jeunesse,
Frêles et blanches sœurs,
La noble fugitive et sa timide hôtesse
Ignorent nos douleurs,

Semblables à ces fleurs qui, sous le roc sauvage,
Vivent d'ombre et de paix,
Sans que les flots amers, soulevés par l'orage,
Les atteignent jamais.

ALBERT LEMARCHAND.

CHRONIQUE.

M. l'abbé Lochet, vicaire de la Couture, au Mans, nous adresse la note suivante :

« La paroisse de Noyen est une des paroisses les plus importantes du diocèse du Mans, sous le rapport des souvenirs historiques. Des trois églises qui existaient autrefois, Saint-Germain, Notre-Dame et Saint-Pierre, la première seule a été conservée et sert actuellement aux besoins de la paroisse. On y voit plusieurs épitaphes qui nous ont paru assez curieuses pour être mises sous les yeux des lecteurs de la *Revue de l'Anjou et du Maine*.

» La première ne nous paraît pas entière. Elle se lit au-dessus d'une porte de la sacristie et est ainsi conçue :

XROFO. DVFOV. PIRMILII. BARO. NOVANIIQV. DNS. VII. NO. NOVEMB.

» La terre de Pirmil, avant de passer dans la maison de Lorraine, appartenait à la famille Du Fou ou Du Four. Elle avait été vendue avec celles de Courcelles et de Noyen, le 3 novembre 1379, par Jean de Bourbon, comte de la Marche et de Vendôme, à Jean Du Fou ou Du Four (et non Du Frou, comme l'écrit M. Pesche, *Dictionnaire statistique*, au mot *Noyen*), pour 4700 livres écus d'or au coin du roi. On trouve encore un aveu de Guillaume Du Fou, de l'année 1455. L'épitaphe de Christophe Du Fou, est sans doute un peu plus moderne : les caractères indiquent la fin du xve siècle. Aucun des géographes ni des historiens de notre pays n'a parlé de ce seigneur qui possédait en même temps les deux châtellenies de Pirmil et de Noyen.

» La seconde épitaphe, qui se trouve placée non loin de celle-ci, est plus longue et plus importante. Pour bien connaître la personne qui en est l'objet, il faut se rappeler qu'en 1566, François de Kerveno ou Querveno, chevalier breton, seigneur de Carnavalet, grand-écuyer, gouverneur de la personne du duc d'Anjou, depuis Henri III, chef de son conseil et surintendant de sa maison, était devenu possesseur de la terre de Noyen. Son fils, François de Querveno, marquis dudit lieu, rendit aveu, en 1628, pour les châtellenies de Pirmil, la Plesse, Chamaillart, etc. C'est l'épitaphe de la veuve de ce seigneur, que nous donnons ici : son écusson surmonte l'épitaphe ; elle portait : *Ecartelé aux 1er et 4e de... chargé de dix croisettes de.... posées 4, 3, 2, 1, au 2e et 3e d'argent à trois lions de sinople, armés, lampassés et couronnés de gueules,* qui est de Lannoi. Des deux côtés des armes sont des têtes de mort accompagnées chacune

de trois larmes. Le dessin de cette feuille de cuivre n'accuse pas un très-habile artiste : néanmoins, il est probable qu'elle est sortie d'un des nombreux ateliers de graveurs qui existaient dans notre Maine à cette époque, et dont nous parlerons peut-être un jour.

EPITAPHE

DE TRES HAVTE, PVISSANTE,
ET TRES VERTVEVSE DAME
MADAME CATHERINE DE LANNOY
MARQVISE DE QVERVENO BARONNE DE NOYEN, ETC.

Cy gist vne marquise en merveilles feconde
Dont les mœvrs et lesprit forent pleins de splendeur
Elle fvt sans bassesse hvmble dans la grandevr
Pavvre dans labondance et sainte dans le monde.

Sa naissance fvt havte et sa vertv profonde
Et lvn et lavtre ayant vne egale havtevr
Par ce bel assemblage et par ce dovble honnevr
Faisoient qve cette dame evt ete sans seconde

Si le ciel se plaisant a la favoriser
Nevt vovlv qve lhymen povr limmortaliser
Avgmentast ses favevrs dvne hevrevse famille
Et qvvne illvstre abbesse en fvt lillvstre frvict

Afin qven limitant sa rare vertv fit
Revivre apres sa mort la mere dans la fille.

MA DITE DAME DE QVERVENO A DONNE TROIS CENTS LIVRES
DE RENTE A PERPETVITE AVX TROIS PAROISSES DE NOYEN
POVR LENTRETIEN DE LEVRS LAMPES
PLVS ELLE A LEGVE LA SOMME DE TROIS CENTS LIVRES
PAR CHACVN AN POVR ESTRE DISTRIBUÉES AVX PAVVRES SVI
VANT SON TESTAMENT DV SEPTIEME NOVEMBRE MIL SIX CET
CINQVANTE VN, ENFIN ELLE A FONDE LE COUVENT
DES RELIGIEVSES AVEC VNE MESSE QVE LON DOIBT
DIRE TOVS LES IOVRS A PERPETVITE POVR LE REPOS
DE SON AME
REQVIESCAT IN PACE — AMEN.

» Le couvent dont il est question en cette épitaphe fut fondé au mois d'octobre 1637 : la dame fondatrice y fit venir de Sablé des religieuses cordelières de sainte Elisabeth. L'auteur du *Dictionnaire statistique,* qui

n'a pu lire cette épitaphe, ne se trompe-t-il point quand il dit que la dame de Querveno avait une sœur abbesse de l'Abbaye-aux-Bois, en Picardie? ne veut-il point parler de sa fille?

» Il est une dernière épitaphe que nous avons recueillie et que nous donnons après les deux précédentes, comme pour reposer l'esprit du lecteur sur une pensée pieuse et salutaire. Elle est sous les pieds et sert de pavage à l'entrée du chœur, au-dessous du crucifix.

CY GIST LE PAVVRE
PECHEVR LOUIS DE LA
BLETRIS GREFFIER EN
SON VIVANT QVI VOVS
PRIE DE LVI DIRE VN
AVE EN PASSANT. DECEDÉ
LE 17 MARS 1709.

J.-L.-A.-M. LOCHET.

— M. D'Ozouville nous prie de publier la lettre suivante :

« Laval, 10 septembre 1858.

» Monsieur le Directeur,

» Je suis forcé de répondre de nouveau au R. P. dom Piolin.

» Si je consens à négliger tout le commencement de sa lettre du 16 août, insérée à la page 180 de votre *Revue*, il ne peut en être de même de l'insistance sur son accusation du 3 juin.

» Le Révérend Père écrivait, à cette dernière date (t. II, p. 262) : « Quoique l'auteur des Lettres sur les origines de la Gaule ne le dise pas, » je suis sûr qu'il retire la preuve singulière qu'il donnait de son senti- » ment : c'est, disait-il, que *saint Pierre a dû s'opposer à cette diffusion* » *rapide.* » La lettre du 16 août déclare persister à m'attribuer la pensée que *saint Pierre a dû s'opposer à la diffusion rapide de l'Evangile en Occident*, et demande en preuve qu'on lise les pages 134 et 135 de mon opuscule.

» Si le Révérend Père tient à faire connaître mes sentiments réels sur la venue de saint Pierre en Occident, il a tort d'isoler deux pages de mon écrit; il devrait, à bien compter, et la chose peut en valoir la peine, en citer quinze. Ce sont les pages 83 à 86, 89 et 90, 98 à 100, 121, 128 et enfin 132, 133, 134 et 135.

» Voici au reste ces dernières pages; elles forment le commencement de la lettre écrite au Révérend Père à mon retour de Rome le 30 mars

1855. Je vous en adresse la copie : il est bien juste que vos lecteurs qui lisent l'accusation soient mis à même de juger de sa valeur :

« Mon Révérend Père,

» Rome fourmille de touristes anglais et américains. Le 18 janvier, » fête de la chaire de Saint-Pierre à Rome, assistant à la chapelle papale » dans Saint-Pierre, je me trouvai près d'un Américain, ministre de la » secte méthodiste. Il me demanda le sujet de la fête. Ma réponse était » toute prête : je lui dis que l'on célébrait le dix-huit cent quatorzième » anniversaire de l'établissement du papisme, fondé à Rome par saint » Pierre en l'année 41. Le ministre transatlantique parut tout étonné de » cette longue série de siècles à laquelle il n'avait jamais bien réfléchi. » Il m'avoua, moitié en souriant et moitié sérieusement, qu'il était venu » étudier la grande Babylone dans le centre de sa puissance, et finit par » me confirmer dans une pensée que j'ai plusieurs fois entendu exprimer : » pourvu que l'étranger sache vaincre certains préjugés de naissance ou » d'éducation, il n'en est pas qui n'emporte de Rome quelque idée favo- » rable à la religion.

» A Rome, tout parle de ces dix-huit siècles couronnant d'une si belle » auréole l'Eglise maîtresse des Églises, et certes c'est une grande chose » de contempler l'arbre dont le tronc toujours plein de sève, quoique tant » de fois séculaire, ne cesse de rendre témoignage de la semence confiée » à Pierre par le Père de famille en personne.

» Voici, mon Révérend Père, une réflexion dont peut-être vous ne » pourrez vous empêcher d'admettre l'à-propos. Si vous et moi nous te- » nons à la monarchie de l'Eglise, nous devons, à mon avis, nous réjouir, » vous et moi, non-seulement de ce que cet arbre soit le plus grand et le » plus beau que le soleil éclaire de ses rayons, mais encore de ce qu'il » soit unique entre tous, comptant seul dix-huit siècles de durée, et re- » montant seul à celui qui reçut la promesse.

» Penserait-on qu'il pût être utile qu'en regard de cet arbre, trente ou » quarante plants en Gaule, autant en Italie et autant en Espagne ou ail- » leurs, eussent également à témoigner de dix-huit siècles d'existence? » Mais, avec tant de souches parallèles, que serait devenue la monarchie » chrétienne? Et quand cette monarchie serait demeurée intacte dans la » théorie, qu'eût-elle été dans la pratique? Ne serions-nous pas sans » cesse menacés, soit de rencontrer quelque Photius et le schisme dans » l'une de ces cent églises remontant à Pierre, soit de retrouver l'oligar- » chie des grands siéges de l'Orient? Les Anglais protestants oublient

» l'origine catholique de leurs universités, de leurs évêchés et de leurs » cathédrales, pour parler de leur antiquité de six ou sept siècles dont ils se » font gloire : que serait-ce si cette antiquité pouvait le disputer aux basi- » liques de Rome et se prétendre contemporaines de l'apôtre saint Pierre?

» A en juger par les dictées de la prudence, lorsque saint Pierre fon- » dait sa monarchie en Occident, loin des prétentions dont les germes ne » pouvaient échapper à ses yeux en Orient (lettre du 15 décembre 1854, » pages 98 et suiv.), il n'y avait rien de plus sage à faire que de n'attacher » son nom et le sceau de son apostolat qu'à une seule Église. Le nouveau » Romulus devait désirer que Rome s'élevât hors pair et fût seule à s'é- » lever; que, produisant des enfants en grand nombre, aucune de ses » filles n'eût jamais la pensée d'échanger ce titre de fille contre celui de » sœur et d'affecter la parité. Quelle fut en Orient l'Eglise de saint Jean? » ou bien en Grèce l'Eglise de saint Paul? Dix ou vingt Églises n'étaient- » elles pas aux mêmes titres les filles de ces deux apôtres? Qui peut dire » qu'il en eût été différemment des Eglises d'Occident, filles de saint » Pierre, ou du moins qui peut dire combien de difficultés seraient nées » d'une semblable pluralité? Si donc on parle encore d'Eglises apostoli- » ques en Italie (lettre du 5 février 1855, pages 121, 127), on peut du » moins regarder comme tout providentiel qu'aucune de ces Eglises n'ap- » porte à l'appui de ses prétentions aucune preuve ou aucun souvenir » régulièrement conservé, ou aucune tradition suffisante. L'histoire et » les plus saines traditions nous montrent saint Pierre partageant son » temps et ses soins entre Rome et l'Orient : sans doute l'immense Rome » et l'Orient d'une profondeur sans limites formaient deux champs assez » vastes pour les travaux de celui qui fut chargé des premiers défri- » chements.

» Quant à l'absence de toute fondation en Gaule, contemporaine des » Apôtres, il me semble, mon Révérend Père, que, pourvu que vous ayez » consenti à me suivre dans l'examen pas à pas des titres et des monu- » ments authentiques qui nous sont restés, il ne doit plus vous être pos- » sible de contester ce point..... »

» Le Révérend Père ne dit pas sur quoi il fonde l'étrange commentaire qu'il donne de ces pages : il ne peut y avoir à l'offusquer à ce point que le seul paragraphe : « A en juger par les règles de la prudence...» Pourquoi la crainte du naturalisme et du rationalisme irait-elle jusqu'à ne plus voir que le seul côté miraculeux de l'établissement et du gouvernement de l'Eglise? N'est-ce pas à Pierre, autant et plus qu'à qui que ce soit,

qu'il fut dit de joindre la prudence du serpent à la sincérité de la colombe?

» Si l'on ne peut remarquer que saint Pierre est venu en Occident pour un but déterminé et que c'est en Orient qu'on le retrouve, sans accuser saint Pierre de s'être opposé à la diffusion de l'Evangile dans l'Occident, comment interpréter la défense de Notre Seigneur aux douze qu'il envoyait devant lui : *In viam gentium ne abieritis..... sed potiùs ite ad oves quæ perierunt domus Israël* (Math. x, 6), et encore, ce qu'il répond à la Chananéenne : *Non sum missus nisi ad oves quæ perierunt domus Israël?* Est-ce que Notre Seigneur s'opposait à la conversion des Gentils?

» Chaque chose a son temps, en religion comme en toute chose. Le moment de l'Occident n'est venu et ne devait venir qu'après le moment de Rome, et cela afin de venir par Rome; de même que le moment des Gentils n'est venu qu'après le moment offert aux Juifs et refusé par eux : *Indignos vos judicatis æternæ vitæ, ecce convertimur ad gentes.* (Act. apost. XIII, 46.)

» Que le moment de l'Occident et de la Gaule soit venu par Rome et exclusivement par Rome, les papes saint Innocent et saint Zozyme et tous nos titres primitifs en déposent. Si ensuite l'on veut savoir combien il importe de maintenir contre toute atteinte cette pensée, si heureusement conservatrice, de la maternité absolue de l'Eglise romaine et de la filiation de toutes nos Eglises sans exception, il suffit de se reporter au discours si justement célèbre de Bossuet sur l'unité, prononcé à l'ouverture de l'assemblée du clergé de France, en 1682. Ebranlez en quoi que ce soit cette grande pensée de maternité et de filiation, sur laquelle roulent toutes les pathétiques instances comme toutes les observations de l'orateur, et le grand Bossuet lui-même demeure désarmé devant les menaces de schisme s'élevant de tous les points de la France à la fois.

» J'ai l'honneur d'être, etc. D'OZOUVILLE. »

— On nous écrit du Mans :

« Un sculpteur de notre ville, M. Rouillard, au ciseau duquel est dû l'autel de Notre-Dame-de-la-Couture, vient de modeler une petite statuette de Mgr J.-B. Bouvier, ancien évêque du Mans. Jusqu'à ce moment, aucun artiste, peintre ou sculpteur, n'avait réussi à obtenir une ressemblance parfaite de feu notre vénérable évêque. Ce petit chef-d'œuvre va faire rumeur parmi les artistes et les vrais connaisseurs; en même temps que tous les amis de celui qui a si longtemps éclairé de ses lumières et

édifié de sa vertu notre diocèse du Mans, seront heureux de pouvoir en orner leurs appartements.

» Nous espérons que la restauration des vitraux de notre cathédrale, si horriblement mutilés par la grêle, va être confiée au peintre-verrier qui a reparé ceux de la Sainte-Chapelle. Ce choix fera honneur à la fois au vénérable Chapitre et à l'habile architecte chargé de l'entretien de la cathédrale. »

— L'église de Montfort-le-Rotrou, reconstruite aux frais de M. le marquis de Nicolaï, et dont nous avons plusieurs fois entretenu les lecteurs de la *Revue*, a été consacrée le 28 septembre dernier, par NN. SS. les évêques du Mans et d'Orléans. M. le préfet du département de la Sarthe, M. le duc d'Harcourt, ancien ambassadeur de France à Rome, et plus de dix mille étrangers, dit-on, assistaient à cette cérémonie, à la suite de laquelle M. de Nicolaï a reçu de Mgr Nanquette, le brevet et la décoration de commandeur de l'ordre de saint Grégoire-le-Grand.

— Les deux verrières qui avaient été enlevées du chœur de Saint-Maurice, il y a déjà plus d'un an, et transportées dans l'atelier de MM. Thierry, chargés de les réparer, sous la direction de MM. Joly et Steinheil, viennent d'être remises en place. Elles renferment 28 médaillons et représentent les légendes de saint Maurille et de saint Martin. Bien que l'exécution ne nous semble pas entièrement irréprochable, au point de vue de l'harmonie des couleurs, nous n'en reconnaissons pas moins que MM. Thierry ont donné, dans cette restauration, des preuves d'un talent digne d'éloges et d'encouragement. Quant à la composition des médaillons nouveaux, nous n'oserions affirmer qu'elle répond à toutes les exigences de la science hagiographique. Nous craignons que le dessinateur, très-habile du reste, dans l'art de donner aux personnages la physionomie et les attitudes qui leur conviennent, ne se soit trop hâté dans l'interprétation des fragments anciens qu'il avait sous les yeux, et dans le choix des sujets destinés à remplacer les médaillons formés de débris confus. Parmi les verrières à réparer, plusieurs sont complètes et faciles à lire. Nous regrettons qu'on n'ait pas commencé par elles les travaux de restauration, et qu'on ne se soit pas borné à remettre en plombs, jusqu'à plus ample examen, celles qui présentaient des lacunes ou des scènes mal comprises.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Cérémonies de l'abjuration de Henri IV. — Hymne triomphal sur l'entrée du roi Charles IX dans la ville de Paris, publ. par le prince AUGUSTIN GALITZIN. *Chez Auguste Aubry, lib.-édit., à Paris. Imp. par Louis Perrin, à Lyon.*

Nous avons sous les yeux deux ravissantes plaquettes comme les aime et comme les recherche le prince Galitzin, comme les exécute M. Louis Perrin, comme les édite M. Auguste Aubry. Nous aimons à voir réunis ces trois noms. L'histoire, l'étude, les arts retirent un profit réel de leur alliance.

Aussi l'un des délicieux bijoux que nous recommandons ici en est-il à sa seconde édition. Vingt-quatre heures ont suffi pour épuiser la première. Ceux qui l'ont enlevée si vivement se plaindront peut-être, non du succès, mais de la reproduction : elle ôtera quelque chose à la rareté de leur trésor. Mais on sera sobre, nous l'espérons, dans le nombre des heureux à venir.

Au reste peut-on donner trop de publicité au document que le prince Galitzin a retrouvé et publié? Cette pièce intéresse l'un des grands noms de France, et élucide l'un des actes les plus importants de l'histoire nationale.

Le fait de l'abjuration d'Henri IV n'avait pas besoin de preuves nouvelles. Il est avéré comme le règne lui-même de ce grand roi. Aussi n'est-ce pas sur l'acte, mais sur la sincérité de l'acte que le prince Galitzin appelle l'attention du lecteur. Il place cette sincérité en dehors et au dessus de tout intérêt personnel. D'après la préface mise en tête de cette publication, ce fut la conviction et non la politique qui ramena Henri de Bourbon à la vérité.

Nous aimons à nous ranger à cette opinion. Elle seule donne un caractère de noblesse à l'acte solennel qui fit un monarque Français du plus illustre prince de la chrétienté : nous ne discuterons point ce fait, ou, pour mieux dire, les intentions de ce fait. Nous laissons au prince Galitzin tout le mérite de cette entreprise; nous lui renvoyons tout le succès de cette cause. Parmi les ouvrages contemporains d'Henri IV, les mémoires de L'Estoile, les Œconomies de Sully donnent à ce sujet quelques notions trop oubliées.

M. Laurentie, dans l'*Union* du 22 octobre, a fait paraître un long article sur la question et sur la publication que nous effleurons seulement. Avec

son expérience et son érudition historique, il accorde au prince Galitzin des éloges qui font son honneur, il apporte à son opinion une adhésion qui doublera sa force.

Le meilleur service que nous puissions rendre au travail du prince Galitzin est de rappeler un tel suffrage : il vaut mieux pour lui et pour la cause qu'il défend que toutes nos admirations personnelles.

Nous avons, au début de ces lignes, annoncé deux plaquettes. Celle dont Henri IV était l'objet a justement obtenu notre préférence, non par ordre chronologique, mais par droit d'importance. La seconde, qu'il faut nommer au moins pour n'être injuste ni envers l'histoire, ni envers la constance qui l'a recherchée, non plus qu'envers l'art qui l'a reproduite, a pour titre *Entrée de Charles IX à Paris le 6 mars 1571*. Elle n'est pas un chef-d'œuvre typographique moins remarquable que la pièce relative à Henri IV. Nous la signalons comme le *nec plus ultrà* de la perfection en ce point; nous la recommandons comme un nouvel exemple de la poésie mythologique du seizième siècle, et comme une révélation des dispositions enthousiastes avec lesquelles l'esprit français accueillait ce jeune Roi dont l'avénement fut une espérance et dont le régne fut une cruelle déception. Puisse l'influence du siècle, plus que la volonté du prince, avoir causé les malheurs et les crimes qui chargent sa mémoire !

Marquis Du Prat.

Notice biographique sur M. l'abbé Joubert, vicaire-général de Mgr l'Évêque d'Angers, par M. Ch. SAINTE-FOI. *Angers, Cosnier et Lachèse, 1858, in-8° de 52 p.*

Nous nous empressons, pour deux motifs, d'annoncer cette brochure à nos lecteurs. Sa publication est pour nous, en effet, une occasion de rendre hommage à la mémoire d'un prêtre vénérable, qui avait su, par son aménité, se concilier l'affection de tous ses concitoyens; et de plus, elle nous permet de témoigner notre sympathie à l'un des écrivains dont les œuvres honorent le plus l'Anjou. M. l'abbé Joubert n'avait aucune de ces facultés brillantes qui entraînent l'admiration ou qui captivent les esprits. Mais il possédait des qualités qui le distinguaient entre les meilleurs, telles qu'une douce piété, une extrême bienveillance, une dignité parfaite et le culte du devoir. C'était d'ailleurs une figure populaire à Angers, et nul ne s'étonnera qu'une amitié respectueuse ait songé à en dessiner les principaux traits. M. Sainte-Foi, du reste, n'a rien exagéré. Il s'est borné à reproduire, avec une grande sobriété de couleurs, la physionomie que nous connaissions tous; ce qui ne l'a pas empêché de se livrer, en maint endroit, à de hautes considérations morales et de caractériser, en passant,

avec énergie, des œuvres et des doctrines, heureusement fort discréditées aujourd'hui parmi les membres de notre savant et vertueux clergé.

Hypathia ou le triomphe de la foi, nouvelle historique du IVe siècle, par M. CLÉMENT DROUAULT. *Paris, Adrien Leclère, 1 vol. in-8°.*

Cet ouvrage est, par le sujet, complètement étranger à l'Anjou; mais il s'y rattache par le nom de l'auteur, et c'est à ce titre qu'il figure dans notre Bulletin. On connaît l'histoire de la célèbre Hypathie, cette gloire de l'école néo-platonicienne, qui attira par son éloquence un si grand nombre d'étrangers à Alexandrie, vers la fin du IVe siècle, et qu'une bande de furieux massacra sur le seuil d'un temple chrétien. C'est la vie de cette femme célèbre qui a servi de thème à M. Drouault. Autour de la poétique figure d'Hypathia, il a su grouper avec art quelques uns des plus illustres personnages du même siècle, tels qu'Athanase et Cyrille, et partout dans son œuvre on sent circuler la sève puissante et féconde de la foi. M. Drouault a donné à son récit la forme épique. C'est presque une témérité, en ce temps de prosaïsme où le style des *Martyrs* paraît suranné. Mais cette forme convenait au sujet, et nous savons gré à l'auteur de n'avoir pas sacrifié ses prédilections aux transfuges de l'idéal.

Histoire de saint Pie V, papé de l'ordre des Frères Prêcheurs, par M. le comte de FALLOUX, de l'Académie française ; 3e *édit. 2 vol. in-12. Angers, Cosnier et Lachèse.*

La première édition de l'*Histoire de saint Pie V* a paru en 1844. Certes, à cette époque, l'opinion publique en France s'était déjà, en matière religieuse, profondément et heureusement modifiée. On était bien loin des doctrines et des haines du XVIIIe siècle, et les impérissables chefs-d'œuvre de M. de Châteaubriand, les luttes glorieuses de M. de Montalembert, et l'éloquence entraînante du célèbre conférencier de Notre-Dame avaient ramené au catholicisme un grand nombre d'esprits distingués, fatigués de doute, ou rebutés de toutes les divagations des modernes réformateurs. Il y avait encore, cependant, bien des résistances à vaincre, bien des préjugés à combattre, et quand on jette un regard sur les sophismes dont le champ de la critique est aujourd'hui jonché, quand on rapproche les questions qui s'agitent actuellement de celles qui préoccupaient alors les publicistes, on est frappé de la rapidité avec laquelle les idées ont marché, dans le court espace de quinze années. Ce fut donc, de la part de M. de Falloux, un acte de courage que d'avoir à ce moment entrepris l'éloge d'un des papes les plus austères qui aient gouverné l'Église, d'un saint dans l'office duquel on lit : *Inquisitoris officium inviolabili animi fortitudine*

diu sustinuit. Publier une vie de saint Pie V, c'était pour ainsi dire, compléter l'œuvre de M. de Maistre; c'était montrer la réalisation, dans une seule et imposante figure, de tous les grands caractères de la papauté, tels que les a si hardiment exposés l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Peut-être M. de Falloux n'a-t-il pas donné la solution de tous les graves problèmes qui se rattachent au règne de Pie V; mais du moins, avec quelque prudence qu'il ait abordé ces problèmes, il n'a jamais sacrifié les droits de la vérité, et, tout en évitant de soulever prématurément certaines thèses, il a su plus d'une fois poser et défendre les principes sur lesquels elles reposent. Après cela, tout n'était pas écueil dans le sujet choisi par M. de Falloux. L'histoire de saint Pie V est féconde en vertus qui, grâce à Dieu, n'ont jamais cessé d'être populaires parmi nous. L'auteur était à l'aise en parlant de la vie intérieure du pontife, de son zèle pour la justice, de son amour pour les humbles, de son immense charité et de cette mansuétude qui s'associait en lui à une rigueur inflexible dans l'accomplissement du devoir. Aussi, dans les pages où ces vertus sont louées, retrouve-t-on toutes les qualités qui distinguent les écrivains éminents. Il en est de même du récit de cette victoire de Lépante, qui est un des plus glorieux titres de Pie V à la vénération des peuples chrétiens, et dont M. Villemain disait dernièrement, dans une ferme et brillante étude sur le poète Herrera : « Il n'est pas un plus beau souvenir historique dans l'Europe du XVIe siècle. » Nous espérons que M. de Falloux n'arrêtera pas là ses travaux d'histoire ecclésiastique. Il reste de grandes mémoires à réhabiliter, et, suivant une expression de M. de Bonald que nous empruntons à la préface même de l'*Histoire de saint Pie V* : « Ce n'est pas le progrès de la civilisation qui développe la connaissance de la vérité ; c'est la connaissance de la vérité qui hâte le progrès de la civilisation. »

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'une seconde édition du livre de M. Poitou, sur **le Roman et le Théâtre contemporains**, vient de paraître à la librairie de MM. Cosnier et Lachèse. Il y a longtemps que nous avons le projet d'entretenir nos lecteurs de cet ouvrage, qui renferme à la fois tant de saines appréciations et d'utiles avertissements. Nous essayerons d'en donner une analyse dans notre prochaine livraison.

A. L.

INDEXED

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

TOME QUATRIÈME

TROISIÈME LIVRAISON. — DÉCEMBRE 1858

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHESE

1858

SOMMAIRE.

I. — La Peste et la Police de la santé à Angers (1582-1584), par M. le docteur **Émile Farge.**

II. — Audowère à Gourdaine (Sarthe), légende du VIe siècle, par Mme la comtesse **de la Rochère.**

III. — Beaupréau (*suite*). — Documents extraits des manuscrits de **Joseph Grandet,** ancien supérieur du séminaire d'Angers.

IV. — Critique littéraire, par **M. A. Lemarchand** : Du Roman et du Théâtre contemporains, par M. Eugène Poitou.

V. — Poésie. — L'Atelier de David (d'Angers), par **M. Adrien Maillard.**

VI. — Chronique. — Discours de M. Eugène Talbot, avocat-général. — Réouverture de l'École d'enseignement supérieur. — Séance de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Buste de Jean Bodin, par M. Maindron.

LA PESTE

ET

LA POLICE DE LA SANTÉ

ANGERS 1582-1584.

Tout événement, qui s'attaque à la vitalité d'une population, doit mettre en relief les principaux traits du caractère. Les actes de dévouement et de courage, le sang-froid dans le danger, les défaillances même si naturelles à la peur, nous montrent la valeur morale; puis, si le fléau persiste, toutes les mesures qu'on lui oppose, la lutte publique ou privée, avec les secours et les obstacles qu'elles rencontrent dans l'état de la science et la nature des institutions, révèlent le degré de culture intellectuelle et physique, et, pour ainsi dire, le niveau de la civilisation. C'est à ce titre que parmi les faits auxquels des études spéciales et limitées ont borné nos recherches sur l'histoire de l'Anjou, la peste, malgré son nom lugubre, nous a paru digne de quelque intérêt.

L'épidémie, qui sévit sur diverses parties de l'Europe, de 1580 à 1600, et reparut jusqu'à huit fois dans les mêmes régions, fut pour quelques villes de France, et notamment pour Angers, l'occasion de mesures générales qui finirent par acquérir force de loi sous le nom de Règlements de la santé. Nous essaierons de suivre le développement et les motifs de ce monument de l'hygiène publique au XVIe siècle, au milieu des événements locaux, des noms angevins trop tôt oubliés, dont les Archives de l'Hôtel-Dieu et les Conclusions de l'Hôtel-de-Ville nous ont conservé la trace.

Dans le dernier tiers du XVIe siècle, la peste apparaît souvent en France; mais elle semble se borner aux régions que des relations suivies avec le Levant mettent sans cesse en danger de contagion; et tandis que Lyon est maintes fois décimé, Angers protégé par sa situation intérieure, agité d'ailleurs par les luttes politiques, entend à peine l'écho de ce désastre lointain (1).

Tout à coup (septembre 1582) un bruit sinistre se répand dans la ville : Nantes est infecté de la contagion, les morts y sont enterrés de nuit, les malades y encombrent le Sanitat, les riches se retirent aux champs; mais les pauvres, bannis par ordonnance de police, refluent dans les campagnes; peut-être viendront-ils jusque à Angers, et avec eux, les charges, l'encombrement, la disette et plus encore la contagion!

Le vendredi 17 septembre 1582, le maire, les échevins, les députés des chapitres, le lieutenant-général et le lieutenant-criminel sont assemblés à l'Hôtel-de-Ville; plus d'une question importante doit être traitée; mais tout s'efface devant les tristes nouvelles de Nantes et la menace du fléau. Le maire en est instruit; mais il sait aussi qu'une police sévère a été opposée au mal et semble déjà borner ses ravages; des mesures vont être prises dans le même sens, et l'on commence par une sorte de cordon sanitaire. L'entrée de la ville est réduite à deux portes, une de deçà et une de delà la Maine, et trois députés préposés à chacune d'elles doivent « veiller à l'ex- » clusion des pauvres estrangiers *cayements* (2), valides et invalides » et infectez, pour que la contagion des lieux voisins n'apporte » préjudice. »

Ce moyen semble suffisant pendant six semaines; mais le danger approchant toujours, la vigilance du maire et des échevins provoque de nouvelles mesures. On confirme d'abord (30 octobre 1582) la réduction de l'entrée de la ville à deux portes bien gardées et ouvertes alternativement, et si l'on en accorde une troisième, la porte Toussaint, à l'usage exclusif des ecclésiastiques, ce n'est qu'à la condition « qu'ils y fassent garde. »

(1) Ozanam, Histoire des épidémies, t. IV, p. 14.

(2) Ailleurs : *quaiements*, sans doute quémandeux, mendiants.

Trois jours plus tard (3 novembre), on porte à sept le nombre des députés chargés de la surveillance des portes, et l'on exclut les pauvres étrangers et autres, non plus seulement de l'entrée en ville, mais « même de la remence ès-faulxbourgs (1). »

Cette rigueur du séquestre réduisait les pauvres, chassés de leur ville et exclus des autres cités, à errer dans les campagnes où ils portaient le pillage plus encore que la contagion. Toutefois la charité publique cherchait à tempérer cette misère, et, dans les Conclusions du 30 octobre, « les Pères des pauvres sont avertis faire donner » l'aulmôsne aux pauvres passants. » Angers ne les chassait donc point sans pitié, mais seulement après les avoir secourus.

La même prévoyance et la même charité s'appliquent à la police intérieure. La mendicité, qu'on avait plusieurs fois déjà tenté d'interdire, était, par les habitudes peu hygiéniques des mendiants, leurs allées et venues d'une maison à l'autre ou leurs rassemblements dans les lieux publics, un puissant auxiliaire de la contagion. Pour empêcher donc « qu'ils n'aillent par les rues, les Pères de » l'aulmosne (qui seront plus tard les administrateurs de l'hospice » général), sont invités à se réunir pour adviser aux moyens de faire » secourir les pauvres et de les nourrir à domicile. »

En même temps les rues seront nettoyées « par chacun au droict » soi; » aucun objet pouvant la souiller ne sera déposé sur la voie publique, et, pour changer plus vite des habitudes invétérées, une amende de dix écus, ou même la prison menace les récalcitrants.

Tant de soins et d'efforts ne furent point perdus, et l'hiver, temps ordinairement peu favorable au développement des maladies contagieuses, vint avant que la peste ne se fût manifestée dans nos murs.

L'année 1583, la seconde de la mairie de François Bitault, se présentait sous des auspices favorables. Déjà le lundi d'après Pâques-Fleuries, le receveur de l'Hôtel-Dieu avait pu rendre ses comptes sans qu'aucune des nécessités de la contagion vînt en aggraver la dépense.

Au 1er mai, Jehan Jollivet, l'aîné, et Jehan Tard, marchands et bourgeois d'Angers, avaient été nommés « maîtres de l'Hostel-

(1) Conclusions de l'Hôtel-de-Ville.

Dieu; » ils allaient compléter avec Jehan Chotard et Gabriel Cochelin, cette administration paternelle et active que nous verrons aux prises avec de dures nécessités.

Qu'on nous permette donc de rappeler en quelques mots la salutaire influence de ces administrateurs laïques chargés depuis peu de temps encore de la direction de l'Hôtel-Dieu.

En 1548, un arrêt du parlement ordonne que les échevins nommeront de bons bourgeois et marchands pour administrer les revenus de l'Hôtel-Dieu, et enlève le temporel aux religieux qui en avaient abusé (1). Depuis ce temps, malgré des contestations sans nombre, et d'interminables procès, les maîtres administrateurs avaient accompli de nombreuses et d'importantes réformes.

Après l'établissement d'un receveur placé dans des conditions semblables à celui des deniers de la ville (1559), les religieux Augustins ne sont plus que des aumôniers chargés, moyennant une forte rétribution, du service spirituel des malades et de tous les offices fondés par les bienfaiteurs. Le service temporel des pauvres obtient alors une plus large part; dès 1550, le barbier, autrefois exclusivement chargé des *ratures* des religieux, et parfois de faire le poil aux pauvres malades, voit ses gages augmentés de 10 livres (2), mais à la condition de *médicamenter* les pauvres de l'hôpital. En 1553, un médecin ordinaire est institué aux gages de 30 livres; il est en même temps chargé d'enregistrer les noms des pauvres à leur entrée. Dès lors le chirurgien devient son subordonné; « il ne doit plus médica-» menter, mais panser les ulcères et playes des pauvres, iceux sai-» gner ès-cas s'y offrant, par ordonnance de médecin. » Enfin, en 1557, un apothicaire vient compléter ce service régulier. Trois ans plus tard, 1560, apparaît l'origine du service, aujourd'hui si important de la maternité. On trouve mention « d'argent baillé pour les » gezines d'aulcunes femmes non mariées relevées audict Hostel-» Dieu (3). »

Cependant la peste n'a pas encore paru dans Angers, mais elle

(1) Conclusions du 3 novembre 1582.

(2) Voir le Recueil des Priviléges de la ville d'Angers.

(3) Ils étaient auparavant de 4 livres.

continue au-dehors; les villes du littoral de la Loire l'ont vue se réveiller au printemps, et dans chacune d'elles un hôpital spécial' un Sanitat reçoit les pestiférés. Pourvoir la ville d'un pareil établissement qui permettrait de confiner la maladie et de borner ses ravages, telle est la préoccupation qui domine dans les assemblées du 13 et du 20 mai. La closerie de Fils-de-Prêtre (1), bénie dans ce but dès l'année précédente, n'a sans doute plus paru convenable, car « on propose de bastir et construire une maison et Hostel-Dieu pour » y retirer les malades de contagion. » Une pareille mesure est grave, et ne peut être arrêtée d'emblée, car il faut « obtenir les ordonnan- » ces faictes en la chambre du conseil par Monsieur le lieutenant- » général et les conseillers de ce siége présidial, » obtenir surtout des manants et habitants un avis favorable et peut-être une levée de deniers; tel est le but de la réunion du 20 mai qui n'aboutit pourtant qu'à cette conclusion un peu vague : « En cas de péril, de trou- » ver maison pour mettre les malades, on advise d'en bastir une. »

L'administration municipale est plus pratique et plus prévoyante. Tandis qu'elle « faict à nouveau deffences à tous habitants de la ville » de n'aller dans la ville de Nantes, » elle ne se contente plus de faire nettoyer les rues et d'envoyer des tombereaux pour enlever les immondices; pour assainir à forfait, on presse le pavage, on poursuit les récalcitrants, on encourage par une contribution de moitié les habitants qui veulent faire paver devant leurs maisons. Cent écus prélevés sur la Cloison ont déjà été absorbés par cette salubre dépense (2).

Eloigner les causes de maladie, séquestrer la population valide, n'est point assez en temps d'épidémie; il faut aussi un abri, des soins surtout aux malheureux qui en sont frappés.

(1) Compte du receveur de l'Hôtel-Dieu, 1553-1560 (Archives du département).

(2) Des précautions plus prochaines sont prises : « Six chayses à porteur, garnies » de bastons, sont payées pour servir aux malades si la nécessité se présente, » et les comptes ne nous laissent ignorer ni le nom du serrurier Alexandre Coubart qui les a « ferrées moyennant un escu dix sols, » ni celui du menuisier Claude Janvier qui pour dix écus deux livres en a fourni le bois et la façon.

Comptes du receveur des deniers communs, année 1583. (*Arch. de l'Hôtel-de-Ville.*)

Mais ici quels obstacles n'offre pas le caractère contagieux de la maladie : c'est la peste, la terrible peste qui menace! Approcher les malades, bien moins, les regarder, ne pas les fuir assez vite ou d'assez loin, suffit pour s'attirer la mort! Qui donc osera les soigner, vivre au milieu d'eux, panser leurs plaies infectes? Nantes, qu'on cherche tant à imiter, vient d'offrir un triste exemple. Julien Pesche, le médecin du Sanitat depuis treize ans, a été frappé par la maladie de 1582 (1); il vient de succomber à sa noble tâche, et pas un de ses confrères ne veut le remplacer; les 20 écus d'or, par mois, offerts à leur émulation, ne les sauraient faire sortir de leur prudente réserve, et à peine, en les soldant d'avance, a-t-on rencontré pour cette énorme somme un apothicaire-chirurgien. Des médecins, il en faut parler moins encore; aucune somme ne les pourrait déterminer à risquer leur docte personne; trop heureux si les pestiférés trouvent un garçon barbier qui gagnera maîtrise en les soignant quatre années, si Dieu lui prête vie!... Désolante faiblesse à laquelle pourtant il ne faut point trop se hâter de jeter le blâme; la terreur plus encore que la peste est contagieuse, et ceux qui enseignaient ou lisaient chaque jour que le seul remède à la peste était le *citò, longè, tardè,* ceux-là qui voyaient tout audacieux dévouement finir par la mort douloureuse du pestiféré, comprenaient trop le danger pour ne pas songer à leur propre conservation.

Il est un motif plus puissant encore. La mort eût pu être acceptée, mais comment accepter la vie imposée aux médecins des pestiférés? L'idée exagérée qu'on avait alors de la contagion, la rigueur des quarantaines, faisaient à tous ceux qui avaient fréquenté les malades un sort effroyable et en dehors des conditions humaines. On les fuyait plus qu'une bête féroce; plus de serviteurs, de parents, d'amis qui voulussent communiquer avec eux; ce n'était qu'au bout d'une longue gaule, à travers une porte entrebâillée, qu'on leur passait une nourriture officielle. Eux-mêmes devaient aller au-devant de ce douloureux isolement, vêtus des livrées de la mort (2); ils ne sor-

(1) Recherches sur les épidémies qui ont régné à Nantes, par le Dr Leborgne, Nantes, 1853.

(2) La casaque noire à grande croix blanche devant et derrière.

taient qu'avec la grande verge blanche garnie de deux sonnettes de laiton qu'il fallait sans cesse agiter; enroués, épuisés à crier : « Place! place! » ou « Tirez! tirez! » ils ne pouvaient écouter un mot d'affection ou d'encouragement. La largeur d'une grande charrette était la moindre distance à laquelle ils pussent s'approcher du peuple, et avec quelles précautions! Les lieux de prière, cette source incessante du courage, leur étaient interdits, et au moindre oubli, à la moindre infraction, il leur fallait craindre la vengeance barbare des règlements, ou la vengeance plus cruelle encore d'une foule ameutée par la peur (1).

Pour soutenir un rôle autant en dehors de l'humanité, il fallait puiser ses forces au-delà des sources humaines; il fallait aussi cette estime de soi-même et des autres qui donne le sentiment de la dignité et du devoir. Mais la médecine alors n'était réputée qu'une profession, la chirurgie qu'un métier; elles sont un sacerdoce.

Le sacerdoce, hélas! n'était pas toujours lui-même une garantie suffisante... Mais n'anticipons pas; les médecins et chirurgiens d'Angers n'eurent d'ailleurs pas besoin d'être excusés.

Dans cette assemblée du 20 mai, deux chirurgiens s'offrirent spontanément. Ils demandent, j'en conviens, qu'on les appointe de bons gages; mais il faut bien vivre, quand même on se dévoue, et quelques écus laissés aux siens pour prix de la vie, n'empêchent pas celui qui s'avance avec la conscience du danger, d'être un généreux cœur.

Nos chirurgiens angevins méritent d'ailleurs de nous arrêter à plus d'un titre; ce ne sont point de jeunes garçons légers d'argent et de science et fourrés d'ambition, moins encore de pauvres barbiers sans clients ni boutique, ignorants et cupides; ce sont deux maîtres jurés renommés en la ville; ils ont garçons alertes et clients nombreux; au-devant de leur boutique ouverte, est l'enseigne peinte aux armes de la corporation (2), et au-dessous de la devise latine :

(1) Voir les règlements de la police de Nantes en 1582. Dr Leborgne, ouvr. cité.

(2) Les chirurgiens d'Angers avaient pour écusson : trois boîtes d'or, deux en chef, une en pointe, avec fleur de lys en abîme sur fond d'azur.

Oculoque manuque, pend le bassin de cuivre effaçant de son éclat le bassin d'étain du simple barbier.

Le premier est presque un savant; depuis que Paré a publié sa grande chirurgie en français, il a lu et profité; mais il eût pu lire les *Institutiones Tagautii,* car il sait le latin, son fils saura le grec, et son petit-fils, qui sera d'église et docteur en Sorbonne, fera des vers dans la langue d'Hippocrate et d'Homère. Il fait mieux que de lire, il observe et recueille, et comme les batailles du dehors et les émeutes de la rue lui ont fourni mainte plaie à brûler ou panser, mainte balle à extraire, maître Jullian Gendry a publié lui aussi un *Traicté des harquebuzades* (1).

Le second est de race, et s'appelle François Giffard le jeune, par opposition à François Giffard, son père ou son oncle, qui était chirurgien ordinaire de l'Hôtel-Dieu, en 1575, et travaillait avec Desnouault, Desnouault qui, à l'instar du médecin d'Henri IV, *gentilhommait la chirurgie* (2), « il couppoit les jambes aux pauvres, quand » il étoit de nécessité, et déclaroit ne rien vouloir prendre (3). »

Voilà les hommes qui s'offrent à traiter les pestiférés. Gendry médite un traité de la peste que son fils nous donnera plus tard. Giffard est plus positif; il espère la place de chirurgien ordinaire, naguère occupée par Giffard l'aîné, et rêve sans doute d'opposer la dynastie des Giffard à la dynastie déjà réputée des Garnier. Mais tous deux croient qu'il faut traiter les malades hors la ville, et précédant de vingt ans la fondation exécutée par la sagesse et la fermeté de Puychairic, ils supposent que les malades seront transportés à la Papillaye.

Tel est l'état des mesures et des esprits au commencement de juillet 1583. Alors une triste rumeur circule; ce n'est plus à Nantes ni même dans les campagnes de l'Anjou, c'est dans la ville même qu'on a vu la contagion. Les prêtres en ont transmis la nouvelle à l'archidiacre et au doyen, les sergents l'ont annoncée à la mairie,

(1) Voy. Ménage, Histoire de Sablé, manuscrit de la Bibliothèque d'Angers.

(2) Mot d'Henri IV au médecin Delorme.

(3) Comptes du receveur de l'Hôtel-Dieu pour 1575.

le corps de ville s'assemble chaque jour, et, quelque précaution qu'on prenne, il devient évident, par les communications incessantes échangées entre la mairie, le clergé, le présidial et la prévôté, que la nécessité est urgente.

Le projet des principales mesures est arrêté dans la séance du vendredi 15 juillet; mais leur exécution demande la coopération de tous les corps constitués, le concours pécuniaire du clergé, et surtout une levée de deniers ou un emprunt municipal; telles seront les importantes questions soumises à l'assemblée générale du lundi suivant.

Le dimanche 17 juillet 1583 fut un jour de grande émotion pour la ville d'Angers; groupés sous les galeries ou dans les cimetières qui avoisinaient les églises, les paroissiens se contaient à voix basse leurs impressions ou leurs tristes nouvelles. On disait que *la contagion pullulait en cette ville;* on citait, en les commentant, les exagérant même, les quelques cas bien connus. Les plus incrédules allaient être convaincus d'ailleurs par le prône où leur serait faite l'invitation du corps de ville.

En effet, les curés, montant en chaire dans chacune des églises, annoncèrent que les paroissiens auraient à se réunir à l'issue de la grand'messe, pour procéder à l'élection des députés. Ceux-ci étaient convoqués pour le lendemain, à huit heures du matin, et devaient avoir « pouvoirs pour adviser à la police qu'on tiendra en ce temps » de contagion, et dire s'il seroit trouvé bon qu'on empruntât à in- » térêt les deniers nécessaires pour subvenir aux besoins du service » des malades, etc. (1). »

En faisant remarquer ces relations de l'administration municipale et paroissiale, ce groupement par paroisses, ce vote à deux degrés, ce prône enfin qui était le moyen et l'organe légal de la publication officielle, qu'on nous permette d'ajouter que dans le cas actuel, ce moyen de publicité avait de graves inconvénients. Il livrait à tous les esprits, à toutes les imaginations et tous les commentaires la nouvelle du danger; il avertissait, mais il effrayait plus encore; il frappait la foule où les esprits faibles dominent, où la frayeur est

(1) Conclusions du 15 juillet 1583. Archives de l'Hôtel-de-Ville.

contagieuse, et le découragement si pernicieux en temps d'épidémie devait suivre souvent cette brusque et maladroite révélation.

Quoi qu'il en soit, *les paroisses* nommèrent leurs députés ordinaires, gens de sens et d'autorité pour la plupart.

La séance générale eut lieu le lendemain, et dans cette assemblée délibérante où chacun apporte son caractère et ses habitudes, on distingue tout d'abord deux partis bien tranchés : l'un des ardents et des zélés, qui veulent qu'on bâtisse, qu'on lève des deniers, et sans se préoccuper ni du temps ni des difficultés de fond et de forme; l'autre, des timides et des conservateurs qui temporisent et marchandent, trouvent les greniers de Saint-Jean assez bons pour les malades, et l'Hôtel-Dieu assez riche pour suffire à tout. Puis, sur ce fond d'idées communes, chacun opine à sa manière : les députés ont chacun un projet, les avocats discutent, le procureur-général de l'Université fait un discours, beaucoup sont de l'avis du dernier opinant ou attendent une majorité pour se prononcer; enfin les magistrats rappellent tous et chacun à la légalité et aux formes usitées, et l'on se sépare après nomination d'une commission, véritable pouvoir exécutif chargé de lever deniers, réglementer le service sanitaire et organiser la police (1).

Tandis qu'on délibère, le fléau marche, et les malades (19 août), en attendant qu'on leur ouvre un asile spécial, affluent à l'Hôtel-Dieu. Les lits se remplissent de pestiférés; bientôt ils seront insuffisants, et il faudra y ajouter tous les lits destinés aux pèlerins et pauvres passants dans les aumôneries de Saint-Michel et de Saint-Jacques-la-Forest (2).

Au dehors tout est zèle chez les pères administrateurs; ils sollicitent le clergé, font convoquer les paroisses, provoquent les conclusions de l'Hôtel-de-Ville, animent les magistrats, et cependant

(1) La réunion générale du 18 juillet 1583, qui relate d'ailleurs un grand nombre de noms angevins, présente un curieux spécimen de délibération municipale au XVIe siècle. Son procès-verbal, conservé presqu'entier par le registre des Conclusions, a fait avec d'autres extraits l'objet d'une communication à la Société Impériale d'agriculture, sciences et arts, et doit être imprimé dans ses mémoires.

(2) La même que l'aumônerie de Fils-de-Prêtre citée plus haut.

anticipant généreusement sur les votes, les contributions et les recettes, ils dépensent et engagent pour parer à la nécessité présente.

Au dedans, quelle activité! Maître Symon Poisson, l'apothicaire de l'Hôtel-Dieu, a doublé le nombre de ses *aydes*, et ce n'est point pour préparer ces fines dragées qu'on offre en présent aux princes et aux gouverneurs (1), et dont Catherine Dodynet, sa femme, gardera longtemps le secret, mais pour distiller les alexitères, piler les épithèmes, cuire les onguents que Loys Aycard, premier compagnon de la boutique, distribuera aux garçons de Giffard ou de Gendry. Ceux-ci, dignes serviteurs de si braves maîtres, font boire les cordiaux, fomentent et frictionnent pour corroborer les parties nobles, appliquent les onguents ou les cataplasmes longuement et étrangement composés, puis aident respectueusement le maître dans la cautérisation des bubons et des bosses ou l'incision des aposthèmes (2).

Nous voudrions n'avoir à signaler que ces traits de dévouement et de courage; mais la vérité historique nous force à joindre à ce tableau les défaillances de la peur.

Les religieux Augustins, privés depuis vingt ans du temporel de l'Hôtel-Dieu, sont demeurés administrateurs du spirituel, et touchent pour ces utiles fonctions près de la moitié des revenus; cependant les pauvres pestiférés ne les ont point vus à leur chevet, ils ne les visitent ni ne les encouragent, et plusieurs sont morts sans confession. Renfermés au prieuré, ils s'isolent et se cachent pour rédiger « une requête tendant à ce qu'il leur soit permis quitter la » place et se retirer loin du foyer de contagion. »

Lorsque le sénéchal d'Anjou, auquel elle était adressée, transmit cette lâche demande à l'Hôtel-de-ville, ce fut un *tolle* général; on la trouva *inciville et contre le debvoir* (3).

Le maire et les échevins comparurent devant le sénéchal, recou-

(1) Voir dans le registre des conclusions les étrennes affectées à M. le duc de Brissac, 1584.

(2) Voir Ambroise Paré, Traité de la peste.

(3) Conclusions du 19 août 1583.

rurent à l'évêque, et défenses furent faites aux religieux, de partir et d'abandonner à malheur et scandale l'office pour lequel ils étaient institués et fondés. Ce fut donc de par le sénéchal et sous la coulpe de l'official que les pauvres malades reçurent les sacrements. Dieu sans doute y multiplia les grâces et les consolations intimes pour compenser la charité bannie du cœur et des paroles de nos pauvres religieux.

Quand la terreur produit de pareilles défections, comment blâmer très haut la prudente réserve de messire Jullian Boishineux et de ses aides qui, après deux mois d'efforts et de soins, résilient modestement leur traité, et renoncent à l'honneur, aux appointements, mais aussi à la charge de médecins de l'Hôtel-Dieu.

Boishineux était depuis six ans en possession de ces fonctions enviées; il ne recevait comme ses prédécesseurs que les modestes gages de 50 livres; mais il avait de jeunes médecins, des chirurgiens, des apothicaires sous ses ordres, et s'était fait ce que nous nommerions aujourd'hui une belle position.

Il savait, comme nous dit Ambroise Paré, que « ceux qui ont marque » d'avoir été constitués à panser les pestiférés, tout le monde après » les fuit comme la peste, et ne sont plus appelés à l'exercice de » leur art. » Donc pour conserver sa clientèle, autant que sauvegarder sa docte personne, il dépose entre les mains des pères administrateurs une renonciation en bonne et due forme.

Il n'encourut pas moins déchéance dans l'esprit des maire et échevins; les comptes et les conclusions qui jusque-là le qualifiaient de messire, ne lui donnent plus que le nom de maître, et malgré le bonnet dont la doctissime et très salubre Faculté d'Angers l'a honoré, maître Jullian Boishineux est tombé dans l'estime publique au rang d'un simple barbier.

Nos magistrats municipaux semblent en cette circonstance avoir mis à profit les excellents avis d'Ambroise Paré dont le Traité de la peste arrivait à cette époque (1583) à sa 4e édition (1).

Ils ne firent point, comme généralement ailleurs, « proclamer par

(1) 1568, 1575, 1579, 1589.

» son de trompette (pour avoir bas marché de mauvaise marchan-
» dise), qu'ils feroient donner titres et brevets sans épreuves; » ils n'employèrent ni promesses et violences, ni menaces de chasser de la ville les médecins refusants; mais sachant combien ceux qui ne meurent à la peine, sont exposés « de tomber, puis après en tel dé-
» sastre de pauvreté qu'ils craignent cent mille fois plus que la peste,
» ils veulent eslire gens de bien, et donnent pension honnête, non
» seulement pendant la nécessité, mais pour l'advenir. »

Aussi Boishineux n'avait pas quitté le combat, que François Le Thielleux était sur la brèche; lui aussi est docteur en médecine, et personne ne bronche à l'appeler *messire;* avant tout, il entre en fonction, et déjà depuis huit jours, il saigne, médicine et purge, lorsque (26 septembre) le traité officiel et le serment viennent ratifier ses devoirs et ses droits. « 33 escus un 1/3 de gaiges ordinaires
» pour l'année, et cinquante escus par moys de gaiges extraordinai-
» res pendant la contagion, » telle est la rémunération assurée par l'Hôtel-Dieu et par la ville; mais aussi « Le Thielleux, présent à l'as-
» semblée, a pris fez et charge, promis de se acquitter fidellement
» et faire son debvoir de bon médecin tant le temps de contagion
» que hors icelluy, envers tous mallades qui seront audict hospital. »
Le serment est prononcé, et la signature apposée d'une main ferme; les pauvres pestiférés sont donc assurés d'un consciencieux et savant secours médical.

Ils n'en jouirent pas longtemps, et la peste se chargea d'excuser les timides en mettant le sceau au dévouement de Le Thielleux. Avant 1584, il avait payé sa dette à l'humanité et à l'honneur du corps médical un peu terni par son trop prudent prédécesseur.

L'appropriation des grands greniers de Saint-Jean, avec des précautions hygiéniques bien entendues, l'organisation d'une police spéciale de la contagion, le vote de « 600 escus à égailler sur les
» manans, » une contribution de 100 livres offerte par le clergé, telles sont les affaires importantes qui occupent la municipalité pendant le reste de l'année 1583. Nous les retrouverons toutes reprises à nouveau avec plus de suite et de détail à propos de l'épidémie qui reparut l'année suivante. Pendant ce temps, la

peste multiplia ses victimes; elle décima les pauvres, mais frappa plus d'un personnage placé à la tête de la société.

Le plus célèbre fut Pierre Breslay, chantre de l'église d'Angers. Le zélé promoteur de ce concile, que la peste fit transporter de Tours à Angers, puis d'Angers à Tours, ne fit pas seulement, comme nous l'apprend Roger, « briller ses lumières et sa doctrine; » c'est lui dont la parole est la plus écoutée à l'Hôtel-de-Ville, c'est lui qui obtient par ses instances et son énergie les contributions du clergé; son ardente charité suffit à tout : prêtre auprès des malades, théologien au concile, commissaire à l'Hôtel-de-Ville, sage et ferme conseil à l'hôpital et aux assemblées du clergé, on le rencontre partout où la religion, la charité, la science, peuvent profiter de son savant et saint ministère. Tant d'efforts méritaient une récompense. Le prieur de Chemillé reçut celle des braves et des saints; il mourut sur la brèche, emporté par la contagion avant la fin du concile, laissant pour impérissable héritage à tous l'exemple de ses vertus, et à sa ville la gloire d'un caractère où la grande science est relevée par un grand cœur (1).

Ce fut comme l'adieu du fléau; l'hiver venant ralentit les progrès du mal, pendant toute sa durée la peste sembla sommeiller; malheureusement l'été de 1584 lui donna l'occasion d'un terrible réveil.

Dr E. Farge.

(1) Bodin nous apprend qu'il avait à peine trente ans.

(La suite à une prochaine livraison).

AUDOWÈRE A GOURDAINE

(SARTHE)

LÉGENDE DU VIe SIÈCLE.

I.

Entre la rivière de la Sarthe et l'enceinte gallo-romaine de la ville du Mans, dans un misérable quartier portant le nom de Gourdaine, s'élevait jadis un monastère de vierges, occupées, comme les anciennes diaconesses, à distribuer des aumônes aux pauvres, à blanchir le linge des autels et à prendre soin des ornements de l'église. Ces pieuses filles, formées sous la direction de Tenestina leur fondatrice, continuèrent après la mort de cette sainte à suivre la règle de saint Césaire d'Arles (1), qu'elle leur avait fait embrasser, et à mettre en pratique toutes les vertus dont elle leur avait donné l'exemple. Leur maison était toujours ouverte aux étrangères, riches ou pauvres, qui venaient y demander l'hospitalité; et il existait à cet effet, dans un corps de logis séparé, des chambres plus grandes et mieux meublées que les pauvres cellules des sœurs.

Un soir que les religieuses de Sainte-Marie de Gourdaine, après avoir récité leurs prières, allaient se livrer au repos, le roulement d'un char retentit soudain dans le silence de la nuit, et l'on frappa vivement à la porte du monastère.

(1) Cette règle, composée par le saint évêque pour sainte Césarine, sa sœur, était à peu près la seule suivie dans les Gaules.

— Qui peut venir à pareille heure? dit l'abbesse à ses compagnes, non sans quelques marques de frayeur.

— Faut-il ouvrir, ma mère? demanda la religieuse chargée de la garde des portes et cherchant déjà à sa ceinture le trousseau de clefs qu'elle y portait suspendu.

— Il est nuit depuis longtemps, répondit l'abbesse, et l'on ne se présente pas si tard d'ordinaire dans une maison comme celle-ci. Notre sainte règle nous fait un devoir, il est vrai, de l'hospitalité envers les voyageuses, mais il y aurait danger peut-être à l'exercer à pareille heure.

Pendant que la supérieure hésitait, incertaine, entre deux excellentes vertus, la prudence et la charité, les coups redoublaient contre la porte principale et semblaient même l'ébranler sur ses gonds.

— Sœur Théophana, reprit l'abbesse, allez ouvrir le vasistas, et conseillez à ces tardives visiteuses de revenir demain matin.

— La nuit est froide et obscure, et la pluie tombe par torrents, dit Théophana; maintenant que les portes de la ville sont fermées, où pourront se réfugier de pauvres voyageuses qui ont cru trouver ici asile et protection?

— Vous avez raison, répondit l'abbesse surmontant ses terreurs secrètes; allez donc, ma sœur, et après vous être assurée prudemment que ce sont bien des personnes de notre sexe qui demandent l'hospitalité, faites-leur bon accueil et pourvoyez à leurs besoins.

La sœur portière alluma sa lanterne, et, ayant appelé à son aide une des jeunes religieuses chargées tour à tour du service des étrangères, elle disparut dans les détours du vaste corridor. Comme les derniers grains du sablier venaient de marquer l'heure du sommeil, les membres de la communauté se donnèrent le baiser de paix et regagnèrent leurs cellules. Alors l'abbesse, demeurée seule, sentit renaître ses craintes.

— Depuis trente ans que j'habite cette sainte maison, se dit-elle, jamais on n'est venu troubler de la sorte le repos de la nuit. Pourvu que ce ne soit pas une troupe de brigands cherchant comme des loups ravisseurs à s'introduire au bercail? J'aurais peut-être mieux fait de refuser la porte; mais ils l'auraient enfoncée sans doute, au train

dont ils y vont. Oh ciel! quel tapage! des poignets de femmes ne sauraient frapper aussi fort.

Elle ouvrit la fenêtre donnant sur la cour, afin d'entendre tout ce qui allait s'y passer, mais une rafale de vent éteignit la seule lampe qui éclairât la chambre, en apportant le bruit du piétinement de plusieurs chevaux et les sons graves d'une voix fortement accentuée.

— Mon Dieu! murmura la bonne abbesse, en tombant à genoux, quel que soit le malheur qui nous menace, épargnez le troupeau confié à mes soins, et que le poids de votre colère retombe sur moi seule.

Elle priait encore, lorsque la sœur Théophana reparut tout-à-coup sa lanterne à la main.

— Qu'est-ce donc, s'écria l'abbesse, qui sentit redoubler sa frayeur en remarquant l'émotion de la sœur portière, dont elle connaissait le caractère énergique.

— Ma mère, dit celle-ci, la voyageuse que la Providence nous envoie, paraît en proie à la plus vive affliction, et je viens vous prier de l'aller voir; votre présence la calmera peut-être.

— J'avais cru entendre une voix d'homme dans la cour, reprit la supérieure.

— Des hommes d'armes accompagnaient en effet cette pauvre femme, mais ils l'ont laissée sur le seuil de la porte, elle et son enfant, et sont partis aussitôt; venez, ma mère, il y a là, j'en suis sûre, une grande douleur à consoler.

La bonne abbesse ne se le fit pas répéter; délivrée de ses frayeurs, et toute entière au devoir de la charité, elle se hâta de suivre sœur Théophana.

Lorsque les deux religieuses pénétrèrent dans la chambre où l'on avait introduit l'étrangère, elles trouvèrent cette pauvre femme affaissée sur son siége, le visage caché dans ses mains et pleurant à chaudes larmes, tandis que la jeune sœur, laissée par Théophana auprès d'elle, berçait entre ses bras un bel enfant de trois ou quatre mois qui semblait déjà lui sourire.

— Voilà notre mère abbesse qui vient vous souhaiter la bienvenue, dit Théophana à la voyageuse.

Mais celle-ci ne bougea point, et continua à pleurer.

Elle était en grand deuil, et ses vêtements, du tissu le plus fin, étaient trempés par la pluie.

— Mes sœurs et moi nous nous estimerions heureuses de pouvoir vous être utiles, lui dit la supérieure d'une voix affectueuse.

— Je n'ai besoin de rien, répondit l'étrangère.

L'enfant se mit à jeter un petit cri ; alors seulement elle leva la tête, laissant apercevoir un jeune et pâle visage, dont les pleurs ne pouvaient effacer tout le charme.

— Ma fille a faim, sans doute, dit-elle d'un air qui annonçait l'habitude de commander.

Puis prenant sa première position, elle ajouta, comme se parlant à elle-même :

— C'est en vain que je voudrais continuer à la nourrir, cette pauvre et chère enfant ; le lait a tari dans mon sein.

— Vous avez donc bien souffert? dit timidement la supérieure.

— Oui, tout ce que peut souffrir dans son amour et sa fierté une épouse et une mère !.... Il m'a chassée !.... lui que j'aimais de toute la tendresse de mon âme ! Il m'a chassée, moi, sa femme légitime, pour une misérable que j'avais comblée de bienfaits !

— Ne nous repentons jamais d'avoir fait le bien, lors même qu'il tournerait à notre désavantage dans ce monde, dit l'abbesse à tout hasard, puisque Dieu, qui lit dans nos cœurs, doit nous tenir compte de nos bonnes actions.

— Dieu n'est pas juste, s'il permet ici-bas une telle iniquité, répondit l'étrangère.

— Ne parlez pas ainsi, mon enfant, reprit gravement l'abbesse ; j'ignore vos malheurs et les torts de ceux qui les ont causés, mais je sais que celui qui dispose de l'éternité peut, s'il lui plaît, ajourner jusqu'après notre mort le châtiment ou la récompense.

— Et mes enfants, que je ne verrai plus ! s'écria l'étrangère avec des sanglots convulsifs. Du moins s'il m'avait été permis de les emmener en partant, de les cacher avec moi dans cette solitude, loin du souffle empoisonné de cette infâme créature ! Mais à peine ai-je pu obtenir de les presser une dernière fois sur mon cœur ! mes fils

bien-aimés, mon orgueil et ma joie, eux pour qui je me suis humiliée devant mes persécuteurs jusqu'à les implorer à genoux! Oh! c'est trop de douleur pour une pauvre femme!... Et la foudre du ciel n'écrasera pas ces grands coupables? Et la terre ne s'entr'ouvrira point pour les engloutir?...

Elle s'était levée en disant ces mots, pâle, échevelée, les yeux hagards, les lèvres livides; des tressaillements convulsifs agitaient tous ses membres. Les trois religieuses, muettes d'étonnement, la contemplaient avec une pitié mêlée de terreur.

Cette pauvre femme a le délire, dit l'abbesse à voix basse; tâchons de la calmer, et bénissons le Seigneur qui nous abrite à l'ombre du sanctuaire contre de si terribles passions.

Théophana s'approcha de l'étrangère pour l'engager à prendre quelque repos, et, contre toute attente, celle-ci, épuisée par l'accès de douloureuse colère auquel elle venait de se livrer, se laissa ôter ses vêtements sans opposer la moindre résistance, sans remercier par le plus léger signe de tête les sœurs dont elle recevait les soins; seulement les pleurs qui coulaient de ses yeux, et le tressaillement nerveux de tous ses membres, témoignaient que sa douleur, pour être plus silencieuse, n'en était pas moins intense.

Lorsqu'elle fut couchée et qu'on eut approché de ses lèvres un breuvage calmant, la jeune religieuse fut placée avec l'enfant dans une chambre voisine; l'abbesse et Théophana s'installèrent au chevet de la malade, alors plongée dans un sommeil pénible. Souvent des cris de détresse s'échappaient de sa poitrine oppressée; quelquefois s'appuyant sur sa couche, elle semblait repousser un fantôme invisible à d'autres yeux que les siens.

Le reste de la nuit s'écoula dans ces angoisses, et le jour n'apporta que peu de soulagement à ses maux. Insensible en apparence à tout ce qui se passait autour d'elle, les cris de son enfant la rappelaient seuls au sentiment de l'existence, et les bonnes religieuses, vivement apitoyées sur son sort, se demandaient tout bas quelle était cette femme, si belle et si malheureuse, qui allait peut-être bientôt mourir sous leurs yeux.

II.

Vers le soir, le duc Riccolin, suivi d'un nombreux cortège d'hommes d'armes et de cavaliers, se présenta à la porte du monastère, demandant la mère abbesse.

A la vue de ce personnage qui commandait pour le roi Chilpéric dans tout le pays des Cénomans, on se hâta de prévenir la supérieure.

— Ma mère, lui dit Riccolin en la saluant avec respect, je viens solliciter l'honneur d'un instant d'entretien avec la personne que vous avez reçue hier dans votre monastère.

— Seigneur duc, répondit l'abbesse surprise, je doute qu'elle soit en état de vous recevoir, tant elle est désolée et souffrante.

— Ce que je suis chargé de lui apprendre allégera peut-être son affliction, répondit Riccolin.

— Alors entrez au plus vite, seigneur duc, et puisse votre visite lui procurer en effet le soulagement dont elle paraît avoir un si grand besoin !

Admis en la présence de l'étrangère, Riccolin s'inclina profondément devant elle.

— Que me voulez-vous ? Je ne vous connais point, lui dit la malade.

— Reine, répondit le duc en saluant de nouveau jusqu'à terre, je vous apporte un message du roi.

— Chilpéric ! s'écria la jeune femme, dont une vive rougeur colora aussitôt le visage. Ah ! donnez, donnez tout de suite.

Riccolin lui remit un paquet cacheté.

— Oui, c'est bien là le sceau de mon royal époux, dit la jeune reine, dont les yeux brillèrent d'un vif éclat.

Elle le porta vivement à ses lèvres, puis l'ouvrit d'une main tremblante.

— Vite, vite, quelqu'un pour me lire le contenu de cette dépêche, dit-elle.

Le duc la prit et en fit la lecture à haute voix.

C'était un acte de donation assurant à la reine Audowère et à la jeune Hildeswinde, sa fille, plusieurs beaux domaines dans le pays des Cénomans.

— Après, après, disait toujours la reine avec impatience, pendant que le duc détaillait longuement la situation et les dépendances des fermes royales, telles qu'elles étaient décrites dans l'acte.

— C'est tout, dit enfin le lecteur.

Audowère poussa un cri de désespoir.

— Quoi ! pas un mot d'affection, pas un souvenir du cœur ! Et que me font à moi ses fermes et ses domaines ! dit-elle en jetant à terre le parchemin et en versant un torrent de larmes.

Riccolin ramassa l'acte de donation.

— Reine, dit-il d'un ton respectueux, songez que c'est non-seulement votre douaire, et un douaire vraiment royal, mais encore l'héritage de votre fille. Cette magnificence de Chilpéric est d'ailleurs une preuve éclatante d'estime et d'attachement pour l'auguste princesse qui fut pendant plusieurs années sa fidèle compagne. Le roi, mon maître, déplore l'événement qui le force à se séparer de sa reine Audowère, et il me charge, moi, son féal serviteur, de pourvoir à vos besoins dans cette pieuse retraite et de veiller sur vous et sur sa fille.

— C'est bien, dit la reine, en le congédiant d'un signe de la main.

Puis elle recommença à se lamenter.

L'abbesse alors s'approcha, et, ployant un genou en terre :

— Reine, conservez-vous pour votre enfant, lui dit-elle.

Et comme la pauvre mère sembla frappée de ces paroles :

— Oserais-je demander, reprit l'abbesse, comment il se fait que la reine Audowère, si chère au roi et si vénérée de ses sujets, ait dû quitter le trône de Neustrie ?

— Oh ! s'écria l'infortunée en se redressant sur sa couche, vous ne savez pas de quel affreux complot je suis devenue la victime ?

J'étais mariée depuis six ans à peine, et déjà j'avais donné à mon époux trois fils beaux comme lui. Il me traitait avec honneur et paraissait avoir pour moi une véritable tendresse, quoique j'eusse quel-

quefois à souffrir de son humeur farouche. Quand il partit, il y a trois mois, pour combattre contre les troupes de son frère Sigebert, roi d'Austrasie, j'étais encore sur le point d'être mère, et je ne tardai pas en effet à mettre au monde une pauvre petite fille, cause innocente de mes malheurs.

Mon intention fut d'abord d'attendre le retour de Chilpéric pour la présenter au baptême; mais une jeune servante que j'avais prise en affection et élevée du rang le plus abject à l'honneur de mon service intime, me conseilla d'en agir autrement.

— Si le roi à son arrivée, ne trouve pas sa fille chrétienne, pourra-t-il la voir avec autant de plaisir? me dit-elle.

Cette réflexion me décida et je chargeai Frédégonde, c'est le nom de ma servante, d'aller prévenir la noble dame qui devait être marraine de l'enfant, de se trouver le lendemain à trois heures, dans la chapelle du palais.

Frédégonde revint de bonne heure, m'assurant que cette dame, ma parente, qui habitait un beau domaine à une petite distance de la ville, n'aurait garde de manquer au rendez-vous.

A l'heure convenue, je me rendis avec ma fille aux fonts baptismaux. L'évêque s'y trouvait déjà, ainsi que le vieux seigneur désigné pour être parrain d'Hildeswinde; la marraine seule nous manquait encore. Nous attendîmes plus d'une heure; ma parente n'arrivait point. Je pensai qu'un accident extraordinaire pouvait seul la retarder, et je proposai de remettre à un autre jour la cérémonie du baptême; mais alors Frédégonde s'approcha de moi, et me dit en souriant :

— Tenez-la vous-même sur les fonts : la princesse pourrait-elle avoir jamais plus noble et plus belle marraine que vous? Vous en serez ainsi doublement mère.

J'avais dans cette fille une confiance d'autant plus aveugle que Chilpéric m'avait souvent vanté son intelligence, et qu'elle feignait pour moi le dévouement le plus absolu; je crus bien faire en suivant son conseil, et le prélat lui-même ne fit aucune objection (1).

(1) Cet évêque fut ensuite exilé par Chilpéric.

— C'était cependant contraire aux canons de l'Église, interrompit la mère abbesse.

— Je ne l'ai que trop appris depuis, reprit la reine, mais je ne m'en doutais point alors.

La cérémonie achevée, je retournai dans mon palais, l'esprit tranquille et le cœur joyeux.

Peu de temps après, je reçus un message de Chilpéric; il était victorieux et m'annonçait son prochain retour. Heureuse et fière de ses succès, je m'occupai aussitôt de lui préparer une réception digne de son triomphe; les maisons furent ornées de bannières, les rues jonchées de verdure, et les jeunes filles du palais, vêtues de blanc et couronnées de fleurs, allèrent à sa rencontre en chantant des vers à sa louange. Pour moi, je l'attendais sous le portique, entourée de mes trois jeunes fils et tenant dans mes bras ma petite Hildeswinde, la plus belle fleur que je pusse offrir au roi son père.

A peine Chilpéric eut-il posé le pied sur le seuil de la porte, que je lui présentai mon enfant avec une orgueilleuse joie; mais lui, me regardant d'un air qui me parut plein de tristesse :

— Hélas! dit-il, je sais tout. Dans la simplicité de votre esprit, vous avez fait une chose criminelle, vous êtes devenue la marraine de votre fille; maintenant vous ne pouvez plus partager ma couche.

Il passa en disant ces mots, emmenant avec lui ses trois fils. Pour moi, je demeurai comme frappée de la foudre, ne comprenant qu'une chose, c'est que je n'étais plus aimée! Une de mes suivantes me prit alors par la main et me conduisit dans ma chambre, et comme je lui demandais en pleurant l'explication des paroles du roi, la pauvre femme se jeta à mes genoux, et me dit :

— Reine, c'est votre favorite qui a fait tout ce mal.

Elle m'apprit alors que l'odieuse Frédégonde travaillait depuis longtemps à me ravir le cœur de mon époux, pour prendre ma place auprès de lui, et qu'elle y était parvenue.

— Je viens de l'entendre moi-même, ajouta la suivante, se vanter auprès du roi de la ruse infernale qu'elle avait imaginée pour vous amener à tenir votre enfant sur les fonts du baptême, afin de rompre votre mariage.

A cette tardive révélation, une funeste lumière éclaira mon esprit; je me rappelai tout-à-coup mille circonstances qui auraient dû me rendre plus clairvoyante, et je ne doutai plus de la réalité de mon malheur. Bientôt un envoyé de Chilpéric vint m'engager à me retirer dans un monastère. Je voulus parler à celui que je m'obstinais toujours à appeler mon époux, il refusa de me recevoir. Je demandai mes enfants : on me répondit qu'ils devaient demeurer auprès du roi. Alors mon désespoir ne connut plus de bornes; je remplis le palais de mes cris de douleur ; j'allai moi-même jusqu'à implorer le crédit de mon odieuse rivale ; tout ce que je pus obtenir fut d'embrasser mes fils avant mon départ. Je les pressai sur mon sein et je perdis connaissance. Quand je repris l'usage de mes sens, je me trouvai sur un char, entourée d'hommes d'armes, qui avaient l'ordre de me conduire en ces lieux. Ainsi tout m'est enlevé à la fois : j'étais reine et on m'a dépouillée de ma couronne ; j'aimais mon époux et on m'a ravi son cœur ; je suis mère et on me sépare de mes enfants.

— Dieu seul peut vous consoler, lui dit la bonne abbesse en pleurant avec elle, et je le prierai pour vous tous les jours de ma vie. Songez cependant, ô reine, qu'une fille vous reste, ainsi que le témoignage d'une conscience pure et droite ; soyez-en sûre, la femme criminelle qui vous a précipitée du trône est plus à plaindre que vous.

La malade serra la main de la supérieure ; mais plusieurs jours s'écoulèrent encore sans apporter d'amélioration à son état, et la jeune sœur, chargée d'Hildeswinde, disait, en contemplant la pauvre mère, qu'elle n'aurait jamais cru que les yeux d'une reine pussent contenir tant de larmes.

III.

Enfin les bons soins des religieuses, l'amitié qu'Audowère avait conçue pour l'abbesse, et les caresses de sa fille la rattachèrent peu à peu à l'existence. Sa santé se rétablit ; la vie paisible du monastère calma l'agitation de cette âme souffrante ; bientôt la reine répudiée trouva d'intimes jouissances dans l'exercice de la prière et des bonnes

œuvres qui occupaient tous les moments des religieuses de Gourdaine; elle les suivit au chœur, soigna avec elle les malades, prit part à leurs travaux. Le revenu des fermes royales, que Chilpéric lui avait données, fut employé presque tout entier à agrandir le monastère et à secourir les pauvres; il fallait si peu à Audowère pour vivre de la vie simple et frugale des vierges consacrées à Dieu! Sa douceur, sa bonté et ses largesses lui gagnèrent tous les cœurs; elle fut vénérée et chérie non seulement des religieuses, ses compagnes, mais de tous ceux qui pouvaient l'approcher; on venait de préférence entendre la messe à la chapelle du monastère pour apercevoir de loin la bonne reine priant avec une ferveur angélique. Hildeswinde était aussi pour elle un grand sujet de consolation; la belle enfant croissait en force et en intelligence, et déjà ses lèvres rendaient sourires pour sourires et balbutiaient des mots pleins de douceur. Jamais la vie d'Audowère ne s'était écoulée plus paisible, et, sans le regret d'être séparée de ses trois fils, elle se serait trouvée heureuse. Le duc Riccolin lui apportait de loin en loin des nouvelles de ses enfants; ces jours-là étaient des jours de fête. Dans ces temps reculés, les communications d'un lieu à un autre étaient rares et difficiles; les nouvelles de la cour n'arrivaient que lentement dans les provinces; d'ailleurs elles venaient mourir à la porte du monastère.

C'était un bonheur pour la récluse d'ignorer cette épouvantable série de rapines, de violences, de meurtres, dont les chroniqueurs de cette époque nous ont laissé les détails. Quelquefois cependant les rumeurs de la population indignée pénétraient jusqu'à la cellule d'Audowère: c'est ainsi qu'elle apprit la mort de Galswinthe, fille du roi des Goths, que Chilpéric avait épousée, malgré la répugnance de cette malheureuse princesse, et qu'il fit étrangler dans son lit. Frédégonde, un instant abandonnée par le roi de Neustrie, avait bientôt ressaisi sur ce prince cruel sa funeste influence, et était enfin parvenue à partager son trône.

Lorsque la reine répudiée apprenait de tels forfaits, elle se prosternait au pied des autels et priait en pleurant sur sa malheureuse patrie et sur le prince coupable qu'elle aimait encore malgré ses crimes. Puis une voix du ciel parlait tout bas à son âme, et elle re-

merciait Dieu d'avoir eu pitié de sa faiblesse et de l'avoir arrachée de vive force à ce théâtre d'horreurs.

Quatorze ans de sa vie s'écoulèrent de la sorte, ne laissant d'autres traces ici-bas que celles de ses bienfaits.

Après ce temps, le duc Riccolin arriva un jour au monastère, l'œil morne et le visage abattu.

— Reine, dit-il à Audowère, un grand malheur vient de vous frapper : Théodbert, l'aîné de vos fils a été tué par Gontran Boson, sous les murs d'Angoulême, en combattant pour sa patrie et pour son roi.

Un observateur habile eût aisément remarqué que Riccolin ne disait pas toute sa pensée sur la mort du jeune prince, dont on accusait tout bas l'infâme Frédégonde ; mais malgré l'expérience qu'elle avait acquise de la perfidie de cette femme, la bonne reine était trop candide et trop vertueuse pour soupçonner un pareil crime : elle tomba à genoux en repétant d'une voix à peine intelligible ces paroles de Job :

« Mon Dieu ! vous me l'aviez donné, vous me l'avez repris, que votre saint nom soit béni ! »

IV.

La nuit suivante, Audowère eut un songe dont le souvenir servit beaucoup à adoucir sa douleur. Elle crut voir Théodbert, debout au pied de son lit, lui souriant avec tendresse ; elle s'élança vers lui pour le serrer sur son cœur, mais le jeune prince s'éleva tout-à-coup vers le ciel en lui laissant pour adieu cette unique parole :

— A bientôt.

— Ah ! dit la reine en se réveillant toute émue, Dieu est miséricordieux pour sa pauvre servante ; mon fils a été purifié sans doute par son repentir des fautes qu'il avait commises, et mes peines ici-bas ne seront plus de longue durée.

Elle raconta alors à la mère abbesse, qui veillait auprès de son lit, le songe qu'elle venait d'avoir.

— Quand je serai morte, ajouta-t-elle en s'attendrissant, vous servirez de mère à Hildeswinde.

— Plaise à Dieu, répondit l'abbesse, qu'une seule partie de ce songe s'accomplisse maintenant. Quant à ce qui vous concerne, puisse le Seigneur vous conserver encore longtemps ici-bas, où vous faites tant de bien!

La reine sourit et lui serra la main; puis, la cloche sonnant les matines, elle se leva sur-le-champ, reprit le jour même son train de vie accoutumé, et personne ne songea à s'inquiéter de son étrange pressentiment.

Peu de temps après, un inconnu se présenta seul, à l'entrée de la nuit, à la porte du monastère. C'était un adolescent aux yeux bleus, ombragés par des sourcils épais. Il avait la taille élevée, le front haut et superbe, et une longue chevelure, dont les anneaux, d'un blond doré, tombaient avec grâce sur ses épaules.

A peine la reine eut-elle jeté les yeux sur ce jeune homme, que son cœur fut ému; elle le considéra quelque temps en silence; puis, ne pouvant plus résister aux mouvements tumultueux qui agitaient son âme, et l'instinct maternel l'emportant tout-à-coup sur sa réserve accoutumée, elle lui tendit les bras en s'écriant :

— Mon fils!...

Le prince alors la pressa vivement sur son sein, et l'y tint longtemps embrassée.

C'était bien le jeune Mérovée, son second fils, qui, chargé par Chilpéric d'envahir le Poitou, avait profité de cette mission pour se rendre en secret auprès de la reine sa mère, dont il était séparé depuis quinze ans. Ce fut pour Audowère un de ces moments d'ineffables délices, qu'aucune langue humaine ne saurait exprimer; elle ne pouvait se rassasier du bonheur de contempler ce jeune prince si fort et si beau, ressemblant à Chilpéric par les traits du visage, mais non par l'expression de sa physionomie, qui était noble et douce comme celle de sa mère. Hildeswinde vint bientôt prendre sa part de cette joie de famille, puis la reine eut avec son fils de longs et secrets entretiens. Alors Mérovée lui dévoila tous les crimes de Frédégonde et la haine implacable que cette affreuse marâtre avait vouée depuis

longtemps aux enfants nés du premier mariage de Chilpéric, dont elle voulait la mort pour placer son propre fils sur le trône. Souvent depuis, on entendit la reine exilée demander à Dieu avec des gémissements et des larmes la grâce de pouvoir pardonner à l'ennemie de ses enfants, et le prier de les prendre sous sa puissante protection.

Le jeune prince demeura trois jours auprès de sa mère, puis il prit la route de Rouen pour s'entendre avec la célèbre Brunehaut, alors prisonnière dans cette ville, sur les moyens de soustraire Chilpéric à la funeste influence de Frédégonde, et de délivrer la Neustrie du joug honteux de cette infâme créature. Mais, avant de la quitter, il promit à Audowère en pleurs de lui envoyer bientôt des messagers pour la tenir au courant du succès de son entreprise... Leurs adieux furent pleins de tristesse ; la pauvre mère ne pouvait se détacher de son fils qu'elle tenait étroitement serré sur son cœur, et lorsqu'il fut parti, d'affreux pressentiments assaillirent son âme ; elle redoubla de prières et de mortifications, elle se résigna à la volonté divine; mais la joie ne brillait plus dans ses yeux, le sourire n'effleurait plus ses lèvres, la seule distraction qu'elle se permît était de monter, avec Hildeswinde, au plus haut de la tour de l'église et de chercher à découvrir dans le lointain les envoyés du jeune prince.

V.

Depuis plusieurs mois déjà, Audowère vivait en proie aux plus vives inquiétudes, sans nouvelles de son fils et ignorant la marche des événements, lorsqu'elle aperçut un jour sur la rive droite de la Sarthe, deux hommes dont le costume et l'allure décelaient des étrangers, et qui paraissaient ne s'avancer qu'avec précaution.

— Si c'étaient les messagers de Mérovée? dit-elle à Hildeswinde.

La mère et la fille suivirent longtemps des yeux la marche indirecte des voyageurs qui se cachaient quelquefois derrière de grands arbres pour reparaître ensuite distinctement au milieu des prairies. Enfin lorsque les ombres du crépuscule commençaient à se répandre sur la terre, les deux étrangers pressèrent le pas, tournèrent la Sarthe,

et, prenant un sentier qui conduisait à la porte du monastère, ils vinrent y frapper doucement.

— Ouvrez, ma bonne sœur, dit la reine en descendant avec précipitation, et introduisez dans mon parloir particulier ceux qui vont me demander sans doute.

Théophana se hâta d'obéir, et les inconnus, sollicitant en effet un moment d'entretien avec Audowère, on les introduisit auprès d'elle.

Hildeswinde avait accompagné sa mère, qui paraissait en proie à une grande agitation.

— Qu'êtes-vous chargés de m'apprendre ? demanda-t-elle aux étrangers, dès qu'ils furent en sa présence.

Ceux-ci se regardèrent d'un air sombre, et l'un d'eux prenant la parole, tandis que son compagnon verrouillait la porte avec soin :

— Femme maudite, lui dit-il, tu sais sans doute que tes sortiléges ont réussi au gré de tes désirs, et que les fils de la reine de Neustrie sont morts entre ses bras dans les plus horribles souffrances.

— Qui êtes-vous? dit Audowère avec une douloureuse surprise, et à qui croyez-vous parler ?

— A l'épouse répudiée de Chilpéric, répondit-il insolemment.

— Quel mal vous ai-je donc fait? s'écria la pauvre reine, pour que vous veniez m'outrager ainsi.

— Nous sommes envoyés par Frédégonde et nous venons te forcer à avouer ton crime.

A ce nom détesté, Audowère sentit tout son sang bouillonner dans ses veines.

— Je ne reconnais à personne, si ce n'est au roi lui-même le droit de me faire subir un interrogatoire, répondit-elle avec dignité; et d'ailleurs, Frédégonde, autrefois ma servante, me connaît trop pour me soupçonner d'un pareil forfait. S'il est vrai qu'elle ait perdu ses enfants, je la plains du fond de mon âme, quoique ses infamies lui aient bien mérité ce malheur.

— Ton plus jeune fils a cependant avoué ta participation à la mort des enfants de Chilpéric et de Frédégonde, reprit le scélérat.

— Retire-toi, vil calomniateur de mon Clovis! s'écria la reine indignée, et va dire de ma part à celle qui t'envoie, que si la colère céleste laisse impunis quelque temps encore dans ce monde ses détestables forfaits, ce ne peut être que pour la châtier plus rigoureusement dans l'éternité.

— Avoue, avoue, disait l'étranger d'un ton menaçant.

Audowère lui jeta un regard de mépris et garda le silence.

— Sais-tu bien que j'ai le moyen de te délier la langue, reprit l'assassin en faisant briller la lame d'un poignard qu'il tenait caché sous ses vêtements.

— Frappe, si tu l'oses! dit la reine avec fermeté.

A la vue de l'arme meurtrière, Hildeswinde jeta des cris perçants.

— Celle-ci avouera le crime, dit le séide de Frédégonde en courant à la princesse et en la saisissant par le bras.

— Arrière, misérable! cria la reine éperdue.

Et bondissant comme une lionne furieuse, dont on enlève les petits, elle obligea le meurtrier à lâcher prise, et se plaça résolument entre la princesse et lui.

Cependant les cris des deux femmes avaient été entendus de la sœur Théophana qui accourut épouvantée, en donnant l'alarme dans le couvent; les religieuses sortant de leurs cellules, se précipitèrent vers la porte du parloir qui était verrouillée intérieurement, et elles appelèrent à leur secours le jardinier et tous les autres serviteurs de la maison.

— Il est temps d'en finir, dit un des deux scélérats qui n'avait point encore pris part à la lutte.

Et fondant sur Audowère un poignard à la main, il l'atteignit à l'épaule.

— Mon Dieu! ayez pitié de moi! s'écria la pauvre reine sans cesser de faire à son enfant un rempart de son corps.

Elle reçut alors plusieurs autres coups, et, son sang coulant à grands flots, elle tomba inanimée sur sa fille, qui fut renversée avec elle.

— Elle est morte, dit l'assassin à son camarade. Sauvons-nous par cette fenêtre qui donne sur le jardin, car j'entends venir du côté de

la porte toute la fourmilière des nonnes. Par malheur la sorcière n'a rien voulu avouer.

— Elle aura toujours dit ce qui pourra nous être utile, riposta son compagnon.

Les deux misérables sautèrent par la fenêtre, et escaladant les murs du jardin, s'enfuirent dans la campagne.

Cependant le jardinier s'étant saisi d'une barre de fer, parvint à enfoncer la porte du parloir où les religieuses entrèrent aussitôt.

Un spectacle d'horreur s'offrit à leurs regards : les deux princesses gisaient sur le sol, au milieu d'une mare de sang. D'abord on les crut mortes ; puis en relevant ces corps inanimés, on s'aperçut avec bonheur qu'Hildeswinde n'était qu'évanouie et que la reine elle-même n'avait pas encore cessé de vivre. Les soins les plus intelligents leur furent prodigués, et l'on étancha le sang qui coulait de leurs blessures.

La princesse reprit connaissance, et Audowère ouvrit aussi les yeux.

— Où est ma fille? demanda-t-elle d'une voix faible.

— Mère, me voici, dit Hildeswinde en fondant en larmes.

Un ineffable sourire illumina le visage de la pauvre mère.

— Elle est sauvée : mon Dieu! je vous rends grâce!

Puis recueillant le peu de force qui lui restait encore, et étendant la main sur la tête de son enfant :

— Je vous bénis, ajouta-t-elle, servez Dieu fidèlement et priez Dieu pour moi quand je serai morte. Gardez-vous de retourner à la cour, lors même que vous y seriez rappelée ; demandez plutôt le voile des vierges, et consacrez-vous au Seigneur, car lui seul peut vous rendre heureuse.

Et comme la communauté tout entière pleurait près de son lit :

— Ma mère et mes sœurs, je vous recommande mon enfant, leur dit-elle.

Dans ce moment, le prêtre qu'on s'était empressé d'avertir, la conjura de pardonner à ses bourreaux.

Portant alors à ses lèvres mourantes la petite croix suspendue à son cou :

— Pour l'amour de Jésus-Christ, mon rédempteur, je leur pardonne, dit-elle, à eux et à celle qui les avait envoyés.

Le ministre du Dieu de paix leva les yeux au ciel et prononça tout haut les paroles de l'absolution.

— Amen ! répondirent les sœurs.

— Amen! dit aussi la reine.

Puis elle embrassa sa fille et expira.

Ainsi périt la première femme de Chilpéric, le Néron de la France. Son fils Mérovée l'avait précédée dans la tombe et le jeune Clovis l'y suivit bientôt. De cette famille infortunée, Hildeswinde échappa seule à la rage de Frédégonde; encore fallut-il pour l'y soustraire la cacher sous le nom de Basine, dans le monastère fondé à Poitiers par sainte Radegonde. Suivant le conseil de sa mère mourante, elle y prit le voile et y vécut jusqu'à un âge avancé.

Les religieuses de Gourdaine conservèrent longtemps le souvenir de la reine Audowère; les plus âgées racontaient son histoire aux jeunes novices, accompagnant leurs récits de réflexions sur la vanité des grandeurs de la terre; et ces humbles sœurs sentaient alors redoubler leur amour pour leur vie pieuse et cachée en Dieu.

C^sse E. D. DE LA ROCHÈRE.

BEAUPRÉAU[1]

Documents extraits des manuscrits de Joseph GRANDET, ancien supérieur du séminaire d'Angers.

I.

ÉRECTION D'UNE CONFRÉRIE EN L'HONNEUR DE LA VRAIE-CROIX.

« Nous Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon et du Luc, marquis de Beaupréau, comte de Plorhan et de Chemillé, baron de Mortaigne, Chollet et Beaumanoir, seigneur de la Jumellière, la Hardouinaye, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut, scavoir faisons que, considérant surtout l'inclination, affection, voulloir, intention et singulière recommandation, que Messeigneurs nos prédécesseurs, issus de la très illustre maison de Bourbon, ont eüe à l'honneur, dignité, érection, fondation, dévotion et entretenement de la religion chrétienne et état de l'Eglise, de toût tems maintenu en icelle, et pour inciter tous vrays chrétiens de plus en plus à persévérer en oraisons continuelles, offices charitables et debvoirs ressentant le zèle qu'ils ont à Dieu et à son Eglise, et donner exemple aux nôtres et à nos postérieurs, et en suivre, avons soubs l'octroy et concession des feuz papes Paul et Julle troisièmes, derniers décédez, deument advertis et acertainez de la dévotion que

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome IV, page 85.

nous avons et portons à l'augmentation du service divin, avec la supplication juste et équitable que sur ce leurs avons faite pour l'érection d'une église collégialle en notre marquisat et ville dudit Beaupréau, diocèse d'Angiers, fondée en l'honneur et révérence de la rédemption de Notre Sauveur, et appelée la Sainte-Chapelle de la Rédemption, et pour icelle desservir, dottée de rentes et de revenu nécessaires pour l'entretenement des dignités, chanoines et autres y ordonnez pour la continuation du secours désigné par l'octroy de laditte érection, le nombre de dignitez, chanoines, demy-prébendes et officiers qui ensuyvent, à scavoir : un doyen, un thésaurier et un chantre, douze chanoines, douze demy-prébendes, six enfants de chœur, secrétain, sonneur, bedeau et autres officiers nécessaires pour la conduitte dudit service, au moyen de quoy la dévotion et intention de tous fidelles chrétiens, subjects dudict marquisat et autres de nosdittes terres, seroit grandement augmentée, mêmement en ce qu'ils ont congneu que nous avons honoré, enrichi et illustré notre dit collège du très somptueux joyau d'une portion de la Vraye-Croix en laquelle notre Rédempteur s'est sacrifié pur et immaculé à Dieu son Père, de soy-même pour tout humain, et à cette cause pour leur donner occasion de bien en mieux persévérer, nous avons ordonné et établi, ordonnons et établissons en notre ditte église et collége une notable confrairie appelée la Confrairie de la Vraye-Croix, et à ce que laditte confrairie ait commencement et puisse durer à perpétuité, nous avons fondé en ladite sainte chapelle une messe en l'honneur de la Rédemption qui se dira chaque jour de vendredy, avec l'Evangile de la Passion, *Christus est Jesus,* et autres suffraiges contenuz en laditte fondation, et pour la dotation de laquelle messe, avons donné et légué, donnons et léguons par ces présentes perpétuellement la somme de quatre vingts livres de rente annuelle et perpétuelle, payable par chacun an au jour de la Sainte-Croix de septembre, et icelle assigné et assignons sur le revenu et plus clairs deniers de la cappitainerie de La Roche-sur-Yon, avec faculté de perpétuel rachapt pour nous et nos successeurs touttefois qu'ils bailleront pareille rente en terre de telle valeur indamnée et admortie, ou deniers pour la recourse de laditte rente, à

raison du sol la livre, en laquelle confrairie les frères et sœurs participeront aux prières, bienfaits, offices et aumônes qui se feront par chacun an, mois, jours et heures, et ainsy que plus au long est spécifié par les statuts et ordonnances d'ycelles, lesquels ils observeront et tiendront inviolablement en la forme et manière que s'en suit :

Premièrement ne seront reçeuz en laditte confrairie personnes qui ne soient de bonne vie et louable recommandation, qui prometteront garder et observer les statuts de laditte confrairie, sur peine de demeurer privez de l'effet et mérites des bienfaits et prières d'icelle, au deffaut qu'ils feront de l'observance des statuts, et payeront les frères et sœurs pour entrée de laditte confrairie et pour ayder aux charges d'icelle, chacun la somme de quinze sols tournois, continuant par chacun an de deux sols six deniers tournois, et aussy seront tenus, eux estant sur les lieux, s'il n'y a excuse légitime, assister au service de laditte confrairie, et mêmement à la messe de la Passion, laquelle se célébrera comme dit est par chacun vendredy de l'année, sollemnellement ; l'une des dignitez de laditte chapelle célébrera laditte messe, et assistant, pour diacres et sous diacres, deux des chanoines de laditte chapelle, et si au jour de vendredy eschoit feste solemnelle, se fera le service au jour précédent ou subséquent laditte feste, et seront lesdittes dignitez, prébendes et habituez de laditte sainte chapelle sallarizez et payez de leurs assistances et services à laditte messe de la Passion, ainsy qu'il est dit aux livres des fondations, ceux soubzmettant et obligeant en la célébration et service de laditte messe; avec ce seront tenus lesdits frères et sœurs faire dire et célébrer au dedans de laditte sainte chapelle, pour chacun frère ou sœur de laditte confrairie décédant, chacun une messe pour le rachapt de leurs âmes, et en baillant l'argent au receveur qui sera tenu la dire ou faire dire, et à semblables seront tenus ceux du collége dire une grande messe et un *Libera* pour chacun frère qui décédera, et sera pris des deniers de la confrairie pour en satisfaire, c'est à sçavoir : au doyen cinq sols, aux dignitez trois sols, et aux chanoines six blancs, aux demy-prébendes dix-huit deniers, au secrétain et au sonneur autant, et aux

enfants de chœur six blancs et au bastonnier dix-huit deniers, et à ce que lesdits seigneur et dame son épouse et leurs successeurs ne demeurent sans perpétuelle mémoire de ce grand bien qu'ils font en l'érection et dotation de ladite confrairie, ès-collectes qui le prendront, ès-dittes messes, recommandations qui ordinairement se font aux offertes d'ycelles messes, seront nommez les noms desdits seigneur et dame, avec vénérable recommandation des vivants qui pour lors seront, et de leurs prédécesseurs trépassez, davantage les gros cierges, chappes, chasubles et ornements pour quelque tems qu'ils puissent être donnez à la sainte chapelle pour servir à la confrairie, seront garnis d'escussons aux armoiries desdits seigneur et dame, et s'il advenoit que aucuns desdits confraires et sœurs, sans leur deffaut et coulpe notable, tombassent en pauvreté, les vivants desdites confrairies les ayderont, selon leur possibilité à soustenir leur indigence grande, entre eux, perpétuelle amitié et charité chrétienne; s'assembleront au jour et feste de l'Exaltation de la Sainte-Croix qui est en septembre, lesdits confraires, pour adviser des affaires de ladite confrairie, tiendront et garderont leur advis pour le faict de laditte confrairie selon la pluralité des voix des assistants, le tout soubs l'authorité et consentement desdits seigneur et dame ou de leurs successeurs, par l'advis desquels seulement se pourront adjouter nouvelles charges, statuts et conditions à l'observance de laditte confrairie, et à ce que l'assistance desdits seigneur et dame et leurs dits successeurs servent de dévotion à laditte messe de la Passion, prendront et recevront, lesdits seigneur et dame et leurs dits successeurs, chacun autant que l'un des chanoines de laditte chapelle, et selon la taxe qui se ordonnera pour ceux à la soubmission qui feront célébrer laditte messe de la Passion, et pour la recollection des deniers de laditte fondation et autrement venant au profit de ladite confrairie, y pourront lesdits seigneur et dame et leurs successeurs y commettre tel des habitants de ladite sainte chapelle qui en fera la distribution selon les sallaires qui seront ordonnez aux assistants, et sans que les absents y puissent prendre aucun prouffit, ainsy retourneront et se mettront en bourse au profit de ladite confrairie les deniers qu'ils eussent pu prendre, s'ils

eussent été présents, desquelz deniers mis à la recepte et payement desdits assistants et autres charges d'ycelle confrairie qui le prendra, et aura seullement à la raison demy-sol tournois par livre; se pourront faire acquests à l'honneur de Dieu et accroissement de la confrairie, et tous les ans le recepveur rendra compte devant les députez que Monseigneur et dame ordonneront du chapitre, avec un de leurs serviteurs présent, trois jours auparavant la feste de l'Exaltation Saincte-Croix, et ces deniers, lorsqu'ils se trouveront, les gros cierges seront refreschis et le luminaire entretenu et ornements servant à la confrairie de Sainte-Croix; se fera acquest pour augmenter le sallaire de laditte messe ou autre chose au profit de l'église; et affin que nos présentes volontez, ordonnance, fondation, érection et dotation de confrairie et statuts durent à perpétuité, et soient de plus grande efficace et vertu, avons prié et requis, prions et requérons révérend père en Dieu, Monsieur l'évêque d'Angiers, ses vicaires généraux en spirituel et temporel, et tout autre ayant à ce pouvoir, voulloir mettre et apposer leurs décrets et authorité de ce sur noz présents, voulloir fondation et dotation de laditte confrairie et statuts d'icelle, et faire et mander être faictes toutes autres choses en ce requises et necessaires en témoins.

Nous avons signé et mercqué ces présentes de nos mains, et fait apposer notre scel et aussy signer du seing manuel de René Billot, notre secrétaire, et des nottaires soubsignez. Donné à Beaupréau, le 21 novembre, l'an 1555.

Ces présentes, de vénérable et discret maître Pierre Le Bègue, docteur en théologie et doyen de laditte église, et nobles personnes Pierre Loys de Gaver, seigneur de la Brunetière, et Jehan François de Casse, seigneur de la Morouzière, nos maîtres d'hostel.

CHARLES DE BOURBON, *prince de La Roche-sur-Yon.*

Nous soussignez doyen, dignitez, chanoines et chapitre de l'église collégialle de Beaupréau, appelée la Sainte Chapelle de la Rédemption, assemblez collégiallement et au son de la cloche en notre chapitre, confessons avoir ratifié et approuvé, et par icelles présen-

tes, ratifions et approuvons la présente confrairie fondée par très haut et très puissant prince Monseigneur Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon et marquis dudit Beaupréau, notre grand et premier fondateur, et successivement les seigneurs marquis dudit Beaupréau, et ensuyvant l'ordonnance, dotation et fondation par luy faittes, et avec aprobation et décret de révérend père en Dieu, messire l'évêque d'Angers, laquelle confrairie, ainsy dottée et établye et ordonnée, nous obligeons observer, garder et entretenir de point en point, inviolablement et inébranlablement et à perpétuité, selon l'intention et voulloir dudit seigneur notre fondateur, et en témoignage de ce, nous avons signé les présentes de notre seing avec le chapitre dudit Beaupréau, le quatorzième jour de décembre mil cinq cent cinquante et cinq.

(*Les signatures manquent sur la copie*).

II.

FONDATION DU CHAPITRE.

Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, gouverneur de Charles IX, roy de France, a fondé le chapitre de Beaupréau. Cette église a servi de paroissialle depuis l'année 1433 qu'elle fut dédiée à la sainte Vierge, jusqu'à l'année 1545, que Monsieur le prince en transporta le service en l'église ditte autrefois le Sépulcre, et maintenant la paroisse, pour y établir le collége. Cette fondation étoit de dix chanoines ou ausmoniers, quinze chantres et cinquante pauvres qui servoient d'enfants de chœur, six desquels devoient alternativement assister à tous les offices. Le service fut fait conformément à la fondation, depuis 1545 jusqu'à 1560, que Monsieur le prince, mécontent de ses chantres, les chassa tous, et réserva seulement les chanoines pour faire l'office. Il demanda du pape la confirmation de sa fondation, et il l'obtint par une bulle du 25 décembre 1562. Le revenu et le fonds consistoit principallement en plusieurs bénéfices qu'il y avoit annexés : le prieuré de Saint-

Martin de Beaupréau, l'aumônerie de Chollet, les sept chapelles ou collége de Guildo, la chapelle de Beaumanoir en Bretaigne, la chapelle de Saint-Gatien-le-Martyr, la chapelle d'Argaré, la chapelle de l'Epinay, la chapelle de Sainte-Marguerite, la chapelle de Saint-Jean-l'Evangéliste, les quatre chapelles du chasteau de Mortaigne, les deux chapelles de Notre-Dame du Pont, la chapelle fondée par les seigneurs de La Roche-Denier, les chapelles de Notre-Dame de Bazouges, et les prestimonies fondées par Joachim de Montespedon, père de Madame Philippe de Montespedon, princesse et épouse de Charles de La Roche-sur-Yon. Il pourveut son église de touttes les choses qui luy étoient nécessaires, calices, encensoirs, livres, ornements, et même en donna de magnifiques. La tradition dit que, commandant les armées du roy, il ne prenoit aucunes villes qu'il ne cherchât dans les églises ce qui pouvoit être commode pour la sienne. Entre tous les ornements, il a donné un crucifix de deux pieds et demy de haut, deux chandeliers de deux pieds, un calice, une patenne et une paix de cristal de roche d'un très beau travail, garny d'argent doré, et tout cela d'un prix très considérable, une chasuble, deux chapes, deux dalmatiques d'or frizé, avec une broderie toute riche qu'il apporta d'une ville du royaume qu'il remit sous l'obéissance du roy : on a cru que c'est Orléans. Il y a donné une portion considérable de la Vraye-Croix, qui a été richement enchâssée par la piété de Madame la duchesse de Brissac, en une croix d'argent doré, enrichye de pierreries, et particulièrement de quatre agates très considérables aux coins de la base. Cette dame y a encore donné un ciboire d'or pur qu'on estime mille écus. Il y a en ce chapitre plusieurs autres ornements, dont j'ay mis l'inventaire cy-après. Monsieur le prince mourut à Beaupréau le 10 octobre 1565. Son cœur fut mis en l'enfeu qu'il avoit fait faire au milieu du chœur de son église, et son corps fut inhumé sous la lampe de l'église de Bellefontaine dont il étoit abbé. Il possédoit encore plusieurs autres bénéfices. Depuis sa mort, Madame la princesse réforma la fondation, et en fit une toutte nouvelle, par devant Huot, notaire royal à Angers, le 30 mars 1570. Elle retranche plusieurs choses de la première; elle réduit les chanoines à six, et un régent,

les pauvres à vingt, et en oste plusieurs bénéfices qu'elle n'y pouvoit annexer, parce qu'ils n'étoient pas en sa présentation. J'ay tiré ce mémoire d'un ancien journal de maître Jacques Pichery, chanoine de Beaupréau, contemporain de la fondation, et c'est le seul monument de cette première fondation faitte par Madame la princesse; comme elle est singulière pour bien des choses, j'ay cru que vous seriez bien aise de la voir. Ce fut Pie IV qui accorda les bulles à Monsieur de La Roche-sur-Yon : M. Pichery en a oublié le nom en son mémoire.

(La fin à la prochaine livraison).

CRITIQUE LITTÉRAIRE

DU ROMAN ET DU THÉATRE CONTEMPORAINS,

PAR M. EUGÈNE POITOU.

L'honneur de la magistrature française, c'est de montrer sans cesse une sollicitude éclairée pour tout ce qui, de près ou de loin, agit sur les mœurs. Et ce n'est pas assez pour elle de démasquer sans faiblesse tous les crimes prévus par les lois, de réprimer avec sévérité tous les actes contraires aux principes éternels sur lesquels repose l'ordre social; elle se croit encore la mission d'éclairer les consciences et de combattre énergiquement les doctrines qui peuvent énerver les esprits ou dépraver les cœurs. Sans doute, il est une institution à laquelle cette tâche est plus spécialement dévolue, et qui a reçu, pour l'accomplir, un pouvoir souverain, à l'abri de toute défaillance et de toute vicissitude. Mais quand la voix des hommes éminents du corps judiciaire s'élève pour défendre les vérités morales, affaiblies par le sensualisme et les révolutions, elle produit toujours une saine impression sur les âmes, et l'Eglise bénit le secours qui lui vient d'une autorité si haute et si respectée. Aussi chaque jour entend-on retentir cette voix dans quelque circonstance grave ou solennelle. Ici c'est l'agiotage qu'elle dénonce; là c'est une utopie qu'elle réfute; ailleurs, c'est un symptôme de décadence qu'elle révèle.

Parmi les magistrats qui, dans ces derniers temps, ont flétri avec le plus d'éloquence et de courage, les excès de la littérature, il faut compter notre concitoyen, M. Eugène Poitou, conseiller à la Cour impériale d'Angers. Rappelons brièvement l'occasion qui mit entre ses mains l'arme dont il s'est si habilement et si vaillamment servi.

En 1855, l'Académie des sciences morales et politiques mit au concours la question suivante :

« Exposer et apprécier l'influence qu'a pu avoir en France, sur » les mœurs, la littérature contemporaine, considérée surtout au » théâtre et dans le roman. »

Peut-être la question eût-elle été mieux posée en sens inverse; car la littérature influe beaucoup moins sur les mœurs que les mœurs n'influent sur la littérature. C'est l'observation que fit M. de Bonald, lorsqu'en 1805 l'Institut proposa un sujet à peu près identique :

« Si le théâtre, disait l'illustre écrivain, influait sur les mœurs, » comment les mœurs ne se seraient-elles pas ressenties plus long- » temps de l'influence puissante du théâtre de Corneille, qui jeta à » sa naissance un si grand éclat, et excita une si vive admiration? » Les mœurs influent sur la poésie dramatique, qui met les mœurs » en action; comme les événements influent sur la poésie épique » ou lyrique, qui met les événements en récit ou en chant; comme » les habitudes et les goûts dominants influent sur la littérature et » les arts, considérés dans la généralité de leurs productions. Ainsi, » tant qu'une nation sera occupée de choses morales, de hautes » pensées, de sentiments élevés, le génie cultivera de préférence la » poésie dramatique qui fait agir et parler l'être moral. Il y aura » plus d'orateurs et de moralistes, et les arts eux-mêmes s'exerce- » ront à rendre plutôt des *expressions* que des *attitudes*. Lorsque » cette même nation descendra à des choses matérielles et s'occu- » pera exclusivement des études de la *nature physique*, les arts » d'imitation s'attacheront à peindre l'homme physique et les scènes » familières de la vie domestique. La littérature deviendra licen- » cieuse ou purement descriptive... Les poètes, dominés par leur » siècle et par les mœurs, feront, si je peux parler ainsi, l'épopée de

» l'homme physique, du même talent dont ils auraient fait, à une » autre époque, l'épopée de l'homme religieux. »

Quoi qu'il en soit, M. Poitou, qui ne pouvait pas réformer le programme, tenta de le remplir. Ce n'était, au reste, ni le début d'un écrivain timide, ni l'essai d'un talent incertain. On connaissait déjà, par ses belles études sur Saint-Simon et sur Vauvenargues, l'allure de sa pensée, la pureté de son goût et la fermeté de son style. Il déploya, dans son œuvre nouvelle, tant de science psychologique, et sut s'exprimer avec l'accent d'une conviction si droite et si réfléchie, qu'il laissa loin derrière lui tous les autres concurrents, et que le prix de l'Institut lui fut décerné. Aujourd'hui le Mémoire couronné est devenu un livre, et, bien que le livre en soit à sa seconde édition, nous croyons qu'il n'est pas inopportun d'en esquisser ici la physionomie.

M. Poitou expose d'abord, dans une introduction rapide, les phases diverses qu'ont traversées en France le théâtre et le roman, avant l'époque actuelle, et montre, avec beaucoup de clarté, comment le génie corrupteur et anti-social du XVIIIe siècle envahit peu à peu ces deux formes populaires de la littérature, surtout à partir de la révolution de Juillet.

« Il sembla, dit-il, que 1830 fit révolution dans la littérature, aussi » bien que dans la politique. La vérité est que dans le domaine des » idées, comme dans le domaine des faits, il ne fit que développer » les germes existants. Tout, dans le monde intellectuel et moral, » parut être remis en question : mille idées aventureuses, mille » théories insensées, mille systèmes absurdes ou dangereux se pro- » duisirent tout-à-coup au grand jour, pareils à ces végétations » impures que fait éclore un orage. Dénuée de principes et de règles, » livrée à tous les caprices de la fantaisie, la littérature ne demanda » plus ses inspirations qu'aux passions et aux idées du moment. On » vit alors, comme au siècle dernier, le roman et le drame, prosély- » tes ardents de toutes les doctrines nouvelles, s'enrôler sous cent » drapeaux divers. »

Après avoir indiqué ainsi la marche et les transformations de l'esprit littéraire, M. Poitou explique le but et le plan de son ouvrage.

Ce qu'il a voulu, ce n'est pas seulement accuser, c'est avertir ; ce n'est pas attrister et décourager notre génération par le sombre spectacle de nos erreurs, c'est éveiller dans les intelligences une crainte salutaire, et ramener aux paisibles sentiers du bien ceux qu'un faux prestige ou des promesses menteuses peuvent égarer encore.

Pour atteindre ce résultat, M. Poitou commence par rechercher les principes de la littérature contemporaine, et il interroge à ce sujet les plus illustres romanciers, tels que George Sand, Balzac, Eugène Sue, Alexandre Dumas et Théophile Gautier.

S'agit-il des idées religieuses? Les uns lui répondent : « Nous » avons trois dieux, l'or, la beauté et le bonheur; » les autres : « La » raison est impuissante à saisir la vérité ; le bien et le mal sont des » distinctions que nous avons créées et que Dieu ne connaît pas ; » nous crions vers lui, et l'écho ne nous renvoie que le sanglot dé- » sespéré de notre désir impuissant. » En résumé, tout se réduit à deux religions : le matérialisme, tantôt grossier, tantôt raffiné, selon le tempérament des adeptes ; et le scepticisme, amer pour les uns, doux pour les autres.

Sur la destinée humaine, les maximes du roman et du théâtre s'accordent parfaitement avec cette théologie. Si la vérité n'est qu'un fantôme, si le ciel n'est qu'un leurre, et s'il faut rayer de nos tombes le *nunc evolat,* à quoi bon supporter une vie douloureuse, languissante ou simplement vide de bonheur? — Mourons! s'écrient l'ennui et la misère ; le suicide est un droit, puisque la vertu n'est qu'un nom.

De la négation du devoir au fatalisme, il n'y a qu'un pas. « La » liberté morale, dit M. Poitou, est la plus noble prérogative qui ait » été donnée à l'homme ; mais elle n'a de sens et de valeur qu'en » tant que condition de l'épreuve à laquelle il est soumis ici-bas. » Or, pour l'école sensualiste, la volupté étant le but de l'existence, « l'homme n'est pas libre de ne pas faire ce qui lui cause plus de » plaisir que toutes les autres actions possibles. » C'est Stendhal, l'un des maîtres les plus cyniques de cette école, qui le déclare ouvertement, et, après lui, le principe se propage sous toutes les formes. — « Qu'ai-je fait ici-bas de bon ou de mauvais, dit Stenio? J'ai obéi à

» l'organisation qui m'était donnée. » — « Tu n'as pas choisi ta » destinée, dit la Mayeux à Céphyse, tu l'as subie. »

Il suit de là que toute passion est légitime, et que ceux-là seulement sont coupables qui résistent aux entraînements du cœur et des sens. Les citations faites par M. Poitou prouvent surabondamment que c'est là le principal aphorisme de la littérature moderne, le thème favori de la scène et du feuilleton. Une fois ce dogme admis, le mariage n'est plus qu'une « sotte immolation sociale, un joug » arbitraire, une infâme tyrannie de l'homme sur la femme. » Donc il faut renverser, au nom de la civilisation et des droits de l'avenir, cette vieille idole d'un monde décrépit, et c'est à quoi travaillent à l'envi le drame et le roman, tantôt avec la pointe aiguë du sarcasme, tantôt avec le formidable appareil de la prosopopée. Après cela, viennent les dithyrambes en l'honneur de l'adultère et de l'amour libre, les apothéoses des courtisanes, et toute cette poétique brillante dont on nous enseigne, depuis vingt-cinq ans, les préceptes féconds.

« La confusion a été telle dans les idées morales, dit encore M. Poitou, » la distinction du bien et du mal est devenue si obscure, que ro- » manciers et dramaturges en sont venus à les mêler la plupart du » temps ensemble et à prendre presque indifféremment l'un pour » l'autre. Ils les combinent à des doses diverses, comme les chimis- » tes combinent leurs acides et leurs sels : ils mettent à côté de leurs » vertus des calculs infâmes; ils recouvrent leurs corruptions de la » robe d'innocence ; et ils continuent d'appeler cela des noms » d'innocence et de vertu. »

Les maximes qui précèdent constituent ce que l'auteur nomme la morale privée de la littérature contemporaine. Le théâtre et le roman ont aussi une morale publique qui est le complément nécessaire de la première. Suivant leur catéchisme, la société est une marâtre, une ennemie de toutes les nobles aspirations du cœur humain, et il est juste de s'insurger contre elle. — « L'homme » a rarement tort, s'écrie Stello, et l'ordre social toujours; quicon- » que y est traité comme Gilbert et Chatterton, qu'il frappe, qu'il » frappe partout! » — « Nos bons instincts, dit Isidora, ne sont-ils

» pas invincibles? A qui la faute, si nous sommes condamnés à périr » ou à les étouffer? A la société, sans nul doute, à ses lois qui con- » trarient et mutilent la nature. »

La haine de la société implique celle de la famille et de l'inégalité des fortunes. La famille, aux yeux des réformateurs, rétrécit le champ des affections et substitue l'égoïsme aux élans généreux de la philanthropie. La propriété, c'est l'exploitation du plus fort par le plus faible; elle s'est établie « par le savoir-faire des uns et la simplicité des autres. » Tout le monde connaît ces lieux-communs du socialisme, qui ont été affichés au coin des rues, et cloués au sommet des barricades. M. Poitou ne les reproduit que pour faire à la littérature sa part de responsabilité dans les tempêtes qu'ils recèlent.

Ici se termine l'interrogatoire des accusés. M. Poitou, en recueillant les aveux du théâtre et du roman, ne dissimule ni l'indignation ni le dégoût qu'ils lui inspirent; mais il n'a rien exagéré, rien dénaturé; il s'est borné à dégager les sophismes les plus audacieux du luxe d'oripeaux qui les déguisait. Cette dure opération exécutée, il aborde avec assurance le sujet proposé par l'Institut, et constate, en moraliste habile, en observateur sagace, les ravages exercés dans les âmes par les théories qu'il a signalées. Cette seconde partie de son travail est beaucoup moins étendue que la première; mais elle est remplie de pensées et de considérations qui caractérisent très-bien la vigueur et l'élévation de son esprit. C'est là aussi que se révèlent les qualités de l'écrivain, qui, n'étant plus gêné par la nécessité de citer constamment des textes, s'abandonne au courant de l'inspiration, s'échauffe, se passionne et, dans la liberté de sa nature un peu âpre, un peu fougueuse, trouve toujours l'expression qui entraîne, l'argument qui maîtrise, ou le mot qui flagelle.

Le premier reproche que M. Poitou adresse à la littérature, — et ici il s'en prend autant à René et à Obermann qu'à Chatterton et à Lélia — c'est d'avoir, pendant plusieurs années, inoculé à notre société ce dédain des affections calmes et légitimes, ce goût de la mélancolie et des vagues rêveries, qui étouffent dans les cœurs le germe des grands dévouements, et paralysent l'essor des nobles facultés.

« L'homme est fait pour agir, dit-il, non pour rêver. C'est pour le » consoler, non pour le conduire que l'imagination lui a été donnée : » c'est comme un mobile, non comme une règle, que la sensibilité » a été mise en lui. Mais l'action n'est puissante et féconde que là où » la pensée est sérieuse et forte. Regardez les siècles de foi, les siècles » d'enthousiasme : là vous verrez des convictions ardentes susciter » des caractères énergiques ; là vous trouverez le courage dans les » épreuves, la persévérance dans les entreprises, les vertus mâles et » austères, les grandes œuvres et les grands exemples. »

En France, il est vrai, la maladie de René ne pouvait rester longtemps contagieuse. Mais elle n'a disparu que pour faire place à une épidémie tout aussi redoutable, celle du sensualisme, qui a engendré l'amour effréné du luxe, et suscité dans tous les rangs des convoitises insatiables. Ce mal, dont la littérature a si bien favorisé l'invasion, c'est encore celui sous lequel se débat la génération présente, et si l'institution sacrée de la famille s'est affaiblie, si l'autorité a été méprisée et foulée aux pieds, il faut l'attribuer aux graves perturbations qu'il a produites dans toute l'économie du corps social.

Cependant M. Poitou ne veut pas conclure, de l'influence exercée sur les mœurs par les romans et les ouvrages dramatiques, que la cause de la vraie civilisation est perdue, et que tout est en décadence parmi nous. Il sait ce qu'il y a de sève généreuse en France, et il voit autour de lui assez de courage et de vertu pour consoler des scandales du vice, assez de bon sens pour ne pas craindre le triomphe définitif du mensonge et de l'erreur. Est-ce à dire que la littérature lui semble en voie de transformation, et qu'il pressente une amélioration prochaine du goût public? Non, il l'avoue avec tristesse, rien ne lui présage un si heureux changement, et les succès de ce qu'on nomme aujourd'hui le roman réaliste lui prouvent au contraire que l'aurore d'une renaissance est encore loin d'éclairer l'horizon. Mais il a foi dans certains esprits supérieurs qui sont demeurés fidèles au culte du beau, et il espère que grâce à eux, les saines traditions littéraires ne seront pas dispersées au vent du siècle.

Le livre que nous venons d'analyser devait faire sensation. Nous ne répéterons ni les éloges dont il a été l'objet, parce qu'ils n'ajoutent

rien à son mérite, ni les injures qui ont été prodiguées à l'auteur, parce qu'elles n'infirment en rien ses jugements. Quant aux critiques consciencieuses, elles ont été scrupuleusement examinées et discutées dans la préface de la seconde édition.

Nous applaudissons sincèrement aux efforts de M. Poitou; nous croyons que ses protestations ne seront pas inefficaces, et nous voudrions que son ouvrage fût aux mains de tous ceux chez lesquels une littérature perverse n'a pas entièrement oblitéré le sens moral. Après cette déclaration, nous demandons la liberté de formuler quelques réserves.

Dans son dernier chapitre, M. Poitou, craignant qu'on ne l'accuse d'avoir fait le procès à toute la littérature, oppose aux mauvais livres, et cite, comme des compositions remarquables « par la pureté de l'inspiration, » les romans de M. de Vigny, de Jules Sandeau et de Mme Charles Reybaud. Assurément, il est impossible de confondre les productions de ces auteurs avec celles de Balzac ou de Mme Sand. Si elles sont inférieures, au point de vue de l'originalité des conceptions et de la magie de style, elles sont aussi; nous en convenons, beaucoup moins vénéneuses. Mais nous ne pouvons les considérer comme des œuvres d'une innocuité complète, ni comme des modèles à suivre. Parmi les romans de Sandeau, il en est quelques-uns, *Fernand*, par exemple, où l'on retrouve presque toutes les idées que M. Poitou a justement flétries. Ceux de Mme Reybaud altèrent ou méconnaissent le caractère d'institutions plus étroitement liées qu'on ne pense au salut des sociétés. Dans *Cinq-Mars*, M. de Vigny a travesti l'histoire, mutilé cette grande figure de Richelieu, à laquelle M. de Carné a rendu ses véritables proportions, et s'est fait l'écho des préjugés et des déclamations d'une école qu'on ne supposait pas la sienne.

Ailleurs, M. Poitou adresse un hommage enthousiaste à la philosophie contemporaine. Nous regrettons encore d'être, à cet endroit, en dissentiment avec lui. En général, il est vrai, les enseignements de la philosophie moderne font un heureux contraste avec ceux de la philosophie du dernier siècle. Cependant, il faut bien le dire, nous avons eu, avec Auguste Comte, dont M. Littré se montre aujourd'hui jaloux de continuer l'œuvre, une philosophie que les matérialistes et

les athées du règne de Louis XV n'eussent certainement point désavouée. Quant au rationalisme et à l'éclectisme, qui comptent plus de maîtres et plus de disciples, quelles forces ces systèmes ont-ils données à l'esprit humain, ou plutôt quelles vérites n'ont-ils pas ébranlées ? Sans doute, ils n'ont pas secondé directement l'action immorale de la littérature ; mais, en restreignant le cercle des principes religieux et en affaiblissant la certitude dans les âmes, ne se sont-ils pas rendus en quelque sorte complices des désordres que cette littérature a produits ? M. Poitou combat franchement le scepticisme, et il fait, sans restriction, l'éloge de Théodore Jouffroy. Nous ne savons comment concilier cette hostilité avec cette admiration ; car s'il est, dans notre siècle, une personnification du doute, c'est bien cet esprit malade et rêveur qui, après avoir usé sa vie et son intelligence en vaines recherches, s'écriait : « Au-dessus de toutes » les sciences humaines plane l'incertitude, et il est possible que ce » qui nous paraît vrai ne le soit pas. » Heureusement, comme chacun sait, Jouffroy est mort en préférant, — c'est M. l'abbé Martin de Noirlieu qui l'affirme, — « un bon acte de foi chrétienne à tous les systèmes qui ne mènent à rien. »

On nous répondra peut-être que tous les écrivains loués par M. Poitou ont respecté les vérités de l'ordre naturel, et qu'il n'a pas entendu en défendre d'autres contre les attaques du théâtre et du roman. La religion naturelle ! Oui, nous le savons, c'est l'unique débris que notre génération cherche à sauver, dans le naufrage de ses croyances. Elle a raison de s'attacher à cette planche, qui est un élément indispensable du vaisseau social ; mais c'est une illusion de croire qu'avec cette frêle épave elle pourra braver tous les périls du voyage. Oui, il y a une loi divine qui luit au fond de toutes les consciences humaines, *signatum est super nos lumen vultus tui, Domine !* Mais sa lumière est insuffisante, et il faut à l'homme un flambeau plus radieux pour se diriger à travers les obscurités de la vie. Bossuet a, sur cette matière, des paroles d'une inimitable beauté et d'une irrésistible éloquence. Nous ne redirons pas les arguments à l'aide desquels le célèbre orateur combat le naturalisme ; mais

qu'on nous permette d'emprunter, à un livre peu suspect aux rationalistes, une page étincelante de finesse :

« Il est dangereux, dit Montaigne, de ramener les loix à leur » naissance : elles grossissent et s'anoblissent en roulant, comme » nos rivières. Suivez-les contremont jusques à leur source ; ce » n'est qu'un petit sourgeon d'eau à peine recognoissable, qui s'e- » norgueillit ainsin et se fortifie en vieillissant. Voyez les anciennes » considérations qui ont donné le premier branle à ce torrent plein » de dignité, d'honneur et de révérence ; vous les trouverez si légiè- » res et si délicates que ces gens ici qui pèsent tout et le ramènent à » la raison, et qui ne reçoivent rien par autorité et à crédit, il n'est » pas merveille s'ils ont leurs jugements souvent très éloignés des » jugements publics.... Mais ils sont plaisants quand pour donner » quelque certitude aux loix, ils disent qu'il y en a certaines fermes, » perpétuelles et immuables qu'ils nomment naturelles, qui sont » empreintes de l'humain genre par la condition de leur propre es- » sence ; et de celles-là, qui en fait le nombre de trois, qui de » quatre, qui plus, qui moins..... Or, ils sont si défortunés, ils sont » si misérables, que de ces trois ou quatre loix choisies, il n'y en a » une seule qui ne soit contredite ou désadvouée, non par une nation, » mais par plusieurs.

» Il est croyable qu'il y a des loix naturelles, comme il se voit ès » aultres créatures ; mais en nous elles sont perdues, ceste belle rai- » son humaine s'ingérant partout de maistriser et commander, » brouillant et confondant le visage des choses, selon sa vanité et » inconstance.....

» Nous disons bien puissance, vérité, justice : ce sont paroles qui » signifient quelque chose de grand ; mais cette chose-là, nous ne » la voyons aulcunement ni ne la concevons....

» La participation que nous avons à la cognoissance de la vérité, » quelle qu'elle soit, ce n'est point par nos propres forces que nous » l'avons acquise. Dieu nous a appris cela par les tésmoings qu'il a » choisis du vulgaire, simples et ignorants, pour nous instruire de » ses admirables secrets....

» Les extrémités de notre perquisition tombent toutes en éblouis-
» sement, comme dit Plutarque.... Qui fagotteroit suffisamment un
» amas des asneries de l'humaine sapience, il diroit merveilles....

» Tout ce que nous entreprenons sans l'assistance de Dieu, tout
» ce que nous voyons sans la lampe de sa grâce, ce n'est que vanité
» et folie. L'essence même de la vérité, qui est uniforme et cons-
» tante quand la fortune nous en donne la possession, nous la cor-
» rompons et abastardissons par notre foiblesse. »

Au reste, ce n'est pas avec M. Poitou que nous sommes ici en contestation. Il y a dans tous ses jugements une sûreté que ne donne pas la simple connaissance de quelques vérités rudimentaires. Il a vécu dans la familiarité des grands génies chrétiens ; il a respiré dans une atmosphère imprégnée des vivifiantes senteurs de la foi, et la morale qu'il venge, c'est la morale de l'Évangile.

ALBERT LEMARCHAND.

L'ATELIER

DE

DAVID (D'ANGERS)

C'était l'un des hivers d'après mil huit cent trente;
On sortait du collége, et, d'un cœur plein d'attente,
On courait à Paris, chacun de son endroit,
L'un pour la médecine, et l'autre pour le droit.
Elles duraient encor ces batailles fameuses,
Qu'au théâtre, au salon, sur les places poudreuses,
Depuis cinq ans, livrait un peuple ingénieux.
La jeunesse en deux camps y partageait ses dieux.
La lyre de Hugo, celle de Lamartine,
Pouvaient-elles chanter après Boileau, Racine?
Le grand siècle a-t-il tout épuisé, tout fini?
Défendra-t-on Esther en sifflant Hernani?
Quand à Venise il prit sa palette enflammée,
Delacroix a-t-il mieux servi sa renommée,
Qu'Ingres en dessinant sans azur, ni carmin,
Par amour de la ligne et de Jules Romain?

Jouffroy conduit-il moins à Dieu que Lacordaire ?
Michelet a-t-il fait l'histoire assez austère ?
Ne l'a-t-on pas plus vraie en Guizot, en Thierry ?
Mozart et Beethoven ont-ils tué Grétry ?
Et si Donizetti nous a donné Lucie,
Rossini verra-t-il Desdémone obscurcie ?
Quand le geste est si beau, le génie aussi franc,
Pasta pâlira-t-elle auprès de Malibran ?

D'autres se demandaient, plus chastes et plus graves,
Et des choses du jour moins dociles esclaves,
Si l'ogive naquit du cintre byzantin ;
Si l'ingrat Raphaël, reniant Pérugin,
Pour la Grèce profane oubliant les vieux maîtres,
Ne s'était pas trompé de pinceaux et d'ancêtres ;
Par sa perfection redevenu païen,
N'avait pas introduit Armide au camp chrétien ?

Ainsi l'on disputait : et la guerre civile
Tout-à-coup par bourrasque ensanglantait la ville.
La liberté parfois se complaît à l'excès.
Mais bientôt, regrettant le travail et la paix,
Honteuse de se voir mariée à l'orgie,
La jeunesse jetait son bonnet de Phrygie.

Je ne saurais penser à ces jours loin de moi,
Sans regretter de même, avoûrai-je pourquoi !
Cette soif d'idéal qui dévorait les âmes.
Nous, jeunes gens alors, avions au cœur des flammes.
Amour, beaux vers, beaux arts, tout nous passionnait.
Pauvre, on se croyait riche, obscur, on rayonnait.
Mai reverdissait-il les tiges rabougries,
On allait voir s'ouvrir la rose, aux Tuileries,
Conter l'ode naissante aux zéphirs nouveau-nés,
Sans souci des boursiers à leur lucre acharnés.

D'un pas allègre et fier, on gagnait la mansarde;
Et l'étoile des soirs, dont l'œil d'or vous regarde,
Elle qui visita nos songes éblouis,
Dirait le pur sommeil et l'honneur de nos nuits.
C'est toujours l'idéal qui préserve et couronne.
Quand tout s'effeuille en nous, aux brumes de l'automne,
Ce bocage de fée, empli d'oiseaux chantants,
Verse encor des parfums qu'on croirait du printemps.

Or, en ce temps béni, dont je garde mémoire,
Notre David brillait de sa meilleure gloire.
En marbre, à la Vendée il dédiait Bonchamps,
Pour célébrer ces mots augustes et touchants,
Ce : *Grâce aux prisonniers!* qui délivra son père,
Abrégea la discorde et pardonna la guerre.
A la jeune Amérique il rendait Jefferson;
Et, vouant à Paris un autre Parthénon,
Au triangle géant de Sainte-Geneviève,
Chaque matin, lui-même il ciselait son rêve.
Partout où le génie épanchait des reflets,
Rien ne le détournait d'en buriner les traits.
Tout cédait à sa fièvre inspirée et féconde.
De Vienne, de Berlin, il rapportait un monde
De bustes merveilleux, tous parlant du regard :
Walter-Scott, d'Edimbourg, puis Goethe, de Weimar,
De Venise, Byron, qu'aux clartés de la lune,
Un soir, il entrevit errant sur la lagune.
Ces grands hommes l'avaient comme un des leurs traité.
Ils savaient que par lui, dans la postérité,
La gloire leur serait propice davantage,
Si de son ébauchoir ils tenaient leur image,
Leur image, non point masque matériel,
Vulgaire, comme tout ce qui touche au réel,
Mais vaillante, surprise au cœur, passionnée,
Et de rayons divins largement sillonnée!

Quand donc, pour mesurer leur moisson de lauriers,
S'en venaient à Paris, poètes, romanciers,
Artistes, voyageurs, conquérants, diplomates,
Ardents à respirer ces senteurs d'aromates,
Dont la France toujours allume l'encensoir,
Leur troupe élyséenne entrait, matin et soir,
Au splendide atelier que recélait la rue
D'Assas; chacun allait y quêter sa statue.
O jardin! ô maison, joyau de Chenavard,
Qui n'étincelle point par l'or, ni le brocard,
Mais qu'aux moindres détails la grâce attique effleure,
Et qu'Anvers eût offerte à Rubens pour demeure!
Salon où miroitaient coupes, armes, bahuts,
D'outre-Rhin, d'outre-mer, reconnaissants tributs;
Foyer qu'embellissait l'épouse noble et forte,
Digne par son grand cœur des deux noms qu'elle porte!

Dans ce cercle éclatant, David, nous t'avons vu.
Toi, pauvre enfant, parti d'Angers, si dépourvu,
Sans souliers et sans pain, sans besace garnie,
N'ayant pour t'abriter que l'aile du génie;
Plus tard, quand le frisson de la *Malaria*,
Aux Cartons de Saint-Luc, blémi, te foudroya,
Pour apaiser la soif dont te brûlaient les fièvres,
Qui n'avais pas de quoi payer le lait des chèvres,
Te voilà, récoltant l'hommage et l'amitié
De tout ce que l'Europe a de plus envié!

Dirai-je quelques-uns de ces porteurs d'offrandes?
C'est Humboldt, descendu des pics neigeux des Andes,
Lamartine, Cuvier, Chevreul, Scribe, Arago,
Manzoni, Mickiewicz, Châteaubriant, Hugo,
Lamennais, Soult, Nodier, Ballanche, Lafayette,
Tieck, Vigny, Listz, Musset, Pellico qui regrette
La giroflée éclose aux murs noirs des prisons;

Berzélius, du doigt démasquant les poisons;
Béranger, ranimant cette France attristée,
Par le rire d'Horace et les chants de Tyrtée.
Et toi, Paganini, diabolique esprit,
Sorcier du violon, qu'Hoffmann aurait décrit;
Et vous, que le génie ou la beauté fit reines,
Récamier, Sand, Morgan, Dorval, Mars, ô sirènes!

Lui, le grand modeleur, debout au milieu d'eux,
En blouse, un bonnet grec ceignant ses longs cheveux,
Fouillait leurs médaillons dans la cire ou l'argile.

Nul n'aurait soupçonné sa puissance virile;
Et peut-être on l'eût pris pour le pâle ouvrier
Né de la dernière heure au seuil de l'atelier,
Sans le feu d'un œil bleu qui, sous les blocs énormes,
Semblait voir palpiter la chair, saillir les formes;
Sans le discours vengeur, songeait-il par hasard
De Pologne opprimée, ou de *Chant-du-départ*.
Car si Buonarotti, Goujon et Polyclète,
De leurs plus chers secrets l'élurent interprète;
S'il n'est point de contours drapés de larges plis,
Que David n'ait, comme eux, agencés, assouplis;
Si Canova, dans Rome, honneur insigne et rare!
Lui confiant l'acier pour tailler le Carrare,
D'un Olympe obstiné de nymphes et de dieux,
Chaque jour, caressa le galbe sous ses yeux,
Lui, son cœur, sa pensée, en un autre domaine,
Goûtaient l'enthousiasme, et retrempaient la veine.
L'art pour l'art, le plastique, aussi noble qu'il fût,
Vînt-il de Phidias, ne fut jamais son but.
Ses déesses étaient la Liberté, la Gloire,
Son Olympe, un sommet brûlant de notre histoire.
C'est l'heure où la Bastille avec fracas croulait,
Où le marteau du peuple à grands coups descellait,

Comme un engin maudit d'antique servitude,
Les verrous du cachot où pourrissait Latude.
C'est l'ère fabuleuse où citoyens, soldats,
Chantant la *Marseillaise*, et cherchant les combats,
Pour sauver la patrie étranglée aux frontières,
Pieds nus, fusil au bras, quittaient pères et mères;
Quand quinze légions se levaient en un jour,
Qu'on se battait enfant à Fleurus; qu'au retour,
La moustache pendante, et l'âme enorgueillie,
On repartait grognard d'Egypte ou d'Italie!

La France commençait, finissait là pour lui.
Si ce fut une erreur, cette erreur n'a pas nui
A l'effort sans rival de son œuvre hardie.
Ce qu'elle eut d'enivrant a grandi son génie.
Oui, David y puisa l'énergie et l'ardeur,
Le geste du Condé, le front dominateur
Du jeune Bonaparte accourant à ses palmes.
Sous le bronze livide et les marbres si calmes,
Dans le plâtre, que peut pulvériser la main,
C'est ce qui fit couler à flots le sang humain.
Jusqu'à l'apôtre aimé qui sanglote au Calvaire,
Tout revêt le cachet de cette fougue altière.
Il n'envia qu'un soir au grand Dominiquin
Pour la Sainte-Cécile un luth de séraphin.

Sa vision nous lègue un Puget patriote,
Moraliste, qui croit que Dieu gardera note
Des humbles dévoûments comme des plus hautains;
Que, pour guider la foule à ses futurs destins,
Il faut l'émanciper par l'idée et l'exemple,
Laisser la forme pure à la porte du temple;
Que le torse divin du bel Antinoüs
Ne vaut pas de Bailly les civiques vertus.
Aussi, que de tableaux dont la philosophie

N'a pas même besoin que l'art la sanctifie,
D'épisodes dorés de l'attrait du roman,
Dans le rude granit inscrits éloquemment!
Cheverus, au grabat de mort du vieux sauvage,
Larrey, la trousse en main, sous les boulets en rage,
Fénelon, ramenant la vache du pastour,
Barra, pour le devoir, sabré sur son tambour.
Ses ouvrages partout sont les allégories
Du courage honoré, des lâchetés flétries.
Paré, Jean-Bart, Corneille, et toi, vieux Guttemberg,
Racine, Riquet, Foy, Talma, Saint-Cyr, Gobert,
Bichat, vous revivez sous sa main créatrice,
Par une œuvre épurée au feu du sacrifice,
Parce que vous avez couronné vos beaux noms
D'une fleur dont l'épine eût effrayé nos fronts.

Sa générosité, toujours ouvrant la bourse,
Dans cette erreur enfin n'a-t-elle pas sa source?
Soit qu'en l'ombre, il répande aux captifs, aux vaincus,
Plus que son fier ciseau ne lui rendra d'écus;
Qu'il dote avec amour Athènes la nouvelle
De l'innocente enfant dont la main droite épelle
Le nom de Botzaris gravé sur un tombeau,
Grèce qui du cercueil sent frémir son berceau;
Ou gratifie Angers du roi René, qu'escorte
De nos Plantagenets l'indomptable cohorte,
D'un Musée assemblant, aux yeux émerveillés,
Les colosses du maître, au loin éparpillés.

Ah! du labeur d'un seul, fruit, dépôt sans mélange,
Proclamons tout le prix de ce Musée étrange
Dont les voûtes jadis logèrent Borgia.
Le touriste le vit, et s'en extasia;
Car il veut de David, en la cité natale,
Moins la cariatide à pose triomphale,

Que l'ébauche hésitante où, dans la glaise, on croit
Sentir comme son souffle et l'ongle de son doigt !

Quelle âme a plus vécu du sol qui l'a nourrie !
Il en porta l'amour jusqu'à l'idolâtrie,
Jusqu'à peindre, en leurs champs déserts, nos laboureurs,
De Marengo, d'Arcole, inconnus batailleurs ;
Préférer au Paros, aux neiges de l'albâtre,
Le roc pyrénéen teint de couleur bleuâtre,
Disant que ce pays n'a pas besoin d'emprunts,
Que le marbre de France appartient aux défunts.

Ne repoussa-t-il pas, dans ses jeunes années,
Le gage étourdissant d'un monceau de guinées,
A Londres, qui voulait, par un mépris nouveau,
Qu'un artiste français retraçât Waterloo ?
« Ce n'est pas moi, dit-il, qui vendrai ma patrie,
» Et la souffleterai sur sa face meurtrie ! »
Or, savez-vous ce que valait ce monument ?
C'était une colonne à l'instar de Trajan,
Où nos braves soldats, en spirale guerrière,
Aux cieux eussent crié victoire à l'Angleterre !
Et savez-vous qu'alors le Lysippe angevin
Souffrait depuis six mois du tourment d'Ugolin.
Tant d'abnégation défie un Spartiate ;
C'est pour Artaxercès le refus d'Hippocrate.
Qui mieux que toi peindra désormais, ô sculpteur !
Philopœmen qui lutte, Otryades qui meurt !

Qu'un matin, l'ouragan loin de son toit prospère
L'emporte, tout son cœur languit et désespère.
Les bords athéniens lui sont indifférents.
Leur sentier d'oliviers blesse ses pieds errants ;
L'Hymète n'a pour lui que des cieux de fournaise ;
La brise qui lui manque est la brise française.

Il monte à l'Acropole, et dans les vapeurs d'or
Où s'embrasent coteaux, remparts, vagues du port,
Il cherche à l'horizon les voiles de Marseille,
Que cette brise émue enflait encor la veille.

Un jour, il en pourra ressaisir la fraîcheur,
Mais, hélas! sous le bras de l'éternel faucheur.
Il aura salué même les murs d'enfance.
Par un pressentiment dont Dieu seul a science,
Quand novembre aux forêts met de lugubres voix,
Il veut revoir Angers une dernière fois.
J'entends encor son pas dans l'escalier sonore;
Voilà son regard triste et doux; sa main encore
Presse ma main; sa bouche évoque le passé.
Je le vois qui s'en va souffrant, pâle, affaissé.
Aura-t-il retrouvé la maison de son père,
Et le vieux banc d'étude, où, d'un crayon sévère,
Prophétisant son vol, Delusse l'instruisit?.....
— Sous son noir mausolée, il ne me l'a point dit.

Qu'on s'étonne aujourd'hui du reflet populaire
Dont luisit en cent lieux le nom du statuaire;
De tout ce qu'il compta de fervents et d'amis
Dans les plus grands du siècle, et dans les plus petits;
De ce que la jeunesse, en radieux cortége,
Comme au temps où régnaient Léonard et Corrège,
Sûre de n'y franchir qu'un seuil hospitalier,
Pour l'entendre et le voir, peupla son atelier!

S'expliquera-t-on moins qu'en cette capitale,
Ce Paris, qui défend qu'on brave ou qu'on égale
Ses belles nouveautés et ses jeux éloquents,
Mais qui couve toujours la lave des volcans;
Babylone bruyante, où tant de faux prophètes
Aux carrefours d'alors électrisaient les têtes,

Quand leur doigt marquait l'heure où l'on tondrait l'agneau,
Et montrait Chanaan sous forme d'un niveau ;
Diserte Alexandrie, où plus d'un chef d'école
Doctement mania la plume et la parole,
Mais glissa le sophisme en l'emphase des mots,
Et même à la férule appendit des grelots....
David, d'en bas parti, fils naïf de lui-même,
Pur, honnête, cherchant le mieux, trouvant l'extrême,
A travers l'idéal, qui vit d'illusions,
Courant, sans soupçonner d'indignes passions,
Ait prêté, jeune ou vieux, une oreille attendrie
A l'abus se voilant du nom de la patrie !

L'artiste, l'œil au ciel, sait-il où vont ses pas !
L'abîme est sur sa route, il ne s'en doute pas.
Il a cru près de lui voir passer des ilotes.
Car, sa lèvre boit-elle au vase d'anecdotes
Qu'épanchent à pleins bords les journaux effrontés,
Pour faire bouillonner la fange des cités :
Gladiateurs parqués pour les plaisirs de Rome,
Vierges qu'on sacrifie au coffre-fort d'un homme,
Enfants que sur la borne on laissera périr...
Tout est pour lui fers à briser, bouche à nourrir.
L'imagination, cette folle Hespéride,
Par ses riants jardins à pommes d'or le guide.
Lui qui n'aperçoit là ni dragon, ni danger,
Pense qu'en notre monde on a tout à changer.

Mais, pendant qu'il s'égare ainsi, sa fantaisie
Dans les âmes aura soufflé la poésie ;
L'airain qu'il jette au moule anoblit le pays,
Subjugue, attire à nous les étrangers ravis ;
Apprend aux jeunes gens qu'il faut chérir la gloire ;
Qu'un peuple ne se creuse un sillon dans l'histoire,
Qu'avec ciseau, charrue, ou pique d'étendards,

N'a d'étoiles au front que bienfaits ou beaux-arts.
Et pour que la leçon n'en soit jamais éteinte,
Pour qu'elle soit un but de réflexion sainte,
L'hiver, au coin du feu, l'été, parmi les bois
Où, sur la mousse assis, l'on cause deux ou trois,
Quand pâlit le soleil derrière les ramées,
Il cloue à nos lambris les empreintes aimées
Des sauveurs de tous rangs, des poètes sacrés
Que son mâle génie aura transfigurés.
De ses contemporains passant la double attente,
Vivants, il les salue, et morts, pour eux augmente
Le prestige par qui s'incline l'avenir.
— S'il a fait tout cela, David ne peut mourir.

ADRIEN MAILLARD.

Octobre 1858.

CHRONIQUE.

Novembre est une époque de transition. Quand ce mois arrive, les arbres ont perdu leurs dernières feuilles, la brume enveloppe les horizons, l'automne expirante n'a plus de sourires, et tout ce qui possède parc ou enclos, splendide château ou modeste logis adossé au flanc de quelque colline, se hâte de regagner les foyers abrités contre la bise et les ennuis de l'hiver. La ville, alors, qui était muette et déserte, se remplit tout-à-coup de mille bruits. Les équipages circulent dans les rues, les fêtes et les concerts s'organisent, les cercles se remplissent, et tous les salons s'illuminent... Mais nous n'avons pas à faire la chronique des salons, et si nous constatons ici le réveil de cette foule brillante qu'on appelle le monde, c'est qu'avec elle nous reviennent tous les groupes savants que l'été avait aussi dispersés.

Le discours prononcé le 3 novembre, à l'audience de rentrée de la Cour impériale d'Angers, par M. Eugène Talbot, avocat-général, a été cette année, parmi nous, le signal du retour aux travaux intellectuels. Démontrer que du respect des lois dépendent la force et la durée des empires, tel est le but que s'était proposé l'éloquent et docte magistrat. Il y avait là matière aux plus hautes considérations philosophiques et religieuses. Il fallait étudier les constitutions des peuples, leurs mœurs, leur génie particulier, et retracer les principales vicissitudes de leur existence. M. Talbot a eu le mérite de satisfaire à toutes les conditions de ce beau et difficile sujet. Guidé par des maîtres tels que Bossuet, Montesquieu et M. Guizot, il a parcouru les annales des nations les plus célèbres de l'antiquité et des temps modernes, de Babylone et de l'Egypte, de la Perse et de l'Inde, de Rome et de la Grèce, de l'Angleterre et de la France, et partout il a pu attester que la prospérité s'élève ou décroît selon que les lois sont respectées ou violées. Quant au Peuple de Dieu et à l'Eglise catholique, l'orateur n'a pas voulu les appeler en témoignage, à raison même de la place exceptionnelle que ces deux sociétés occupent dans

l'histoire ; mais il s'est plu à rendre hommage aux enseignements divins dont elles ont été constituées les dépositaires, et il s'est incliné avec respect devant le caractère surnaturel de leur mission.

Quelques jours après, l'Ecole d'enseignement supérieur rouvrait aussi ses portes, et reprenait ses leçons impatiemment attendues. Le personnel des professeurs n'a subi aucun changement, et l'enceinte réservée au public est toujours trop étroite pour le nombre des auditeurs. Dans la classe de littérature, on s'occupe actuellement du théâtre, grave question qui relève à la fois de l'esthétique et de la morale. Dans la classe d'histoire, on s'achemine vers la Révolution à travers les infamies de la Régence et les débauches de la Philosophie : route périlleuse et, par endroits, d'une pente si rapide qu'il est facile de prendre, au passage, des victimes pour des coupables, des pamphlétaires pour des historiens, des déclamateurs pour des sages et des comédiens pour des héros.

Enfin la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers a tenu le 17 novembre, une séance très-animée. Après un savant travail de M. Th. Crépon sur la noblesse avant 1789, M. Adrien Maillard a donné lecture d'une pièce de vers dont nous nous abstenons de faire l'éloge, puisque nous la mettons aujourd'hui même sous les yeux de nos lecteurs. L'ordre du jour appelait ensuite un Rapport sur les mémoires présentés au dernier concours ouvert par la Société. Il a été décidé que la médaille d'or offerte par le Conseil général serait décernée à M. Godard-Faultrier, auteur d'un ouvrage plein d'érudition sur les *Monuments gallo-romains de l'Anjou*, et qu'une mention honorable serait accordée à M. Bonneserre de Saint-Denis, rédacteur de l'*Union de l'Ouest*, pour son intéressante *Notice sur Château-Gontier*.

Dans le domaine des arts nous ne trouvons rien à signaler, si ce n'est l'arrivée à Angers d'un buste de Jean Bodin, dû au ciseau de notre statuaire Maindron. Cette œuvre, d'une exécution remarquable, assure-t-on, appartient à M. Planchenault, président du tribunal de première instance, qui a publié, comme on le sait, une excellente étude sur le célèbre jurisconsulte angevin.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME QUATRIÈME

QUATRIÈME LIVRAISON. — JANVIER 1859

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1859

SOMMAIRE.

I. — Le château de Bonnétable (*suite*), par **M. Frédéric Piel.**

II. — Un mariage en 1706, par **M. Charles Thenaisie.**

III. — Beaupréau. — Documents extraits des manuscrits de **Joseph Grandet** (*fin*).

IV. — Poésie. — Rome, par **M. Paul Belleuvre.**

V. — Chronique. — A propos des derniers sermons de l'Avent, à Saint-Maurice, par **M. A. Lemarchand.** — Nouvelles diverses.

VI. — Bulletin bibliographique. — De la législation russe au point de vue de la liberté de conscience (note de **M. le** marquis du Prat). — Vie de saint Serené, par le **R. P.** dom Piolin. — Notre-Dame de Meurcé. — Guide des instituteurs de Maine et Loire.

LE CHATEAU

DE BONNÉTABLE[1]

(SARTHE).

Un événement des plus intéressants pour l'histoire de Bonnétable, et qui eut lieu sous les premiers seigneurs de la maison d'Harcourt, dont nous venons de retracer les faits et gestes, fut le changement du nom de *Malestable* en celui de *Bonnestable*.

Entre les années 1288 et 1313, ainsi que nous l'apprennent deux titres authentiques, quelques seigneurs étant venus se livrer au plaisir de la chasse dans la forêt de *Clossay*, et se trouvant en trop grand nombre pour loger tous au manoir, furent si bien hébergés à l'*hostellerie du Lyon-d'Or*, qu'ils voulurent que le nom de *Malestable* (*Malum Stabulum*) fût immédiatement changé en celui de *Bonnestable* (*Bonum Stabulum*), ce que le seigneur suzerain leur octroya sur-le-champ (2).

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome IV, page 65.

(2) Un fait, presqu'identique et d'une authenticité incontestable, est consigné dans un ouvrage récemment publié à Venise, sur l'antiquité de la famille *Bonaparte*. *Le antichita dei Bonaparte*. *Venezia*, *in-fol*. *1857*.

Dans cet ouvrage, MM. Frédéric Stephani et Lucien Beretta font connaître qu'originairement le nom de cette famille était *Malaparte;* mais le peuple les ayant toujours rencontrés dans ses rangs et à la tête de la *bonne cause*, ne voulut pas qu'ils conservassent un nom aussi peu d'accord avec la constance de leurs affections, et, de son autorité, il changea lui-même *Malaparte* en *Bonaparte*. (*Moniteur universel* du 17 mai 1858, p. 621. — *Rappeti*.)

Comme on le voit, la réputation culinaire de l'hôtel du Lion-d'Or ne date pas seulement d'hier; son enseigne même (*de gueules au Lyon-d'Or*) rappelle l'écusson de *Rotrou IV*, sire de Montfort et de Malestable, et la personne de ce preux seigneur qui, au XIIIe siècle fit bâtir, la maison (1), sous l'emblême de son courage et du sang généreusement versé par lui et ses aïeux sur les champs de bataille de la Palestine!

Mais revenons à l'histoire du château de Bonnétable, dont nous nous sommes un peu écarté.

Le prix fixé en principal à 4,450 livres tournois, pour le travail des ouvriers employés à la construction de ce château, nous semble aujourd'hui bien peu élevé, lorsqu'on examine le monument. Cette somme, que représenterait aujourd'hui celle de 122,375 fr. (2), était pourtant bien en rapport avec les besoins et les usages d'alors. On peut en juger par le curieux document qui suit :

« Au dict temps (règne du bon roy Louis douziesme), les vivres » et toutes marchandises estoient à prix compétant : le bon vin » françois et de Bourgogne nestoit vendu que deux sous le pot, et le » plus excellent de Beausse et d'Orléans deux sols six deniers ou » trois sols au plus; et encores les artisans ès mecaniques nen » beuvoyent aucunement. Le septier de pommes nestoit vendu que » quatre francs et cent sols; il estoit si grande abondance de bled » que le froment ne se vendoit que deux ou trois sols le bouessau; » lorge dix huict deniers et vingt deniers : Et consequamment les » aultres vivres estoient à vil prix. La disnée a lhome a cheual, aux

(1) Lors d'une démolition qui eut lieu en 1836, les ouvriers trouvèrent quatre deniers tournois, du roi saint Louis, entièrement neufs, au fond d'une cachette existant dans l'épaisseur de la muraille. La cave est divisée en quatre compartiments, dont les voûtes semi-ogivales viennent reposer sur un lourd pilier du style roman tertiaire. Au-dessus de la porte d'entrée, est un écusson qu'empâte une couche épaisse de badigeon.

(2) On obtient ce chiffre en prenant 27 fr. 50 c., pour la valeur de la litre tournois, ou 2 fr. 75 c. pour le sol tournois. — Leber. Essais sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge. Edit. 1847, in-8°, page 80.

» plus fameuses hostelleries, ne coustoit que quatre et cinq sols, la » nuictée sept sols et sept sols six deniers au plus; et estoyent les » hostes passans bien traitez.

» Laulne de bon velours noir ne coustoit que cent sols et six » livres; satin et damas soixante sols, tafetas trente cinq et quarante » sols. La bonne escarlate cent sols; les aultres meilleurs draps » soixante et soixante dix sols, la lingette vingt cinq et trente sols, » les toilles de Hollande vingt et vingt cinq sols, les commeunes » toilles ne passoyent point dix et douze sols. Le millier de beurre » quarante et cinquante francs. La faczon d'un acoustrement ne » coustoit que quatre et cinq sols; les bonnets sept sols six deniers, » les chapeaux quatre sols, les soulliers à hommes sept et huit sols, » la journée de lhomme deux sols et de la femme dix huict et vingt » deniers, et le chapon deux sols et conséquemment toutes choses » à priz compétant. Lescu sol ne valloit que trente six sols et le tes- » ton dix sols. Le plus riche paysant ne payoit que cent sols ou dix » livres de taille au plus (1). »

A la mort de *Jehan de Harcourt*, arrivée vers 1488, la construction et la décoration du château étaient achevées, et *François de Harcourt*, écuyer seigneur baron de Tilly en Normandie, son fils et son successeur, n'eut à s'occuper que de l'agrandissement territorial de son domaine. Il fit beaucoup à cet égard, et l'on trouve, dans les actes du temps, différents achats et échanges de portions de terrains, joignant tantôt l'étang de la ville, tantôt les jardins et dépendances du *chasteau neuf de Bonnestable* (2) : ces actes sont arrêtés par lui, lors de son séjour audit château, ou en son nom, par *Loys Pillet*, châtelain de la *chastellenie* et *seigneurie* de Bonnestable. La principale de ces acquisitions, fut celle de la seigneurie de *Convoise*, à Notre-Dame de Vair, faite moyennant trois mille trente livres tournois,

(1) Recherches et antiquités de la Neustrie, par M. de Bras. Caen, 1588. Nouvelle édition, 1833.

(2) Titre du 22 mars 1491, devant Tailleboys, notaire à Bonnestable.

monnaie courante (1), suivant contrat, devant Taillebois, notaire à Bonnestable, en date du 14 juillet 1489, de damoiselle *Jehanne de Montéhier*, veuve de *Jehan de Bernard*, écuyer, demeurant à Convoise, seule et unique héritière de *Michel de Montéhier*, écuyer seigneur dudit lieu et de Convoise, et de *Catherine de Saint-Père*, ses père et mère, qui déjà avaient transmis à Jehan de Harcourt, les fiefs de Montéhier et de la Chetardière, à Aulaines, et différents autres biens.

Le 13 mai 1493, le roi Charles VIII donna *à son cher et amé cousin, François de Harcourt, escuier seigneur de Bonnestable et de Convoise*, des lettres de jussion, à l'effet de faire cesser une contestation existant avec *Jehan de Bernard*, fils de la Dlle Jehanne de Montéhier, au sujet de la vente de la seigneurie de Convoise, qu'avait faite celle-ci.

François de Harcourt s'occupa avec activité, non seulement de ses affaires particulières, mais encore des affaires publiques.

Il assista en personne, les 8 et 15 octobre 1508, à la révision et à la publication de la coutume du Maine; puis, il rentra dans la vie privée, et après quelques années d'une existence paisible, il mourut vers 1514, laissant de *Anne de Saint-Germain* deux enfants en bas âge : *Jehanne* et *Gabrielle de Harcourt*, qui épousèrent, toutes deux, *Charles de Couesme*, chevalier, seigneur baron de Lucé, dont l'humeur chicanière (quoiqu'en dise son épitaphe) causa plus d'un souci à sa belle-mère et la força d'implorer la protection du roi François Ier (2).

Peu de documents nous parlent de *Charles de Couesme*, qui résida constamment à son château de Lucé, où il mourut le 7 mai 1543, ainsi que l'attestait, avant 1793, son épitaphe existant sur l'un des piliers de l'église de Lucé.

Les armoiries de Charles de Couesme étaient : « *d'or au lion d'azur* » *armé et lampassé de gueules.* »

(1) Ou 83,325 francs au pouvoir actuel de l'argent.

(2) Voir lettres de jussion du 12 juin 1529. Chartrier de Bonnétable. Anne de Saint-Germain favorisa l'église de Torcé, et donna peut-être les *vitres* du fond de l'abside où l'on croit remarquer ses armoiries : « *de gueules au chevron d'argent,* » *accompagné de trois besants de même.* »

Après la mort de *Monsieur de Lucé*, comme on disait alors, son opulente succession passa entre les mains de son fils unique, *Loys de Couesme*, qui épousa *Anne de Pisseleu*, fille d'Adrien de Pisseleu, seigneur de Heilly, et de Charlotte d'Ailly.

Nièce et filleule de cette célèbre duchesse d'Etampes, qui fut la maîtresse de François Ier, *Anne de Pisseleu* apprit de bonne heure le bon ton des dames de la cour du roi chevalier, et cette galanterie qui ne fut pas trouvée sans reproche par les chroniqueurs de l'époque.

Loys de Couesme et son épouse firent leur habitation ordinaire du château de Bonnestable, et les registres de baptêmes font souvent mention d'eux, ainsi que de leurs enfants et des gens de leur maison, comme parrains et marraines des enfants appartenant aux notables de la localité et même à leurs vassaux. Les lacunes regrettables qui existent dans la série de ces registres, nous privent de renseignements positifs sur les membres de cette famille *de Couesme*, dont quelques-uns ont reçu le jour, ou sont morts au château de Bonnétable. Sans combler entièrement ces lacunes, les titres du chartrier nous viennent en aide, pour reconstituer, du moins en idée, l'éclat de ces existences opulentes et fastueuses.

Le château reçut alors, au dedans comme au dehors, tous les embellissements que permettait la fortune de ses possesseurs, et même plus, car ces dépenses, et celles qu'occasionnèrent les guerres auxquelles prenait une part très active le seigneur *Loys de Couesmes*, contribuèrent à grever sa succession de plus de quarante-neuf mille francs de dettes, chiffre effrayant pour le temps.

Par contrat en date du 24 décembre 1562, devant Me Ameslon, notaire à Soulitré : « Hault et puissant seigneur, Messire Loys de » Couesme et noble dame Anne de Pisseleu, son épouse, *estant à leur* » *manoir et chastel de Bonnestable*, achetèrent de noble Marin *Leloyer*, » seigneur de Pescheré, Saint-Hilayre et Genay, demeurant au *lieu* » *de Pescheré*, paroisse du Breil, la terre, fief et seigneurie de *Genay*, » avec les mestairies, moulin, étang, prés, bois, hommes, sujets, » vassaux, usaiges, et généralement toute la terre, seigneurie et » dépendances, et aussi le fief et seigneurie de *Joyeuse*, annexé à

» celui de Genay, le tout paroisse de Bonnestable, pour le prix *de* » *dix mille livres tournois.* »

Dans cet acte, qui fut l'un des derniers de Loys de Couesme, celui-ci prend les titres de *chevalier baron de Lucé, seigneur de Bonnestable, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de son ordre et son lieutenant-général ès-pays du Maine et du Perche, en l'absence de Monseigneur de Montpensier.*

Les luttes sanglantes qui eurent lieu entre les catholiques et les protestants, obligèrent Loys de Couesme à rejoindre l'armée du duc de Guise. Il partit à cet effet, de son château, vers les premiers jours de janvier (1562) (nouveau style 1563), et fut au camp situé entre Beaugency et Meung, d'où il ne devait plus revenir, car une note que nous retrouvons à la date du 12 février 1562 (avant Pâques), sur le registre des baptêmes de Bonnestable, nous fait connaître « que ledict jour a esté dit que Monseigneur de Lucé avoist esté » blessé au camp vers Orléans. Dieu veille (ajoute la note) qu'il nous » soit rendu et sy ainsy n'est, Dieu veille lui donner sa présence » sainte. *Amen.* »

L'histoire de France, par Henri Martin (tome IX), nous apprend, en effet, que le 5 février 1563, eut lieu le siége d'Orléans, par le duc de Guise; que le 6, on donna l'assaut à l infanterie protestante, au faubourg Portereau, et qu'à la fin de ce siége sanglant et meurtrier le duc fut assassiné, le 18 février, par Poltrot de Meré, gentilhomme calviniste.

L'absence du registre des sépultures, à cette époque, est d'autant plus regrettable, que Loys de Couesme nous semble être venu mourir à Bonnestable, entre les bras de sa femme et de ses enfants. Un titre du chartrier, que nous avons sous les yeux, du 18 septembre 1563 (après Pâques), nous indique que *Monseigneur de Lucé mourut pour le service du roy.*

Comme au temps de son mari, *Anne de Pisseleu* continua de résider au château de Bonnestable, avec les deux enfants alors mineurs issus de son mariage, *Jehan et Jeanne de Couesme.* On la voit, en

effet, figurer dans divers titres concernant la succession de Louis de Couesme, et dressés à l'effet de satisfaire aux paiements des dettes de cette succession.

Différents actes, faits à partir de l'année 1554, nous offrent encore la preuve de cette résidence : un acte de baptême du 6 janvier 1562, avant Pâques, indique comme parrains de l'enfant d'un sieur *Savare,* Mtre Marin *Fresnaye,* prêtre-curé de Fougère (procureur de Mgr de Lucé), et Me François *Chamberquin* (attaché à la maison de M. de Lucé, en qualité de Mtre d'hôtel), et comme marraine, dame Jehanne (*fille de noble homme Mgr Loys de Couesme*), tous de la paroisse. Le 3 avril 1567, une fille de Mathurin *Lebateur,* l'un des fermiers généraux de la terre de Bonnestable, eut pour marraines *Anne de Pisseleu,* veuve de noble homme Loys de Couesme, et *Jehanne de Couesme,* sa fille.

Enfin, le 19 janvier 1565, avant Pâques, Monseigneur *Jehan de Couesme,* écuyer, baron de Lucé, fut le parrain de l'enfant de Jehan Fouet, *tous de ceste paroisse de Bonnestable,* dit l'acte.

Ce *Jean de Couesme,* fils et héritier de Louis de Couesme, épousa *Françoise de Maridor,* dont il n'eut pas d'enfant, et qui se remaria, suivant l'abbé de Dangeau (1) à *Charles de Chambes,* comte de Montsoreau.

En 1570, *Jean* rendit aveu pour la terre et seigneurie de Bonnestable, et dans cet acte, il prend les titres de *gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, baron de Lucé et seigneur de Bonnestable.*

D'une humeur belliqueuse, et vivant le plus souvent dans les camps, *Jean de Couesme* ne figure dans aucun titre du chartrier; il fut tué à la tête de la compagnie qu'il commandait, au siége de Lusignan, en 1574.

Anne de Pisseleu survécut à son fils. On la retrouve citée dans un titre de 1577; nous croyons qu'elle mourut à son château de Bonnestable.

Après le décès de son frère, *Jehanne de Couesme* recueillit sa suc-

(1) Bibliothèque Impériale. Mss. de l'abbé de Dangeau.

cession. Cette femme, dont parlent les mémoires du temps, fut d'une piété exemplaire, et protégea les gens de lettres et les gens d'Eglise.

Elle épousa en premier mariage, en 1582, *Ludovic de Montafié*, seigneur de Montafié, en Piémont, dont elle garda toujours un religieux souvenir et duquel elle eut deux enfants : *Urbaine*, qui mourut sans postérité, épouse de *Louis de la Châtre*, baron de Maisonfort, maréchal de France, gouverneur du Berry, et *Anne de Montafié*, dont nous parlerons plus loin.

Jeanne de Couesme, pendant son veuvage, fit des dons considérables aux établissements religieux de ses domaines, et l'église du prieuré de Torcé possède encore une verrière, représentant le crucifiement, due à sa libéralité. Cette œuvre, de l'un des moines du prieuré, est d'une bonne exécution : au pied de la croix, se trouve la donatrice. On la reconnaît à l'écusson gravé sur son prie-Dieu : « *parti, d'or au » lion d'azur armé et lampassé de gueules* » qui sont les armes de Couesme (1).

Jeanne se remaria, par contrat passé en 1588, à *François de Bourbon, prince de Conti*, souverain de Château-Renaud, chevalier des ordres du roi, gouverneur d'Auvergne, de Paris et du Dauphiné.

Ce prince naquit à la Ferté-sous-Jouarre, le 19 août 1558, du premier mariage de Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, pair de France, marquis de Conti, comte de Soissons, et de Eléonore de Roye.

Après treize ans d'une union pleine de charmes, et pourtant mêlée d'inquiétudes, en raison de la position élevée du prince, Jeanne de Couesme mourut à Saint-Arnould en Beauce, le 26 décembre 1601, laissant à son mari la jouissance entière de toute sa fortune.

Il serait trop long de suivre dans tous ses détails la carrière aventureuse du prince de Conti ; lors de la prise du Mans, par Henri IV, au mois de décembre 1589, et de celle de la Ferté-Bernard en 1590, par le prince, au nom du roi, Bonnestable n'eut point à subir les

(1) Manuel du pèlerin à Notre-Dame de Torcé

effets désastreux de la guerre, le prince dirigeant les opérations militaires de cette place, où il séjournait alors : il l'avait fait fermer par des barrières et des portes de ville, et y avait mis bonne garnison.

Il y a lieu de croire, et c'est aussi l'opinion commune, que le roi de France est resté quelque temps, à cette époque, chez le commandant en chef de ses armées. Son portrait, peint sur le manteau d'une cheminée, d'après nature, assure-t-on, existait encore avant 1789, en témoignage de son séjour.

Pour garantir des atteintes de l'ennemi ce château où il habitait, le prince de Conti en fit garnir les meurtrières de longues couleuvrines, dont dix furent fondues en 1810, et employées à augmenter le poids des cloches actuelles de l'église; deux autres furent données à la ville de Bonnétable, dès l'an V de la République, par M. le duc de Luynes, et servirent de motif à la création d'une compagnie de canonniers. Deux lettres autographes, conservées dans le chartrier du château, et dont l'une, celle de Henri IV (la plus intéressante), a été publiée dans le savant ouvrage de M. Berger de Xivrey, furent adressées au prince de Conti, *à son chasteau de Bonnestable,* l'une par Henri III, le 26 septembre 1585, contresignée Brulard; l'autre, par Henri IV, le 18 mai 1593; ces lettres attestent, si l'on en doutait encore, la présence de ce prince *de lignage royal,* à Bonnétable, qu'il se plut à enrichir de beaux et utiles établissements (1).

Ce fut sans doute après le traité de Vervins, en 1598, qui donna à la France douze années de paix et de félicités depuis longtemps inconnues, que le prince de Conti et son frère, *le comte de Soissons,* vinrent habiter momentanément Bonnestable; l'on retrouve à chaque instant leurs traces dans les registres de l'état civil de l'époque, où ils figurent, ainsi que les gens de leur maison, comme parrains et marraines d'enfants de la localité.

(1) Le prince de Conti fit notamment construire, avec des bois de sa forêt, ce vaste hangar, nommé *la halle aux Marchands,* où il mit une horloge dont le timbre fut fondu en 1597; la vieille halle au blé, aujourd'hui démolie, et plusieurs maisons importantes, pour servir à l'habitation de ses principaux officiers.

Pour s'attacher davantage à son frère, *Charles de Bourbon, comte de Soissons,* épousa, le 27 décembre 1601, la deuxième fille de Jeanne de Couesme, *Anne de Montafié,* femme remplie de toutes les vertus, et dont les habitants du pays vénèrent encore la mémoire.

Nous empruntons quelques détails sur cet événement, à l'histoire inédite du Perche, par René Courtin, chroniqueur de l'époque (1).

« En ce temps, dit Courtin, les grandes émotions des guerres » civiles, qui estoient en ce royaume masquées du voile de religion, » le pauvre païs du Perche fut aussi fort affligé, n'y ayant aucun » prince qui en eût le soin particulier comme auparavant il y avoit, » nos pères ne scavoient à quel saint se vouer, en telles et si furieu- » ses guerres personne nestoit sûr ni libre en sa maison, quand » Dieu, plein de bonté et de miséricorde, jeta son œil sur notre » province, et par sa sainte providence y fit prendre être à ce ma- » gnanime prince *Charles de Bourbon,* fils de l'admirable, vaillant et » bon prince Louis de Bourbon, prince de Condé, et de la vertueuse » et sage princesse Françoise d'Orléans, qui fut né à Nogent-le- » Rotrou, où il a été nourri et élevé à la consolation de nos pères et » de nous, car dès lors et depuis, la fureur et l'insolence du soldat » fut adoucie, passant par le païs quand la nécessité du passage a » conduit les troupes par icelui, pour le respect que ce fils de saint » Louis, et fleuron des lys sacrés, succoit le laict de son enfance de » nos gras herbages. Puisse-t-il ce bon prince, avec cette royale » lignée des Bourbons, princes bons et vrais pères de la justice, vivre » éternellement en ce royaulme, et tant qu'il plaira à Dieu laisser » ce monde en son être, afin que soubz de si doux et bons princes, » nos enfans puissent vivre en repos et tranquillité, comme nous » faisons (1611). Ce seigneur fut conjoint par mariage avec la sage » princesse et vertueuse *Anne dame de Montaffié et de Bonnestable,* » fille du comte de Montafflé, qu'il épousa le 27e jour de décembre » 1601. Au temps de ce mariage nécessaire en ce roïaume pour la » prorogation de nos princes naturels et légitimes, mourut Madame » *Jeanne de Couesme,* mère de la princesse, ce qui retarda la joye

(1) Ms. de M. Léon de la Sicotière, p. 415.

» des époux. C'étoit une dame fort vertueuse et digne de sa qualité » de princesse, qui aimoit la vertu et les hommes vertueux, pieuse » et de grande religion, aimant justice, droiture et équité. »

Charles de Bourbon, comte de Soissons et de Dreux, seigneur de Château-Chinon, de Nogent, Chinon, Baugé et Blandy, gouverneur du Dauphiné et de Normandie, fils puîné de Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, mort à la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569, et de Françoise d'Orléans, duchesse de Longueville, sa deuxième femme, naquit à Nogent-le-Rotrou, le 3 novembre 1566, et fut fait chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit en 1585. Mécontent de la cour, peu de temps après, il se retira et embrassa le parti du roi de Navarre, avec lequel il combattit à la bataille de Coutras; il se trouva aux Etats de Blois, en 1588, combattit à Tours, et fut nommé pair et grand maître de France, par Henri IV, au mois de novembre 1589; servit au siége de Paris, en 1590, à celui de Chartres, en 1591 et à celui de Rouen, en 1592; enfin, après une vie entièrement employée au service de la France, Charles de Bourbon mourut à Blandy en Brie, le 1er novembre 1612, et fut enterré à la Chartreuse de Gaillon (1).

Ce Prince portait pour armoiries : « *d'azur à trois fleurs de lys* » *d'or,* qui est de France, *au bâton de gueules péri en bande et à la* » *bordure de gueules* (2). »

Le prince de Conti survécut peu de temps à son frère, le comte de Soissons. Il mourut à Paris, dans son magnifique hôtel du Temple, le 3 août 1614. Les éminents services qu'il rendit à la cause du Béarnais, dont il fut le plus ferme et le plus valeureux soutien, l'entraînèrent dans des dépenses s'élevant à un chiffre énorme : la terre de Bonnestable *fut saisie réellement* sur lui et sur la succession de Jeanne de Couesme, sa femme, et, après une procédure qui dura plusieurs années, cette terre fut adjugée par décret du parlement de Paris, en date du 28 août 1613, au profit de la dame Anne

(1) P. Anselme — Histoire de la Maison royale de France, tome Ier, titres du château.

(2) Armorial général. Mss. de la Bibliothèque impériale.

de Montafié, veuve de Charles de Bourbon, comte de Soissons, moyennant la somme de 180,000 livres; puis, en vertu d'un acte du 20 septembre 1613, Madame la comtesse de Soissons fut mise en possession réelle de la terre de Bonnétable et de la forêt de Clossay, par le sieur François *Levayer*, lieutenant-général de la sénéchaussée du Maine, commis à cet effet par le parlement.

Du mariage du comte de Soissons et de Anne de Montafié, naquirent trois enfants, dont le jeune âge se passa en grande partie au château de Bonnestable :

Le premier enfant, fut *Louis de Bourbon*, né à Nogent-le-Rotrou, le 11 mai 1604, pair et grand maître de France, comte de Soissons, de Clermont et de Dreux; fait chevalier des ordres du roi, le 1er janvier 1620, et nommé gouverneur du Dauphiné, de Champagne et de Brie. En 1612, il eut la jouissance des abbayes de Saint-Ouen de Rouen, de Jumièges, de Saint-Michel-en-l'Herm, de la Couture au Maine et de Froidmont, dont les bulles furent expédiées de Rome, sous le nom de l'aumônier de sa mère.

Ce prince, qui aimait à séjourner à Bonnétable, reçut dans son château, au mois de mai 1616, les salutations des échevins et du corps de ville du Mans, ainsi que nous l'apprennent les registres de l'Hôtel-de-Ville (1).

Nous pensons que le roi Louis XIII est resté au château de Bonnestable, au mois de juillet 1620, lors du voyage qu'il fit à cette époque au Mans, où il arriva, avec *Monsieur* et son armée, le 30 juillet, et fut complimenté à *l'entrée de l'allée des Capucins*, par le lieutenant-général de la province, Messire *François Levayer* (2). Il est croyable aussi que ce fut à cette époque, et non pas en 1614, que Louis XIII alla en pèlerinage à Notre-Dame de Torcé, où la tradition veut que ce roi soit venu.

Le comte Louis de Bourbon se signala dans les guerres contre les

(1) Annuaire de la Sarthe, p. 34, 1835.
(2) Annuaire *id.*, 1835, p. 39.

huguenots, au combat de Rié, en Poitou, en 1622; il assista au siége de la Rochelle, en 1628, et fit construire le fort *Louis*. En 1636, il commanda l'armée de Champagne, et défit 2,000 cosaques au combat d'Ivoi, le 31 mai. D'un esprit inquiet et soupçonneux, et craignant d'être arrêté sur un ordre du cardinal ministre qui gouvernait le roi et la France, il se retira à Sédan, y cabala avec les mécontents du royaume, et se joignit à une armée d'ennemis avec laquelle il combattit et défit le maréchal de Châtillon, à la *Marfée*, près de Sédan, lieu où il trouva la mort, le 6 juillet 1641, en poursuivant trop chaudement sa victoire. Son corps repose à côté de son père, à la Chartreuse de Gaillon. Le comte de Soissons eut un fils naturel, *Louis-Henri de Bourbon-Soissons*, qui naquit à Sédan, au mois d'août 1640, et qui fut légitimé par Louis XIV, en 1643. Nommé chevalier de Malte, abbé commendataire de la Couture et grand-maître de France, il épousa le 7 octobre 1694, Angélique-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg, fille de François de Montmorency, duc de Luxembourg, dont il eut *Louise-Léontine-Jacqueline* de Bourbon, dame de Dunois, mariée le 24 février 1710, à *Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse*, baron de Semblançay, en Touraine, tige de la maison actuellement en possession de la seigneurie de Bonnétable. Louis-Henri de Bourbon-Soissons mourut le 8 février 1713, propriétaire du comté de Châteaudun, que lui avait donné, avec une partie de la terre de Bonnétable, sa cousine Marie d'Orléans, duchesse de Nemours.

Le second enfant de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et de Anne de Montafié, fut *Marie de Bourbon*, qui naquit le 3 mai 1606, et fut mariée le 10 octobre 1624, à Saint-Germain-en-Laye, suivant Moréri, et le 6 janvier 1625, d'après le père Anselme, à *Thomas-François de Savoie*, prince de Carignan, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, grand maître de France, mort à Turin, le 22 janvier 1656, à soixante-dix ans. Thomas de Savoie laissa pour héritier *Emmanuel-Philbert-Amédée de Savoie-Carignan*, qui mourut le 23 avril 1709, à soixante-dix-neuf ans. Ce prince était rempli d'es-

prit, vaillant et hardi, mais parlait avec beaucoup de difficulté. Au mois de novembre 1684, il avait épousé Angélique-Catherine d'Este, morte en juillet 1722, et dont est issu, en 1690, *Victor-Amédée de Savoie-Carignan*, chevalier de l'Annonciade, qui devint baron de Bonnétable, en 1713, après la mort du comte Louis Henri de Bourbon-Soissons, dont nous venons de parler.

Marie de Bourbon mourut à l'âge de quatre-vingt-sept ans, le 4 juin 1692 (1).

Enfin, le troisième et dernier enfant du comte de Soissons et de Anne de Montafié, *Louise de Bourbon*, naquit à Paris, le 7 février 1603, et fut la première épouse de *Henri II d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville*, pair de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Picardie, puis de Normandie, prince souverain de Neufchâtel et de Vallengin en Suisse, comte de Dunois et de Tancarville, qu'elle épousa à Paris, le 30 avril 1617, à l'âge de quatorze ans.

Ce prince, qui avait su s'acquérir une grande réputation par sa bonté, sa bonne conduite et ses inclinations généreuses, commandait les armées du roi, en Lorraine et en Franche-Comté, lorsque sa femme mourut à Bonnétable, de la contagion, le 9 septembre 1637, dans la fleur de son âge (2), laissant pour lui succéder, *Marie d'Orléans*, née à Paris, le 5 mars 1625, et qui devint comtesse de Dreux en 1641, après la mort du comte Louis de Bourbon, son oncle. Elle fut mariée à Trie en Brie, le 22 mai 1657, à *Henri II de Savoie*, duc de Nemours; puis, après avoir hérité de tous les biens de sa

(1) La maison de Savoie-Carignan porte : *de gueules à la croix d'argent.*

(2) Registre des sépultures de l'église de Monsieur Saint-Sulpice de Bonnestable (Archives municipales) :

« Le mardi 9 septembre 1637, est morte Madame la duchesse de Longueville, de » la maison de Soissons, ès le temps que Monsieur le comte son frère estoit à Sédan; » c'est l'évêque de Beaumanoir qui a fait la cérémonie à l'enterrement de ladite » dame. »

Cet acte rectifie une erreur du père Anselme, de Moréry, de Lachesnaye-des-Bois et autres, qui tous répètent que le décès de la duchesse de Longueville eut lieu à Paris. Plus prudents, les historiens du pays n'en ont pas parlé du tout.

maison, elle mourut sans laisser de postérité, le 16 juin 1707, à Paris, âgée de quatre-vingt trois ans. Son corps fut enterré aux Carmélites de la rue Chapon, et non pas dans l'église de Bonnétable, comme on le croit dans le pays.

Cette année 1637 fut des plus désastreuses pour Bonnétable et ses environs. Dans une chronique manuscrite, rédigée en 1754, un sieur Moulin, jardinier du presbytère de Beaufay, donne, d'après des titres authentiques et les rapports de témoins oculaires, des renseignements fort curieux sur tout ce qui s'est passé de remarquable dans la paroisse de Beaufay, depuis 1489. Voici ce que nous lisons à l'année 1637 :

« Les guerres civilles, la religion prétendue réformée, avoient » accablé le peuple. On ne voyoit qu'églises renversées et profana- » tions; ces fléaux furent suivis de la famine et d'une peste violente » qui fit périr une infinité de personnes dans le pays. Elle fut si » grande, que l'on tint des assemblées pour établir une police, et on » fit ouvrir l'hôpital *du Sanitat* (au Mans), par le greffier, pour y » porter les pestiférés et pour se garantir du danger.

» On éleva dans la campagne sur les lieux les plus éminents, par » permission du seigneur évêque et des grands vicaires, des autels » pour y célébrer la messe; la peste régnoit à Beaufay, et les morts » étoient inhumés en pleine campagne (1). »

Les archives municipales de Bonnétable nous apprennent qu'à cette même époque, les baptêmes se firent dans l'église de Saint-Georges de Briosne, et que plusieurs bûcherons et sabotiers, morts de la contagion, furent enterrés dans la forêt, *faute de porteurs*.

La mort de la duchesse de Longueville fut dans tout le pays l'objet d'un deuil général, et malgré la maladie, chacun voulut rendre, le jour de ses funérailles, à cette vénérée comtesse de Soissons, *que tant on aimait*, dit une chronique, un témoignage de l'attachement sincère et inaltérable que l'on avait pour elle.

(1) Chroniques de J. J. Moulin, Mss., appartenant à M. Lambert du Chesnay.

Quelques années avant la mort de Madame la duchesse de Longueville, le château de Bonnétable reçut un accroissement considérable.

La suite nombreuse que chacun des enfants de la comtesse de Soissons amenait, lorsqu'ils venaient près de leur mère, avait depuis longtemps rendu trop étroit le vieux manoir édifié par l'Angevin Delandelles; aussi, pour plaire à ses enfants, Anne de Montafié commença-t-elle, en 1621, une construction dans la cour intérieure du bâtiment, qui servait tout dernièrement encore de cuisine et d'habitation aux vieux serviteurs de la châtelaine.

Placé à l'appui de la galerie qui reliait la chapelle, dont on changea l'emplacement, à la tour du sud-ouest, ce bâtiment est facile à reconnaître à ses grandes fenêtres aux doubles croix de pierre, sans moulures ni ornementation, à sa toiture élevée et pointue.

Les vieilles murailles du manoir en ruine de *Montcolin* s'écroulèrent alors sous la pioche du maçon, et leurs pierres servirent pour la nouvelle construction; les chênes séculaires, qui protégeaient de leur ombre les abords de l'église et de la chapelle Saint-Etienne, tombèrent sous la hache du charpentier, et les alentours du château devinrent bruyants et animés.

Ce fut à cette même époque (1621), et sur un terrain acquis d'un sieur Savarre, en 1620, qu'un jeu de paume fut établi en face le château, le long de la chaussée de l'étang de la ville.

Par une transaction du 27 novembre 1625, Madame la comtesse de Soissons acheta, moyennant une rente perpétuelle de 50 livres, tous les droits du prieur de Montcolain sur les bâtiments, cour, jardin, terre et droits afférents à cet établissement religieux.

La chapelle seule fut conservée (1), et la maison des bons moines servit d'habitation au gardien de cette partie de la forêt de Clossay.

Les derniers vestiges du vieux château disparurent, et son emplacement n'offrit plus, comme aujourd'hui, à l'archéologue et au rêveur, qu'un site pittoresque et les restes d'un souterrain, objet des contes et des légendes des paysans d'alentour!...

(1) Cette chapelle fut démolie en 1799.

Après une existence marquée par la pratique de toutes les vertus, *Anne de Montafié*, que deux de ses enfants et son mari avaient précédée dans la tombe, rendit elle-même son âme à Dieu, le 17 juin 1644, à l'âge de soixante-sept ans, dans cet hôtel de Soissons, rue du Bouloy, où elle s'était retirée quelques années auparavant, et qui devint si célèbre au temps de la Fronde (1).

Un ouvrage intitulé : *Noms féodaux* (2), nous fait connaître qu'en 1680, *Marie de Bourbon, princesse de Carignan*, et *Marie d'Orléans, duchesse de Nemours*, sa nièce, possédaient la seigneurie de Bonnétable.

Cette possession, que nous confirment encore les actes de l'état civil, différents titres de propriété (3) et une foule d'aveux féodaux, fut pour Bonnétable, où ces illustres princesses habitaient, pendant que leurs nobles époux guerroyaient pour le service du *Grand roi*, l'époque la plus prospère de son existence; aussi, la reconnaissance populaire se souvient-elle encore de *ces bonnes dames d'Almours*, que chaque jour l'on rencontrait, à la ville comme à la campagne, chez les riches comme chez les pauvres, partout enfin, où il y avait des misères à soulager, des consolations à porter!...

Cette époque fut aussi celle de nombreuses fondations qui subsistent encore, et dont l'énumération nous entraînerait loin de notre sujet, sans rien ajouter à la gratitude du pays.

Nous ne pouvons passer sous silence, néanmoins, l'établissement des sœurs de l'Enfant Jésus, ou de la Providence.

En 1689, le 11 mai, par acte devant Hodebourg, notaire au Mans, à l'instar de ce qu'avait fait pour les garçons, le 19 mai 1558, le

(1) Cet hôtel de Soissons, le plus illustre de Paris, après le Louvre, avait été construit sous Philippe-Auguste, au lieu où se trouve la Halle aux farines. Il fut habité par Catherine de Médicis. Les héritiers de cette reine le vendirent en 1606, pour 30,100 écus, au comte Charles de Bourbon-Soissons, dont il prit alors le nom.—*L'histoire des grandes Halles de Paris. Moniteur* du 2 mai 1853. Paul Dambly.

(2) Bettencourt, 1720-1721. Registre 11 et 14. (2 vol. in-fol. Paris, 1826.)

(3) Voir notamment un partage fait le 23 mars 1688 devant le parlement de Paris.

prêtre Nicolas Thiars (1), messire *André de Jonchères*, prêtre curé-doyen de Bonnétable, fonda, pour l'éducation des jeunes filles pauvres et pour soigner les malades, tout auprès du château de Bonnétable, une maison qu'il dota avec son patrimoine. Madame la duchesse de Nemours fit bâtir les classes et la chapelle, en 1700, et donna, en 1721, la cloche de la chapelle de son château pour sonner les exercices.

Par la mort de Madame la duchesse de Nemours, arrivée, comme nous l'avons dit, en 1707, la terre de Bonnétable advint pour partie, au prince Amédée de Savoie-Carignan, son unique et plus proche héritier, et pour autre partie à Madame la duchesse de Luynes, Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, donataire et légataire universelle de la défunte. Mais, par l'effet d'une transaction passée le 30 décembre 1719, devant Durand, notaire à Paris, la propriété entière de la seigneurie de Bonnétable, ainsi que celle d'autres domaines étrangers, dépendant du même héritage, fut acquise à Madame la duchesse de Luynes.

Trop jeunes encore pour s'occuper eux-mêmes de leurs affaires, Monseigneur le duc de Luynes et son épouse furent représentés dans cet acte, par Madame *Jeanne-Marie de Colbert*, veuve de M. *Charles-Honoré d'Albert*, duc de Luynes et de Chevreuse, leur aïeule, survivant à cette époque à tous les membres de sa famille. Pour arriver à cette transaction, une armée de géographes, d'arpenteurs et d'experts, vint établir son quartier général à Bonnétable, dans le but d'en visiter et estimer les biens ; leurs travaux furent longs et minutieux, et parmi les documents dessinés et écrits qui nous en restent, il en est quelques-uns d'un véritable intérêt historique. Pourtant aucun de ceux que nous avons consultés ne nous indique que M. le duc et son épouse aient constamment résidé à Bonnétable ; leur autorité était représentée par un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal, un greffier, sept avocats et cinq sergents.

(1) Voir testament de discrète personne Nicolas Thiars, prêtre, maître des écoles de Bonnestable, devant Me Pierre Gaudard, notaire audit lieu. — Archives municipales. — Ecole communale, m/5.

Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, mort chevalier des ordres du roi en 1758, était fils de Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse-Montfort, tué en 1704, près de Bellikeim, et de Marie-Anne de Courcillon, fille de Philippe de Dangeau. Il avait épousé en premier mariage, en 1710, comme nous l'avons dit déjà, Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon, princesse de Neufchâtel, fille de Louis-Henri, légitimé de Bourbon-Soissons.

La position du duc de Luynes, à la cour de France, fut des plus importantes; en 1715, le jour des funérailles de Louis XIV, il porta l'un des honneurs funèbres; en 1719, il fit campagne en Espagne, en qualité de mestre de camp d'un régiment de cavalerie; enfin, il prêta serment, et prit séance au parlement en qualité de pair de France, en 1723.

Bien que douloureusement affligé par le malheur qui l'avait frappé, le 11 janvier 1721, en le privant de son épouse bien-aimée, morte à 24 ans, après quelques jours de maladie, et malgré ses nombreuses occupations, M. le Duc ne se montra point indifférent aux intérêts de Bonnétable; et tout nous prouve qu'il aimait à s'occuper de ce qui pouvait contribuer à l'embellissement de cette ville. En 1742, il traita avec un sieur Demangeot, entrepreneur des ponts-et-chaussées en la généralité de Tours, moyennant la somme de 10,235 livres 7 sous, pour le pavage de la rue Royale, de la Grande Rue, des rues du Tripot, de Rosereuil, du Plat-d'Étain et des Écritures, et pour la rue Saint-Nicolas, depuis la Chapelle jusqu'au carrefour du Lyon (1).

Déjà, en 1733, il avait fait construire à ses frais, auprès du bief du Moulin de la Ville, un abreuvoir avec ses issues, vaste réservoir destiné à retirer les dernières eaux de l'ancien étang, que l'agriculture tendait à faire disparaître chaque jour.

Ces travaux, et tant d'autres aujourd'hui oubliés, firent regretter aux habitants de Bonnétable la présence au château de son généreux propriétaire, et la mort de celui-ci, arrivée en 1758, fut regardée comme une véritable calamité.

FRÉDÉRIC PIEL.

(1) Archives de Châteaudun.

UN MARIAGE

EN 1706.

Dans le département de la Vendée, à une lieue des bords de la Sèvre-Nantaise, on rencontre, au milieu d'un pays montagneux, la petite ville de la Flocellière, que dominent les pittoresques ruines de son antique château, dévasté par les colonnes infernales.

Les restes de la somptueuse demeure de l'illustre famille de Surgères auraient résisté longtemps encore à l'action du temps, si, transformés en carrière, ils ne tombaient pas chaque jour sous le marteau des démolisseurs. Ainsi disparaissent rapidement, au grand regret des antiquaires et des touristes, les derniers monuments historiques qui existent encore çà et là sur le sol de la France.

Le donjon, solidement construit, et par conséquent, offrant moins de prise à la pioche des destructeurs, élève majestueusement, à une grande hauteur, sa tête couronnée de machicoulis. On dirait un fier géant, qui, tout couvert de blessures, se tient encore debout, au milieu d'un champ de bataille jonché de morts. Par un magnifique escalier en granit, on peut monter jusqu'au sommet de ce bel édifice du moyen âge.

Lorsque je visitai la Flocellière, il y a quelques années, je fus vivement ému, en entendant un vieillard me raconter les incendies et les massacres dont ces lieux avaient été le théâtre en 1794. Ce fut le 27 janvier de cette année, qu'une colonne infernale, commandée par le général Grignon, vint y remplir sa mission, d'une manière si

horrible, qu'après son passage, on ne trouvait autre chose dans le pays que des ruines et des cadavres.

Ne voulant pas, sans doute, me laisser sous l'impression de ces tristes souvenirs, l'intéressant vieillard me parla ensuite avec enthousiasme de la splendeur du château de la Flocellière, avant la Révolution, et, au récit des glorieuses actions des Surgères, qui le possédèrent jusqu'à cette époque, il joignit l'histoire suivante :

C'était en 1706, par une belle et tiède soirée du mois de mai. Un vieux gentilhomme à la tournure distinguée, dont la taille raide et la physionomie un peu dure, dénotaient un homme de guerre, se promenait d'un pas lent au milieu des cours du château de la Flocellière. De temps à autre, ce promeneur solitaire levait tristement les yeux sur les hautes tours féodales, au faîte desquelles une troupe d'hirondelles, nouvellement arrivée, se reposait en gazouillant. La vue de ces gracieux oiseaux, qui reviennent chaque année nous annoncer le printemps, ne paraissait pas le distraire de ses mélancoliques pensées. Au contraire, on eût dit, en le voyant faire de brusques mouvements, et en l'entendant pousser quelques exclamations, que ce spectacle l'irritait ou lui rappelait quelque image funèbre.

Quel est donc cet homme, qu'un sombre chagrin semble accabler? C'est François de Granges de Surgères, lieutenant général, marquis de Puyguyon et de la Flocellière. Quel événement a pu troubler l'existence de ce puissant seigneur, qui, possédant gloire et richesse, semble avoir en partage tout ce qu'il faut pour être heureux? La mort d'un fils unique, tué en combattant vaillamment à côté de lui à la bataille de Spire, en 1703. Depuis ce jour fatal, le marquis de Surgères avait perdu toute sérénité, et pensait avec désespoir que l'illustre nom de sa famille allait s'éteindre. Cette idée l'obsédait sans cesse, et souvent, on l'entendait dire, quand il jetait les yeux sur le portrait de son fils : « O mon Dieu! à quoi me sert d'être un riche seigneur et de porter un nom célèbre, puisque cette fortune et ce nom ne doivent pas être transmis par moi à un héritier?.. »

Le marquis, il est vrai, avait encore deux filles, dont l'une, Jeanne-Françoise, ayant été déjà présentée à la cour, était en âge

d'être mariée; mais ces deux affections, si chères qu'elles fussent à son cœur, ne suffisaient pas pour consoler sa fierté.

Ce jour-là, Jeanne et sa sœur travaillaient à un ouvrage de tapisserie dans une grande salle du château, lorsque leur père, las de se promener, vint les rejoindre; il avait l'air plus soucieux que jamais.

— Mon père, dit Jeanne, on nous a appris aujourd'hui que notre cousin Gilles-Charles de Surgères venait d'être chargé par le roi de surveiller, avec le vaisseau qu'il commande, les côtes du Poitou et des îles voisines; sa frégate est en ce moment à l'ancre devant les Sables-d'Olonne.

— Le roi ne pouvait pas choisir un meilleur officier, répondit le marquis, en arrêtant son regard sur les traits purs et délicats du visage de Jeanne.

Les deux jeunes filles, assises près d'une lampe qui éclairait faiblement les coins de l'immense salle où elles se trouvaient, ne virent pas les yeux de leur père s'animer tout à coup d'espérance et de joie.

— Dieu soit béni! pensait le marquis; le nom des Surgères ne mourra pas avec moi!... Jeanne, sans s'en douter, vient de me suggérer une heureuse idée... Il faut qu'elle épouse son cousin Gilles, auquel je ferai passer, par substitution, mes titres et une partie de mes biens... Oui, mais Jeanne voudra-t-elle bien consentir à ce mariage?... Gilles a quarante-quatre ans. Depuis sa dixième année, il sert à bord des vaisseaux du roi. C'est un excellent officier de marine qui doit tous ses grades à des actions d'éclat. Malheureusement, en fait de littérature et de beaux arts, le vaillant capitaine est, je le suppose, d'une profonde ignorance. Encore, si son visage pouvait plaire à une femme; mais le pauvre Gilles, dans un combat contre Ruyter en 1673, a perdu un œil... Voilà, il faut l'avouer, un triste mari à offrir à ma fille, dont la beauté et la grâce ont fait sensation à la cour de notre grand roi. Je regrette d'être réduit à cette extrémité, et s'il existait au monde un autre Surgères, je n'imposerais pas à Jeanne un tel acte d'abnégation...

Le marquis continua ce monologue pendant quelque temps; puis l'orgueil nobiliaire l'emportant sur sa tendresse paternelle : « Ma

fille, se dit-il, sera la femme de son cousin, puisqu'il n'y a pas d'autre moyen de transmettre mon nom et mes titres... Jeanne opposera peut-être à ma volonté un peu de résistance; mais elle m'obéira, je n'en doute pas, parce que, dans nos familles, on sait se soumettre quand il le faut, et se sacrifier s'il est nécessaire. Après tout, Jeanne ne sera pas malheureuse, car Gilles est un honnête et brave gentilhomme, qui, s'il ne peut plaire, saura toujours se montrer digne d'estime. »

Le marquis ayant son plan bien arrêté, appela Jeanne, comme pour lui donner un ordre, puis l'attirant dans l'embrâsure d'une croisée, dont l'épais rideau déployé les cachait aux regards de son autre fille :

— Mon enfant, lui dit-il, tu connais le sombre chagrin qui me torture depuis l'instant fatal où ton héroïque frère a trouvé près de moi, sur un champ de bataille, la mort des braves?...

— Oui, mon père, et je partage votre douleur...

— Comme moi, tu déplores, n'est-ce pas, de voir le noble nom que tu portes prêt à s'éteindre?

— Oui, mon père.

— S'il était en ton pouvoir de conserver ce nom, illustré par tes ancêtres, tu ne reculerais pas devant un sacrifice?...

— Non, mon père.

— Eh bien! donne-moi la preuve de ton dévouement filial, en consentant à épouser... Gilles de Surgères.

La foudre, tombant tout à coup aux pieds de Jeanne, ne l'aurait pas plus terrifiée que cette proposition inattendue. Elle se sentit chanceler, et une pâleur mortelle se répandit sur son beau visage.

— Tu ne me réponds rien? reprit le marquis avec anxiété.

— Mon père, il m'en coûte de vous déplaire; mais, plutôt que d'épouser mon cousin, j'aime mieux entrer dès demain dans un couvent.

— Si c'est la voix de Dieu qui t'appelle, je ne te retiendrai pas; seulement, je trouve que tu prends une détermination un peu prompte, et je veux m'assurer de ta vocation. Tu ne sortiras pas du château pendant quinze jours. Si au bout de ce temps d'épreuve, tu

persistes dans ta résolution, nous nous séparerons, et tu revêtiras l'habit monastique.

Après avoir prononcé ces mots avec fermeté, le marquis parla éloquemment du caractère généreux de Gilles, de ses sentiments élevés, de sa bravoure et de sa loyauté, de toutes les qualités morales enfin qui compensaient si largement chez lui l'absence d'avantages extérieurs; puis il quitta sa fille, qui, après avoir fait quelques pas, se laissa tomber sur un fauteuil, le corps brisé par l'émotion, et le cœur désespéré.

On aurait tort aujourd'hui, de blâmer, sans examen, la manière d'agir du marquis. A l'époque où se passaient les faits historiques que nous racontons, sa conduite n'avait rien d'extraordinaire; il obéissait aux idées et suivait les principes qui régissaient alors la noblesse. Au reste, pour bien juger les actions des hommes, il faut toujours se reporter au temps où ils vivaient. A ce sujet, nous dirons, à la louange des gentilshommes de la Vendée, que, pendant les longues guerres du règne de Louis XIV, ils donnèrent l'exemple du plus chevaleresque dévouement, et nous pourrions citer des familles, qui, après avoir perdu successivement sur les champs de bataille plusieurs fils, s'éteignirent faute d'héritiers.

Le marquis, à la suite de l'entretien qu'il venait d'avoir avec sa fille, courut s'enfermer dans sa chambre. Là, il resta pensif un instant, puis, prenant une plume, il écrivit l'épître suivante :

« Mon cher cousin, aussitôt que tu auras reçu cette lettre, sans attendre une minute, fais seller un cheval et viens me trouver au château de la Flocellière. J'ai quelque chose de très important à te dire.

» Ton cousin dévoué :

» Marquis DE SURGÈRES. »

La lettre pliée et cachetée, M. de Surgères sonna André, son domestique de confiance :

— Tu vas monter à cheval à l'instant même, lui dit-il, et partir pour les Sables-d'Olonne. Arrivé dans cette ville, tu demanderas à

parler au capitaine de vaisseau, Gilles-Charles de Granges de Surgères, et tu lui remettras cette lettre.

— Oui, M. le marquis.

— A lui personnellement.

— A moins qu'il ne m'arrive un accident en route, la lettre de M. le marquis sera rendue demain à sa destination.

— Bien, dépêche-toi.....

II.

André, fils d'un fermier de M. de Surgères, était un jeune garçon vif, intelligent et très attaché à son maître. En arrivant aux Sables-d'Olonne, son premier soin fut de demander, dans une auberge, où il pourrait trouver le capitaine Gilles de Surgères.

— Parbleu! répondit l'hôte, vous allez le savoir immédiatement.

Et conduisant André dans la cuisine, il ajouta, en lui montrant quelques matelots attablés :

— Voilà justement des marins qui font partie de l'équipage de la frégate que commande M. de Surgères.

— Ce jeune homme désire parler à notre commandant? demanda un matelot nommé Loïc, qui avait une physionomie ouverte, mais l'air un peu railleur.

— Oui, répondit André, j'ai une lettre à lui remettre.

— Eh bien! mon garçon, donne-moi ta lettre, et avant une heure, le commandant en aura pris connaissance.

— Je ne dois la remettre qu'au capitaine.

— A lui-même?

— Oui.

— Alors, si c'est ta consigne, tu seras obligé, pour n'y pas manquer, de nous suivre à bord.

— Pourquoi donc? demanda André d'un air inquiet.

— Parce que le commandant est sur la frégate, qui va peut-être appareiller dans quelques heures.

— Qu'entendez-vous par appareiller?

— Cela veut dire mettre les voiles au vent, en un mot se préparer à partir... Ces gens de l'intérieur des terres, reprit le matelot en souriant et en regardant ses compagnons, sont si peu civilisés qu'ils n'entendent rien au langage de la marine.

— Mais, dit André, un peu choqué de la réflexion du matelot, comment pourrai-je parler à votre capitaine?

— Il faut tout simplement t'embarquer avec nous dans le grand canot qui est à terre en ce moment, puis nous te conduirons à bord.

— Quand allez-vous partir?

— A l'instant.

Une demi-heure après, le canot accostait la frégate.

André, émerveillé à l'aspect de ce bâtiment très élevé au-dessus de la mer, et tout hérissé de canons, demanda avec une certaine anxiété comment on montait sur le pont.

— Est-ce que tu n'as pas dans ta jeunesse déniché des nids de pies? demanda Loïc d'un ton goguenard.

— Bien souvent.

— Alors, ne t'inquiète pas de monter sur le pont, c'est chose facile; tiens, regarde les camarades et imite-les.

André, ayant vu les matelots grimper lestement, au moyen d'une échelle de corde qui pendait sur les flancs de la frégate, n'eut pas de peine à faire comme eux.

— Mon garçon, dit Loïc qui montait après lui, je suis content de toi; pour un paysan habitué au plancher des vaches, tu ne t'en tires pas mal...

— Conduisez-moi près du capitaine...

— Attends un peu; il faut savoir d'abord si le commandant peut te recevoir. On ne parle pas aussi facilement à un capitaine de vaisseau qu'au bailli de ton village... Mais, tu arrives bien, j'aperçois le commandant qui fume sa pipe, assis sur l'affût d'une caronade; l'instant est favorable, suis-moi...

Loïc et André, le chapeau à la main, s'avancèrent vers Gilles de Surgères, qui, en apercevant le domestique de son cousin, demanda d'un ton un peu bourru :

— Que veut cet homme?

— Vous remettre une lettre, commandant.

— Donne...

André, passablement interdit par ce rude accueil, donna le message du marquis de Surgères au capitaine. Celui-ci, tout en continuant à lancer des bouffées de fumée, lut la lettre; après quoi il la mit tranquillement dans sa poche en murmurant :

— Il paraît que mon cousin a quelque chose de bien intéressant à m'apprendre, et vraiment, si je n'étais pas obligé de partir de suite pour la Rochelle, je me rendrais à la Flocellière; mais, le service du roi avant tout. Puis, se tournant vers le matelot qui avait amené André :

— Loïc, dit-il, fais donner un verre d'eau-de-vie à ce garçon, et occupe-toi de lui pendant notre course en mer.

— Oui, mon commandant, répondit Loïc en entraînant André.

— Comment, vous allez naviguer et vous me gardez à bord?... dit André avec une sorte de terreur.

— Impossible de faire autrement, reprit Loïc. Au reste, tranquillise-toi. Nous avons aujourd'hui une fort jolie brise du large qui nous conduira d'une seule bordée à La Rochelle, où tu pourras te promener à loisir. En supposant que le vent reste le même demain, tu débarqueras aux Sables-d'Olonne, et tu retourneras chez ton maître, avec la satisfaction d'avoir fait en mer un voyage d'agrément.

— Cette excursion ne me tente guère, car j'ai entendu dire qu'on avait souvent des défaillances de cœur sur les navires...

— Si tu as la mauvaise chance d'être étourdi par le tangage, nous aurons soin de toi.

— Que ferez-vous?

— On veillera à ce que tu ne roules pas sur le pont, de babord à tribord... Mais avant tout, avale ce verre d'eau-de-vie; cela t'empêchera d'avoir le vertige.

Pendant que le pauvre André, peu rassuré, vidait son verre, l'équipage était très occupé à préparer tout à bord pour le départ. De vigoureux matelots, à l'aide des cabestans, arrachaient du fond de la mer les ancres qui tenaient encore la frégate captive. D'autres s'élançaient sur les haubans ou couraient sur les vergues. Gilles de

Surgères, tenant un porte-voix à la main, se promenait gravement sur le pont. C'était un homme fortement constitué, et dont tous les mouvements étaient brusques. Les traits de son visage avaient une expression un peu dure; mais en même temps ils annonçaient la franchise d'une âme droite et irréprochable.

Tout à coup, embouchant son porte-voix, le capitaine donna le signal du départ. Alors la frégate, se penchant à tribord, et laissant porter toutes ses voiles, s'avança gracieuse, comme ces oiseaux que l'on voit voler sur la mer, en effleurant de leurs ailes blanches la cime écumante des flots.

Une heure après, Loïc, qui remplissait près du commandant, l'office de domestique, s'approcha d'André qu'il trouva assis au pied du grand mât, avec une figure toute décomposée.

— Voilà un pauvre diable, dit le marin en l'examinant, qui se trouve moins bien ici qu'à l'ombre d'un grand chêne.

— Oh! oui, répondit André d'un ton lamentable.

— Tu es donc bien malade?

— Je souffre le martyre.

— Allons, du courage!...

— Je n'ai plus la force de me remuer, il me semble que tout danse et tourne autour de moi. Ah! que j'ai eu de malheur de mettre le pied sur ce maudit navire...

— Mon ami, j'ai entendu dire bien souvent à notre brave commandant, qu'un homme doit toujours être l'esclave de sa consigne... En venant à bord, tu as fait ton devoir, et, par conséquent, tu n'as rien à regretter; si le roulis t'agite un peu le cœur, ta conscience est en paix.

— Pourquoi ne m'a-t-on pas fait reconduire à terre?

— Parce qu'il était pour nous l'heure de partir...

André, en proie au mal de mer le plus violent, s'affaissa bientôt sur le pont, où il demeura étendu sans mouvement, comme une masse inerte, pendant tout le voyage.

III.

Quelques jours après, à la nuit tombante, trois cavaliers excitaient de la voix et de l'éperon leurs chevaux fatigués, afin de ne pas arriver trop tard au château de la Flocellière, dont ils étaient peu éloignés.

— Eh bien, M. Loïc, êtes-vous à l'aise sur votre monture? demanda André, qui, à certains mouvements faits par le marin, pensait, non sans raison, que ce cavalier peu expérimenté se trouvait fort mal en selle.

— Ma foi, j'avoue qu'il me tarde d'arriver.

— Vous êtes donc bien fatigué?

— Je n'ai pas l'habitude de cette navigation, et j'aime mieux le tangage que ces secousses qui détraquent les membres.

— Cela ne donne pas le mal de mer, du moins... Mais soyez patient; dans quelques minutes nous serons au terme du voyage.

— Tant mieux, mille sabords! car cette abominable selle m'a horriblement endommagé la peau que j'ai pourtant assez dure.

— Allons, je vois que vous aimeriez mieux être debout au pied du grand mât de votre frégate...

En disant cela, André riait de bon cœur.

— Ah! tu plaisantes, méchant rustre!...

— Pourquoi pas? Vous avez bien ri de moi, quand je faisais si piteuse mine à votre bord...

Loïc allait répliquer, lorsqu'en relevant la tête, il aperçut devant lui la masse imposante du château qui se dessinait dans l'ombre.

Aussitôt, il descendit de cheval, paraissant aussi heureux de se sentir les pieds sur la terre, que l'avait été André en débarquant aux Sables, à son retour de La Rochelle.

IV.

M. de Surgères attendait avec impatience l'arrivée de Gilles, et quand celui-ci entra au salon, le marquis l'accueillit avec le plus affectueux empressement.

— Probablement, mon cher ami, lui dit-il, tu ne te doutes pas du motif qui m'a fait t'écrire?...

— Je vous avoue, mon cousin, qu'en chemin, je me suis demandé bien des fois inutilement pourquoi vous m'avez appelé ici.

— Pour te faire une proposition qui, je le crois, te causera une agréable surprise.

— Je vous en suis bien reconnaissant, et je brûle de la connaître.

— Voudrais-tu te marier?

— Oui, si je trouvais la femme que j'ai rêvée.

— Et quel est ton rêve?

— Une femme distinguée de cœur et d'esprit, aimant les arts, la poésie, tout ce qui élève ou ennoblit l'âme, et, avec cela, portant un nom honorable.

— Diable! je te croyais plus prosaïque.

— L'extérieur trompe quelquefois; malheureusement mon éducation a été trop négligée, et je sais mal exprimer mes sentiments.

— En ce moment, mon cher Gilles, je trouve que tu parles fort bien, et il serait à désirer que la femme que tu as rêvée t'entendît.

— Hélas! elle ne voudrait pas de moi, sans doute.

— Pourquoi?

— Parce que je ne suis ni riche, ni beau, ni habile dans l'art de plaire.

— En admettant qu'il te manque ces trois choses, tu possèdes des qualités qui sont préférables...

— Lesquelles?

— Un bon et noble cœur, et un nom déjà illustre, dont tu as su, par ta vaillance, augmenter encore l'éclat.

— En entendant ces compliments par trop flatteurs, je me demande où vous voulez en venir?

— Je veux tout simplement te dire que les actions glorieuses que tu as accomplies sur les vaisseaux du roi, peuvent, si tu sais t'y prendre, enflammer l'âme d'une femme d'admiration pour toi, et tu ne l'ignores point, de l'admiration à l'amour, il n'y a qu'un pas.

— Mais, où trouver cette femme?

— Ici même.

— Qui donc?

— Ma fille Jeanne.

— Quoi! vous m'accorderiez en mariage ma ravissante cousine?...

— Oui, obtiens son consentement, et je te promets qu'elle sera ta femme... Voilà ce que j'avais à te communiquer... Est-ce là la femme que tu as rêvée?

— Oh! c'est mieux encore!... Obtenir la main de Jeanne, serait pour moi un bonheur inespéré! Mais, comment lui plaire?... Comment lui faire oublier mes défauts?... Je n'oserai jamais lui dire...

— Un capitaine de vaisseau, qui s'est fait remarquer par son intrépidité dans vingt combats, aurait peur d'une femme?... Allons, ce serait absurde!

— Et pourtant c'est la vérité. Près de ma charmante cousine, je sens que je serai timide comme un enfant. Ah! je serais bien moins inquiet s'il s'agissait d'aborder avec ma frégate un vaisseau anglais.

Un domestique vint les interrompre en annonçant que le souper était servi. A table, la conversation fut peu animée. Gilles, placé en face de Jeanne, qu'il regardait de temps à autre avec une muette admiration, n'était déjà plus maître du sentiment qui venait de s'éveiller en lui. Ignorant les tourments qu'il causait à cette belle jeune fille, il ne s'expliquait pas d'où provenait la pâleur de son visage et l'irritation qu'elle ne put entièrement dissimuler, lorsque, deux ou trois fois, il lui adressa la parole.

Jeanne se méprit sur le caractère des attentions dont elle était l'objet, et les regards furtifs de son cousin finirent par l'assombrir tout-à-fait. Mais le marquis de Surgères, qui observait tout avec la finesse d'un diplomate, se hâta d'intervenir pour éviter une explosion qui aurait détruit toutes ses espérances, et engagea adroitement avec Gilles une discussion où l'esprit naturel du marin et les précieuses qualités de son cœur purent se révéler.

Autant il y avait de contrainte et de malaise dans la salle à manger du château, autant il régnait de franche gaîté à la table des domestiques, où Loïc racontait, avec une verve intarissable, les histoires de quart les plus extraordinaires, et tous les exploits dont la carrière de son commandant était remplie.

V.

Le lendemain matin, quand Suzanne, femme de chambre de Mlle de Surgères, pénétra chez sa maîtresse, elle la trouva assise dans un grand fauteuil en face d'une croisée, devant laquelle une verdoyante vallée offrait aux regards un délicieux paysage. Jeanne paraissait extrêmement fatiguée, et ses yeux, rougis par l'insomnie, annonçaient qu'elle venait de passer une de ces mauvaises nuits, où l'action de l'âme, violemment agitée, brise les forces du corps. Par un contraste frappant, tout ce qui l'entourait avait un aspect riant et tranquille. Non loin du château, dans une prairie émaillée de fleurs, une jeune bergère chantait en gardant son troupeau. Les rossignols et les autres oiseaux faisaient entendre, au milieu des buissons, leurs joyeux concerts. Aucun nuage ne troublait l'azur du ciel. Un soleil radieux répandait des flots de lumière sur la terre, qu'il fécondait par sa douce chaleur.

— Mademoiselle est déjà levée? dit Suzanne en regardant sa maîtresse d'un air étonné.

— Il me semble qu'il est bien temps, et je te demanderai pourquoi tu as tant tardé à venir m'habiller?

— C'est qu'on s'est couché très tard hier, Mademoiselle.

— Et par quel motif?

— Parce que nous écoutions les curieuses histoires de M. Loïc, le matelot qui sert de domestique au capitaine de Surgères.

— Ah! je croyais que le capitaine était venu seul ici... Que dit cet homme de mon cousin? ajouta Jeanne d'un ton dédaigneux.

— Il en fait le plus grand éloge...

— Vraiment!... Il est fâcheux que tout le monde ici ne partage pas son opinion.

Suzanne en entendant sa maîtresse parler ainsi, et en voyant briller dans ses yeux un éclair de colère, n'osa rien répondre.

— Hâte-toi de m'habiller, lui dit Jeanne, pour que je descende au salon.

Après le déjeûner, qui fut encore moins animé que le dîner de la veille, Jeanne et son cousin, par une habile manœuvre du marquis, se trouvèrent seuls au salon. On devine quelle fut l'anxiété du capitaine. Jamais sur mer, en face des ennemis, ou en luttant contre la tempête, notre brave marin n'avait éprouvé une émotion semblable à celle qui le dominait. Pendant quelques minutes, il s'efforça de chercher une phrase aimable, sans que son esprit, frappé de stérilité par la crainte, pût lui en suggérer aucune. Il rougit et resta muet.

Jeanne, croyant son cousin d'accord avec son père, attribuait cet embarras à la honte qu'il devait éprouver en acceptant un rôle indigne d'un homme d'honneur. Aussi, tandis que le capitaine se creusait l'imagination pour trouver un compliment, la jeune fille, de son côté, se tenait sur la défensive.

Gilles, voyant que sa situation devenait de plus en plus pénible et ridicule, se décida enfin à adresser à Jeanne une question banale et insignifiante.

Mais Mlle de Surgères, abordant de suite le sujet qui la préoccupait, lui dit sèchement ce qu'elle pensait de sa conduite, et le traita avec une hauteur méprisante.

— C'est la première fois, répondit Gilles, que le capitaine de Surgères s'entend reprocher une lâcheté, et l'outrage lui est d'autant plus sensible qu'il lui vient d'une personne chère et respectée.

— N'essayez pas de me tromper... Mon père, nécessairement, a dû vous initier à ses desseins.

— Mon cousin, répliqua Gilles, avec un accent de franchise qui aurait convaincu toute autre femme moins prévenue que Jeanne, a eu la bonté de me dire qu'il ne me refuserait pas votre main, si vous daigniez me l'accorder...

— Puis il a ajouté, n'est-ce pas, que dans le cas où je résisterais, il userait de son autorité pour me forcer à contracter le mariage qu'il désire; et vous, que je croyais un homme de cœur, vous avez, sans hésiter, accepté cette proposition, qui vous ouvre le chemin de la fortune!...

Gilles, douloureusement surpris, en entendant suspecter de la sorte sa délicatesse et sa bonne foi, demeura un instant sans ré-

pondre; puis tout-à-coup, cédant aux murmures de son âme blessée, il s'écria :

— Si le marquis de Surgères m'avait tenu un pareil langage, Mademoiselle, je ne serais pas resté une heure sous son toît; et quand j'ai osé concevoir, encouragé par son conseil, la pensée d'unir mon existence à la vôtre, je n'ai songé à faire appel qu'à une volonté libre de toute contrainte, entièrement maîtresse de son choix. Imaginer qu'un homme, aussi dépourvu que je le suis de grâce et de séduction, pourrait, parce qu'il sentait en lui de nobles aspirations, et qu'il avait acquis un peu de gloire, devenir l'époux d'une jeune fille à laquelle Dieu a prodigué tous les dons, esprit, beauté, fortune, naissance, c'était une folle ambition, je l'avoue; mais je n'ai point cherché à réaliser cette union aux dépens de l'honneur, et rien ne justifie les cruelles paroles que vous venez de m'adresser. Peut-être regretterez-vous un jour d'avoir ainsi offensé et attristé un cœur qui vous était sincèrement dévoué. Quoi qu'il en soit, je n'emporterai d'ici aucun ressentiment, et votre image ne cessera pas de vivre dans ma mémoire...

Jeanne, qui n'avait jamais regardé son cousin que comme un être vulgaire, rude de formes et d'esprit, l'écoutait avec une émotion visible. Elle se sentit vaincue par cet accent loyal, par ce cri d'une âme généreuse que le soupçon indignait, et peu à peu ses répugnances s'effacèrent, pour faire place à un sentiment de profonde estime.

— Demain, reprit Gilles, avec une expression de tristesse qui acheva de toucher le cœur de Jeanne, je dirai à M. de Surgères qu'un ordre du roi me rappelle, et j'irai rejoindre ma frégate.

— Vous voulez partir? demanda Jeanne d'une voix adoucie et presque tendre.

— Oui, ma cousine, quoiqu'il m'en coûte de m'éloigner de ces lieux pour toujours...

— Vous comptez ne jamais revenir?

— Il le faut, répondit Gilles en soupirant, puisque votre bonheur et mon repos me condamnent à ne plus vous voir.

— Mon bonheur et votre repos peuvent s'accorder encore, dit

Jeanne, avec un sourire dont elle connaissait instinctivement l'irrésistible charme, si vous voulez oublier mes injures et accepter ma main.

Gilles se garda bien de refuser un pardon demandé avec tant de grâce, et saisissant la main que lui présentait sa cousine, il la couvrit de baisers et de larmes.

Un an après, le vieux marquis de Surgères tenait un petit-fils entre ses bras, et, dans l'élan de sa joie, il ajoutait à son écusson cette devise : *Post tenebras, spero lucem.*

CHARLES THENAISIE.

Nous croyons devoir ajouter ici, comme pièce justificative de cet épisode, la notice suivante, extraite du *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou,* publié par MM. Beauchet-Filleau et de Chergé :

« GILLES-CHARLES DE GRANGES DE SURGÈRES, marquis de la Flocellière et de Mauléon, s'embarqua volontaire, âgé de dix ans, en 1672, sur l'*Excellent,* et se trouva à la bataille de Solsbaye. L'année suivante, son navire se trouva aux combats contre les Hollandais, dans l'un desquels il perdit un œil. Il servit pendant trois ans sur l'*Illustre,* le *Prince* et le *Bon,* sous M. de Château-Regnault, et se conduisit de manière à s'attirer les éloges de ses chefs. Il servit ensuite dans la Méditerranée, et assista aux siéges de l'Escalète, de Taormina, et d'Augouste ; à ce dernier, remplissant les fonctions d'enseigne sur le *Fier*. Il fut fait, en 1680, enseigne par faveur et en raison de ses services, bien qu'il n'eût pas été garde-marine, et servit en cette qualité sur divers navires, tant en Amérique qu'ailleurs; fut placé en 1683 à la tête d'une compagnie de marine, distinction rare ; se trouva, comme enseigne, sur le *Hasardeux,* au bombardement d'Alger (1683), et s'y distingua tellement en volant au secours d'une galiote à bombes, et en contribuant puissamment à chasser les Anglais, que le roi le nomma lieutenant. Pendant le temps qu'il fut dans ce grade, il servit sous le marquis de Villette ; se trouva dans la flotte qui, sous les ordres de M. de Tourville, battit les Anglais dans la Manche ; fit partie des troupes de débarquement qui,

en 1691, s'emparèrent de Tingmouth en Angleterre; fut blessé à la bataille de la Hogue, et, par son sang-froid et sa belle conduite, empêcha les Anglais de s'emparer du vaisseau-amiral, auquel il mit le feu. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1694, et capitaine de vaisseau, « vu, comme le dit la commission du 1er janvier 1694, le » zèle et le courage qu'il fit paraître au brûlement de quatre vais- » seaux espagnols sur les côtes et dans les Alfages de Tortose, » et il fut promu à ce nouveau grade en présence de tous les officiers de la flotte, auxquels M. de Tourville dit, de la part du roi, de prendre exemple sur M. de Granges. Commandant le vaisseau le *Fourbe*, puis le *Saint-Jean-d'Espagne*, en 1695, il fut chargé de garder les côtes de France; alla ensuite, comme colonel en second, pour servir en Normandie sous le maréchal de Choiseul; puis monta l'*Amphitrite* (frégate), et les vaisseaux l'*Emporté* et le *Nieuport*, pour la garde des côtes; et se fit remarquer par une manœuvre si belle et si rare en forçant à l'entrée de la rivière de Bordeaux un corsaire biscayen d'abandonner une prise qu'il venait de faire, que le ministre de la marine lui écrivit une lettre pour le féliciter de la part du roi. Il servit en 1697 sur l'*Heureux*, puis sous M. de la Galissonnière, et à la paix, il fut nommé commandant de la marine aux Sables-d'Olonne, côtes du Poitou et îles adjacentes. Il mourut en 1717 sur son vaisseau et fut inhumé à l'Ile-Royale; son cœur fut rapporté à la paroisse de la Flocellière.

» Il avait épousé, le 31 mai 1706, Jeanne-Françoise de Granges de Surgères, marquise de la Flocellière, sa cousine, fille de François, marquis de Puyguyon, lieutenant-général des armées du roi, et de Françoise de la Cassaigne; dont il a eu : 1° Charles-François, marquis de la Flocellière, né en 1707. — 2° François-Louis, comte de Puyguyon, sous-lieutenant de grenadiers aux gardes-françaises, tué au siége de Philisbourg, en 1734. — 3° René-Charles, dit d'abord l'abbé de Puyguyon, qui fut ensuite garde-marine, et mourut à Saint-Domingue sur un vaisseau du roi, à l'âge de vingt ans. — 4° Anne-Françoise, mariée en 1734 au marquis de la Guierche. — 5° Hardouine-Henriette-Sidrac qui épousa, en 1743, Armand du Verger, marquis de La Rochejaquelein. »

BEAUPRÉAU [1]

Documents extraits des manuscrits de Joseph GRANDET, ancien supérieur du séminaire d'Angers.

Titre de fondation du chapitre.

« Comme ainsy soit que très hautte et très illustre princesse, dame Philippe de Montespedon, duchesse de Beaupréau, princesse de La Roche-sur-Yon, comtesse de Chemillé et de Ploran, dame des baronnies de Mortaigne, la Hardouinaye, Chollet, la Jumelière, Bazoges, les Montils, Briollay, la Mothe-Achard, Roche-Denier, Bain, Beaumanoir, Rennefau, le Guilledo, Gourmenay, Pont-Gard, Medrinac, Botister et Clasganory, étant en sa pleine santé et bonne disposition de sa personne, veufve de deffunct très haut et très puissant prince Monseigneur Charles de Bourbon, vivant duc, prince, comte et seigneur desdits lieux, gouverneur de la personne du roy, son lieutenant-général et gouverneur en son pays de Dauphiné, meüe de dévotion, et désirant l'augmentation du service divin, accomplissement des œuvres de piété, miséricorde et charité et pour le salut et remède des âmes de icelle ditte dame, dudit feu seigneur prince son époux, frère de Monseigneur Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, et dame Louise de Bourbon, fille aisnée et principalle héritière de la maison et duché de Bourbon, deffunct Monsieur Henry de Bourbon, fils dudit feu seigneur prince et de laditte dame Jeanne de Bourbon, aussy leur fille, messire Joachim de Montespedon et dame Renée de La Haye, son épouse, père et mère

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome IV, pages 85 et 161.

de ladite dame, et autres, ses parents et amis trépassez, et aussy pour satisfaire à aucuns vœux et promesses que pourroient avoir faits laditte dame et ledit deffunt seigneur son époux et ses dits père et mère, au désir, voulloir et affection, fonder, dotter et ériger en laditte ville de Beaupréau, en son église de Sainte-Croix dudit lieu, en l'honneur de Dieu et la glorieuse Vierge Marie, et monsieur saint Jean et de toutte la cour céleste du Paradis, un colliége, hospital et ausmônerie sous le nom, tiltre et invocation de saint Charlemaigne et de saint Philippe, pour l'augmentation du service divin, nourissement et sustentation des pauvres, instruction d'iceux, promotion des orphelins et autres pauvres enfants de son dit duché de Beaupréau, et pour l'entretenement d'yceux, leur donner de ses biens, pour ce est-il qu'en la cour du roy notre sire à Angers et de Monseigneur duc d'Anjou, fils et frère du roy, en droit leurs..... personnellement établis, laditte dame princesse étant de présent en cette ville d'Angers, soumettant, elle et ses hoirs, avec tous et chacun ses biens, leur confesse avoir aujourd'huy, pour les causes et considérations susdittes, fondé, dotté et érigé, et, par ces présentes, fonde, dotte et érige un colliége, hospital et maison de Dieu en laditte église de Sainte-Croix, sous lesdits noms, tiltres et invocations de saint Charlemaigne et de saint Philippe, et en mémoire dudit deffunct sieur prince et de laditte dame qui furent conjoints par mariage, en l'an 1540, le troisième jour de novembre; lequel sera fourny et composé de sept personnes, desquels il y en aura six prestres en tiltre de chanoines, desquels le plus ancien présidera au service et convocation de chapitre, et le septième sera un précepteur et régent pour instruire les enfants dudit hospital et colliége, desquels sera faitte mention cy-après, ès-arts libéraux et bonnes lettres selon la capacité et entendement desdits enfants, et de vingt pauvres enfants, lesquels ne pourront être receus audit hospital, qu'ils n'ayent sept ans pour le moins, et y seront nourris, instruits et entretenus jusqu'à l'âge de dix-sept ans; lesquels chanoines, avec quatre desdits enfants, pour le moins, seront tenus de dire par chacun jour, à perpétuité, en ladite église de Sainte-Croix, pour le salut et remède des aames de laditte dame, desdits seigneurs princes

père et mère de ladite dame, leurs parents et amis vivants et trépassez, matines, primes, tierces et grande messe, sextes, nones, vespres et complies, le tout à haute voix, selon l'ordinaire d'Anjou, et à heures compétentes, selon qu'il est accoustumé faire en les autres collégies de cette ville d'Angers, et à l'issue de ladite grande messe, un *Libera*, *De profundis*, avec le suffrage, *Adjuva nos*, et à l'issue desdittes matines, dire une messe de l'office de Notre-Dame, et une autre messe basse environ les huit heures de l'office de saint Jean, et sonner tout ledit office, selon qu'il est accoustumé faire ès autres colléges; l'un desquels six chanoines fera l'office de secrétain par chaque semaine; aussy il y aura, à chacune desdittes heures dudit service, quatre desdits enfants pour ayder à faire ledit service, et, de semaine en semaine; y aura mutation des quatre, et chacun en son rang et ordre, et aux jours de festes assisteront tous lesdits enfants audit service, et pareillement leur précepteur et régent; la collation, provision et institution desquels chanoines et précepteur, laditte dame a retenue et réservée, retient et réserve par ces présentes, à elle et ses successeurs, seigneurs dudit Beaupréau, pour y pourvoir de plein droit, cas de vacation occurrente, soit par mort, par mutation, résignation ou occurrente autrement, et lesquels chanoines, précepteur et enfans, au cas qu'ils seroient mal vivants, scandaleusement, et ne feroient leur devoir dudit service, laditte dame et ses successeurs, sieurs dudit Beaupréau, pourront de leur authorité, et de plein droit, déposer et destituer, et y en commettre d'autres en leur place, et au regard desdits vingt enfants, ils seront pareillement choisis et éleus par laditte dame la vie durante, et après son décès, par lesdits successeurs, sieurs dudit Beaupréau audit duché de Beaupréau, et non ailleurs, et natifs dudit duché, et au cas que lesdits seigneurs seroient absents, et qu'ils n'auroient commis ou donné pouvoir à homme de ce faire, au cas qu'il deffenderoit aucuns enfants dudit nombre, en sera pris et choisy audit cas par le séneschal et procureur dudit Beaupréau, un mois après la vacation avenüe, pendant lequel tems seront tenus lesdits officiers et administrateurs dudit Hostel-Dieu, en avertir ladite dame et lesdits successeurs, lesquels enfants ledit précepteur sera tenu bien

soigneusement et diligemment instruire ès-arts libéraux et bonnes lettres, et quand desdits enfants y en aura qui auront atteint l'aage de quatorze ans, en sera pris et choisi, par laditte dame et lesdits seigneurs, sieurs de Beaupréau, jusqu'au nombre de neuf, pour être mis en mestier et ès-arts méchaniques, scavoir : trois au métier de tailleur et couturier, trois au métier de menusier et trois au métier de serrurier audit lieu de Beaupréau, pour apprendre lesdits mestiers et y être en apprentissage chacun trois ans ; lesquels maîtres seront pareillement choisis par laditte dame et ses successeurs; sieurs de Beaupréau, ou ceux qui pour ce faire seront par eux commis, et, pour l'apprentissage de chacun, sera payé à chacun maître desdits métiers par chacun enfant dix livres par chacun an, et pendant lesdites trois années seront néanmoins nourrys audit hospital, et où il se trouveroit maîtres qui en voulussent faire meilleure composition, seront préférez, s'il plaist à ladite dame et lesdits successeurs, et, pour les réparations des ornements de laditte église, sera payé chacun an, par ledit administrateur de laditte ausmônerie, à celuy ou ceux des tailleurs ou couturiers qui auroient lesdits enfants en apprentissage le meilleur ouvrier, la somme de cent sols tournois par chacun an pour la réparation desdits ornements, de son état, et le surplus desdits enfants seront instruits auxdittes lettres jusqu'au dit tems de dix-sept ans, lequel atteint, ils seront tenus de sortir du dit hospital, et en leur lieu y en mettre d'autres, ainsy que dit est. Et pour la fondation, dotation et entretenement dudit collége et hospital, laditte dame a donné, légué, quitté, cedé, délaissé et transporté, et par ces présentes, céde, quitte, donne, lègue, délaisse et transporte à perpétuité et par don et fondation irrévocable, faitte entre vivants, la somme de douze cents livres tournois de rente annuelle et perpétuelle, rendable et payable, par chacun an, par les cartes de l'an, franches et quittes audit lieu de Beaupréau, ès-mains de l'administrateur dudit hospital, et laquelle somme de douze cents livres rendables et payables, ainsy que dessus, laditte dame a assis et assigné, assied et assigne par ces présentes sur la terre et seigneurie de Bain, pays de Bretaigne, et ses appartenances et dépendances, où elle ne seroit suffisante pour laditte assiete, sur la terre et sei-

gneurie de la Hardouinaye, Médrignac et Saint-Laymeuc, audit pays de Bretaigne, lesquelles terres et chacune d'icelles, ladite dame a expressément affectées et hippotéquées, et obligé au payement, continuations et assiette desdittes douze cents livres tournois de rente par chacun an, payables ainsy que dessus, sans que les autres biens soient aucunement subjects, à laditte rente, lesquels elle en a déchargé et décharge, et davantage a, laditte dame, promis et promet bailler, audit lieu de Beaupréau, logis pour loger lesdits chanoines, pauvres et précepteur, et les garnir de meubles jusqu'à la somme de trois cents écus, et outre, laditte dame a, pour laditte fondation, donation et entretenement dudit colliége et hospital, uny, annexé et incorporé, par ces présentes unist, annexe et incorpore, promis et promet faire unir et incorporer audit colliége et hospital les chapelles, chapellenies ou prestimonies qui s'ensuyvent, dont la présentation luy appartient comme estant de la fondation et dotation d'elle et de Messeigneurs les prédecesseurs à cause de ses terres et seigneuries; c'est à sçavoir la chapelle de l'Epinay desservie en l'église de la chapelle de Genêt, près ledit Beaupréau, la chapelle de Sainte-Marguerite desservie en l'église de Chemillé, la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste fondée en l'église du May, les quatre chapelles ou chapellenies fondées sous le nom de Saint-Georges au chastel de Mortaigne, les deux chapelles de Notre-Dame du Pont, et la chapelle fondée par les successeurs de La Roche-Denier, ses prédécesseurs, les chapelles de Notre-Dame de Bazouges et les prestimonies laissées par le testament dudit deffunct messire Joachim de Montespedon, sur laditte seigneurie de Beaupréau; touttes lesquelles chapelles et prestimonies étant comme dit est du patronage de laditte dame, sous le bon plaisir de Notre Saint-Père le pape et du roy, notre souverain seigneur, veut et consent être supprimée, à la charge touttesfois desdits chanoines, à continuer dire et célébrer, en la ditte église de Sainte-Croix de Beaupréau, le service divin deu pour raison desdits bénéfices, chapelles, prestimonies portées par les fondations d'icelles, et que lesdittes chapelles soient appellées à l'advenir les chapelles du chapitre et aumosnerie de Beaupréau, pour en être les revenus receus et recueillis pour l'administrateur

dudit hospital, qui sera l'un desdits six prêtres choisis et éleus par laditte dame et ses dits successeurs, sieurs dudit Beaupréau, pour avoir l'administration par trois ans seulement, sinon qu'il plaise à laditte dame et sesdits successeurs les continuer, auquel fait et recepte sera tenu ledit administrateur rendre compte, et les reliquats par chacun an, par-devant les officiers dudit Beaupréau, le procureur de laditte seigneurie appellé, et si par clôture de son dernier compte, il doit un reliquat, il sera tenu incontinent mettre ès-mains de son successeur en l'administration, sur peine d'estre privé et mis hors dudit collége et hospital, lequel reliquat, au cas qu'il excède la somme de deux cents livres, sera converti en acquêt de rente hypotéquaire ou héritages par lesdits chanoines au profit dudit hospital, ledit hospital garni préalablement des choses qui y seront nécessaires, lesquelles deux cents livres tournois de rente cy-dessus mentionnées, et revenus desdittes chapelles, seront convertis et employés par ledit administrateur en la nourriture desdits chanoines, maîtres et précepteur desdits enfants, et pour payer et bailler par chacun an, à chacun chanoine la somme de quarante livres, audit précepteur cinquante livres pour le vestiaire et entretenement desdits enfants qui seront habillez de blanc, ansy qu'il est accoustumé, payement des apprentissages de neuf enfants, qui seront mis à métier desdits couturiers, pour les réparations desdits ornements et autres nécessaires pour l'entretenement dudit collége et hospital; et au regard de celuy qui fera l'administration, il aura la somme de cinquante livres tournois par chacun an durant le tems de l'administration, ès-quelles seront comprises lesdittes quarante livres pour lesdits vestiaires, lequel précepteur, qui est de présent audit collége et hospital, soit payé la vie durant de laditte dame, à la raison de cent livres tournois par chacun an, et après le décès de laditte dame, s'il la survit, aura seulement la somme de cinquante livres par chacun an, ainsy que dit est, et davantage demeure tenu celuy qui dira par chacun jour de feste la grande messe, se retourner vers le peuple avant le *Lavabo*, et faire recommandation ès-prières pour les aames de laditte dame et autres dessus nommez; et lequel administrateur sera tenu faire registre de l'année et de la sortie desdits

chanoines et enfants, lesquels chanoines et précepteur feront en leur entrée serment solemnel en présence des officiers dudit Beaupréau, entre leurs mains, de bien et loyaument faire le service et charges dudit colliége et hospital, garder et entretenir irrévocablement les statuts et ordonnances d'iceluy et de tout le contenu en ces présentes, et de ce qui y poura être augmenté par ladite dame seulement, et faire lecture par chacun an, le premier jour de may, feste de saint Philippe, de la présente fondation contenue en icelle, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance, et pour l'observation d'ycelle, et réitérant lesdittes prières pour laditte dame et autres dessus nommés, solemniser ledit jour saint Philippe comme l'une des festes annuelles, et a promis laditte dame faire décréter et homologuer le contenu de ces présentes par Notre Saint-Père le pape, consentir à l'effect d'ycelles par ceux qui y pouroient avoir intérest et du tout leurs lettres à ses dépends; ét laquelle dame, faisant ces présentes, a révoqué, cassé, révoque, casse et annulle toutes autres fondations, legs, dons et augmentations d'église qu'elle pouvoit avoir par cy-devant faittes à quelques églises ou bénéfices que ce soient..... Fait et passé audit Angers, en présence de noble homme maistre Philippe Goureau, conseiller et maistre des requestes du roy notre sire, vénérable et discret maître Guillaume Richer, habitué en l'église d'Angers, honorables hommes maître François Grimaudet, conseiller et advocat du roy à Angers, Jean Goureau, sieur de la Chaillouère, advocat à Angers, et Guy Plancheneau, practicien en cour, demeurant à Angers, le dernier jour de mars 1570. La minute signée : P. DE MONTESPEDON, PH. GOUREAU, RICHER, GRIMAUDET, ROBERT, J. GOURREAU, PLANCHENEAU et HUOT, notaire. »

Madame la princesse réforma cette fondation à cause des bénéfices qui y étoient compris, et dont les seigneurs de Beaupréau n'étoient pas présentateurs, et elle le put si facilement, parce que les biens qui y étoient affectés luy appartenoient, et que M. le prince l'avoit fait sans qu'elle parut y avoir consenti et même eu de participation. Elle fit faire le mausolée qui est élevé au milieu du chœur ; les représentations du prince et de la princesse, en marbre blanc, y

sont à leur entier sur une table de marbre noir, et aux deux costez deux autres tables de marbre noir où sont les effigies du jeune prince de La Roche-sur-Yon tué par son cheval à l'aage de quatorze ans, faisant les exercices avec Charles IX, et de la jeune princesse aussy morte fort jeune. Elle le fit poser trois ans après la mort de M. le prince. Madame la princesse mourut le 12 avril 1578; je n'ay pu scavoir où elle a esté inhumée.

Depuis ce tems-là, on a changé l'assiette du revenu du chapitre, et la terre de Beaupréau est présentement changée de seize cents livres par an pour le collége. Sans prétendre m'arrester à raisonner sur ce changement, il y a de l'apparence que les héritiers de Madame la princesse, en partageant son bien, obligèrent messieurs de Saint-Phal, à qui Beaupréau tomba en partage, de se charger de satisfaire à la fondation. Le corps de deux de ces messieurs est à l'enfeu avec ceux des deux enfants de messieurs de Retz.

Il y a eu aussy quelque chose de changé à l'esgard des enfants. On les met en apprentissage sans les nourrir, et on leur donne soixante livres, chacune des deux années de leur apprentissage; il y a eu un règlement pour leur nourriture et entretien, chaque année qu'ils sont dans le collége, et l'administrateur a pour chacun quarante-cinq livres en argent et deux septiers de bled. Je m'oubliois de dire que si leur apprentissage dure trois ans, de manière que les cent quarante livres soient consommées, on leur donne en sortant un habit complet et une pistole.

Chaque chanoine est distribué de douze septiers, quelques boisseaux de bled à cause de son canonicat, et de quarante écus en argent, en deux termes, à la feste de Noël et à la feste de saint Jean-Baptiste, de deux septiers, quelques boisseaux de bled et 44 livres en argent à cause des fondations particulières qui ont été faittes par des habitants ou augmentées par les seigneurs de Retz.

Les chanoines, outre trois messes chaque jour pour les fondateurs, sont obligez d'aller processionnellement à Bellefontaine chanter une messe pour le repos de M. le prince le jour de saint Denis et le dix-huit juillet.

Ils disent tous les ans, le troisième aoust, une messe à deux heu-

res du matin, en mémoire et en action de grâces de ce que Jeanne Despeaux, dame de Beaupréau, mariée à Henry de Gondy, général des galères, duc de Retz, le 20 avril 1618, ne fut pas enlevée par le prince de Soubize, qui la prétendoit ravir, lequel à cette heure avoit investy le chasteau pour la surprendre, et qui avoit attaché un pétard à la porte pour l'enfoncer; mais qui, ayant été découvert, fut chargé par les habitants et domestiques de la dame qui l'obligèrent de s'enfuir, et luy firent manquer son coup. Cette messe est appellée la messe des pétards.

J'avois promis, au commencement de ce recueil, de donner au long l'inventaire des ornements du collége; mais j'ay cru n'en debvoir pas allonger ce mémoire, parce qu'ils ne sont plus tels qu'ils ont été, soit pour le nombre, d'autant que Madame de Brissac en a tiré une très considérable partie des meilleurs qu'elle envoya au Chastel, terre qui luy appartenoit, et dont l'église luy étoit recommandable, soit à cause que, de ce qui est resté, il n'y a plus que ces ornements dont j'ay parlé qui subsistent avec quelque éclat, et qui soient conservés avec quelque ménagement; les autres sont délabrés et presque par morceaux; il me suffira de dire, ce que j'ay appris de plusieurs anciens, que chaque feste avoit son ornement particulier beau et même magnifique.

Madame la duchesse de Brissac a donné à Beaupréau une relique de saint Anthime, évêque; je n'ay pu savoir où ce saint prélat a tenu son siége. Elle a fait réparer l'église, et carreler le chœur de pierres de taille.

Les chanoines ont fait l'office au romain dans le chœur, depuis leur fondation, jusqu'au voyage que fit à Beaupréau Madame la mareschalle de Villeroy, en 1693 ou 1694. Elle voulut qu'ils suivissent le bréviaire angevin, conformément à leur fondation.

ROME

Toi qui de Rome émerveillé contemples
L'antique orgueil qui menaçait les cieux,
Ces vieux palais, ces monts audacieux,
Ces murs, ces arcs, ces thermes et ces temples,
Juge, en voyant ces ruines si amples,
Ce qu'a rongé le temps injurieux...

JOACHIM DU BELLAY.
(*Antiquités de Rome*).

Ce fut mon tour aussi d'entrer dans cette place
Que le Christ expirant consacra de sa main,
Et pour un jour, des fils de Brutus et d'Horace,
D'accepter le surnom de citoyen romain.
Au qui vive gaulois de notre sentinelle,
Sous la porte du Peuple, à minuit je passais,
Et devenais l'enfant de la Ville éternelle
Aux accents d'un soldat français!

Quand l'aurore parut, pensif, pieux et libre,
Tout étonné de vivre où César a péri,
Trop ému pour rien voir, j'errais au bord du Tibre,
De ces grands souvenirs à l'avance attendri.
Et mon pied soulevant sa poussière féconde,
Foulait déjà ce sol, foyer de liberté,
Où Rome antique avait forgé les fers du monde
Avant que Dieu l'eût racheté.

Je foulais cette terre, orgueil de bien des âges,
Terre des dévouements et des ambitions,
Chère à tant de héros, de conquérants, de sages,
Et théâtre ébranlé de tant de factions.
Je marchais au milieu de la noble patrie
Des Gracques, des Camille, espoir des temps nouveaux,
Grande par ses vertus, grande par son génie,
Plus grande encore par ses tombeaux!

D'un coup d'œil j'embrassais déjà sous ses deux faces
La ville de Janus soumise à d'autres lois,
Sur le monde païen dont m'entouraient les traces,
L'histoire avait gravé de plus récents exploits :
Le labarum flottait aux murs du Colysée,
La croix ornait les lieux qu'avait souillés l'encan,
Et mon esprit rêveur promenait sa pensée
Du Capitole au Vatican!

Au Forum où jadis le Roi de l'éloquence
Calmait ou soulevait un peuple généreux,
Planaient autour de moi le vide et le silence,
Tout n'était que débris, et que fragments poudreux;
Et dernier orateur, au pied des Trois colonnes,
Derniers reflets des jours qui ne reviendront pas,
Le grillon confiait ses stances monotones
Aux frises que heurtaient mes pas!

Mon regard contemplait entre les sept collines
Ces rayons du passé, ces vestiges des arts;
Le néant des grandeurs s'étend sur ces ruines,
Le roitelet habite où régnaient les Césars;
De leur palais à peine on saisit quelque chose,
L'araignée aux arceaux a tendu ses filets,
Et dans l'ombre du soir le ramier se repose
Où Néron ne dormit jamais!

Le temple de Vénus, caduc et solitaire,
Ne reçoit plus l'encens des fragiles humains,
L'hirondelle y suspend dans la mousse et le lierre
Son nid pour sa couvée aux innocents refrains.
Le feu ne brûle plus au trépied des Vestales,
La sibylle bannie a dit son dernier mot,
Et les derniers éclats du chant des saturnales
Ont jeté leur dernier écho !

L'herbe croît aux gradins du vaste amphithéâtre
Dont l'hémicycle étend ses bras inanimés,
Et je voyais livrés à la chèvre du pâtre
Ces lieux où bondissaient les tigres affamés ;
Où siégeait le tyran, quelque moine en prière
Semblait intercéder pour tous ces oppresseurs,
Et laver à genoux sous ses larmes la pierre
Teinte du sang des confesseurs.

J'ai vu de Tarpéïa la roche funéraire,
Ministre toujours prêt des expiations ;
Mon pied a mesuré le caveau cinéraire
Où, las de leurs travaux, dorment les Scipions.
Ici, c'est le berceau de la triste Camille,
Là, le tombeau d'Auguste... à côté, par la mort,
De l'infamie un père a préservé sa fille,...
A côté le pied glisse encor...

Sans évoquer un nom, une tombe héroïque,
Dans ces murs affaissés on ne peut faire un pas :
Là-bas... c'est de Caton la dépouille stoïque,
Plus loin à Curtius l'abîme ouvrit ses bras ;
Tous sages ou guerriers dont Rome fit sa joie,
Exemples vénérés des générations,
Maintenant pour toujours endormis sur la voie
Ouverte à leurs ovations !

Dans la nuit où gisaient ces généreuses ombres,
La Rome d'autrefois, la Reine des cités,
Entre tous ses arceaux et ses portiques sombres,
Ses colonnes, ses ponts par le temps dévastés,
Ses pans de murs penchés et burinés par l'âge,
Et ses temples déserts, funèbres monuments,
Rome m'apparaissait comme le sarcophage
De ses gigantesques enfants !

Le Panthéon lui seul, parmi tant de ruines,
Fier, à nos yeux se dresse en son intégrité,
Mais sa voûte est muette ; aux rites des flamines,
Le monde ne veut plus puiser la vérité ;
L'aruspice est sans voix, ainsi que les augures,
Et dans un sang impur ne cherche plus les lois
D'un dieu qui par le sien a lavé les souillures
De tous les siècles à la fois !

Et puis sur la Rome endormie
Dans la nuit de l'antiquité,
Je voyais, pour une autre vie,
S'élever une autre cité.
Sur ces murs que ravage encore
La main du temps et du trépas,
Je voyais se lever l'aurore
Du jour qui ne s'éteindra pas !

Sous mes yeux gisaient d'autres tombes,
Bases de la nouvelle loi,
J'errais parmi les Catacombes,
Ce Palladium de la foi...
Je pouvais baiser la poussière
D'Agnès et de Sébastien ;
Dans ce berceau de la prière,
Comme moi tout était chrétien.

Ici, des grands martyrs de Rome,
S'exhale le souffle puissant,
Et l'on se sent presque un autre homme
Sur leur ombre, rien qu'en passant.
Pour commander à leur pensée,
Les lions ne rugiront plus;
Dans les combats du Colysée,
Les Césars restent les vaincus!

La fureur de la tyrannie
Dans ces lieux n'a rien effacé,
Et sur cette cendre bénie,
L'Océan barbare a passé.
Le deuil, l'hérésie et la guerre,
Du monde ont troublé le repos,
Et cent fois remué la terre
Sans déranger un de leurs os.

Un jour, Dieu calma la tempête,
Le premier pontife eut sa cour,
L'apôtre put lever la tête,
La tiare briller au grand jour.
Le sang des chrétiens dans l'arène
Coula pour la dernière fois,
L'Eglise règne... et cette reine
A ses pieds courbera les rois.

Dans l'épreuve et dans la souffrance
Avaient coulé ses premiers jours;
Mais soutenant son espérance,
Le ciel lui prêta son secours.
Aux lieux encor pleins de la gloire
Des Pline et des Agricola,
Du nom des Sixte et des Grégoire
L'écho retentissait déjà.

Mais cette terre volcanique,
A chaque génération,
D'une lave démocratique
Fera jaillir l'éruption :
Crescentius déjà se lève,
Et je vois la maison d'ici,
Où, victime du même rêve,
Naquit le fougueux Rienzi.

D'ici, les Guelfes à l'Empire
Ont envoyé plus d'un cartel,
Les flots de la haine en délire,
De la paix ont souillé l'autel.
Aux pontifes, dans leur colère,
La pourpre ne sert plus de frein,
Et les passions de la terre
Ont sillonné leur front chagrin.

La rage succède à la rage,
A la paix on se fie en vain,
La Réforme, dans son outrage,
Déchire le dogme divin.
Après la lutte de l'épée,
Revient la lutte des esprits,
Et bientôt l'Eglise usurpée,
De l'erreur souffre le mépris.

Mais de ces tristes temps s'apaisa la tourmente,
A la foi l'art prêta son langage divin,
Le génie inspiré du siècle de Bramante
Sous sa loi fit fléchir le doute de Calvin.
Déjà Saint-Pierre dresse entre les basiliques
Son front que le Très-Haut dore de ses rayons,
Et semble étendre au loin ses immenses portiques,

Pour bénir à deux mains toutes les nations;
De sa pensée aussi Michel-Ange l'éclaire,
Interprète du ciel, comme Dante autrefois,
Astres étincelants nés dans la même sphère
Et dans le même cours soumis aux mêmes lois.
Là, c'est chaque prophète en repos, qui se penche
Des arceaux sur le peuple en prière au saint lieu;
Des esprits réprouvés, c'est la sombre avalanche
Qui se crispe d'effroi sous le regard de Dieu.
Sous le marbre attendri, c'est la Vierge qui pleure
Sur ses genoux transis le Christ inanimé;
C'est Moïse si beau, si puissant, qu'on demeure
Devant lui tour à tour interdit et charmé.
Raphaël sème ici de coupole en coupole
Les bibliques héros du premier Testament,
Et là montre à travers une sainte auréole
Le Christ transfiguré qui plane au firmament.
Sous mille aspects divers, le peintre de Marie,
Ailleurs, avec cet art mystique et gracieux
Où se mêle à l'attrait la sainte rêverie,
Offre les traits divins de la Reine des cieux.
Plus loin de leurs rivaux se presse le cortège :
Bassano, Tintoret, le Guide et Titien,
Veronèse, Angelo, Léonard et Corrège,
Ces constellations du ciel italien!
Le style grec jadis sans foyer, sans patrie,
Depuis les Médicis n'est plus un orphelin,
Au sein du Vatican Phébus se réfugie,
Et Phidias s'assied à côté du Bernin.
Rome, de sa jeunesse, à nos yeux retracée,
Réunit dans ses bras les éléments épars;
A l'abri de la foi, là veille la pensée
De Virgile et d'Ovide au milieu des Césars;
De tous les temps enfin, là règne le Génie,
Depuis les purs rayons de l'art athénien,

Jusqu'aux restes vivants encor de Pompéïe,
Du profane camée au cilice chrétien.

Dis-nous, noble cité, puissance impérissable,
Toujours Reine du monde en tes divers destins,
En ton sein généreux est-il un grain de sable
Qui ne laisse un précepte aux fragiles humains?
Rome, spectre vivant, colosse de mémoire,
Toi qui ne peux dormir sous le poids de ta gloire,
Colonne dont le front touche à l'éternité,
Avant que le néant t'affaisse et te dévore,
Dis combien de débris proclameront encore
Ton immortalité?

PAUL BELLEUVRE.

CHRONIQUE.

A PROPOS DES DERNIERS SERMONS DE L'AVENT,

A SAINT-MAURICE.

L'éloquence sacrée, si haute et si brillante au temps de Bossuet et de Bourdaloue, si descendue et si amoindrie dans le XVIIIe siècle, malgré les missions du P. Brydaine, s'est relevée en France avec M. l'abbé Frayssinous, dont les conférences ont été célèbres sous l'Empire et sous la Restauration. L'auteur de la *Défense du Christianisme* n'était pas cependant un de ces génies supérieurs qui entraînent les esprits vers l'immuable vérité par des courants d'idées nouvelles, ou qui agrandissent et transforment tous les sujets qu'ils touchent. Il n'avait pas l'art de pénétrer profondément dans une question, d'y porter tout-à-coup une lumière éclatante et d'en éclairer ainsi les recoins les plus ignorés. Le style de ses discours n'annonçait d'ailleurs ni un écrivain de fine race, ni un rénovateur de la langue. C'était toujours le style de convention, aux périodes nombreuses et aux formes un peu solennelles, des prélats gallicans et des académiciens du dernier siècle. Mais M. Frayssinous eut le mérite de comprendre que le genre de prédication qui avait été en usage au sein d'une société homogène, et habituée à respecter l'autorité de l'Eglise, ne pouvait plus convenir à une génération sceptique, raisonneuse et impatiente de toute espèce de joug. Il s'écarta des anciennes traditions de la chaire, avec une audace qui plut à la jeunesse et la rendit attentive. Au lieu d'exposer simplement les dogmes et les mystères chrétiens, il les soumit à la discussion, combattit les arguments des incrédules, et prouva qu'aucune des affirmations de la foi n'est incompatible avec les exigences de la raison. Ce changement d'école, cette substitution d'un système de défense énergique à celui d'un enseignement qui semblait n'admettre que l'obéissance, produisit une heureuse réaction dans l'opinion publique, et, bien que l'orateur ne fît le plus souvent que vulgariser la théologie

des séminaires, on se rendit en foule à Saint-Sulpice, pour y entendre ses instructions mêlées de religion, d'histoire, de philosophie et même de politique. M. Frayssinous parvint à détruire beaucoup d'erreurs, à effacer beaucoup de préjugés, et il est certain que son influence, s'ajoutant à celle de M. de Châteaubriand, contribua puissamment à développer le goût des études chrétiennes, particulièrement dans les classes où le sensualisme avait exercé le plus de ravages.

Une autre série de conférences s'ouvrit à Notre-Dame, en 1835. Cette fois, c'était bien un génie original qui se révélait, un orateur inspiré qui venait expliquer les vérités surnaturelles du christianisme, dans un langage libre et fier, où la majesté se rencontrait avec la grâce, où une certaine témérité d'expressions s'unissait à d'exquises délicatesses, tel enfin qu'il devait être pour captiver de jeunes esprits tout enivrés encore des triomphes de la littérature romantique. Ce fut un événement à Paris, lorsque retentit dans la cathédrale la voix de M. l'abbé Lacordaire. L'ancien disciple de l'école lamenaisienne, réconcilié avec le Saint-Siége, parla de l'Eglise, de sa constitution, de son autorité, de ses rapports avec l'ordre temporel, et dans toutes ces graves questions, il déploya une éloquence si passionnée, si dominatrice, que l'archevêque de Paris, M. de Quélen, cédant à l'impulsion de l'enthousiasme général, le salua du nom de *prophète nouveau*. L'émotion fut bien plus grande encore, lorsqu'en 1841, le même prédicateur, mûri par les austères méditations du cloître, reparut dans la chaire de Notre-Dame, la tête rasée et couvert du froc de Saint-Dominique. Il vengeait alors en même temps la France et l'Eglise des sarcasmes du XVIIIe siècle et des colères de la Révolution. L'auditoire frémit d'admiration aux accents de cette parole généreuse et ardente, et si la foi ne se ranima pas immédiatement dans tous les cœurs, on sentit au moins que bien des idoles tombaient en poussière. Plus tard, les conférences furent reprises, et le P. Lacordaire consacra plusieurs années à dérouler devant une foule innombrable, enchaînée à ses lèvres, toutes les splendeurs de la doctrine catholique. Il décrivit successivement les effets de la religion chrétienne sur l'esprit, sur l'âme, sur la famille et sur la société; il montra les rapports mystérieux qui rattachent l'homme à Dieu, la sagesse du plan de la création, les conséquences de l'épreuve et de la chute, les grâces produites par le sacrifice du Calvaire, et ne s'arrêta qu'après avoir parcouru le cercle entier de nos joies et de nos infortunes, de nos vertus et de nos vices, de nos labeurs et de nos destinées. Aucune des nécessités de la tâche immense qu'il s'était imposée n'effraya

son zèle apostolique. Avec l'indépendance du moine qui ne redoute que les jugements de Dieu, il rappela leurs devoirs aux grands aussi bien qu'aux humbles, et quand il fut obligé de pénétrer dans la région agitée des passions, il sut analyser les sentiments les plus intimes et les plus tendres, ou flétrir les dépravations les plus profondes, sans s'écarter jamais de la réserve sacerdotale.

A la même époque, se faisait entendre la voix loyale et persuasive du P. de Ravignan, qui réclamait pour les membres de la Compagnie de Jésus la liberté que demandait le P. Lacordaire pour les fils de saint Dominique. Le disciple de Loyola n'avait ni le souffle puissant, ni les vibrations émouvantes du frère-prêcheur; mais on aimait le caractère évangélique de ses discours, la suavité de sa parole, et chacun se sentait imprégné d'un parfum de piété, en approchant de ce prêtre au visage d'ascète, dont la mort a été, il y a quelques mois, l'objet de regrets universels.

Les noms de M. de Frayssinous, du P. Lacordaire et de l'abbé de Ravignan suffiraient pour illustrer la chaire moderne et pour attester que l'éloquence sacrée, au XIXe siècle, peut soutenir le parallèle avec l'éloquence de la tribune et celle du barreau. Il en est d'autres, cependant, dont l'Eglise s'enorgueillit : ce sont ceux du P. Ventura, de l'abbé Combalot, du P. Lavigne, et surtout celui du P. Félix, qui s'est acquis depuis deux ans une juste popularité par ses belles conférences sur le Progrès.

Mais nous ne mentionnons que des célébrités, et, pour apprécier exactement l'état de la prédication contemporaine, il faut encore tenir compte d'orateurs auxquels la renommée ne manque que parce qu'ils sont loin du centre où se forment les réputations. Bornons-nous à citer deux exemples pris à Angers :

Pendant le carême de 1847, M. l'abbé Jules Morel, qui habite aujourd'hui Paris, fut appelé par M. Pasquier, curé de Notre-Dame, à prêcher dans cette église, devant une réunion composée d'hommes exclusivement. On connaissait l'acuité de son esprit et le charme de sa conversation. Tous les lettrés de la ville vinrent l'écouter avec empressement, et, durant plusieurs semaines, il fixa leur attention par sa parole vive et pénétrante. M. l'abbé Morel avait choisi les questions les plus ardues de l'enseignement catholique, telles que l'éternité des peines, les Indulgences, la Confession, l'Eucharistie, tout ce qui répugne, en un mot, aux intelligences que la foi n'a pas éclairées. Il répondit aux sophismes que la philosophie rationaliste oppose à ces dogmes, par des arguments ingénieux et parfois invincibles, puisés presque toujours dans les

passions et les goûts de la société actuelle; il fit comprendre, par des comparaisons neuves et inattendues, l'admirable économie des lois de l'Eglise; et, pour décrire les vertus chrétiennes, le dévouement des martyrs, les luttes héroïques de la sainteté, il trouva les expressions et les mouvements qui caractérisent la véritable éloquence. Les conférences de M. Jules Morel ont été publiées, et tout le monde peut contrôler l'opinion que nous exprimons ici. Quand elles ont paru, quelques critiques superficiels se sont récriés contre certaines excentricités de style, et il n'en a pas fallu davantage pour éloigner un grand nombre de lecteurs. Nous le regrettons, dans l'intérêt de ceux qui cherchent sincèrement la vérité, car il y a, dans ce livre, des pages lumineuses qu'on ne rencontre pas dans beaucoup d'ouvrages vantés et plus répandus.

Les sermons prononcés pendant la dernière station de l'Avent, à Saint-Maurice, nous fourniront le second exemple. Le prédicateur de cette station, M. l'abbé Bodaire, est depuis plusieurs années déjà l'orateur aimé de toute notre population. Lorsqu'il doit parler dans l'une de nos églises, la foule s'y porte, aussi nombreuse que lorsqu'il s'agit d'aller entendre une voix illustre, et il a le secret d'attirer autour de sa chaire beaucoup de ceux qu'effrayent encore les mystères de l'autel.

L'ordonnance de ses sermons est en général très simple, mais conçue avec art et dans les proportions les plus heureuses. Le style en est sobre, contenu, mais d'une belle eau et nuancé de tons harmonieux. Les pensées sont justes, élevées, et dénotent un moraliste habile à déchiffrer les appréhensions ou les espérances cachées dans les replis des cœurs. L'Evangile est la source où M. l'abbé Bodaire puise habituellement ses inspirations. Il relit sans cesse cette divine histoire; il en connaît toutes les maximes sublimes, tous les épisodes touchants ou lugubres; et il sait en tirer des applications, d'une vérité souvent saisissante, aux besoins de notre temps.

Voici, pour donner une idée de sa manière, l'un des thèmes qu'il a développés récemment dans la chaire de la cathédrale.

Un jour, l'apôtre saint Paul fut traduit devant le tribunal de Festus, président de Césarée, pour s'y justifier de prétendus crimes dont les Juifs l'accusaient. Agrippa, roi de Jérusalem, siégeait à côté du magistrat romain. Paul, après avoir étendu la main vers ses juges, raconta sa conversion sur le chemin de Damas, et confessa hautement sa foi dans Jésus-Christ. Festus ne put comprendre l'enthousiasme de l'apôtre, et l'interrompit en le traitant d'insensé. Saint Paul repoussa ce reproche avec

calme, puis se tournant vers Agrippa, il le pria de dire s'il ne croyait pas lui-même aux prophètes. Le roi de Jérusalem se troubla, et éludant la question : « Il ne s'en faut guère, répondit-il, que vous ne me persuadiez d'être chrétien » — « Plût à Dieu, s'écria Paul, qu'il en fût ainsi, et que tous ceux qui m'écoutent présentement devinssent tels que je suis, à la réserve de ces liens. » A ces mots Festus et Agrippa se levèrent, et, après un instant de délibération, il fût ordonné que saint Paul serait conduit à Rome.

Dans les trois personnages de cette scène imposante, M. l'abbé Bodaire découvre trois situations qui se renouvellent sans cesse dans l'humanité. Festus, c'est l'incrédulité tenace, qui nie toute révélation miraculeuse et ne veut voir dans les disciples du Christ que des hypocrites ou des fous. Agrippa c'est le demi-chrétien, le cœur hésitant qui redoute les jugements du monde ou qui craint de s'exposer à la persécution en affirmant la vérité. Saint Paul, c'est le croyant ferme et inébranlable dans sa foi, patient et courageux dans l'épreuve.

Aux Festus modernes, M. l'abbé Bodaire demande s'ils ont bien étudié la religion qu'ils condamnent; s'ils connaissent bien les preuves historiques et morales sur lesquelles repose son établissement; s'ils sont bien tranquilles dans leur dédain, sur les destinées de l'âme humaine; et s'ils ne ressemblent pas tous, plus ou moins, à ce philosophe du siècle passé, qui, dans le sanctuaire de l'intimité, faisait épeler à sa fille le catéchisme du culte dont il insultait publiquement les dogmes.

Pour les Agrippa, il analyse les causes de l'indécision et dévoile ce qu'elles cachent souvent de lâchetés et d'égoïsme. Il y a deux Christ dans l'Evangile, dit-il : l'un, plein de miséricorde et de douceur qui relève toutes les faiblesses, accueille tous les repentirs, et n'a que des paroles de consolation sur les lèvres; l'autre, qui se déclare le fils de Dieu, impose à ce titre des devoirs rigoureux, oblige la raison et l'orgueil à s'humilier, la force à s'incliner, la richesse à devenir tempérante, la pauvreté à ne pas murmurer, et qui menace les coupables endurcis de châtiments éternels. Agrippa veut bien rendre hommage au premier; mais le second lui fait peur. Pour le suivre il faudrait peut-être échanger le diadème contre une couronne d'épines, le manteau de pourpre contre un vêtement misérable, et de pareils sacrifices lui semblent trop durs, quoiqu'il pressente après tout, que les deux Christ, l'homme et le Dieu, pourraient bien ne former qu'un seul maître et un seul juge.

Enfin, M. l'abbé Bodaire, s'adressant aux hommes de foi et de courage,

leur montre dans saint Paul le modèle des vertus qui doivent distinguer le chrétien. L'apôtre ne dissimule pas la grâce qu'il a reçue ni l'amour que Jésus-Christ lui inspire. Il a été chargé d'évangéliser les peuples, et il s'aquitte de sa mission à travers tous les obstacles que lui suscitent la haine et l'ignorance; mais, dans l'ardeur de son zèle, sa charité ne se dément jamais, et on le retrouve partout tel qu'il se montre au tribunal de Festus.

Trois discours ont été consacrés à l'étude que nous résumons ici en quelques lignes. Ils feront époque dans la carrière de M. l'abbé Bodaire, à quelque degré que son talent, jeune encore, s'élève dans l'avenir. Toutes les qualités que ses sermons précédents nous avaient permis d'apprécier en lui s'y retrouvent, agrandies et en pleine maturité, et, de plus, ils révèlent une force philosophique qu'on n'avait pas soupçonnée sous la grâce des premiers essais. Nous le félicitons d'ailleurs d'avoir, cette année, abordé des sujets dans lesquels la doctrine catholique apparaît tout entière, avec sa clémence et ses sévérités, avec sa morale acceptée de toute conscience droite, et son caractère surnaturel que la foi seule aperçoit. C'est bien ainsi que l'apôtre des Gentils rendait témoignage à la vérité.

ALBERT LEMARCHAND.

NOUVELLES DIVERSES.

— M. l'abbé Lochet nous écrit du Mans :

« Le jour de la fête de l'Immaculée Conception, les fidèles de la paroisse » de Notre-Dame de la Couture ont éprouvé un vif étonnement, en apercevant pour la première fois sur l'autel une grande et majestueuse croix, » enrichie d'émaux et de pierres précieuses. Cette riche pièce d'orfévrerie, » dont les ornements ont été exécutés par divers artistes de savoir et de » goût, est due à la libéralité du vénérable archiprêtre, qui a déjà fait » tant de sacrifices pour la réparation de sa belle église.

» Mgr Nanquette vient d'ouvrir au Mans une souscription pour la refonte » du bourdon de notre cathédrale, qui a été cassé en 1854. Cette cloche, » du poids de 5120 kilog., était remarquable par la pureté et l'intensité de » ses vibrations. Le nouveau bourdon devra peser 7000 kilog., et c'est à » notre habile compatriote, M. Bollée, qu'en a été confiée l'exécution.

» Après avoir heureusement terminé les sculptures de la magnifique » église de Montfort-le-Rotrou, M. Cosnard se dispose à commencer celles » de l'église d'Andouillé (Mayenne), construite, comme la première, sur » les plans de M. Alfred Tessier.

» En apprenant ce qui se passe à Tours, où les fidèles se préparent à » relever les murs de l'antique église de Saint-Martin, on regrette singu- » lièrement, de voir oubliés des monuments religieux, tels que l'ancienne » église de Coëffort, élevée par le roi Henri II, d'Angleterre, et celle de » la Visitation du Mans, située sur la place des Halles. Cependant, on » nous annonce que M. l'archiprêtre de la Couture vient d'offrir pour la » conservation de ce dernier monument, une rente perpétuelle de 400 fr. » Le conseil municipal s'empressera, nous l'espérons, d'accepter cette gé- » néreuse proposition. »

— Le Dictionnaire des contemporains, qui vient de paraître à la librairie Hachette, et contre lequel tant de réclamations se sont élevées, contient un assez grand nombre de noms angevins ou qui se rattachent à l'Anjou, et dont voici la liste : Appert (Eugène), Beauvau, Béclard (Jules), Cesbron-Lavau, Chevreul, Cossé-Brissac, David, Delaveau, Dreux-Brezé, Belouino (Paul), Bérard, Beulé, Bineau, Dupetit-Thouars, de Falloux, Freslon, Grille, Labouère, Lenepveu, Maindron, Marchegay, Pavie (Théodore), de Pignerolle, Port, de Rougé (Emmanuel), Sainte-Foi, Tessié de la Motte, et Toussenel (de Montreuil-Bellay). On regrette de ne pas y trouver ceux de MM. Bonnemère, Bodinier, Dallière, Desvaux, Guépin, Foucaux, P. Menière, de Quatrebarbes, etc.

— Un de nos amis nous écrivait dernièrement de Paris :

« La seule nouvelle artistique que j'aie à vous donner est relative à deux » portraits exécutés en tapisserie des Gobelins, d'après des cartons de » M. E. Appert. Ce sont les portraits de Lebrun et de Lenôtre; ils vien- » nent d'être placés dans la Galerie d'Apollon, au Louvre, et peuvent être » rangés au nombre des meilleurs en ce genre. Je ne vois même que le » Jean Bullant de M. Jobbé-Duval qui puisse soutenir sans désavantage la » comparaison. Les deux tableaux de M. Appert ne sont pas seulement » d'excellents portraits; ils sont encore charmants de couleur, et des » mieux compris au point de vue de la transformation qu'ils devaient

» subir en passant de l'atelier de peintre dans celui des tisseurs de haute-
» lisse. »

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres avait à élire, le 4 décembre dernier, un membre titulaire, en remplacement de M. F. Lajard. Deux candidats étaient présentés : M. Munck et M. Beulé, de Saumur. Le premier a réuni 19 voix, et le second 18. On voit que notre savant compatriote a le pied sur le seuil de l'Institut. Au premier jour, évidemment, il arrivera dans l'enceinte de la célèbre Compagnie.

— La Société Linnéenne de Maine et Loire, qui recrute chaque jour de nouveaux membres et dont les travaux ont attiré l'attention de plusieurs savants distingués, avait mis au concours, pour l'année 1858, l'*Éloge de François Bernier*. Sur les conclusions d'un rapport très remarquable de M. le docteur Farge, il a été décidé que la médaille d'or offerte par le Conseil général serait accordée à M. le docteur Mabille, qui a présenté, sur le sujet proposé, un travail plein de recherches curieuses et de saines appréciations.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

De la législation russe au point de vue de la liberté de conscience. *Paris, Franck, rue de Richelieu, n° 67.*

Il vient de paraître simultanément à Paris, à Berlin et à Londres une toute petite brochure dont l'importance ne doit point être mesurée sur le format. Elle comprend quinze pages seulement, mais elle renferme dans ce court espace la plus vitale, la plus brûlante, la plus précieuse des questions, celle de la liberté de conscience. Ecrite au point de vue catholique, elle intéresse cependant toutes les croyances; appliquée à la législation russe, elle touche à l'indépendance de toutes les nations. Si la vérité religieuse ne se trouve que dans un point unique et circonscrit, la liberté, restreinte par les lois qui l'empêchent de dégénérer en licence, devrait être un bien universel. On la réclame et on l'obtient pour l'erreur : ses droits sont plus sacrés encore lorsqu'ils sont revendiqués au nom de la vérité.

C'est pour cette noble cause, longtemps opprimée en Russie, que l'auteur inconnu des pages en question élève la voix. Le nouveau règne du jeune empereur s'ouvre par des actes d'une générosité incontestable. L'abolition du servage semble un premier pas dans la voie de toutes les délivrances. Les lignes que nous recommandons ici en sollicitent le complément.

Le code pénal russe, mis en vigueur en 1846, est d'un effrayant despotisme sur les âmes. Il les tient humiliées et courbées sous ses rigueurs comme l'enfer accable ses victimes sous le poids de ses chaînes. Les verges, le séquestre, les travaux forcés, les maisons de correction, les destitutions, la Sibérie, sont les menaces répétées à chaque ligne contre quiconque, cédant au mouvement de sa conscience, fait abjuration de la foi *orthodoxe* pour embrasser le catholicisme. Les parents, obligés légalement d'élever leurs enfants dans la religion grecque, se les voient enlevés sur le soupçon d'une infraction à cette loi. La citation des textes serait longue, et sa discussion nous entraînerait loin : nous renvoyons le lecteur à la brochure que nous avons sous les yeux.

L'auteur inconnu de ces lignes, traite en peu de mots cette question de droit universel et de paix intérieure, avec l'éloquence que donne la conviction. Il doit, nous le supposons, avoir souffert dans son cœur, dans sa conscience, dans son âme, dans tout son être. Il a l'accent de la douleur joint à celui de la foi. Aurait-il subi les essais et peut-être senti les atteintes de ce despotisme religieux qui éteint la lumière et qui enlève le mérite en enchaînant la liberté? Quoi qu'il en soit de sa vie et de son nom qu'un voile nous dérobe, nous souhaitons que ces lignes arrivent jusqu'à lui, qu'elles lui portent les consolations d'une croyance semblable, d'une espérance commune ; qu'elles lui disent qu'après avoir levé les yeux vers le Ciel d'où descendent tous les biens, des regards tournés vers un trône auguste, vers un grand et magnifique souverain, appelleront sans doute sur la Russie une liberté religieuse qu'elle est si digne de goûter. Elle ajouterait à sa prospérité comme à sa grandeur : elle lui vaudrait, avec la bénédiction qui descend d'en haut, l'admiration des peuples.

Marquis DU PRAT.

Vie de saint Serené, par le R. P. Dom PIOLIN, bénédictin de la Congrégation de France. *Angers, 1858. in-32.*

Ce petit livre, plein d'une douce et onctueuse piété, renferme la vie de l'un des nombreux solitaires qui vinrent autrefois, du temps de nos premiers évêques, chercher un asile dans les forêts de notre belle province du Maine. Saint Sérené était le frère de saint Senerin ou Selerin qui est honoré comme lui d'un culte particulier en plusieurs paroisses de notre diocèse. Le lecteur s'édifiera et s'instruira tout à la fois en parcourant les trop courtes pages de ce charmant volume : nous ne concevons pas une meilleure manière de raconter la vie des saints.

L.

Notre-Dame de Meurcé, *Le Mans; Julien, Lanier, Cosnard et Cie, 1858. Broch. in-18.*

Meurcé est une commune du département de la Sarthe, située entre la ville de Beaumont et le bourg de Marolles-les-Brault. L'église, dédiée à la Vierge, est d'origine fort ancienne et appartenait, dans le XIe siècle, aux moines de Marmoutiers. L'opuscule qui vient d'être publié au Mans se compose de deux chapitres. Le premier contient l'histoire ecclésiasti-

que, depuis 1457 jusqu'à la Révolution : c'est le plus étendu et le mieux étudié; il est rempli de détails intéressants sur Notre-Dame de Meurcé et sur les chapelles qui se rattachaient à cette paroisse. Le second n'est qu'un abrégé chronologique de l'histoire féodale, depuis le commencement du XVe siècle.

Guide des Instituteurs de Maine et Loire. *Angers; Barassé, Cosnier et Lachèse, Lainé frères, 1858, un vol. in-12.*

Pendant les vacances de 1857, tous les instituteurs laïques du département de Maine et Loire se réunirent à Angers, dans les bâtiments du Lycée impérial, pour y suivre des conférences autorisées par S. E. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes. Les exercices pédagogiques eurent lieu sous la présidence de M. de Lens, inspecteur de l'Académie, assisté de quatre inspecteurs de l'enseignement primaire et du directeur de l'École normale. M. l'abbé Legeard de la Dyriais, curé de la Trinité, et M. l'abbé Debeauvoys, aumônier de l'École normale primaire, dirigèrent les exercices religieux. Le *Guide* que nous annonçons ici n'est pas autre chose que le résumé de ces conférences. On a bien fait de ne pas se laisser perdre le souvenir d'une assemblée qui a produit, paraît-il, d'excellents résultats. Quelque impression que l'on reçoive de leçons orales, la mémoire est impuissante à les retenir en entier, et les instituteurs de notre département seront heureux de retrouver les conseils utiles qui leur ont été donnés, dans un volume où ils pourront les méditer à loisir.

A. L.

INDEXED

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME QUATRIÈME

CINQUIÈME LIVRAISON. — FÉVRIER 1859

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1859

SOMMAIRE.

I. — Le poème de Pen-ta-our. — Extrait d'un mémoire sur les campagnes de Ramsès II, par M. le vicomte de Rougé, membre de l'Institut.

II. — Les représentants de Maine et Loire depuis 1789 (*suite*), par M. Bougler, conseiller à la Cour impériale d'Angers.

III. — De quelques erreurs relatives à l'histoire de la marine française. — Le grand corps et les auxiliaires, par M. Ph. Béclard.

IV. — Origines armoricaines, par M. l'abbé Voisin.

V. — Poésie, par M. Albert Lemarchand.

VI. — Chronique. — Mort de M. Williams d'Ozouville. — Culte de aints Maurice dans le Maine (note de M. l'abbé Lochet).

VII. — Bulletin bibliographique. — Question religieuse d'Orient et d'Occident, par M. le marquis du Prat.

LE POÈME

DE PEN-TA-OUR

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE

SUR LES CAMPAGNES DE RAMSÈS II (SÉSOSTRIS).

La *Revue de l'Anjou et du Maine* a aujourd'hui une bonne fortune dont elle peut être fière : elle offre à ses lecteurs des fragments inédits d'un poème historique qui a plus de trois mille ans d'antiquité. Ce poème, contemporain de Sésostris, dont il raconte et célèbre les exploits, a été pour la première fois traduit par M. le vicomte de Rougé, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur un papyrus égyptien qui fait aujourd'hui partie des riches collections du Musée britannique. Notre savant compatriote veut bien communiquer à la *Revue*, avec une partie du mémoire qu'il a rédigé sur ce sujet, le texte même de sa traduction. Nous laisserons au lecteur le soin d'apprécier et l'intérêt historique qui s'attache à ce fragment d'une épopée écrite six ou sept siècles avant Homère, et le caractère de simplicité grandiose de cette poésie, et les rapports curieux qu'elle offre avec certaines scènes de l'Iliade, où les héros grecs conversent avec leurs dieux, et enfin la ressemblance frappante du style avec le style de la Bible, dont on retrouve ici les mouvements, la coupe et parfois jusqu'aux grandes images. Nous demandons seulement la permission de dire ici, par manière de préface, un mot sur la part éminente que M. de Rougé a prise depuis quelques années au développement, on peut dire à la renaissance des études

égyptiennes en France. Nous avons, à rappeler ses titres d'illustration scientifique, un intérêt d'amour-propre patriotique et local : ce sera notre excuse, à nous profane, pour nous approcher même de loin de ces terres sacrées et redoutables de l'Egyptologie.

Pendant les années qui suivirent la mort de Champollion, les études égyptiennes semblèrent languir en France. On se perdait en discussions prématurées sur des problèmes de chronologie, pour lesquels manquaient de suffisants éléments de solution. Un philologue allemand, le docteur Lepsius, ramena la science dans sa véritable voie, en essayant de perfectionner l'alphabet et la grammaire, nécessairement incomplets, qu'avait laissés, en mourant à quarante-deux ans, l'immortel auteur de la plus grande découverte historique du siècle.

C'est de ce côté aussi que M. Emmanuel de Rougé a porté ses efforts. Dix années de recherches laborieuses et persévérantes l'ont conduit, par l'analyse approfondie des signes hiéroglyphiques, à simplifier l'alphabet de la vieille langue égyptienne, à compléter son vocabulaire et à préciser les formes de sa syntaxe. D'admirables résultats sont sortis de là. Jusqu'ici, on déchiffrait à peu près les inscriptions hiéroglyphiques, on en lisait des phrases isolées, on en devinait le sens général. Quant à traduire des textes entiers, d'une manière complète et suivie, l'état de la science ne le permettait pas. Grâce aux progrès qu'il lui avait fait faire, M. de Rougé a pu lire en entier un grand nombre de textes hiéroglyphiques et de papyrus de la plus grande importance.

Par une conséquence imprévue et pourtant assez naturelle, ces lectures lui ont permis de débrouiller sur plusieurs points le chaos encore si confus de la chronologie égyptienne, de fixer la date de quelques-unes des plus anciennes dynasties, et de combler ainsi des lacunes considérables dans l'histoire des Pharaons. Elles l'ont conduit aussi à rectifier plus d'une erreur historique depuis longtemps accréditée ; et enfin à jeter un jour nouveau sur la véritable organisation sociale de l'Egypte, sur sa religion singulièrement travestie par les Grecs, notamment sur le culte d'Apis et sur la doctrine des transmigrations de l'âme et de son absorption finale dans le soleil, divinité suprême.

Un tel ensemble de travaux suffirait à illustrer une vie. Espérons, dans l'intérêt de la science, que M. de Rougé ne bornera pas là ses belles découvertes. On lui doit déjà beaucoup. Grâce à lui surtout et à quelques savants, parmi lesquels il faut citer M. Lenormant, M. Prisse et M. Mariette, l'heureux investigateur qui a trouvé le Serapéum, la gloire de la France, dans ce domaine des études égyptiennes, ne décherra pas. Après avoir eu l'honneur insigne de produire Champollion, elle ne verra point son héritage passer en d'autres mains. Aux travaux de l'Allemagne et de l'Angleterre, nous pouvons opposer des travaux non moins brillants et non moins féconds pour la science.

Notre siècle a beau avoir perdu l'enthousiasme qui l'animait il y a trente ans pour ces grandes et nobles études ; il a beau tourner ses préoccupations vers les intérêts positifs et réserver toutes ses récompenses et tous ses encouragements pour les sciences physiques et mathématiques, nous croyons qu'il restera toujours dans ce pays assez d'esprits élevés, aimant avec passion les lettres et l'histoire, pour que des travaux comme ceux de M. de Rougé soient assurés de trouver dans l'admiration et la reconnaissance publique la récompense qui leur est si légitimement due.

EUGÈNE POITOU.

Parmi les rois égyptiens dont les expéditions victorieuses s'étendirent jusqu'en Asie, les traditions antiques ont spécialement conservé le souvenir d'un conquérant dont les exploits, sans doute grossis d'âge en âge par les légendes, avaient atteint des proportions fabuleuses. Au témoignage de Tacite, les prêtres de Thèbes, en expliquant ses hauts faits, sculptés sur les murailles des temples, le nommaient *Ramsès;* mais l'historien Josèphe a conservé ce nom sous sa forme la plus complète et tel que les monuments nous l'ont rendu : *Ramsès-Meïamoun*. Les peuples donnaient aussi à ce prince une sorte de surnom qui semble n'être autre chose qu'une abréviation du mot *Ramsès,* et que les textes égyptiens nous présentent sous les formes *Ses, Sesou,* et avec l'addition du mot *ra,* soleil

Sésoura : de là sans doute les noms de Sésostris et Sésoosis, par lesquels Hérodote et Diodore ont désigné notre héros.

Ramsès-Meïamoun, en montant sur le trône, trouva l'Égypte à l'apogée de sa puissance. Les peuples nomades de l'Asie, qui avaient envahi la vallée du Nil et longtemps opprimé ses populations, avaient été chassés par Amosis, vers le XVIIIe siècle avant notre ère. Aussitôt que la nation eut recouvré son indépendance, réunie tout entière sous le sceptre des rois guerriers de la XVIIIe dynastie, elle devint rapidement la souveraine du monde antique. Les Aménophis, les Toutmosis, ainsi que les Pharaons Horus et Séthos, qui leur succédèrent, dominèrent pendant trois siècles toute la Syrie et portèrent leurs armes jusqu'au cœur de l'Asie. Souvent vaincus, mais sans cesse révoltés, les princes asiatiques donnaient à chaque nouveau souverain l'occasion d'étendre ses conquêtes.

Les listes des tributs reçus par le roi Toutmosis III, nous montrent Nivive et Babel, Assour et Sengar, apportant leurs redevances à l'Égypte. Ils sont accompagnés par d'autres peuples plus puissants alors en Asie, mais dont les noms ont jeté moins d'éclat dans les siècles suivants. La Bible nous a conservé le souvenir des princes de *Chet,* que les monuments égyptiens nomment *Chéta* et qui paraissent constamment à la tête des populations révoltées. Plusieurs villes des bords de l'Euphrate, telles que *Karkamisch,* entraient habituellement dans ces ligues, qui comprenaient une partie de la Mésopotamie et toute la Syrie septentrionale. Pendant la paix, les Pharaons exerçaient régulièrement leur suprématie sur ces contrées. Laissant l'autorité aux mains des chefs nationaux, ils se contentaient de percevoir un tribut annuel. Ils avaient néanmoins saisi les meilleurs domaines des princes vaincus, et en avaient assigné les revenus, soit à divers temples, soit à leur trésor personnel. Des forteresses commandaient les principales routes de l'Asie; des gouverneurs, appuyés de fortes garnisons, surveillaient les provinces conquises; et pour peu qu'un règne ait eu quelque durée, on voit le roi lui-même venir en Asie, soit pour recevoir paisiblement les tributs, soit pour châtier les rebelles, par une de ces terribles razzias qui semblent être en Orient l'essence même de la guerre.

Les derniers règnes de la XVIIIe dynastie furent agités par des usurpations et par des dissensions religieuses; à la faveur de ces troubles, l'Asie secoua le joug des Pharaons, et Séti Ier, le Séthos des historiens, trouva la révolte arrivée jusqu'aux portes de la basse Égypte : il fallut recommencer la conquête de la Syrie. Les victoires de ses premières années paraissent avoir affermi pour quelque temps la domination de l'Égypte sur les provinces asiatiques. La salle hypostyle de Karnak et le magnifique tombeau découvert par Belzoni sont des monuments grandioses qui attestent suffisamment la tranquillité du pays, la richesse du monarque et la haute perfection des arts sous le règne de Séthos.

Ramsès-Meïamoun était le fils de ce roi. Il fut sans doute associé à la couronne dès sa plus tendre enfance; on voit du moins, par les monuments, que le fils de Séthos reçut dès son berceau les hommages des Égyptiens : *Tu étais encore dans l'œuf,* lui disent ses sujets dans une inscription de l'an 3, *tu étais encore dans l'œuf, et tu avais les honneurs d'un prince..... Tout petit enfant, portant les cheveux tressés, on ne faisait pas un monument sans toi.... Agé de dix ans, tu commandais les armées.* Nous avons, en effet, le portrait de Ramsès avec l'habillement des enfants; la double couronne est déjà sur sa tête, et il porte encore le doigt à sa bouche, suivant le symbole adopté pour indiquer l'enfance.

Sa valeur prématurée l'entraîna promptement à la guerre : *A peine sorti des flancs,* dit la même inscription, *maître de sa valeur, il a étendu ses frontières.* La première expédition du jeune roi lui soumit l'Ethiopie; elle est figurée sur les murailles du temple d'Ibsamboul. Les provinces asiatiques étaient encore paisibles au début de son règne; car une inscription de l'an 2 dépeint ainsi la puissance de Ramsès : *Il marche sur les peuples du Nord, les Libyens sont frappés de sa terreur, les peuples de Sengar et de Chéta se courbent devant lui.* Mais, vers la cinquième année, une formidable révolte appela Ramsès en Asie. Les tableaux historiques, qui retracent cette campagne, décorent un grand nombre de monuments.

En étudiant les batailles ainsi figurées, mon attention a été attirée par un singulier épisode où la valeur personnelle du roi paraît l'avoir tiré d'un grand danger; aussi se trouve-t-il répété comme à l'envi

dans les peintures de tous les temples. Deux fois représenté au Ramesséum, on le retrouve également à Louqsor, à Ibsamboul et à Beit-el-Oualli. Outre le bulletin officiel de la campagne, gravé auprès de ces bas-reliefs, un manuscrit que Champollion a rendu célèbre dans la science, le papyrus de Sallier, appartenant aujourd'hui au Musée britannique, nous a conservé la plus grande partie d'un poëme composé, à l'époque même de la bataille, par un écrivain de la cour de Ramsès, nommé *Pen-ta-our*. Champollion ne paraît avoir copié que peu de lignes de ce manuscrit; sa grande connaissance des textes égyptiens lui révéla néanmoins, comme par intuition, l'extrême intérêt de ce document. Il lui reconnut le caractère d'un poëme historique, et y recueillit tout d'abord les noms des peuples ennemis, ligués avec le prince de Chet. Mais ni Champollion ni ses successeurs n'avaient distingué le véritable sujet de ce fragment épique, à savoir le danger réel que courut Ramsès, séparé de son armée et attaqué avec sa faible escorte par un corps d'élite composé de deux mille cinq cents chars. C'est à ce trait caractéristique qu'il m'a été possible de reconnaître le même épisode sculpté sur tous les temples. Le poëme de Pen-ta-our fut apprécié par ses contemporains; car il eut l'insigne honneur d'être gravé sur une des murailles de Karnak, qu'il couvrait tout entière. Elle est trop dégradée aujourd'hui pour pouvoir servir à compléter le manuscrit; mais le nombre des colonnes, autrefois remplies d'hiéroglyphes, doit faire conjecturer qu'il nous manque au moins le premier tiers du poëme.

L'historien pourra combler en partie cette lacune à l'aide des bulletins officiels de la campagne, que les tableaux d'Ibsamboul et du Ramesséum nous ont conservés presque intacts; ils vont nous expliquer par quel stratagème le prince de Chet avait réussi à couper ainsi le Pharaon et sa suite du gros de son armée.

Mais je dois d'abord avertir qu'il ne nous est pas encore permis de déterminer exactement le lieu de la scène. Les peuples de la Mésopotamie figurent, avec ceux de la Syrie, dans la confédération que commande le prince de *Chet;* la ville d'*Atesch,* près de laquelle le combat fut livré, était la plus forte place de ces peuples; les armées égyptiennes passaient par le nord de la Syrie pour gagner cette

contrée, et la ville était baignée par un fleuve nommé l'*Aranta*. Ce nom rappelle naturellement l'Oronte, le seul fleuve considérable de la Syrie; mais c'est tout ce que nous pouvons dire, quant à présent, sur la situation d'une place qui subit plusieurs siéges, vit des batailles sanglantes livrées sous ses murs, et qui paraît avoir été le point culminant des premières luttes soutenues dans ces temps primitifs pour la souveraineté du monde.

Voici les faits qui ressortent du récit de la campagne, tel qu'on le trouve gravé à Ibsamboul et au Ramesséum.

Dans la cinquième année de son règne, le neuvième jour du onzième mois (Epiphi), Ramsès se trouvait en Asie avec son armée, marchant contre les tribus révoltées que commandait le prince de *Chéta*. Il naviguait au sud de la ville d'*Atesch*. Le roi manquait de renseignements sur la position de l'armée ennemie, lorsque des Bédouins vinrent lui offrir leurs services et lui dirent que le prince de Chéta, craignant l'armée du roi, s'était retiré au midi, vers le pays des *Chirabes*. Mais ces nomades étaient des émissaires de l'ennemi, chargés spécialement de tromper les Égyptiens par un faux rapport. Les confédérés s'étaient massés en secret au nord d'Atesch. Ramsès, ainsi trompé, passa au nord-ouest de cette place et se rapprocha de l'ennemi. Sur ces entrefaites, les éclaireurs du roi lui amènent deux nouveaux espions des Chétas; forcés par une rigoureuse bastonnade, il avouent qu'ils ont été envoyés pour examiner la position de l'armée égyptienne, et que toutes les forces des confédérés sont groupées derrière la ville d'Atesch, épiant ses mouvements pour l'attaquer avec avantage.

Ramsès convoque ses généraux, les réprimande sévèrement sur leur défaut de vigilance, et leur apprend que le prince de Chéta, vainement poursuivi vers le midi par son armée, est là, sous les murs d'Atesch, et prêt à fondre sur eux. Les généraux avouent la faute des chefs des provinces, qui n'ont rien su des mouvements de l'ennemi, et l'on dépêche en toute hâte un officier vers le gros de l'armée, qui poursuivait son mouvement vers le midi, découvrant ainsi de plus en plus la position du roi.

Pendant qu'on tenait conseil, le prince de Chéta fait passer rapi-

dement ses forces au midi d'Atesch, et, bien avant que l'armée ait eu le temps de revenir sur ses pas, le petit nombre de serviteurs qui accompagnaient le roi est dispersé, et Ramsès se voit cerné par les chars ennemis. Le récit officiel nous montre alors le Pharaon saisissant ses armes, marchant seul à l'ennemi, et, par des charges furieuses, rompant les rangs des Chétas. L'inscription se termine par ces paroles du roi : *C'est là ce que j'ai fait en vérité, à la face de mon armée.*

Les tableaux de la bataille nous montrent les victimes de Ramsès éparses dans la plaine et foulées aux pieds de ses chevaux; leurs noms, écrits auprès d'eux, nous font connaître *Grabatousa,* l'écuyer du prince de Chéta; *Rabsounna,* capitaine des archers, et *Tarekennas,* général de la cavalerie. Les flèches du roi atteignent également le chef des esclaves et *Chirapsar, l'écrivain des livres,* sans doute quelque littérateur de la primitive Asie, qui s'apprêtait à chanter les hauts faits du prince de Chéta, si la fortune eût abandonné Ramsès.

Mazraïm, frère du prince de Chéta, saute dans le fleuve; le chef de *Tonisa* est noyé dans sa fuite, et le prince des *Chirabes,* soigné par les soldats sur l'autre rive, rend à grand'peine les eaux de l'*Aranta* qui l'ont suffoqué. Enfin, à l'extrémité du tableau, le prince de Chéta, ayant arrêté son char, se retourne humblement et lève ses deux mains pour demander l'aman.

Quoique l'on puisse, à bon droit, soupçonner d'exagération ce récit officiel, il n'en est pas moins constant que Ramsès accomplit en cette occasion un fait d'armes éclatant, qui put inspirer des chants de victoire aux hiérogrammates réunis dans sa cour en une sorte d'académie.

Il est peut-être nécessaire d'expliquer ici en quelques mots quels sont les dieux invoqués par Ramsès dans la bataille. Amon est le nom que les populations de Thèbes donnaient au dieu suprême; ce nom signifie adoration et mystère. Le soleil se nommait *Ra;* il était habituellement considéré comme la divinité manifestée aux hommes et comme la source de leur vie. Les Thébains unissaient ces deux manières d'envisager l'être suprême, sous le nom d'*Amon-Ra,* et les Pharaons, qui avaient la prétention de descendre du soleil

lui-même, invoquaient spécialement *Amon-Ra* comme leur père.

Toum était un des noms du soleil couchant, emblême de la mort; c'est à ce titre qu'il prête son bras à Ramsès.

Set, Soutech et *Baal* sont trois noms différents du Typhon égyptien, le dieu destructeur, la personnification des forces violentes de la nature, qui causent toutes les grandes catastrophes. Suivant la tradition mythologique, le Typhon avait eu la victoire sur Osiris lui-même; de là vient que les guerriers, tels que Ramsès, ne dédaignaient pas de lui être comparés. Le culte de ce dieu était très-répandu dans la basse Égypte; mais il s'étendait au loin, jusqu'en Asie, et les princes de Chéta l'adoraient également sous le nom de *Soutech*.

Month est un dieu de bataille; c'est une autre personnification du soleil, dardant ses rayons, mortels sous ces climats aux heures les plus ardentes de la journée. Tels sont les dieux cités dans l'invocation de Ramsès.

Ce qui nous reste du poëme de Pen-ta-our, dans le papyrus Sallier, nous transporte au moment même de l'action; la première ligne commence au milieu d'une phrase, à l'instant où l'armée de *Chéta*, sortant de son embuscade, passe au midi d'Atesch pour attaquer brusquement Ramsès. Le papyrus, usé et déchiré en plusieurs endroits, présente des lacunes; mais la traduction en laissera de plus considérables. Celles-ci n'auront d'autres motifs que l'imperfection de nos connaissances dans l'interprétation des textes égyptiens; mais ces lacunes sont de nature à être bientôt comblées; car les disciples, aujourd'hui plus nombreux, qui suivent les traces de Champollion, étendent et assurent chaque jour les conquêtes de la science égyptienne, en rendant un hommage unanime au génie qui l'a fondée.

Traduction du papyrus Sallier.

« (Le prince) de Chéta vint avec ses archers et ses cavaliers bien armés : un char portait trois hommes. Ils avaient rassemblé les guerriers les plus rapides de ces vils Chétas, soigneusement armés. . . . . et s'étaient placés en embuscade au nord-ouest de la

ville d'Atesch. (Ils attaquèrent) (1) les soldats du roi quand le soleil, dieu des deux horizons, fut au milieu de sa course : ceux-ci étaient en marche et ne s'attendaient pas à une attaque. Les archers et les cavaliers de sa majesté faiblirent devant l'ennemi qui était maître d'Atesch, sur la rive gauche de l'*Anrata* (2). . . . . Alors sa majesté, à la vie saine et forte, se levant comme le dieu Month, prit la parure des combats; couvert de ses armes, il était semblable à Baal dans son heure (3). Les grands coursiers de sa majesté (*puissance en Thébaïde était leur nom*) sortaient des grandes écuries du soleil, seigneur de justice, Ramsès-Meïamoun. . . . . .

Le roi, lançant son char, entra dans l'armée du misérable Chéta : il était seul, aucun autre avec lui. Cette charge, sa majesté la fit à la vue de toute sa suite. Il se trouva environné par deux mille cinq cents chars, et sur son passage se précipitèrent les guerriers les plus rapides du misérable Chéta et des peuples nombreux qui l'accompagnaient : *Aradus*, *Masou Patasa*, *Kaschkasch*, *Œlon*, *Gazouatan*, *Chirabe*, *Aktar*, *Atesch* et *Raka*. Chacun de leurs chars portait trois hommes. . . . . et le roi n'avait avec lui ni ses princes, ni ses généraux, ni les capitaines des archers ou des chars.

Mes archers et mes cavaliers m'ont abandonné! pas un d'entre eux n'est là pour combattre avec moi. Voici ce que dit sa majesté à la vie saine et forte. Quel est donc le dessein de mon père Ammon? Est-ce un père qui renierait son fils? Or, me suis-je fié sur mes propres pensées? N'ai-je pas marché sur ta parole? Ta bouche n'a-t-elle pas guidé mes expéditions, et tes conseils ne m'ont-ils pas dirigé? . . . . . .
Quel est l'espoir de ces *Aamous* (4)? Ammon abaissera ceux qui méconnaissent Dieu. Ne t'ai-je pas célébré des fêtes éclatantes et nombreuses et n'ai-je pas rempli ta maison de mon butin? On te

(1) Les mots entre parenthèses sont des conjectures, nécessaires pour combler quelques lacunes dn manuscrit.

(2) Le fleuve est appelé indifféremment *Anrata* ou *Aranta*, suivant les monuments.

(3) Cette expression signifie l'*heure de sa puissance*.

(4) C'est le nom que les Égyptiens donnaient aux races jaunes de l'Asie.

construit une demeure pour des myriades données. . . . . .
Le monde entier se réunit pour te consacrer ses offrandes. (J'ai enrichi) ton domaine, je t'ai immolé trente mille bœufs avec toutes les herbes odoriférantes et les meilleurs parfums. . . . . .
Je t'ai construit des temples avec des blocs de pierre et j'ai dressé pour toi des arbres éternels. J'ai amené des obélisques d'Éléphantine, et c'est moi qui ai fait apporter des pierres éternelles. Les grands vaisseaux voguent pour toi sur la mer, ils transportent vers toi les tributs des nations. Qui dira que pareille chose ait été faite une autre fois? Opprobre à qui résiste à tes desseins, bonheur à qui te comprend, ô Ammon! . . . . . Je t'invoque, ô mon père! Je suis au milieu d'une foule de peuples inconnus et je suis seul devant toi; personne n'est avec moi. Mes archers et mes cavaliers m'ont abandonné quand je criais vers eux; aucun d'entre eux ne m'a écouté quand je les appelais à mon secours. Mais je préfère Ammon à des milliards d'archers, à des millions de cavaliers, à des myriades de jeunes héros, fussent-ils tous réunis ensemble. Les ruses des hommes ne sont rien, Ammon l'emportera sur eux. O soleil! n'ai-je pas suivi l'ordre de ta bouche, et tes conseils ne m'ont-ils pas guidé? Ne t'ai-je pas rendu gloire jusqu'aux extrémités du monde?

Les paroles ont retenti dans Hermonthis; Phra vient à celui qui l'invoque; il te prête sa main. Réjouis-toi . . . . . .
il vole à toi, il vole à toi, Ramsès-Meïamoun. Je suis prêt de toi, je suis ton père, le soleil; ma main est avec toi, et je vaux mieux pour toi que des millions d'hommes réunis ensemble. C'est moi qui suis le seigneur des forces, aimant le courage; j'ai trouvé ton cœur ferme et mon cœur s'est réjoui. Ma volonté s'accomplira : semblable à Month, à gauche, je lancerai mes traits; à droite, je les saisirai. Je serai sur eux comme Baal dans sa fureur. Les deux mille cinq cents chars, quand je serai au milieu d'eux, seront brisés devant tes cavales . . . . . .
Leurs cœurs faibliront dans leurs flancs et tous leurs membres s'amolliront. Ils ne sauront plus lancer les flèches et ne trouveront plus de cœur pour tenir la lance. Je vais les faire sauter dans les eaux, comme s'y jette le crocodile : ils seront précipités les uns sur

les autres et se tueront entre eux. Je ne veux pas qu'un seul regarde en arrière, ou qu'un autre se retourne; celui qui tombera ne se relèvera plus.

Le vil chef des Chétas, au milieu de son armée, voyait combattre sa majesté, à la vie saine et forte; le roi était seul de sa personne, point d'archers avec lui et pas de cavaliers. Deux fois il recula, terrifié par sa majesté. Il fit venir plusieurs princes, suivis de leurs cavaliers, bien pourvus de tous les instruments du combat. Le prince d'Aradus, celui de Masa; le prince d'Œlon, celui de Raka; le prince de Tenteni, celui de Kaschkasch; le prince de Carkamisch et celui de Chirabe. Ces guerriers, l'élite des Chétas, tous réunis ensemble, formaient deux mille cinq cents chars; il pénétra au milieu d'eux. . . . . .
Je me dirigeai vers eux, semblable au dieu Month; dans l'espace d'un instant, ma main les a goutés. Je massacrais parmi eux, j'égorgeais au milieu d'eux et j'étais seul à crier; il n'y avait pas une seconde parole, aucun d'entre eux n'a élevé sa voix. Soutech, le grand belliqueux, Baal était dans tous mes membres. . . . . Chacun de mes ennemis sentait sa main sans force contre mes membres, ils ne savaient plus tenir l'arc ou le javelot . . . . . .
Le roi les poursuivait comme le griffon et les tuait sans qu'un seul pût échapper.

Je parlai alors à mes archers et à mes cavaliers, en disant : Soyez fermes, raffermissez vos cœurs, ô mes archers et mes cavaliers! Vous voyez mes exploits; j'étais seul, mais le dieu Toum m'a prêté sa main.

Lorsque mon écuyer vit que je restais entouré par des chars si nombreux, il faiblit et le cœur lui manqua; une grande terreur pénétra dans tous ses membres. Il dit à sa majesté : Mon bon maître, roi généreux, seul (protecteur?) de l'Égypte au jour du combat, nous restons seuls au milieu des ennemis; arrête-toi et sauvons le souffle de nos vies. Que pouvons-nous faire, ô Ramsès-Meïamoun, mon bon maître?

Voici que sa majesté répondit à son écuyer : Courage, raffermis

ton cœur, ô mon écuyer! Je vais entrer au milieu d'eux, comme se précipite l'épervier divin; renversés et massacrés, ils tomberont sur la poussière. Que pense donc ton cœur de ces *Aamous?* Ammon. . . . . ne serait pas un dieu, s'il ne glorifiait pas ma face devant leurs légions innombrables. Le roi pénétra dans l'armée de ces misérables Chétas; six fois il entra au milieu d'eux. Je les poursuivais tel que Baal à l'heure de son pouvoir, et je les massacrais sans qu'ils pussent échapper.

Le roi appelant alors les archers de sa suite ainsi que ses cavaliers et ses généraux qui n'avaient pas pris part au combat, sa majesté leur dit : Vous n'avez pas commencé par satisfaire mon cœur; est-il un seul d'entre eux qui ait bien (mérité) de mon pays? Si votre seigneur ne s'était pas levé, vous étiez tous perdus. Chaque jour. . . . . je transmets aux fils les honneurs de leurs pères, et s'il arrive quelque malheur à l'Égypte, vous abandonnez vos devoirs. . . . . A toute plainte qui s'adresse à moi, je fais moi-même justice chaque jour. . . . . Vous êtes restés dans vos demeures et dans vos forteresses, et vous n'avez donné aucun avis à mon armée. Je les envoie chacun dans leur contrée en leur disant d'observer le jour et l'heure du combat, et voilà que tous ensemble vous avez mal agi : pas un ne s'est levé et ne m'a aidé de sa main. . . . . Je gouverne l'Égypte comme mon père, le soleil, et il ne s'en est pas trouvé un seul pour observer. . . et prévenir le pays d'Égypte. Pendant qu'en ce jour heureux on célèbre des sacrifices en Thébaïde, à la ville d'Ammon, une faute énorme est commise par mes soldats et mes cavaliers : elle est plus grande qu'on ne peut le dire, car j'ai montré ma valeur, et ni les archers ni les cavaliers ne sont venus avec moi. Le monde entier a donné passage aux efforts de mon bras, et j'étais seul, aucun autre avec moi. Ni les princes, ni les généraux, ni les chefs des archers ou de la cavalerie. Toute la terre célèbre mon nom, jusqu'aux régions reculées et inconnues. Les guerriers. . . . . se sont arrêtés; ils sont retournés en arrière, en voyant mes exploits : leurs myriades ont pris la fuite et leurs pieds ne pouvaient plus s'arrêter dans leur course. Les traits lancés par mes doigts dispersaient leurs guerriers aussitôt qu'ils arrivaient vers moi.

Lorsque mes archers et mes cavaliers virent que je parlais comme le dieu Month et que mon glaive était vainqueur, que Phra, mon père, était avec moi, et qu'il avait fait de toutes ces nations la litière de mes cavales, ils arrivèrent l'un après l'autre de leur camp, vers l'heure du soir. Ils trouvèrent toute la région où ils marchaient couverte de cadavres baignés dans leur sang : tous les bons guerriers du pays de Chéta, les fils valeureux de leur prince. Lorsque le jour éclaira la terre d'Atesch, le pied ne pouvait trouver sa place, tant les morts étaient nombreux. L'armée vint alors glorifier les noms du roi. . . . . Bon combattant, au cœur inébranlable, tu fais l'œuvre de tes archers et de ta cavalerie. Fils du dieu Toum, formé de sa propre substance, tu as effacé le pays de Chéta avec ton glaive victorieux. C'est toi, ô bon guerrier, qui es le seigneur des forces; il n'est pas de roi semblable à toi, qui combatte pour ses soldats au jour de la bataille. C'est toi, roi au grand cœur, qui es le premier dans la mêlée; c'est toi qui es le plus grand des braves devant ton armée, à la face du monde entier, soulevé contre toi. C'est toi qui gouvernes l'Égypte et châties les barbares. . . . . Les reins du pays de Chéta sont à toi pour toujours.

Sa majesté répondit à son armée et aux chefs qui n'avaient pas combattu : Aucun de vous n'a bien agi en m'abandonnant ainsi, seul au milieu des ennemis. Les princes et les capitaines n'ont pas réuni leur main à la mienne. J'ai combattu, j'ai repoussé des milliers de nations, et j'étais tout seul. Les chevaux qui me portaient étaient *puissance en Thébaïde* et *repos à la région supérieure*. C'est eux qu'a trouvés ma main quand j'étais seul au milieu des ennemis. . . . . Je veux qu'on leur serve des grains devant le dieu Phra, chaque jour, lorsque je serai dans mes pylones royaux, parce qu'ils se sont trouvés au milieu de l'armée ennemie. . . . . lorsque le roi, dans sa vaillance, a frappé leurs légions.

Aussitôt que la terre s'éclaira, il fit recommencer la bataille, et s'élança au combat comme un taureau qui se précipite sur des oies. . . . . Les braves, à leur tour, entrèrent dans la mêlée, comme l'épervier qui fond sur sa proie. . . . . Lance tes flammes à la face de tes ennemis, semblable au soleil

lorsqu'il paraît au matin, dardant ses feux sur les impies. . . . . Le grand lion qui marchait auprès de ses chevaux (combattait) avec lui : la fureur enflammait tous ses membres, et quiconque s'approchait tombait renversé; le roi s'emparait d'eux ou les tuait sans qu'aucun pût échapper. Taillés en pièces devant ses cavales, leurs cadavres étendus ne formaient qu'un seul monceau de débris sanglants.

Le chef des misérables Chétas envoya invoquer le grand nom de sa majesté : C'est toi qui es le soleil, le dieu des deux horizons! C'est toi qui es *Soutech*, le grand vainqueur, le fils du ciel; Baal est dans tous tes membres. La terreur est sur le pays de Chéta, en sorte que tu t'es emparé de ses reins pour toujours.

On annonça qu'un envoyé se présentait, tenant un écrit adressé au grand nom de sa majesté. . . . . Puisse (cet écrit) satisfaire le cœur du dieu Soleil, taureau puissant, aimant la justice, roi suprême qui dirige lui-même ses soldats; le glaive redoutable, le rempart de son armée au jour de la bataille; le roi de la haute et de la basse Égypte, à la grande vaillance, à l'immense ardeur; le soleil, seigneur de justice, l'élu du dieu Phra, le fils du soleil. . . . . Ramsès-Meïamoun (1).

L'esclave dit en s'adressant au Pharaon : Mon bon maître, fils du soleil, puisque Ammon. . . . . t'a tiré de ses flancs et t'a donné tous les pays réunis ensemble, que l'Égypte et le peuple de Chéta soient esclaves sous tes pieds : Phra t'a accordé leur domination. . . . . Tu peux massacrer tes esclaves, ils sont en ton pouvoir; aucun d'eux ne résistera. Tu es arrivé d'hier, et tu en as tué un nombre infini; tu viens aujourd'hui, ne continue pas (le massacre). . . . . Nous sommes couchés par terre, prêts à exécuter tes ordres; ô roi vaillant! l'honneur des guerriers, accorde-nous les souffles de la vie. . . . . .

Alors sa majesté fit venir les chefs de l'armée et les fit rassembler pour qu'ils entendissent le message du grand prince de Chéta. . . . . afin d'écrire la réponse. Ils dirent à sa majesté : Il a bien agi, il jette

(1) Cette série de titres constitue le protocole officiel du roi Ramsès II.

son cœur devant le roi suprême, son seigneur; il ne fait pas de conditions. . . . . il t'adore pour apaiser ta colère.

. Le roi ordonna d'écouter leurs paroles. . . . . Voguant vers le midi, il retourna paisiblement en Égypte avec ses princes et son armée, (laissant) tous les peuples terrifiés par ses exploits, comme un seigneur de la double Égypte qui commande ses armées. La terre entière s'est rangée sous son nom et les princes se prosternent, en adorant sa face.

Sa majesté arriva dans la ville de *Ramsès-Meïamoun, grande image* de Phra, et se reposa dans ses doubles pylones royaux, dans une vie sereine, comme le soleil dans sa double demeure (céleste. Le dieu son père) glorifia son image, en disant : Salut à toi, notre fils chéri, Ramsès-Meïamoun! nous t'accordons une infinité de panégyries. Reste à jamais sur le trône de ton père Toum, et que tous les barbares soient écrasés sous tes sandales. »

Le manuscrit se terminait par une dédicace, dont la formule se retrouve ailleurs, et, malgré de larges déchirures, on peut encore lire les deux mentions essentielles, à savoir la date de l'ouvrage et le nom de l'auteur.

« Ceci a été écrit l'an VII, le (2?) du mois de Payni, sous le règne du soleil seigneur de justice, fils du soleil, Ramsès-Meïamoun, vivant pour les siècles et l'éternité, comme son père le soleil. . . . . (offert) au chef des conservateurs des livres. . . . . fait par le grammate *Pen-ta-our*. »

Si l'exploit de Ramsès termina cette campagne, il ne mit pas fin à la guerre. Divers monuments nous offrent les tableaux des nouvelles expéditions de ce roi et de longues listes des autres nations soumises par ses armes. Dans la campagne de l'an XI, Ascalon et d'autres forteresses, restées entre les mains des rebelles, tombèrent en son pouvoir. Enfin, dans la vingt et unième année de son règne, Ramsès, célébrant une fête en l'honneur d'Ammon, le 21 du mois

de Méchir, vit arriver à Thèbes un ambassadeur du prince de Chet qui venait conclure avec l'Égypte une paix définitive. Tous les anciens griefs furent annulés; le prince de Chet devint le vassal et l'ami de Ramsès qui se contenta d'un tribut; l'union nouvelle des deux nations fut mise sous la protection de leurs dieux tutélaires, et le traité de paix, gravé sur une stèle, fut exposé à tous les regards dans le temple d'Ammon. Des alliances réciproques cimentèrent cette bonne intelligence, et la fille aînée du prince de Chet devint une des épouses de Ramsès-Meïamoun.

Les fruits de cette paix se firent sentir pendant un temps considérable. On trouve rapporté, dans plusieurs inscriptions gravées pendant ce long règne, *que les peuples de Cheta et ceux d'Égypte, chose inouïe jusqu'alors, n'avaient qu'un seul cœur pour servir Ramsès-Meïamoun.* Ce roi employa ses richesses et son loisir à agrandir les anciens temples ou à en faire bâtir de nouveaux sur des proportions gigantesques ; il en couvrit la vallée du Nil. Mais son règne marque la fin de la plus belle époque de l'art en Égypte. En examinant l'obélisque de Louqsor, couvert de ses devises royales, nous pouvons nous faire une juste idée de ces pierres éternelles que Ramsès avait consacrées aux dieux. Nous avons également les preuves qu'un grand développement littéraire se fit sentir à l'époque où l'Égypte avait l'empire du monde. Le poëme de *Pen-ta-our* n'est pas une œuvre isolée; les papyrus, que les tombeaux nous ont conservés, contiennent encore quelques fragments remarquables de cette littérature qui florissait dans le palais des Pharaons plus de quinze siècles avant notre ère. L'Asie avait aussi, dès lors, ses écrivains et ses artistes; la domination égyptienne ne put s'y exercer pendant plusieurs siècles sans laisser des traces profondes dans la religion, les usages et le style des arts. Aussi les coupes de métal, trouvées dans les ruines assyriennes, sont couvertes de symboles égyptiens, et les rois de Tyr portaient un diadème calqué sur le Pschent des Pharaons.

Nous retrouvons aussi l'influence des formes littéraires usitées en Égypte chez un peuple dont les premiers pas excitent un si vif intérêt. La Bible nous montre, à cette époque, les fils de Jacob, dont la

protection divine avait fait une nation nouvelle, épuisant leurs forces à construire dans le Delta une ville à laquelle le livre saint donne le nom de Ramsès. Souvent mentionnée dans nos papyrus, cette place y porte le nom de Ramsès-Meïamoun, et les cartouches du grand conquérant se sont retrouvées dans ses ruines. Ramsès II fut donc le persécuteur de la famille israélite, dont le nombre croissant devenait un sujet d'alarmes pour sa politique. Ce roi ne pouvait oublier qu'à deux reprises les peuples nomades de l'Asie, remplissant la basse Égypte, en avaient expulsé les Pharaons. C'est alors que Moïse, sauvé par la fille du souverain, fut élevé dans son palais et instruit dans toutes les sciences de l'Égypte. La concordance des époques, et les particularités du récit, ne permettent pas d'attribuer ces événements à un autre Ramsès qu'au héros de notre poëme; il est le seul qui, par son règne de soixante-huit ans, présente le temps nécessaire pour la longue retraite de Moïse dans les solitudes de l'Arabie. Le livre de l'Exode nous apprend, en effet, que le roi, dont Moïse avait excité la colère, *mourut après un très-long temps,* et qu'alors seulement le prophète osa revenir en Égypte : aussi avait-il déjà quatre-vingts ans lorsqu'il put enfin délivrer son peuple.

Moïse fut donc élevé dans un pays qui avait porté à un très-haut degré les arts et l'industrie, et dans un moment où sa littérature jetait un plus vif éclat. Il est facile de reconnaître, dans les textes égyptiens, la coupe particulière des versets et le parallélisme des idées ou des expressions qui forment le caractère spécial des poésies hébraïques; les premiers écrivains sacrés ont même emprunté directement aux hiérogrammates des expressions dont l'énergie et la beauté ont été depuis longtemps admirées, et ce n'est pas une médiocre gloire pour le poëte Pen-ta-our et pour les autres lettrés, réunis à la cour de Ramsès-Meïamoun, que d'avoir eu la plus grande part dans l'éducation littéraire du législateur des Hébreux.

Vicomte DE ROUGÉ.

LES REPRÉSENTANTS

DE MAINE ET LOIRE

DEPUIS 1789 [1].

X.

Le troisième député de Maine et Loire, à l'Assemblée législative, s'y fit remarquer assez pour être élevé aux honneurs de la présidence, et l'on peut s'étonner à bon droit de ce qu'une si éminente distinction n'ait pas maintenu à son nom et à sa mémoire une plus éclatante notabilité. Cet effacement étrange, et qui ressemble presqu'à l'oubli, tient sans doute à la très minime importance que cette assemblée garde dans l'histoire. Peut-être est-il vrai de dire aussi qu'en temps de révolution, les préoccupations se portent sur les événements beaucoup plus que sur les hommes. On retient les noms qui ont été mêlés à de grandes scènes de désastre et de deuil, et c'est à peine si l'on daigne garder mention de ceux dont le passage aux affaires ne peut rappeler que des souvenirs de modération, de sagesse et de légalité.

M. Jean-François-Honoré Merlet était né à Martigné-Briand, ar-

(1) Voir *Revue de l'Anjou*, année 1855, tome I, pages 66 et 193, tome II, pages 65 et 321; année 1856, tome I, page 242, tome II, page 236. — *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome II, pages 1 et 319; tome III, page 34.

rondissement de Saumur, le 25 septembre 1761. Il appartenait à une honorable famille de ce pays, et ses parents ne négligèrent rien pour lui donner une éducation libérale et complète. Après avoir fait avec distinction ses études classiques au collége de Beaupreau, il vint suivre à Angers les cours de la Faculté de droit, et il y prit ses grades. Admis bientôt au serment d'avocat, il se fit inscrire en cette qualité au siége de Saumur. Il commençait à s'y faire une clientèle, et avait plaidé déjà plusieurs causes avec habileté et talent, quand la Révolution vint le lancer subitement dans une autre carrière. M. Merlet adopta les idées nouvelles avec tout l'empressement et toute l'ardeur de la plupart des hommes de son âge et de sa profession. Tout indique cependant que, même dans la plus grande exaltation de son zèle patriotique, il n'aspira jamais au renversement radical et absolu de la monarchie; mais il n'en accueillit pas moins de ses plus intimes et de ses plus vives sympathies la grande transformation politique qui promettait de relever de son abaissement la classe sociale à laquelle il appartenait, et d'ouvrir également à tous la carrière du pouvoir et des honneurs. Tel fut aussi, il faut bien le reconnaître, le mobile unique qui jeta dans la voie révolutionnaire tant d'hommes à opinions exaltées, mais sincères, que l'on vit bientôt lutter courageusement contre le crime, et qui succombèrent à l'œuvre bien difficile d'une tardive mais généreuse résistance. L'éducation politique ne s'acquiert que par l'expérience, et c'est chose rare que de saisir de premier jet les justes limites du pouvoir et de la liberté; aussi, tout en protestant contre des errements funestes, l'histoire doit-elle encore se montrer bienveillante pour les intentions, quand on peut croire qu'elles furent droites et pures, et toujours indulgente pour les hommes qui vécurent dans ces temps cruels et auxquels il fut donné de subir de si formidables épreuves. La royauté, profondément atteinte par la Révolution, en avait saisi elle-même avec une rare perspicacité la cause fatale et première. Ainsi la reine Marie-Antoinette, à laquelle l'éloquence implacable et passionnée de Barnave avait fait répandre des larmes si amères, se rendait toutefois parfaitement compte des entraînements du redoutable et brillant orateur, et se promettait bien de n'en garder nul

souvenir fâcheux, si jamais le roi venait à recouvrer toute la plénitude de sa puissance (1).

M. Merlet marqua sur la scène politique dès la première réunion de l'assemblée bailliagère de la sénéchaussée de Saumur, s'y donna beaucoup de mouvement pour défendre les intérêts du tiers-état, et prit la plus forte part à la rédaction des cahiers. Au cours de ces discussions préliminaires, une proposition, émanée de l'un des membres de l'ordre de la noblesse de ce ressort, avait fait naître de vives préoccupations dans tous les rangs du corps électoral, et suscité en même temps d'ardentes rumeurs au milieu des populations si fort attentives à ces grands débats. Le nom de M. Merlet se trouve trop directement mêlé à cet incident pour que je ne m'y arrête pas un instant.

Dans les premiers jours du mois de mars 1789, le comte de la Motte-Baracé fit imprimer et distribuer à tous les électeurs des trois ordres du pays saumurois une adresse dans laquelle il les adjurait, au nom des plus chers intérêts du trône et de la patrie, de se réunir pour arrêter un seul et unique cahier de vœux et de doléances et pour nommer leurs députés en commun. Ce projet de réunion des trois ordres, et cette fusion proposée du tiers-état avec les deux classes alors prépondérantes, pouvaient offrir en effet la solution la plus heureuse des questions qui divisaient si profondément la France. Si ce plan s'était réalisé, la Révolution n'avait plus de prétexte ni surtout la moindre raison d'être, et c'est de notre Anjou que serait parti le signal d'une grande et solennelle réconciliation. « Serait-il possible, disait M. de la Motte-Baracé, qu'au moment où » la nation est appelée à tarir la source de nos maux et à assurer la » durée de son bonheur, elle se divisât en différents camps opposés » entr'eux par leurs prétentions! Loin de nous de pareilles pensées, » et malheur aux esprits mal intentionnés qui essaieraient de les

(1) « Un sentiment d'orgueil que je ne saurais blâmer dans un jeune homme » du tiers-état, disait la reine en parlant de Barnave, lui a fait applaudir à tout ce » qui aplanissait la route des honneurs et de la gloire pour la classe dans laquelle il » est né. Si jamais la puissance revient dans nos mains, le pardon de Barnave est » d'avance écrit dans nos cœurs. » — (V. *Mémoires de Mme Campan*, ch. XVIII.)

» accréditer! . . . . . .

» . . . . . »

Le comte de la Motte-Baracé déduisait ensuite avec une grande netteté les avantages immenses de la réunion proposée, et il ajoutait : « Ce serait alors que nos représentants à l'Assemblée nationale » porteraient véritablement le vœu unanime de cette sénéchaussée, » et y donneraient l'exemple de cet accord si désirable, et sans le- » quel il est à craindre que tous les efforts des citoyens ne soient » dirigés les uns contre les autres. »

Le noble auteur de cette proposition mémorable était loin, paraît-il, de s'attendre à rencontrer des contradictions sérieuses dans les rangs du tiers-état; aussi voit-on que c'est plus particulièrement aux deux ordres privilégiés qu'il adresse ses exhortations : « Les » deux premiers ordres, disait-il, jouissent dans ce moment » d'exemptions dont est privé le troisième; mais ces deux premiers » ordres s'abuseraient étrangement s'ils en concluaient qu'ils ont » acquis le droit de subvenir aux dépenses publiques dans une pro- » portion moindre que le troisième. Non, Messieurs, les deux pre- » miers ordres n'ont aucun privilége à cet égard qui n'appartienne » essentiellement au troisième. Ces priviléges, ces droits en matière » d'impôt consistent pour tous les ordres à ne pouvoir être imposé » sans leur consentement, et à faire eux-mêmes la répartition et la » levée des impôts consentis. » M. de la Motte-Baracé établissait ensuite que le tiers-état n'était le seul imposé que parce qu'il y avait consenti au sein des Etats généraux précédents; mais il ajoutait que cet ordre avait parfaitement le droit de reprendre le consentement par lui donné dans un autre temps et dans d'autres circonstances.

Ce langage si élevé, si digne, si profondément libéral dans la belle et véritable acception du mot, ne couvrait nulle arrière-pensée, nulle aspiration vers un nouvel ordre de choses. Prudent et réservé dans l'expression de ses vœux, le comte de la Motte-Baracé était loin surtout de songer à préparer dès lors la formation d'une assemblée législative unique; loyal gentilhomme et royaliste fidèle, il ne se croyait point le droit de provoquer une si grande innovation. La

division des trois ordres lui semblait même consacrée par toute l'histoire du passé et toutes les traditions constitutionnelles de notre vieille France, et le *veto* absolu de l'un des trois ordres lui paraissait suffire pour empêcher l'envahissement et les prétentions exclusives des deux autres; mais il ne voyait nulle raison plausible de se diviser dans les comices électoraux; c'est là que devait se faire entendre non point les griefs ou les prétentions d'une fraction du pays, mais seulement la grande voix de la patrie, qui, avec une autorité irrésistible, porterait aux pieds du trône les hommages et les vœux de toute la France.

« Nous avons l'honneur, disait encore M. de la Motte-Baracé, » nous avons l'honneur d'appartenir à l'ordre de la noblesse, et, » nous ne craignons pas de le dire, nous serions fâchés de lui voir » obtenir une prépondérance légale, et s'il l'avait acquise, notre » vœu serait de le voir rentrer dans l'heureuse impuissance d'abuser » de son pouvoir. » Cependant, en traçant une si noble et si généreuse profession de foi, il est visible que son auteur n'était pas sans inquiétude sur le sort de sa proposition, car il ajoutait avec une profonde impression de tristesse : « La proposition que nous avons » l'honneur de vous faire serait de nature à être décidée sur-le-» champ et par acclamation, si nous n'avions pas à gémir des prin-» cipes de division que des esprits mal intentionnés ont fait germer » dans presque toutes les parties du royaume. »

Il peut paraître extraordinaire, sans doute, qu'une proposition si digne de recommander et de transmettre le nom de son auteur à ses contemporains et à la postérité, n'ait pas laissé de traces plus durables, et ne soit connue aujourd'hui que du très petit nombre de gens qui ont étudié avec une attention ponctuelle et consciencieuse la triste histoire de nos discordes passées; mais il ne faut pas perdre de vue que les événements qui suivirent les élections de 1789 et les douloureuses et sanglantes catastrophes qu'ils amenèrent avec eux, devaient imprimer à l'opinion publique de terribles distractions. Ce fut à ce point que notre pays, si mobile et si promptement oublieux, n'a pas même gardé mémoire du comte de la Motte-Baracé, et que ce nom, qui subsiste toujours avec honneur dans notre Anjou, n'a

pas emprunté le moindre relief d'un acte de modération, de courage et de sagesse qui devait à tant de titres lui communiquer une illustration nouvelle et non moins glorieuse, ce nous semble, que celle qu'avaient pu lui transmettre une longue suite d'aïeux. J'espère du moins que l'on ne me reprochera point de m'être écarté de mon sujet en rappelant avec quelque détail cet épisode curieux, mais trop ignoré de nos premières assemblées électorales, incident d'un vif et touchant intérêt auquel le député dont j'écris l'histoire prit une part directe et ostensible comme j'aurai bientôt à le faire connaître. J'ajouterai même que je saisis comme une heureuse rencontre l'occasion qui se présente à moi de pouvoir le premier venir rendre un public hommage à ce gentilhomme du Saumurois, qui, au début de la lutte, et avec une hauteur de vues et une abnégation patriotique cruellement méconnues, avait trouvé dans les inspirations de son dévouement et de son cœur un vœu de conciliation et de salut dont la réalisation pouvait nous éviter la traverse périlleuse des révolutions, et conjurer la tempête qui déjà s'avançait menaçante et terrible.

La proposition de M. de la Motte-Baracé avait obtenu l'adhésion à peu près unanime de l'ordre de la noblesse; la haute assemblée bailliagère du pays saumurois était inspirée d'un esprit de dévouement et de modération auquel alors tous les partis rendaient hommage, et qui se manifesta bientôt par le choix de son député, le marquis de Ferrière, dont j'ai signalé déjà l'intégrité consciencieuse et la haute indépendance. Malheureusement cette proposition fut repoussée à un autre degré de délibération et avant que les gentilshommes assemblés aient pu la consacrer par leur assentiment. Le clergé au contraire, dont tous les membres devaient, à quelques faibles exceptions près, adhérer dans cette partie du diocèse à un serment réprouvé par l'Eglise, le clergé, dès le premier jour, subissait déjà au plus haut point la pression révolutionnaire. Il fit choix immédiatement d'un député qui s'en alla prendre place à l'extrémité gauche des bancs de l'Assemblée constituante (1), et si populaire

(1) L'abbé Ménard, prieur-curé d'Aubigné.

que pût sembler la proposition du comte de la Motte-Baracé, elle fut très mal accueillie dans cette chambre du clergé. Les questions politiques y étaient à peine comprises, et tout en faisant de l'opposition d'assez mauvais aloi, l'on n'y songeait guère qu'à vider la vieille querelle élevée entre les bénéficiers et les curés, question misérable et futile que la réunion des trois ordres n'aurait pas manqué de réduire à sa juste valeur, ce que l'on redoutait plus que tout au monde. C'était donc surtout dans la chambre du tiers-état qu'il était présumable que ce projet de fusion de tous les électeurs produirait une grande sensation et trouverait un accueil favorable. Il n'en fut point ainsi; les hommes, qui poussaient à une révolution complète, furent moins touchés que surpris de cette immense concession; ce fut comme une tuile qui tombait sur la tête des agitateurs. Tout projet de conciliation leur était odieux, et les chefs de parti ne voulaient point que les Etats généraux se bornassent à amener le redressement des torts et la réparation des griefs; ils voulaient faire de cette réunion tant désirée le jour de ce qu'ils appelaient leurs représailles, et ils se préparaient déjà à y élever le signal de leurs vengeances. Ils craignaient toutefois que les paroles bienveillantes de M. de la Motte-Baracé, et l'expression de ses sentiments généreux et élevés, ne finissent par entraîner un assez grand nombre de voix flottantes. Ils se hâtèrent donc de profiter d'un premier mouvement de défiance et d'hésitation, et M. Merlet, dont l'extrême jeunesse subissait alors l'ascendant du parti avancé, fut chargé de rédiger une réponse à l'adresse qui venait d'être transmise à son ordre. C'est le jeudi 12 mars 1789 qu'il reçut ce mandat, avec la recommandation très expresse de rapporter son travail le jour même, à la séance de relevée.

M. Merlet se conforma très exactement à ces exigences, et si sa réponse imprimée, et que nous avons en ce moment sous les yeux, n'oppose que de très faibles et très subtils arguments à ceux de M. de la Motte-Baracé, il faut reconnaître du moins qu'il s'acquitta de sa tâche avec une mesure parfaite, une modération constante et même avec une courtoisie de langage dont les traditions commençaient déjà à se perdre parmi nous. Il s'empresse de proclamer que

« les sentiments du patriotisme le plus pur, le plus désintéressé, se » montrent partout dans l'adresse de M. de la Motte-Baracé, et qu'on » y voit à chaque page l'effusion d'un cœur généreux et humain. » Il ajoute que le vœu d'une réunion des trois ordres de la province « n'a pu naître que dans une âme sincèrement touchée du bien » public; » mais que « malheureusement les intérêts qui les rassem- » blent ne sont pas les mêmes sur tous les points. » Ce dernier argument se reproduit sans cesse et sous toutes les formes dans la brochure de M. Merlet qui se résume en disant : « Nous voulons » secouer les chaînes qui nous accablent, en alléger le poids; nous » demandons que vous en supportiez une partie égale et proportion- » née à vos forces; quoique jusqu'ici vous n'ayez été incommodés » de presqu'aucun fardeau, vous devez voir que cette opération ne » peut se faire avec une parfaite harmonie, un accord unanime entre » la partie souffrante et les parties qui ne souffrent point, ou fort » peu. »

Ce déclinatoire assez faible de logique, et trop souvent empreint d'une sorte d'amertume, n'empêche pas M. Merlet de s'exprimer toujours avec une exquise politesse au regard de la personne du comte de la Motte-Baracé ; « Dans tous les cas, Monsieur le comte, » dit-il en terminant, votre adresse a inspiré au tiers-état les senti- » ments profonds de la plus haute estime et de la plus parfaite con- » sidération pour toute votre personne. Je ne m'excuserai point de » la liberté que j'ai prise de vous répondre, même de combattre » votre opinion. L'amour du bien public vous a seul déterminé, c'est » aussi lui qui me guide; nous pouvons n'être pas d'accord sur les » moyens, mais nous le serons toujours sur l'objet, qui est l'avantage » de la chose publique et le bonheur de nos concitoyens. »

Pour prévenir tous réavis possibles et pour fermer les voies à toute espèce de retour, la chambre du tiers-état se hâta, séance tenante, de formuler en délibération régulière et officielle les conclusions négatives de M. Merlet. Cependant les chefs du mouvement lui gardèrent un instant rancune de sa trop grande réserve de langage. Ils auraient voulu qu'au lieu d'un refus poli, il eût jeté en proie aux passions populaires des déclamations sonores et violentes,

et qu'une proposition toute conciliatrice fût devenue ainsi un nouvel élément de discorde et une source de divisions plus profondes. C'est, sans nul doute, à ce ressentiment qui l'honore que l'on doit attribuer l'échec électoral de M. Merlet qui ne put cette fois obtenir la majorité des suffrages, et qui, malgré toute la part qu'il avait prise aux travaux de l'assemblée bailliagère, ne fut point élu député aux Etats généraux.

Toutefois, cette éclipse de la popularité de M. Merlet fut de très courte durée, et les électeurs, mieux avisés, le nommèrent bientôt membre de leur comité permanent. Il y conquit une grande influence, et, après la prise de la Bastille et la révolution du 14 juillet, il fut chargé de rédiger au nom du Comité une circulaire qui pût rassurer l'opinion publique émue et surexcitée par des bruits mensongers semés de toutes parts. M. Merlet apporta à ce travail un soin tout particulier, et s'y tint constamment dans les bornes de la plus honorable modération. Sa circulaire, en date du 5 août 1789, annonce aux populations « que l'union la plus intime et la concorde la » plus parfaite règnent dans l'Assemblée nationale; les différents » membres qui la composent, ne forment plus qu'un seul corps qui » travaille sans relâche à former une bonne et invariable constitu- » tion qui assurera à jamais aux Français la liberté de leurs person- » nes et de leurs biens. Les bons citoyens doivent donc vivre en paix, » sans s'alarmer sur de vains bruits qui ne peuvent que décourager » les cultivateurs, les artisans, etc., et les détourner de leurs travaux. » L'heureux retour de M. Necker doit faire évanouir les craintes et » calmer tous les esprits. »

Ce langage empreint, comme il ne pouvait manquer de l'être, du cachet de l'époque, mais en même temps si prudent et si sage, produisit partout un excellent effet; tout le Saumurois demeura parfaitement tranquille, et bientôt M. Merlet recueillit le prix de ses soins. Il fut nommé d'abord membre de la municipalité de Saumur, et au mois de juin 1790, il fut appelé aux fonctions très considérables de procureur syndic du district. Le zèle qu'il avait mis, le 10 mai précédent, à défendre à la réunion générale des électeurs à Angers, l'alternat du chef-lieu proposé en faveur de la ville de Saumur, lui

concilia toutes les voix plus ou moins douteuses, et sa nomination eut lieu à la presqu'unanimité des suffrages. Dès le mois de juillet 1789, il était entré dans les rangs de la garde nationale, et avait été élu major d'une compagnie spéciale, dite des *arquebusiers,* qui s'était formée à Saumur, et où n'étaient guère entrés que des hommes signalés par leur zèle civique et la chaleur de leur dévouement à la cause de la Révolution. Cependant rien ne faisait obstacle alors à la marche progressive du parti avancé, si bien que la milice d'élite, à laquelle appartenait M. Merlet, était menacée de voir tout son beau feu s'éteindre faute d'aliment, quand survint à Saumur, comme un éclat de tonnerre, la double nouvelle du départ et de l'arrestation du roi qui, en s'éloignant, avait déposé une protestation contre le nouvel ordre de choses. Ce manifeste inattendu fit éclater contre le monarque fugitif une violente explosion de malédictions et de colères. M. Merlet prit sa part de toutes les démonstrations passionnées auxquels donnèrent lieu ces tristes événements dans sa ville natale, et cette très franche et très nette expression de ses principes le posa tout naturellement comme candidat pour les élections législatives auxquelles il fut presqu'immédiatement procédé. Toutefois, le parti républicain se défiait toujours un peu de lui; il le savait dévoué de cœur à la monarchie constitutionnelle, et redoutait un retour vers ses premiers et très intimes sentiments. Il chercha donc tout d'abord à lui opposer en première ligne la candidature de M. Choudieu et ensuite celle de M. Delaunay, l'aîné. On disait tout haut dans les conciliabules de ce parti, que M. Merlet pouvait bien à quelques égards être considéré comme un *patriote;* mais que du moins il était beaucoup trop formaliste; que ses scrupules de légalité constitutionnelle le feraient dévier tôt ou tard, et que dès lors il ne fallait pas compter le voir se maintenir *quand même* à la hauteur de la Révolution. D'autre part, les constitutionnels modérés redoutaient l'exaltation de sa jeunesse et la fâcheuse influence de ses entours, si bien que dans la première séance, le 7 septembre 1791, son nom fut porté dans trois scrutins sans pouvoir réunir la majorité nécessaire. Le lendemain, il partagea les voix du parti modéré avec M. Quesnay, juge à Saumur, et deux scrutins demeurèrent encore

sans résultat; mais au ballottage, le parti extrême, qui tenait beaucoup à écarter M. Quesnay, porta toutes ses forces sur M. Merlet. Il fut élu cette fois à la très grande majorité de 331 suffrages sur 470 votants.

A l'Assemblée législative, M. Merlet fit partie du comité des affaires étrangères et des colonies. Il assistait régulièrement aux séances de ce comité, s'y préoccupa beaucoup du sort des noirs, et insista souvent pour l'abolition définitive et absolue de l'esclavage. Il paraît même que dans tout le cours de sa vie, il demeura fidèle à cette pensée si chère à sa jeunesse, et l'on a trouvé dans ses papiers un grand nombre de notes qui toutes avaient trait à la réalisation de cette idée philanthropique si longtemps et si cruellement repoussée par des théories vulgaires et des sophismes à la fois égoïstes et mercantiles. Il se maintint assez longtemps d'ailleurs dans le cercle exclusif des travaux de son comité spécial. Malgré la facilité de parole qu'il avait acquise dans la pratique de la plaidoirie, il hésitait à aborder l'épreuve bien plus redoutable de la tribune. Il n'y parut pour la première fois que plus de six mois après l'ouverture de la session. Le 4 avril 1792, il proposa et fit décréter par l'Assemblée la poursuite du capitaine Colmin, commandant du navire l'*Emmanuel*, qui avait, par ordre du gouvernement français, embarqué sur son bâtiment les nègres de Saint-Domingue pour être déportés dans l'une des îles Marquises, et qui les avait bientôt jetés furtivement dans la baie de Honduras, près des établissements anglais. Le succès de son début et le bon accueil fait à sa parole nette, claire et toujours parfaitement convenable et mesurée, l'eurent promptement familiarisé avec les discussions publiques, et dans tout le cours de ce mois d'avril, il reparut fréquemment à la tribune. Le 9, il demanda et obtint qu'il serait fait un rapport tendant à consacrer le principe de l'abolition graduelle et successive de la traite des nègres; le 16, à l'occasion d'une adresse du département du Gard qui invoquait l'assistance du Corps législatif pour préserver cette contrée des troubles qui plus d'une fois déjà l'avaient agitée depuis le commencement de la Révolution, M. Merlet proposa d'au-

toriser tous les départements à requérir mutuellement leurs gardes nationales.

Le 21 avril, quelques jours seulement après la déclaration de guerre à l'Autriche que le roi était venu proposer sous l'influence et la pression du ministère Roland, un député de la gauche extrême, M. Britche, proposa de décréter que tous les soldats étrangers, qui quitteraient l'armée ennemie pour venir servir la cause de la liberté, fussent incorporés dans les volontaires nationaux, avec la condition que tout fantassin recevrait, en outre de la solde ordinaire des volontaires, une prime de 50 fr.,et tout cavalier qui viendrait avec son cheval, la somme de 200 fr. pour le cheval, sans préjudice de la même prime de 50 fr. pour sa personne. L'Assemblée parut accueillir cette proposition avec une sorte d'hésitation que M. Merlet trancha en demandant vivement la parole : « Je n'appuie point toute la pro-» position de M. Britche, dit-il, car il en est une d'une immoralité » scandaleuse. Sans doute, la nation verra avec plaisir les étrangers » venir se joindre à ses drapeaux; mais la nation ne peut provoquer » ni voir avec plaisir le vol des chevaux. » Il conclut en demandant qu'au lieu de passer à l'ordre du jour, l'Assemblée renvoyât au Comité militaire qui lui ferait un rapport sur l'incorporation proposée par M. Britche. Le renvoi demandé par M. Merlet fut ordonné sans contestation.

Le 28 avril, il prit part à la discussion du projet de suppression des congrégations séculières, et quoique tolérant en matière religieuse, il insista pour repousser toute exception en faveur des confréries de pénitents, quelle que fût leur couleur; il redoutait l'influence de ces associations dans les provinces du Midi alors si violemment et si cruellement agitées. Le 21 mai suivant, il dénonça avec autant d'énergie que de courage l'un des démagogues les plus influents de l'Assemblée, le député Lecointre (de Versailles), membre du Comité de surveillance, qui avait en cette qualité expédié à la municipalité de Belfort l'ordre d'arrêter plusieurs des Cent-Suisses de la garde du roi, tous renvoyés en vertu d'une loi, et se rendant dans leur pays, munis d'un passeport régulier. M. Merlet parvint à faire partager son

indignation à la majorité de l'Assemblée qui ordonna la mise en liberté des Suisses détenus illégalement, et condamna Lecointre à trois jours de prison disciplinaire à l'Abbaye. Le 24 mai, M. Merlet parut pour la dernière fois à la tribune, et défendit le ministre Clavière accusé d'avoir arbitrairement destitué le directoire des postes. Il demanda et obtint l'ordre du jour motivé sur le respect dû à la prérogative du pouvoir central.

Tous ces discours et ces votes, que nous avons relevés d'après le *Moniteur*, sont assurément irréprochables de tout point, et ils honorent la mémoire de M. Merlet. Il est regrettable seulement qu'il n'ait pas persisté constamment dans cette ligne, la seule qui fût digne de lui, et à laquelle devaient le rattacher sans déviation la droiture de son caractère et la modération de ses principes. Malheureusement, M. Merlet suivit trop souvent les oscillations de la majorité de cette déplorable assemblée. Il avait tout d'abord pris sa place au centre de la salle, et dans les premiers temps de la session, on le vit voter presque toujours avec ce parti prétendu mitoyen qui, perpétuellement sur la défensive contre les empiétements possibles de l'autorité royale et en défiance permanente de la sincérité du monarque, contribua si fatalement à assurer une pluralité à peu près constante à la minorité révolutionnaire. C'est en se laissant entraîner sur cette pente funeste, que M. Merlet vota successivement la déclaration très illégale et très incompétente qui proclamait que le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, *avait perdu la confiance de la nation*, la scandaleuse admission des Suisses de Châteauvieux aux honneurs de la séance et le renvoi des crimes d'enrôlement, par les émigrés, aux tribunaux ordinaires plutôt qu'à la haute Cour nationale, mesure qui pouvait multiplier sans terme ni mesure les poursuites criminelles en matière politique. Il faut reconnaître, toutefois, que même avant l'instant de son retour complet dans une voie de salut et de réparation, l'honorable député de Maine et Loire avait eu plus d'une fois déjà le courage de secouer un joug trop pesant, et ne s'était inspiré alors que de son indépendance et de la spontanéité de ses convictions. C'est ainsi qu'il s'opposa énergiquement à la proposition partie des rangs de la Montagne, et

qui avait pour but de permettre aux députés de se réunir dans la salle principale de l'Assemblée pour y établir des conférences particulières les jours où il n'y aurait point de séance du soir. Il n'y avait pas de meilleur ni de plus sûr moyen pour faire du palais de la Législature un club permanent, et l'on est vraiment confus et stupéfié quand on voit à combien peu de votes il tint que cette tolérance étrange ne fût consacrée par un décret. Vers la fin de la session, surtout, M. Merlet s'était complétement séparé de ce parti de la Gironde qui, dans son puritanisme politique et son ardeur toute méridionale, poussait à une révolution dont il devait devenir bientôt l'une des premières et des plus éclatantes victimes. L'odieux attentat du 20 juin, et l'ignoble et scandaleuse invasion de la demeure royale, avaient produit partout un vif sentiment de réaction dont il est regrettable que la royauté n'ait pas su plus habilement profiter. Une majorité constitutionnelle se formait insensiblement dans cette assemblée jusque-là si divisée, et tout naturellement M. Merlet, qui n'avait jamais appartenu au parti républicain, dont les vœux n'avaient jamais été au-delà d'une monarchie limitée, et qui n'avait fait défaut à la prérogative royale que parce qu'il s'était surpris parfois à suspecter la sincérité des conseillers de la couronne, M. Merlet se trouvait alors au premier rang de ces hommes disposés à prêter désormais au malheureux Louis XVI l'appui de leur talent et de leur popularité. Le 26 juillet, il fut nommé vice-président de l'Assemblée, et, en cette qualité, occupa le fauteuil sans nulle interruption jusqu'au 7 août qu'une grande majorité l'appela aux honneurs de la présidence.

M. Merlet présida ainsi les séances orageuses des 8 et 9 août où fut discutée la proposition de décréter d'accusation M. de La Fayette. Tous les mémoires contemporains ont rendu hommage à l'impartiale fermeté que le nouveau président mit à diriger et à contenir cette lutte terrible et dernière, et à requérir la force armée à laquelle il donna une consigne sévère pour empêcher le renouvellement des violences dont un grand nombre de membres du côté droit avaient été victimes. Il n'est pas permis de douter que cette fois M. Merlet n'ait voté avec la grande majorité de l'Assemblée qui se prononça

pour la mise hors de cause de l'homme politique qui, après avoir si puissamment contribué au renversement de l'ancienne monarchie, n'en était pas moins devenu à cet instant suprême le dernier et le plus zélé défenseur de la royauté constitutionnelle.

Quelques historiens se sont étonnés de ce que M. Merlet n'ait pas paru à la fatale séance du 10 août, et ait laissé ainsi occuper le fauteuil de la présidence par les plus ardents promoteurs de la révolution qu'allait consacrer un vote dominé par l'émeute et inspiré par la peur. Ceux qui se sont fait ainsi les échos de ce reproche que nous avons souvent entendu nous-même adresser à la mémoire de M. Merlet, fournissent un argument de plus pour constater la déplorable légèreté avec laquelle trop souvent on écrit l'histoire.

Il n'y avait point de séance extraordinaire indiquée pour le 10 août, et les représentants ne devaient, comme il était d'usage, se réunir qu'à 10 heures du matin. Cependant, on entendit au milieu de la nuit sonner l'horrible tocsin et retentir de toutes parts les décharges de mitraille et de mousqueterie. Un certain nombre de députés, appartenant tous à la section révolutionnaire et extrême de l'Assemblée, se hâtèrent à ce signal de se rendre au palais législatif dans l'espérance avouée depuis de pouvoir donner à l'insurrection quelqu'apparence de légalité. A deux heures du matin, ils déclarèrent la séance ouverte, bien que sur 749 membres, un peu plus de 200 seulement fussent présents. Il est vrai que quelques rares amis de la royauté vinrent successivement accroître ce chiffre. Ils pensèrent avec raison qu'ils seraient toujours à leur place, dans les rangs même d'une minorité factieuse, ne fût-ce que pour tempérer sa fougue et modérer un peu ses fureurs; mais toujours est-il que le plus grand nombre des membres du côté droit n'avait pas même songé à la possibilité d'une séance au moment où le sang coulait à flots dans les rues de la capitale.

Ce fut vers sept heures du matin que le roi fit sa retraite sur l'Assemblée nationale. Quoi qu'on en ait dit, il ne s'y présenta point en fugitif et en vaincu. Il avait l'épée au côté et portait le grand cordon de l'ordre de Saint-Louis. Il fut encore accueilli avec le cérémonial accoutumé. Une députation de vingt membres alla au-devant de lui,

et le conduisit au fauteuil que la Constitution lui avait réservé à la gauche du président. Vergniaud, qui alors n'était pas même membre du bureau, avait été, dans cette nuit fatale, appelé d'urgence aux honneurs de la présidence. Tout le monde se tint debout et découvert pendant quelques instants ; on n'avait garde de manquer aux égards imposés en pareille circonstance, parce qu'on savait que la lutte durait encore, et qu'il pouvait survenir un dernier retour de fortune pour le malheureux monarque. Ce fut à ce point qu'un homme qui devait bientôt figurer au premier rang des révolutionnaires féroces et sanguinaires, le député Rülh, d'une corpulence énorme et d'une stature colossale, se mit au-devant du roi, et lui dit d'un ton doucereux et bénin : « Sire, je m'estime heureux d'être » aussi gros, pour mieux vous faire un rempart de mon corps ! » Quelques instants après, les Suisses ayant déposé les armes par ordre du roi lui-même, Rülh désigna outrageusement du doigt l'infortuné Louis XVI en s'écriant : « C'est pourtant cet homme qui » a fait couler le sang français ! » On se sent vraiment humilié pour l'espèce humaine en présence d'un pareil mélange d'insolence et de bassesse.

On sait que le roi déclara d'une voix haute et ferme qu'il était venu à l'Assemblée pour éviter un grand crime; qu'il se croirait toujours en sûreté au milieu des représentants de la nation, et qu'il comptait y passer la journée avec sa famille. La reine, en effet, objet de tant de haines et de tant de fureurs, la reine était venue partager avec lui ce triste et dernier asile. Un témoin oculaire (1) nous apprend qu'elle s'avança avec une dignité inexprimable, et qu'elle n'aurait eu ni une autre démarche ni une plus auguste sérénité dans le jour d'une pompe royale. La sœur et les enfants du roi, accompagnés d'un petit nombre de serviteurs fidèles, complétaient ce lugubre cortége.

Le frémissement de douleur et de pitié, dont les plus fougueux révolutionnaires ne purent se défendre à la vue d'une immense et profonde infortune, fut de bien courte durée. Sous le prétexte que

(1) *Souvenirs* du comte de Vaublanc.

l'Assemblée ne pouvait délibérer en présence du roi constitutionnel, on relégua le monarque et sa famille dans la tribune du journal *le Logographe,* séparée seulement du bureau de la présidence par un faible grillage que l'on eut soin d'enlever pour ménager à la famille royale, dans un moment extrême, sa retraite dans la salle des séances. Cette précaution prise, l'Assemblée se mit à discuter et bientôt à décréter, sans la moindre apparence d'opposition, la déchéance du roi qui s'entendit traiter de meurtrier, de parjure et de tyran avec ce calme et cette dignité impassibles qui ne l'abandonnèrent jamais. Il se borna à dire en souriant à M. Coustard, député de Nantes, qui se trouvait placé à très petite distance de lui et qui se levait pour le décret de déchéance : « Il me semble, Monsieur » Coustard, que ce que vous faites-là n'est pas trop constitutionnel! » M. Coustard, qui, à quelques nuances près, appartenait au parti modéré, protesta qu'il ne s'associait à un pareil vote que pour sauver plus sûrement le roi et sa famille. Nul d'ailleurs, dans le très petit nombre de députés royalistes qui assistaient à la séance, ne prit la parole, et l'un des plus prononcés d'entr'eux, M. de Vaublanc, qui nous a laissé des mémoires importants sur cette époque de sa vie, s'exprime ainsi en parlant de cette honteuse et déplorable séance : « La discussion continua. Le cœur gonflé, prêt à parler, je m'appro- » chai de M. de Girardin, qui était en ce moment près du bureau » des secrétaires. Je lui parlai de ce qui me venait à la pensée. Il me » répondit avec raison : *Le moindre mot de notre part peut faire* » *égorger la famille royale.* »

On me pardonnera ces détails, je l'espère. Ils étaient nécessaires pour expliquer la position de M. Merlet, et pour répondre à ceux qui prétendent encore que s'il avait occupé le fauteuil, il aurait pu se refuser à mettre aux voix le décret de déchéance. Ce jour-là, les événements furent plus forts que les hommes, et l'Assemblée n'avait pu conserver quelqu'ombre de pouvoir qu'à la triste condition de suivre jusqu'au bout le mouvement révolutionnaire, et de venir docilement en aide aux vainqueurs.

Je le répète, d'ailleurs, M. Merlet, comme la plupart de ses collègues de la droite, n'avait point assisté à la séance de nuit, et n'était

arrivé qu'à l'heure ordinaire des réunions de l'Assemblée. Quand il aurait réclamé sa place occupée par Vergniaud, il n'était plus temps de revenir sur les décrets insurrectionnels déjà depuis longtemps formulés, et l'honorable député de Maine et Loire n'avait vraiment plus rien à faire sur ce fauteuil qui avait cessé d'être l'organe de la légalité. Il sut trouver ailleurs le poste du péril et de l'honneur.

Quand il entra dans la salle, le malheureux Louis XVI était installé déjà depuis longtemps avec sa famille dans la loge dite du *Logographe*. Vivement impressionné par tout ce qu'il venait d'apprendre, et par le douloureux spectacle qui s'offrait à ses yeux, M. Merlet pensa que la seule protestation qui fût possible et convenable en ce moment, c'était de rendre encore un dernier tribut de déférence et d'hommages au monarque infortuné dont la déchéance venait d'être prononcée dans cette séance illégale et tumultueuse. Il s'approcha donc de cet étroit et sombre réduit devenu l'asile de tant de grandeurs et de tant d'infortunes. Le roi s'y tenait entouré de sa femme, de ses enfants, de sa sœur et de quelques officiers de sa maison. Les princes seuls s'étaient assis; toutes les personnes de leur suite étaient restées debout dans l'attitude du respect et de la douleur. Il se peut que dans quelques circonstances, l'étiquette des cours soit, avec une certaine apparence de raison, taxée de puérilité minutieuse; mais nul du moins n'oserait nier que dans cette horrible journée, elle n'ait pris un caractère à la fois touchant et sublime. M. Merlet, qui sans avoir été jamais courtisan, n'en avait pas moins le sentiment élevé des convenances, comprit aussitôt qu'il devait se conformer à des observances imposées par le culte du malheur bien plus encore que par des traditions de cour et des règlements de palais qui pour lui, homme d'une ère nouvelle, devaient paraître bien futiles et bien surannés. Il s'inclina donc profondément devant chacune des personnes royales, puis, sans prononcer une seule parole, il se tint, comme toute l'assistance, debout et immobile à quelques pas du roi. Louis XVI connaissait très bien M. Merlet qu'il avait vu encore tout récemment au château avec le bureau de l'Assemblée. Il lui parla le premier, et l'invita à s'asseoir auprès de lui.

Bientôt un très long entretien s'engagea entre l'infortuné monarque et le président du Corps législatif; mais nous n'avons que des données vagues et fugitives sur ce qui se passa dans cette circonstance qui fut certainement l'incident le plus mémorable et le plus saisissant de la vie politique de M. Merlet. On n'a trouvé dans ses papiers nulle relation écrite d'une conversation qui avait dû cependant laisser des traces profondes dans ses souvenirs; mais nous savons qu'il a mentionné souvent dans ses causeries de famille cet entretien suprême avec Louis XVI, et qu'il disait que le roi lui avait parlé presque constamment de l'avenir de son fils. Il m'a été raconté souvent par des contemporains qui m'inspiraient toute confiance, que pendant la plus grande partie de cette terrible séance, le roi avait tenu le jeune dauphin entre ses bras, et que l'enfant royal, accablé par la lassitude, la chaleur et le sommeil, avait fini par s'endormir et qu'alors sa tête s'était involontairement reposée sur les genoux de M. Merlet. Si le fait est exact, comme nous n'en saurions douter, cette position touchante du fils des rois qui si jeune encore prenait déjà sa part des malheurs de sa race, cette sollicitude paternelle et royale, ce sommeil de l'innocence menacée d'un réveil affreux, tout cela ne pouvait manquer d'émouvoir profondément un homme qui comme M. Merlet était doué d'une âme tendre et d'un cœur généreux et sensible. Quelques mots sur les chances heureuses qui pouvaient rester au jeune prince étaient tout à fait dans la situation, et très certainement cette dernière consolation dut être offerte à la famille auguste si cruellement atteinte par les événements de cette sinistre journée. Nous trouvons même dans un historien de cette époque (1) un récit à peu près conforme à cette version, bien que le nom de M. Merlet n'y soit pas prononcé. On y rapporte qu'au moment où la reine et Madame Elisabeth exprimaient leur indignation profonde à l'occasion de cet odieux décret de déchéance qui venait d'être porté, *une voix amie* s'empressa de rappeler que du moins la couronne du père reviendrait sur la tête du fils, et que le roi, intervenant tout à coup dans cette conversation, répliqua,

(1) *Quelques notes sur l'histoire* de M. Lacretelle.

d'une voix émue et fortement accentuée, par ces deux vers d'*Alzire :*

Les mortels, croyez-moi, que j'ai trop su connaître,
Méritent peu, mon fils, qu'on daigne être leur maître (1).

La même relation ajoute toutefois qu'il paraît, par quelques autres paroles échappées à Louis XVI dans la journée du 10 août, qu'il eût supporté la déchéance sans murmure, si la couronne eût été assurée à son fils. Marie-Antoinette ne partageait point cette pieuse résignation : elle souffrait cruellement comme reine, comme épouse et comme mère, et les douces et sympathiques paroles de M. Merlet parurent faire un instant diversion à sa douleur. Elle y répondit par l'expression d'une affectueuse gratitude et par un obligeant sourire auquel se mêlait une tristesse ineffable. L'honorable député de Maine et Loire se sentit comme subjugué par cette majesté du malheur, et poursuivit l'entretien qui semblait charmer les sollicitudes maternelles de l'infortunée reine. Enfin, l'heure de la retraite arrivée, toute la famille royale fit à M. Merlet les plus touchants adieux. Le roi et sa noble compagne s'en allèrent peut-être avec la satisfaction d'avoir conquis dans la personne du président de l'Assemblée législative un important appui; mais si tel fut leur espoir, ils s'étaient fait une étrange illusion. Ils n'avaient rencontré qu'un homme compatissant et sensible qui, non plus que l'année précédente Barnave et ses amis, ne pouvait faire rétrograder la Révolution. Elle était plus forte que les intentions, plus forte que toutes les prévisions humaines; l'arrêt de la colère céleste était prononcé, et

(1) Si une pareille citation pouvait sembler étonnante dans la bouche de Louis XVI qui d'ordinaire ne s'exprimait qu'avec une simplicité pleine de sens, nous rappellerions que ce monarque était très lettré et, comme la plupart des hommes de XVIIIe siècle, familier avec les poètes tant anciens que modernes. L'un de ses plus fidèles serviteurs, M. Hue, dans son *Histoire des dernières années du règne de Louis XVI*, rapporte qu'au mois d'avril 1791 et au moment où ce malheureux prince rentrait dans son palais à la suite d'une émeute qui venait de s'opposer à son départ pour Saint-Cloud, il le vit serrer affectueusement la main de MONSIEUR qui était accouru au-devant de son frère. Le Roi profondément ému ne prononça pas d'autres paroles que cette citation d'Horace qui fit couler les larmes de tous ceux qui l'entouraient : *Beatus ille qui procul negotiis.!...*

pour rappeler ici une pensée célèbre du glorieux exilé de Sainte-Hélène, le malheureux Louis XVI se trouvait vraiment alors sous la terrible pression de cette fatalité antique dont les tragiques de la Grèce nous ont retracé une si effrayante et si lugubre image.

Quand l'ordre fut un peu rétabli dans l'Assemblée, M. Merlet reprit sa place au fauteuil, et l'occupa sans interruption jusqu'au 20 août, date du terme légal de son élection à la présidence. Au mois de septembre, il revint à Saumur pour y prendre part à l'élection des députés à la nouvelle Convention nationale. Quoiqu'il fût là au véritable centre de son influence, il ne réunit cependant au sein du collége électoral qu'un nombre de voix tout à fait insignifiant. Son nom avait été tout d'abord frappé d'exclusion en vertu de la mesure générale arrêtée par la société centrale des Jacobins de Paris, pour repousser partout, et sans nulle exception, ceux des législateurs qui, à la dernière Assemblée, avaient voté en faveur de M. de La Fayette. Rendu ainsi à la vie privée, il retourna cependant à Paris; mais le progrès toujours croissant de l'anarchie révolutionnaire, et la douloureuse impression dont l'accabla l'exécrable attentat du 21 janvier, le déterminèrent bientôt à quitter ce théâtre de tous les crimes et de toutes les fureurs. Il revint une seconde fois dans sa ville natale pour y chercher un abri contre la tempête. Il entra alors dans les rangs de la garde nationale à cheval; mais après l'odieuse révolution du 31 mai, il devint l'objet de persécutions telles, qu'il fut obligé d'aller se réfugier chez des amis dévoués, sur les confins de la Vendée, et il ne reparut à Saumur qu'après le 9 thermidor. Il y retrouva bientôt l'influence et la considération que méritait à tant de titres sa conduite passée. Il rouvrit son cabinet d'avocat et s'y fit une nouvelle et nombreuse clientèle. Ses concitoyens lui confièrent en même temps diverses missions honorables et importantes; il fut chargé notamment, dans un temps de famine, d'aller à Paris solliciter des secours du gouvernement. Il en obtint une somme assez considérable qui fut employée à acheter les grains nécessaires à la subsistance des habitants de Saumur et des environs. Il ne rentra point d'ailleurs dans la vie politique, ne songea pas même à se poser comme candidat au Conseil des Cinq-Cents, et ne reçut d'autre

mandat public que celui de membre du jury d'accusation et de jugement pour l'arrondissement de Saumur. Ce ne fut qu'après le 18 brumaire, et au moment où l'anarchie directoriale fut détrônée par une main ferme, habile et puissante, que M. Merlet apprit par le *Moniteur* qu'il avait été nommé membre du Conseil général de Maine et Loire. Quelques mois plus tard, le 9 frimaire an IX, sans l'avoir demandé, sans l'avoir même désiré, il fut appelé aux fonctions importantes de préfet du département de la Vendée.

Fontenay-le-Comte, ville située à assez longue distance du pays autrefois insurgé était, depuis la nouvelle organisation administrative, le chef-lieu de ce département qui d'ailleurs embrassait dans son territoire une partie notable du Bocage, si bien que la direction d'un pareil département ne pouvait être remise qu'à un homme investi de la plus haute confiance du Gouvernement. M. Merlet s'en montra digne à tous égards. Dans la circulaire écrite à l'occasion de sa prise de possession, il promit de se consacrer tout entier « à la prospérité de ce pays trop longtemps malheureux » et de travailler « à rapprocher les esprits, à éteindre les haines et à détruire » s'il est possible jusqu'au germe des passions violentes qui ont oc- » casionné les désastres de ces contrées. » Ce programme ne fut point pour M. Merlet une formule vaine, ce fut vraiment la ligne invariable que s'était imposée sa conscience, et on ne l'en vit jamais dévier un seul instant pendant les huit années de son administration. Il donna des soins empressés au rétablissement de l'agriculture longtemps et cruellement délaissée; il obtint et facilita l'envoi dans la Vendée de taureaux suisses d'un grand prix et d'étalons pur sang et ménagea de toute son influence d'administrateur les habitants des campagnes sans lesquels tous ces éléments de prospérité seraient devenus impossibles à réaliser. La guerre avait rendu les bras bien rares sur ce territoire dévasté et presque désert. Le Gouvernement accorda une exemption temporaire de la conscription dans le pays et le préfet rappela souvent cette promesse et demanda instamment et à plusieurs reprises que l'effet de cette dispense si nécessaire fût prolongé encore. Quand tous les délais furent expirés et après que la Vendée eut été assujétie au droit commun, il obtint que l'on use-

rait encore d'une douceur et d'une tolérance toutes particulières pour les habitants de ces malheureuses contrées. Il contribua en même temps à relever l'instruction publique de ses ruines en rétablissant les colléges des Sables et de Fontenay, et en facilitant la création d'une école secondaire à Saint-Jean-de-Mont.

La rentrée des émigrés lui imposait une grande responsabilité et des devoirs pénibles, mais il sut les remplir avec une constante modération et cet esprit de bienveillante tolérance qui faisait comme le fond de son caractère. Quand il quitta le département, il emporta l'estime et les regrets des gentilshommes les plus importants de la contrée qui pour la plupart étaient devenus ses amis personnels; mais c'est vis-à-vis du clergé demeuré fidèle qu'il usa surtout de toute sa mansuétude et de toutes ses prévenances. Quoique disciple de l'école philosophique comme presque tous ses contemporains, il ne pouvait se défendre d'un sentiment intime de sympathie et de respect en présence de ces prêtres vénérables qui avaient tant souffert pour leur foi. Il savait d'ailleurs que le concours du clergé orthodoxe était, dans la Vendée, un moyen puissant de pacification et de gouvernement. C'est à ce titre qu'il se plaignit vivement de la prolongation de la vacance du siége de la Rochelle dont dépendait alors son département. Le premier consul avait nommé à ce siége M. de Lorry, ancien évêque d'Angers, qui avait fini par décliner cet honneur après l'avoir momentanément accepté. Au moment même où la grande majorité des préfets, soutenue par le ministre Fouché, sollicitait le Gouvernement d'envoyer pour évêques d'anciens membres de l'Eglise constitutionnelle. M. Merlet, fort au-dessus de ce misérable esprit de coterie, demandait au Ministre des cultes de rappeler, dans le département de la Vendée, M. de Mercy, évêque de Luçon, l'un des plus vénérables prélats de l'ancienne Eglise de France; mais M. de Mercy ayant été appelé à l'archevêché de Bourges, M. Portalis fit nommer au siége de la Rochelle un évêque dont la pureté de principes ne pouvait être suspectée même par les esprits les plus prévenus. Ce nouveau prélat, M. de Mandolx, qui fut bientôt transféré au siége d'Amiens, choisit pour pro-vicaire général, à la résidence du chef-lieu de la Vendée, l'abbé Paillou qui

avait eu toute la confiance du dernier évêque de Luçon. M. Paillou devint lui-même ensuite évêque de la Rochelle, et M. Merlet qui s'était lié avec lui d'une étroite amitié en fut puissamment secondé pour la pacification du pays. Quand on lit leur correspondance intime, on est frappé de la douce sollicitude de l'administrateur pour que rien ne puisse blesser les susceptibilités religieuses des habitants « de » cette portion si noble et si généreuse de la France » comme il l'appelle lui-même. Dans l'impossibilité d'en citer de nombreux exemples je me bornerai à en indiquer un seul. Tout le monde sait que le Saint-Siége supprima, vers cette époque, et pour la France seulement, un certain nombre de fêtes. Le Gouvernement insistait auprès des évêques pour que cette suppression reçût partout une exécution rigoureuse. C'est à cette occasion que M. Merlet écrivit le 15 messidor an XI à M. Paillou pour se plaindre « de la roideur et de la pré» cipitation ecclésiastiques en cette matière et lui demander de » grands ménagements et plus de longanimité pour les bons habi» tants de la Vendée. » Cette lettre, unique assurément à cette époque, peint à elle seule tout un homme et tout un caractère.

M. Merlet sut encore apporter des soins actifs et incessants à l'entretien et à la création des routes départementales, à la construction de digues, de ponts et de chaussées que réclamait impérieusement la nature du terrain dans les chemins affreux de la Vendée, enfin à la surveillance des côtes et à la police des ports maritimes après la rupture du traité d'Amiens. Il faut ajouter encore qu'il ne se borna pas à ces améliorations matérielles, et qu'ennemi de toutes les mesures violentes et exceptionnelles, il lutta souvent et longtemps contre des défiances injustes, et parvint à force d'instances et de réclamations à empêcher l'établissement du gouvernement et du régime militaires dans son département de la Vendée.

A l'avénement de l'Empire, M. Merlet dut quitter la ville de Fontenay pour aller s'établir dans une autre résidence. Napoléon avait décrété la création d'une ville qui devait porter son nom et remplacer la chétive bourgade de la Roche-sur-Yon, au centre même du pays insurgé. Pendant le temps nécessaire à la construction d'un palais préfectoral, M. Merlet habita un château voisin et fut

chargé de surveiller les travaux ordonnés par l'Empereur. Il se trouva dès le début en contradiction très vive avec les architectes du Gouvernement et combattit de tout son pouvoir leur mode de construction. Toutes ses réclamations furent inutiles et le pouvoir central donna ostensiblement le tort à M. Merlet. Cependant Napoléon étant venu en 1808 visiter la Vendée, rendit pleine justice à la sagesse de l'administration du préfet et reconnut hautement qu'il avait eu raison dans toutes ses discussions avec les architectes. Il adressa même aux ministres qui l'avaient empêché d'accueillir les avis émanés de la préfecture de la Vendée des reproches dont ces hauts fonctionnaires gardèrent longue mémoire. On attribua à ces rancunes ministérielles l'éloignement de M. Merlet du conseil d'Etat, poste brillant et élevé qu'il paraît avoir ambitionné et auquel l'Empereur avait formellement promis de l'appeler.

Toutefois ces sourdes hostilités n'avaient point mis M. Merlet en état de disgrâce. Le 14 juillet 1804, il avait été nommé l'un des commandeurs de la Légion-d'Honneur, et le 11 juin 1806, maître des requêtes en service extraordinaire; un décret du 15 août 1809 lui conféra le titre héréditaire de baron de l'Empire. Le 12 février précédent, il avait été appelé à une préfecture d'un ordre supérieur à celle qu'il occupait et dans son propre département. On le nomma préfet de Maine et Loire en remplacement de M. Bourdon, mais avant qu'il eût pu se faire installer et sans doute en raison d'un empêchement personnel et local, un décret du 18 du même mois de février le transféra à la préfecture de la Roer, département le plus populeux et le plus riche des pays conquis. M. Merlet n'accepta point cette place et il eut l'art de faire agréer ses excuses sans se compromettre auprès du pouvoir. On sait parfaitement à quoi s'en tenir aujourd'hui sur le véritable motif de ses refus. Il s'était rattaché de bonne foi au Gouvernement impérial, sans avoir renoncé pour cela à ses traditions d'indépendance et de liberté. Il avait accueilli avec bonheur la venue d'un pouvoir puissant et réparateur, et il avait parfaitement compris la nécessité d'une autorité tutélaire et incontestée; mais malgré cette disposition d'esprit, ses scrupules politiques n'étaient pas parfaitement rassurés; il gardait toujours au fond de

son cœur le culte des idées plus généreuses que pratiques qui avaient charmé sa jeunesse, et il éprouvait quelque peine à les concilier avec l'immense tension du pouvoir dont il était devenu le mandataire. S'il nous était permis d'appliquer à l'expression de cette pensée grave et consciencieuse des vers légers mais charmants et bien connus, nous serions parfaitement dans le vrai en lui faisant dire de l'autorité à laquelle il s'était rallié, ce que le poète avait dit d'une affection de l'âme aussi pure qu'elle est douce et intime :

Je la suivis, mais je pleurai
De ne pouvoir plus suivre qu'elle.

L'union du pouvoir et de la liberté avait été en effet le rêve de la vie entière de M. Merlet. Il avait espéré que la toute-puissance impériale s'imposerait à elle-même des limites légales, mais quand il eut vu les années s'écouler sans réaliser ses prévisions et ses vœux, il songea dès-lors à la retraite. L'exécution si rigoureuse du code de la conscription et la cruelle responsabilité qu'il faisait peser sur les malheureux parents des réfractaires et jusque sur les communes où ils avaient été inscrits, tout cela répugnait profondément à sa nature bienveillante et tendre, et il saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte de se soustraire à ces pénibles exigences qui pesaient trop à son cœur. Cependant Napoléon qui l'estimait et avait su l'apprécier, ne voulut point entendre parler de son éloignement absolu des fonctions publiques. Un décret du 17 mars 1809 l'appela à la présidence du Magistrat du Rhin. C'est sous ce nom que l'Empereur, qui s'était réservé sur la rive allemande les villes de Kelh, Cassel et Wesel, avait jugé utile de reconstituer la juridiction des anciens rhingraves en y ajoutant même des attributions plus étendues. M. Merlet demeura près de quatre années en relation avec les princes possessionnés et apporta dans les luttes sérieuses qu'il eut à soutenir, toute la fermeté, l'expérience et l'activité dont il avait donné déjà tant de preuves. Il parvint en peu de temps à organiser cette administration nouvelle dans des conditions parfaites de régularité et de simplicité. Jugeant dès-lors sa mission

terminée, il résigna lui-même en 1812 son titre et des fonctions qui n'étaient plus que d'une importance tout-à-fait secondaire.

Il paraît que cette démission déplut fort à l'Empereur qui cette fois laissa M. Merlet rentrer tout-à-fait dans la vie privée. La Restauration qui survint bientôt ne parut pas avoir gardé souvenir des sentiments dévoués que M. Merlet avait courageusement exprimés à la famille royale dans la journée du 10 août. Il ne fut point compris dans la réorganisation du personnel des préfectures et figura seulement sur le tableau du conseil d'Etat en qualité de maître des requêtes honoraire. Dans les Cent jours, il reçut une marque nouvelle de la bienveillance de Napoléon; il fut nommé conseiller d'Etat et signa en cette qualité une adresse à l'Empereur que depuis on a signalée souvent comme une sorte de manifeste en faveur de cette très courte résurrection de l'Empire. On peut croire que cette adhésion le compromit sans retour avec le gouvernement des Bourbons, car depuis 1815 M. Merlet se confina dans une retraite absolue. Réduit après de si hautes fonctions à une honorable médiocrité de fortune et se tenant dans une réserve bien rare à cette époque, il vivait entouré de sa famille et d'un petit nombre d'amis, sans se mêler à toutes les démonstrations de l'esprit de parti, sans même paraître ambitionner les suffrages électifs ni poser jamais une candidature que ses antécédents de membre de nos premières assemblées, d'éminent administrateur et d'ancien président du Corps législatif étaient si bien faits pour justifier. Il se bornait dans sa retraite à former en silence des vœux ardents pour la plus grande liberté de son pays, et il crut en avoir vu apparaître le signal au mois de juillet 1830, mais il ne survécut pas longtemps à l'avénement de cette révolution nouvelle. Il succomba à de longues souffrances dans le mois de décembre suivant, âgé d'un peu plus de 69 ans, et laissant d'honorables souvenirs de dévouement et de modération comme homme public, de zèle, de sagesse et d'intégrité comme administrateur, d'affectueuse et immuable bienveillance comme homme privé.

BOUGLER.

(La suite à une prochaine livraison).

DE QUELQUES ERREURS

RELATIVES A L'HISTOIRE

DE LA MARINE FRANÇAISE

LE GRAND CORPS ET LES AUXILIAIRES.

Nous entreprenons une tâche dont il importe, tout d'abord, de préciser le but et la portée. Sous l'apparence d'un simple essai de critique, ce qui se cache en réalité, ce n'est rien moins qu'une inscription de faux contre tout ce qu'on a dit et pensé, depuis un siècle, au sujet de la marine de Louis XV. Nous avons la prétention de combattre, et l'espoir de réformer des préventions ignominieuses et injustes, dont on ne saurait attribuer l'origine et la persistance qu'à une surprise de l'opinion. La récente publication de la *Biographie bretonne* nous offre l'occasion d'engager le débat, et nous la saisissons avec empressement. Cette explication était nécessaire, pour qu'on ne nous accusât pas d'injustice envers quelques auteurs, dont les jugements sévères sont, — il le faut bien avouer, — conformes aux idées reçues et à l'état actuel des notions historiques. Les questions de personnes se trouvant ainsi dégagées, essayons, s'il est possible, d'introduire un peu d'ordre et de lumière dans une des parties les plus confuses et les plus obscures de notre histoire.

M. Prosper Levot, dont l'initiative et la persévérance viennent de donner à la Bretagne un recueil que lui envient la plupart des autres provinces, est le conservateur de la Bibliothèque du port de Brest. C'est un des hommes qui connaissent le mieux l'histoire de la marine française, et il a contribué, plus qu'aucun autre, à éclaircir bien des questions obscures.

Nous aurons souvent l'occasion de rendre justice à l'exactitude et à la sagacité de cet écrivain consciencieux; mais qu'il nous soit permis, d'abord, de protester de toutes nos forces contre les doctrines étranges dont un de ses collaborateurs n'a pas craint de se faire l'organe.

Ce qui, suivant nous, caractérise l'ouvrage de M. Prosper Levot, et lui assure une place distinguée parmi les publications contemporaines, c'est qu'il a montré, le premier, le lien étroit qui rattache la marine de Louis XVI à celle de son prédécesseur. Bien qu'il y ait, entre la guerre de Sept-Ans et la guerre d'Amérique, toute la distance qui sépare les époques de décadence des temps de prospérité, il n'en est pas moins vrai que les vaincus de la première période furent les héros de la seconde; et quand on répète, avec une légèreté impardonnable, de honteuses allégations qui devraient être depuis longtemps rayées de notre histoire, on calomnie des hommes de cœur, dont tout le crime fut de succomber dans des circonstances qui rendaient la défaite inévitable. Jusqu'à présent, ces insinuations perfides n'avaient été propagées que par des auteurs anonymes de la fin du XVIIIe siècle; mais nous les avons retrouvées, avec une pénible surprise, dans la biographie de CORNIC-DUCHÊNE, par M. Ch. Alexandre.

Pour comprendre ce qui va suivre, il faut savoir que les officiers de la marine royale, avant 1789, étaient pris exclusivement parmi les gentilshommes. Quelques services qu'on eût rendus, quand on était d'une naissance obscure, on ne pouvait guère prétendre qu'à des récompenses précaires. D'ordinaire, c'était par le don d'une épée que le roi récompensait le courage des armateurs et des capitaines de la marine marchande. Quelquefois, ils recevaient un brevet de lieutenant de frégate, avec lequel ils pouvaient exercer un com-

mandement sur les vaisseaux de l'Etat, pendant la durée de la guerre. Mais, bien que cette récompense ne fût accordée qu'aux plus dignes, et après des preuves multipliées de valeur et d'habileté, elle n'avait pas pour résultat de les assimiler aux officiers du *grand-corps* de la marine. Les *auxiliaires* portaient un habit et une épaulette différents de ceux des autres; c'est pour cela qu'on les nommait les *bleus*.

On a beaucoup reproché à l'ancienne monarchie ces distinctions abusives, dont le progrès de l'esprit public a depuis longtemps fait justice. Pourtant, il faut reconnaître que l'exclusion des officiers-bleus était moins systématique, et surtout moins absolue qu'on ne le croit généralement. Le brevet provisoire de lieutenant de frégate était presque toujours remplacé par le titre définitif de lieutenant de vaisseau; l'auxiliaire entrait alors dans les cadres de la marine royale. Les gentilshommes, qui regardaient cet avancement comme une infraction à leurs priviléges, croyaient flétrir leurs nouveaux collègues en les qualifiant d'*intrus*. Cette épithète injurieuse occasionna plus d'une fois de déplorables conflits, et fut peut-être la première cause d'une rivalité fatale, qui fit méconnaître, dit-on, la voix même de l'honneur et l'intérêt de la patrie.

Il est à remarquer que la plupart des accusations, dirigées contre le grand-corps de la marine, ont été puisées dans un libelle anonyme, publié à Londres en 1781, sous le titre de *Vie privée de Louis XV*. Les auteurs, qui ont eu recours à cet ouvrage, n'ont pas assez tenu compte de la date. Mouffle d'Angerville, auquel on l'attribue, écrivait dans un temps où la guerre d'Amérique était en pleine activité. Les armements maritimes avaient pris un développement si considérable, que le personnel de la marine royale était devenu tout-à-fait insuffisant. Pour remédier à cet état de choses, sans grever le trésor public d'une charge permanente, on imagina un singulier expédient. Le nombre des auxiliaires fut augmenté dans une proportion jusque-là sans exemple (1); mais on eut soin de limiter au temps de la guerre la durée de leur brevet. Cette

(1) Il y en eut jusqu'à six cents. (*Essai sur la Marine*, par le chevalier ***).

mesure impolitique et injuste, qui exposait de braves officiers à perdre leur épaulette et leur traitement, dès que l'Etat n'aurait plus besoin de leurs services, blessa vivement les auxiliaires. D'autre part, il y eut des choix très malheureux, qui soulevèrent une réprobation unanime, et semblèrent justifier l'orgueilleux dédain du grand-corps. C'est alors que la rivalité des deux ordres prit un caractère d'autant plus intense que les griefs réciproques semblaient être mieux fondés. Mouffle d'Angerville écrivait au moment où les passions étaient le plus violemment excitées; il ne sut pas être impartial. Non content d'exalter, à chaque ligne, le mérite des officiers-bleus, il se plut à fouler aux pieds l'honneur de la marine française représentée par le grand-corps. Nous nous efforcerons de montrer les faits sous leur véritable jour; et, d'abord, nous croyons qu'il faut se garder d'assimiler la position des bleus, pendant la guerre de Sept-Ans, à celle des auxiliaires, pendant la guerre d'Amérique. Les bleus sont en très petit nombre; ce n'est pas à des nécessités de circonstance qu'ils sont redevables de leur grade; ils l'ont gagné par des actions d'éclat. Aussi, bien qu'on leur donne un titre provisoire, pour ménager les susceptibilités d'une institution puissante, le brevet de lieutenant de frégate est un premier pas vers le grand-corps. Quelques-uns (Cornic entre autres) devinrent capitaines de vaisseau.

Pendant toute la guerre de Sept-Ans, les bleus furent en possession de la faveur populaire, et il ne pouvait guère en être autrement. Nés dans les rangs du peuple, et commençant presque toujours par commander des corsaires, on les voyait sortir du port et revenir avec leurs prises. On recevait à chaque instant la nouvelle de leurs succès, et cette nouvelle volait de bouche en bouche. La marine royale, au contraire, se trouvait, au point de vue de l'opinion, dans des conditions défavorables. Tandis qu'elle soutenait, avec une abnégation héroïque, la lutte la plus inégale dont l'histoire ait gardé le souvenir, la plupart du temps le ministre seul savait combien de capitaines avaient payé de leur vie le périlleux avantage de commander sur les vaisseaux du roi. Dans cette situation, l'opinion publique devait se méprendre, et l'on comprend qu'elle attribuât les

malheurs de la guerre à l'incapacité du grand-corps ou à de coupables défaillances. Erreur fatale, contre laquelle nous voulons aujourd'hui rétablir les droits de la vérité, et défendre l'honneur de notre ancienne marine.

Charles Cornic, l'un des plus braves marins de la période qui nous occupe, s'étant fait remarquer, dès le commencement de la guerre, par le succès de ses courses aventureuses, reçut, en 1757, le brevet de lieutenant de frégate, et le commandement de la *Félicité*, de 30 canons et 200 hommes d'équipage. Il ne tarda pas à justifier la distinction dont il venait d'être l'objet, en s'emparant de quatre *privateers* qui s'étaient rendus redoutables dans la Manche. L'année suivante, il soutint, contre une division anglaise composée de trois vaisseaux, un combat très opiniâtre, à la suite duquel il parvint à se jeter dans les récifs qui bordent l'île de Molènes, et à sauver sa frégate dont la perte semblait assurée.

Les émouvantes péripéties de cette glorieuse rencontre ont été dignement retracées par M. Ch. Alexandre; mais nous ne pouvons accepter, ni pour le fond, ni pour la forme, la relation que le même écrivain a donnée de la prise de l'*Ajax*.

« Au commencement de 1761, dit M. Alexandre, Cornic obtint » le commandement du vaisseau du roi (vieux style) le *Protée* de » 64 canons, armé par des particuliers suivant l'usage du temps. Il » alla en croisière à l'entrée de la Manche, et en moins d'un mois, » il prit cinq navires anglais. De ce nombre se trouvait le riche » vaisseau de la compagnie des Indes, l'*Ajax*, de 64 canons, dont il » s'empara, à la hauteur des Sorlingues, après une heure de combat, » par une mer houleuse.

» A bord de l'*Ajax* se trouvaient le marquis de Bussy, douze » officiers du grand-corps et seize Français prisonniers de guerre. » Cornic fut plus heureux de leur liberté que de sa prise. Il rentra » dans Brest, salué, applaudi par les habitants. Le peuple détestait » les officiers du grand-corps, toujours battus, toujours hautains. Il » montrait en regard la conduite de l'*intrus*. Il disait que le *Protée* » avait été le seul vaisseau français alors à la mer, l'*Ajax* le seul » vaisseau anglais pris pendant toute cette guerre. Il louait la géné-

» rosité de Cornic, son grand cœur; il exaltait avec passion cet » *officier-bleu,* qui apportait toujours sa part de gloire au milieu des » désastres de la marine, et le consolait de la honte de M. de » Conflans. »

On a peine à concevoir comment ces lignes si amères ont échappé à la censure de M. Prosper Levot. Elles manquent d'exactitude plus encore que de mesure. L'*Ajax,* qu'on représente comme « le seul » vaisseau pris aux Anglais pendant toute la guerre » n'était pas un vaisseau de ligne. C'était un navire de fort tonnage, suffisamment armé pour se défendre contre un corsaire, mais tout à fait hors d'état de résister au *Protée.* Les récits du temps attestent qu'il ne portait que 26 canons, et qu'il se rendit presque sans combat.

En outre, s'il est vrai de dire que les pertes éprouvées par la marine française, de 1756 à 1763, restèrent trop souvent sans compensation, du moins n'est-ce pas au grand-corps qu'il faut en faire le reproche. Nous prions M. Alexandre de lire avec attention, dans le recueil même dont il est le collaborateur, deux notices dues à la plume impartiale de M. Prosper Levot, la biographie de DU CHAFFAULT et celle de DU COUÉDIC. Il deviendra moins sévère pour les officiers de la marine royale, quand il saura que les deux vaisseaux anglais le *Warwick* et le *Greenwich* furent combattus et pris, le premier par MM. d'Aubigny et du Chaffault, le second, par M. de Rosily-Mesros, sous les ordres duquel le jeune Du Couédic faisait alors sa première campagne. C'est peu de chose, sans doute, que la prise de deux vaisseaux; mais encore est-il équitable d'en reporter le mérite aux capitaines du grand-corps. Il n'y eut pas, durant toute la guerre, un vaisseau de ligne pris par un bleu.

Nous sommes loin, cependant, de méconnaître les services réels, et quelquefois brillants, sur lesquels repose la renommée des officiers auxiliaires. Nous savons que les Vauquelin, les Rozier, les Decock, etc., dignes émules de Cornic, ont glorieusement conquis leur épaulette. Moins que personne, nous songeons à justifier les préjugés et les distinctions de caste qui ont entravé leur carrière; mais nous ne saurions nous joindre à ces singuliers patriotes, qui, répudiant tout sentiment de justice et tout souci de la gloire nationale,

ne craignent pas de calomnier par esprit de représailles une institution célèbre. Nous ne repoussons pas, comme eux, les enseignements de l'histoire, et nous croyons que vingt ans de revers, — trop terrible expiation d'un jour à jamais néfaste, — imposent désormais aux partis le silence, sinon le respect.

Du reste, il est facile de montrer que cette prédilection de l'esprit public, en faveur des officiers-bleus, est un fait accidentel et temporaire. Pendant la guerre de Sept-Ans, on préconise les bleus, parce que la marine royale est malheureuse, malgré son courage et son dévouement. Pendant la guerre d'Amérique, les flottes de Louis XVI sont victorieuses; un revirement complet s'opère dans l'opinion, et nous allons voir comment elle traite ses héros de la guerre précédente.

Il y avait en 1760, dans le port de La Seyne, près de Toulon, un capitaine de navire, nommé André Fabre, qui faisait la course avec succès, et dont le nom était devenu très populaire, à la suite de plusieurs actions hardies. On racontait que cet homme intrépide, étant aux prises avec trois corsaires anglais, et voyant son vaisseau sur le point de couler bas, avait abordé l'un de ses adversaires, l'avait pris, et s'était ensuite rendu maître des deux autres. Le capitaine André Fabre était du nombre de ceux qui avaient reçu un brevet et le commandement d'une frégate.

Le navire qu'on lui confia s'appelait le *Tigre*, et portait 24 canons. C'était, selon toute apparence, un ci-devant corsaire anglais, qui avait été pris en 1758, après un combat très opiniâtre, par le lieutenant de vaisseau de Sade, commandant la frégate la *Rose*.

Le 30 janvier 1762, le *Tigre* fut rencontré à la hauteur du cap Finistère, par une frégate de 38 canons. Malgré l'infériorité de ses forces, le capitaine Fabre réussit à se faire abandonner de l'ennemi, et à regagner la rivière de Bordeaux, ayant deux pieds d'eau dans la cale de son navire, vingt coups à la flottaison et soixante hommes tués ou blessés. A la suite de cette action brillante, il fut nommé lieutenant de vaisseau.

Il y avait là une belle occasion d'exalter le courage des bleus au détriment du grand-corps. L'opinion publique n'eut garde de la

laisser échapper. Le nom du commandant Fabre était dans toutes les bouches. On disait que, non content de se défendre contre un ennemi supérieur, il avait, à trois reprises, tenté vainement l'abordage. Bref, on ne pouvait concevoir comment, avec de pareils hommes, on remettrait follement les destinées de la flotte à des officiers incapables.

Les écrivains, qui nous ont transmis ces détails, ont ignoré, — je veux le croire, — tout ce que le marine royale faisait de grand et d'utile, avec les faibles moyens dont elle disposait alors. Toujours est-il qu'ils n'ont pas su, ou qu'ils n'ont pas voulu dire, que cette même frégate le *Tigre*, six mois plus tard, fut attaquée, en revenant de Saint-Domingue, par le corsaire le *Roi-Georges*, et prise après deux heures de combat. Le commandant Fabre était-il encore sur cette frégate? C'est ce que je n'ai pu savoir, malgré tout le soin que j'ai apporté dans mes recherches. Du reste, ce malheureux officier a expié si cruellement sa renommée de quelques jours, que loin de vouloir l'accuser, je ne songe qu'à le défendre.

Franchissons par la pensée un intervalle de vingt ans. Nous sommes en pleine guerre d'Amérique, et comme je l'ai dit plus haut, la marine de Louis XVI prend une revanche éclatante des revers du règne précédent. Parmi les navires armés pour faire la course, il en est un que les Etats d'Artois ont fait construire, et auquel ils ont donné leur nom. C'est André Fabre qui le commande; la renommée de ce capitaine est un présage de succès, et tout le monde s'attend aux plus brillantes destinées. Qu'arrive-t-il cependant? A la suite d'un combat dont les circonstances ne sont pas bien connues, le capitaine Fabre fut obligé de rendre sa frégate au vaisseau anglais le *Romney* (1).

« On ne s'attendait pas, disent les écrits du temps, à voir cette frégate de 40 canons devenir la prise d'un vaisseau de 50. » Pourtant,

(1) Prise de la frégate les *Etats-d'Artois*, par le vaisseau le *Romney*.

« On ne s'attendait pas à voir cette frégate-corsaire de 40 canons, commandée par M. Fabre, devenir la prise d'un vaisseau de 50 canons, le *Romney*, capitaine Rodan-Home. Ce fut sur le cap Carnero que le combat s'engagea. Le capitaine Fabre

une telle éventualité n'a rien d'excessif ni d'invraisemblable, surtout si l'on tient compte du calibre des canons et de l'épaisseur du bois, qui assuraient au *Romney* une supériorité marquée. Mais l'opinion publique fut d'autant plus sévère qu'elle avait été plus prompte à concevoir de folles espérances; elle fut implacable pour l'officier-bleu qui s'était laissé vaincre, alors que la marine royale était triomphante et glorifiée. De retour en France, le malheureux capitaine, abreuvé d'humiliations et d'outrages, finit ses jours par un suicide, afin de montrer sans doute qu'il ne craignait pas la mort.

Cet épisode significatif est demeuré, jusqu'à ce jour, à peu près inconnu; nous le croyons digne d'appeler l'attention des esprits impartiaux.

PHILIPPE BÉCLARD.

fut obligé d'amener, après un engagement de trois-quarts d'heure, dans lequel il avait perdu trente hommes. La réputation que s'est acquise ce capitaine, les preuves qu'il a données de sa bravoure et de son désintéressement, tout doit déterminer à entendre ses raisons, avant de le condamner sur le peu de résistance que l'on trouve qu'il a fait.

» Il est bien étonnant que l'homme qui, dans la dernière guerre, se défendit si courageusement contre trois corsaires anglais, en aborda un, au moment où son vaisseau coulait bas, s'en empara, et se servit sur-le-champ de sa prise pour attaquer et enlever les deux autres, se soit rendu après trois-quarts d'heure de combat. Le 7 juillet, la frégate fut conduite à Lisbonne; le 13, elle était réparée. »

(*Journal de Bruxelles, 1780.*)

ORIGINES ARMORICAINES

Un poète célèbre a pu dire qu'Augustin Thierry fut le père de notre histoire; cependant, avant de mourir, celui-ci reconnut ses erreurs de plus d'un genre, et l'on est forcé de revenir aujourd'hui à la question des origines, que l'école historique moderne est loin d'avoir résolue.

Ce qui nous paraît le mieux constaté, c'est que les noms des anciens peuples, de leurs cités, de leurs fleuves, de leurs forêts, indiquaient le plus souvent une position topographique, et les noms d'hommes, leur caractère et leur qualité. Il reste démontré que la Gaule méridionale et la Cisalpine furent occupées spécialement par des tribus ibériennes, et que, dès le temps de Salomon, les colonies de Phénicie, de Palestine, se fixaient en Espagne (*Spania*, ou la contrée du nord), à Carthage, et de divers côtés sur les rives de la Méditerranée. Les tables d'Engubbio prouvent que ces Lévantins s'arrêtèrent non seulement au centre de l'Italie, mais s'établirent jusque dans la Grande-Bretagne. L'Hercule phénicien, d'après les légendes mythiques, fonda la ville d'Héraclée sur le Rhône et, au centre des Gaules, la célèbre Alesia. On s'accorde à ranger l'idiôme des Ensk ou Basques parmi les dialectes tyriens. Les livres des Hébreux nous apprennent que les Spartiates étaient sortis de la Palestine, et l'on sait que les Juifs se disaient du même sang que les Romains. Les premières données géographiques, que nous transmirent les Grecs, étaient copiées d'un atlas tyrien. Tout démontre que les langues sémitiques eurent une grande part dans la désignation des noms les plus anciens de nos contrées septentrionales, et les grammairiens bretons ont remarqué de bonne heure les grands rapports qui existent entre les dialectes armoricains et ceux de la Palestine. Enfin, les historiens d'Irlande assurent que leurs ancêtres vinrent en partie de Mahon et du Portugal; ils ne les appellent que les Gals, de même que leurs voisins d'Iro-Scothie (*Caledonia*, Gaël-town, le pays des braves). Ceux de l'île principale et d'outre-Manche, comme ceux de la Gallice et du Portu-Gal, ne portent que le même nom, qui, dans le

sémitique, signifie les émigrants dispersés, les vagabonds. C'est également ce que voudrait dire le mot Kelte. Kelt ou Gallatch auraient été simultanément employés pour désigner ces premiers émigrants, qui couvrirent l'Europe entière de leurs colonies puissantes, et bientôt se mêlèrent tantôt avec les nations pélasgiques, tantôt avec les races caucasiennes.

Les traces de cette fusion demeurent, avec les noms anciens tirés des langues de ces peuples divers, faciles à bien distinguer. Ainsi, les premières ville de la Gaule méridionale sont désignées par des mots ibériens; ce point est admis généralement. Les Grecs fondent *Nice* (la Victorieuse), *Anti-polis Rhodanusia, Agatha*, etc. On donne une origine ligurienne aux mots *Mas* ou *Mans* (*mansio, mansus*), d'où Mas-Salia, le Mas des Saliens; *Mag*, ville sur une rivière; *Dur* et *Dun*, town des Anglais, une éminence, une ville; un lieu où l'on rend la justice, dans les langues d'Orient; *Bod*, profond; *Brig*, un passage, un pont; *Berg, Alp*, une montagne : mots qui se retrouvent de tous côtés en Gaule. Les anciens partageaient ordinairement chaque contrée en trois parties distinctes : le centre (en breton, Kym-bro, les Cimbres), le pays haut (Obry-tan, Bri-tannia, ou Alb-inn, les Alpes); et le pays-bas ou Hol-land. Venaient ensuite des subdivisions; par ex. les Liguriens ou Loëgriens, qui habitaient les bords des rivières (Loëgr, Loir, Leir, le terrain humide). Les trois Gaules eurent leurs Liguriens, en Grande-Bretagne, en Petite-Bretagne, comme dans la Cisalpine, où se fit plus d'une fois un échange de populations. Les anciens historiens, César entre autres, sont assez explicites à cet égard. On est donc peu surpris de rencontrer sur les deux rives de la Manche, de même qu'au nord de l'Italie, des peuples et des villes de même nom, appartenant d'abord à des races de semblable origine. Les Cénomans, voisins de la Loire, se trouvent parmi les Loëriens de la Grande-Bretagne, comme au milieu des Liguriens de la Cisalpine. Les Senones de la Celtique se reconnaissent dans la Vindélicie, d'après Tacite, et près de Sienne, en Italie. Rome, on le sait, fut aussi sur le point de tomber entre les mains des Gaulois, maîtres alors dans la plus grande partie de l'Europe.

On voit, par l'exemple de Divitiacus de Soissons, dont parle César, que depuis plus d'un siècle déjà les Brenn de la Gaule passaient le détroit pour régner des deux côtés de la Manche, avant que les Romains prissent leur place. Pendant les siècles suivants les rois de la Grande-Bretagne étendirent leur domination, au moins sur l'Armorique. Les Mémoires de la Société d'Abbeville démontrent que les Ioniens de Marseille s'avancèrent jusqu'à l'embouchure de la Somme, et même dans l'île d'Albion; en sorte que rien n'est mieux établi que ce mélange de Phéniciens ou Ibériens avec les Grecs, dans nos contrées septentrionales. Si les monnaies des Macédoniens furent imitées longtemps par nos aïeux, leurs lettres et la langue hellénique eurent également une grande part d'influence; en sorte qu'à Autun, à Bordeaux et dans tout le Midi, depuis César, on ne trouve qu'une seconde Gallo-Grèce. Les noms d'Elitovius, de Divitiacus et tant d'autres, paraissent empruntés entièrement aux Grecs. Lorsque le christianisme vient, il est apporté par des Levantins, par des Smyrniotes. Si Lyon reçoit les Romains de Plancus, elle avait déjà des colonies de Rhodiens à Roanne, et plus près de ses murs. En Armorique même, les noms sont beaucoup plus grecs qu'on ne l'a dit jusqu'ici. Ptolémée parle de ceux qui habitent les bords de l'Eure et les nomme *Eb-oura-oikioa*; il appelle les Gallo-Grecs, *Eb-ouro-vik-eu*, de leur Vic sur l'Eure, d'autres les *En-dik-avi*, de ce que leur territoire est entre dix rivières (*En-dek-aw*), etc.

Les Gallo-Grecs transalpins reçurent une immigration de Vendes, de langue windisch ou slavonne, sortis de l'Asie-Mineure au temps de la guerre de Troie, suivant les auteurs latins. Telle est l'origine que Lucain attribue aux tribus de l'Auvergne; Caton, Pline et Strabon, aux Vendes de Venise et de Vannes, à ceux de Windynum (le Mans; *Veneti, Cenomani, Trojana ex stirpe*, dit Caton); aux habitants d'Avignon, de Vendée, etc. Telle serait celle du peuple qui occupa la *Venedotia* d'Angleterre. Sig-ovèse, le grand héros du Nord, conduisit les Vendes d'Auvergne dans la Vendé-licie, contrée qu'occupaient déjà des Lech ou Po-lak (de langue liache); à Vienne (Vind-o-bonn, marche-des-Vendes) et jusque dans la Bohême, entourée de la Forêt-Noire (*Martiana Sylva*). Ces Vendes, répandus de toutes parts

en Europe, et qui comprennent aussi les Vandales, sont plus connus des anciens sous les noms de Saces et de Scythes, voisins des Daces ou Danois, avec lesquels ils s'unirent. En sorte que la Vindélicie eut sa ville de Saxia, et que les Vendes s'établirent dans la Saxe, jusqu'à la *Marca antiqua* des Po-lak et des Russes, jusqu'à celle des Danois ou du Dane-mark. Dans l'High-land ou pays-haut de la Bretagne, ils portent leur nom de Scots ou Scythes; sous le nom de Saxons, ils occupent la partie orientale de l'Albion, et l'Armorique entière pendant plusieurs siècles, après leur mélange avec les Teutons ou Daces et les Getes ou Goths de la même race.

C'est ainsi que les Gallo-Grecs devinrent Gallo-Vendes et Gallo-Teutons avant de devenir Gallo-Romains et Français. De nos jours encore, on reconnaît assez bien les traces de ces divers mélanges de nations. Ainsi, les savants du Dane-mark retrouvent en Normandie mille traces de la conquête de leurs aïeux en Neustrie. Les historiens de Bretagne parlent au long du royaume saxo-breton, qu'Hengist gouverna des deux côtés de la Manche. On sait que les Pictes du Poitou vinrent à diverses reprises du nord de la Grande-Bretagne (*Breit*, tatoué, *pictus*); qu'Auguste et ses successeurs aidèrent fortement les Germains à s'établir en Gaule; qu'au milieu du IIIe siècle, les Saxons ravagèrent notre pays; fondèrent Caen dans l'*Ost-linga Saxonia*, sur le *littus saxonicum*; Hiesme; et s'établirent à Séez (*Saxia, civitas Saxonum*); dans le Maine (*Saxona patria*, etc) : qu'ils ruinèrent le Vieux-Lizieux, le Vieil-Evreux, le Vieux-Poitiers, etc.

Un de nos plus anciens noms est *ac* ou *hac* (en iro-Scotique, habitation); quelquefois *ec*, comme dans Rufec, multitude, peuple, village. Ce mot est particulièrement usité dans la Gaule méridionale. On remarque encore : *ay, ey*, île, en gothique; d'où Angles-ey; *aw, aqua* des latins, *ara*, d'où Sam-ara, la Somme; *briv, brig, bry*, pont en celtique. d'où Bri-o-Let, Bri-Sarthe; *ben, pen*, sommet, tête, d'où Pen-bœuf, Pen-Pol; *cor, corn*, extrémité, promontoire; d'où Corn-wal, etc...

VOISIN.

POÉSIE

STANCES

A Mme T. DE S.

Amabiles et decori.

Le soir, quand, fatigué d'une trop longue étude,
De mes livres chéris je m'éloigne un instant,
Et que, près du foyer, libre en ma solitude,
Je me laisse bercer par un songe flottant,

Je vois souvent passer deux radieux visages,
Aux mobiles reflets, aux limpides yeux bleus,
Deux enfants que, partout, tumultueux ou sages,
Le regard maternel enveloppe en leurs jeux.

J'appelle ces enfants qu'aucun souci n'effleure,
J'écarte de ma main leurs épais cheveux blonds,
Et mon esprit distrait, ne mesurant plus l'heure,
Reste longtemps plongé dans des pensers profonds.

J'interroge pour eux l'avenir qui commence,
Je cherche dans leurs traits les signes du bonheur,
Le germe qui se cache en leur frêle existence
Et les fruits qui naîtront de ces âmes en fleur.

L'enfance! oh! c'est le grave et le charmant mystère,
C'est un rayon vermeil dans notre ciel pâli,
C'est le lac azuré, la source fraîche et claire
Où notre cœur déçu vient s'abreuver d'oubli!

Souriez au présent, chers petits! L'inclémence
De la saison future obscurcira vos jours...
Qu'importe? si le sceau de la chaste innocence
Sur vos candides fronts reste imprimé toujours.

SONNET

A Mme LA COMTESSE E. DE V.

Et jam tempus advenerat.

Souvent vos yeux distraits, vers la contrée austère
Où les mâles vertus germent dans tous les cœurs,
Où croît l'ajonc sauvage, où fleurit la bruyère,
Se tournent voilés et rêveurs.

Peut-être y cherchez-vous une image éphémère,
Quelques vagues reflets de vos premiers bonheurs;
Peut-être y voyez-vous une ombre douce et chère
Apaisant vos jeunes douleurs.

Au culte du passé, restez, restez fidèle...
Mais aimez sans effort la demeure nouvelle
Qui recèle votre avenir.

Autour de vous partout la tendresse rayonne,
Et c'est ici bientôt que de votre couronne
La première fleur va s'ouvrir.

ALBERT LEMARCHAND.

CHRONIQUE.

Les journaux de la Mayenne et de la Sarthe nous apportent une nouvelle qui a jeté le deuil dans une des familles les plus considérées de l'Anjou, et qui nous cause une douloureuse impression: c'est la mort de M. Williams d'Ozouville, ancien sous-préfet de Châteaugontier, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. « M. d'Ozouville, dit » *l'Union de la Sarthe*, avait épousé la fille de M. de Hercé, maire de » Laval, et qui fut plus tard évêque de Nantes. Il a beaucoup contribué, » par diverses brochures, à la création de l'évêché de Laval. Maire de » Saint-Ouen-des-Vallons, il était la providence des pauvres de cette » commune. »

— M. l'abbé Lochet nous écrit du Mans :

« Ce serait, à notre avis, une étude intéressante pour la foi que celle » qui aurait pour but de faire l'histoire du culte particulier des saints » dans les différents diocèses et aux diverses époques de l'histoire générale. » En attendant que je puisse vous communiquer des notes assez nom- » breuses recueillies dans le diocèse du Mans, je vous adresse un simple » renseignement relatif au culte de saint Maurice.

» Le saint patron de la cathédrale d'Angers est aussi le patron de deux » églises du diocèse du Mans: 1° de celle de Beillé, au doyenné de » Tuffé, ou l'on voyait autrefois le chef de la légion thébéenne représenté » sur les vitraux de l'église; 2° de celle de Conflans, au doyenné de » Saint-Calais. Le livre IV des fondations des églises du diocèse désigne » ainsi Conflans : *Ecclesia parochiali S^cti Mauritii de Conflatico* (1521).

» J'ai trouvé, dans l'église de Saint-Antoine de Rochefort, doyenné de » la Ferté-Bernard, cette inscription placée sur une console, près d'un » autel latéral : SANCTE MAURICIE CUM SOCIIS, ORA PRO NOBIS. Au dessous, » on voit les armes suivantes : *de..... à trois serpettes de..... placées » deux et une, celle en pointe accompagnée de deux étoiles de.....*

» Deux autres églises, qui dépendent actuellement, l'une, du diocèse » de Laval, l'autre, du diocèse de Seez, mais qui appartenaient autrefois » au diocèse du Mans, sont aussi placées sous le vocable de Saint-Mau- » rice. Ce sont : 1° celle de Madré, que l'on dit avoir été consacrée au » IVe siècle par saint Pavace ; 2° celle de Saint-Maurice, au pays des » Diablintes et dans l'ancien doyenné de la Roche-Mabille. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Question religieuse d'Orient et d'Occident : 2e livraison. *Saint-Pétersbourg : Imprimerie de la Chancellerie impériale, 1858.*

Cette publication répond à son titre : la théologie la remplit tout entière, mais elle satisfait moins l'attente du lecteur catholique. La vérité est le but de ses recherches ; elle ne la saisit pas.

Malgré l'erreur des voies parcourues et le néant des résultats définitifs, il faut louer dans l'auteur la conviction qui le guide. Puisse-t-il un jour, à force d'études consciencieuses, partager les croyances de ceux qui sont aujourd'hui ses adversaires, et, comme les princes Galitzin et Gagarin qu'il combat, réunir à la fidélité et au patriotisme du Russe la foi du catholique ! L'absence, chez ces nobles étrangers, n'a ni éteint ni amoindri les sentiments du sujet et du citoyen. S'il y a dissidence religieuse entre eux et leur nation, faute d'avoir le même rite, ils adorent du moins le même Dieu et ils le prient pour le même prince.

J'ignore le nom de l'écrivain en question. J'aurais aimé à avoir devant moi un homme que je déclare éminent, bien qu'il ne soit pas éclairé par les vraies lumières. Je regrette de ne répondre qu'à une plume habile et savante mais inconnue. Je suppose que la mission qu'elle s'est attribuée relève d'un caractère sacerdotal. L'étude et l'érudition dont ces lignes témoignent sont dignes d'appartenir à un ministre de l'Eglise *orthodoxe*. Je n'ai point l'honneur d'un pareil titre dans le camp opposé ; aussi, me renfermant dans une foi sincère, je renvoie aux docteurs de l'Eglise catholique la lutte que l'écrivain semble vouloir engager. Je laisse les prêtres prêcher la religion, les guerriers discourir campagnes et batailles, les légistes enseigner le code. Pour les choses de la foi surtout, les plus élevées et les plus mystérieuses de toutes, j'incline ma pensée sous le joug de l'obéissance : c'est un acte de raison non moins que de soumission. Après les Pères, les conciles et Bossuet, croire est à mon sens, à mes yeux, pour mon cœur, une inclination, un repos, un bonheur, une sagesse et un devoir.

Je me permettrai seulement quelques observations secondaires qui semblent trahir dans l'antagoniste du prince Galitzin plus de prévention que de réflexion.

Il affirme, page 445, que les publications du noble Russe sont demeurées sans succès. Cette allégation me semble au moins hasardée. L'honorable anonyme a-t-il vu les comptes du libraire ? Si je m'avisais d'avancer que la *Question religieuse en Orient et en Occident* a fait un fiasco com-

plet, on nous répondrait sans doute : parlez pour Paris, mais taisez-vous pour Saint-Pétersbourg. Je renverse la réplique et je dis : parlez pour Saint-Pétersbourg, mais que savez-vous pour Paris? Je puis assurer qu'ici, dans le monde catholique, la sympathie publique n'a pas fait défaut aux publications du prince Galitzin.

L'auteur relève page 453, des erreurs de chiffres aisément attribuables à l'imprimeur. Il a tort d'en faire un texte de blâme sévère et d'essayer de jeter, à l'aide de cette confusion, un doute sur la vérité des autres preuves alléguées dans l'ouvrage. C'est comme si je prenais acte, page 492, de ce mot : « et vous *béatiseront* avec foi et amour » mot qui n'est d'aucune langue, et si j'en conchuais que l'écrivain de *la Question religieuse* ne sait pas le français. J'ai la justice de penser que l'auteur avait écrit béatifier, et que l'imprimeur a estropié sa phrase. Je pourrais renouveler plus d'une fois et en plus d'un lieu des remarques analogues. Mais je ne pars pas de ces puérilités pour chercher querelle. C'est une inadvertance dans la correction des épreuves ; je demande la même indulgence pour le prince Galitzin.

En ma qualité d'étranger, je laisserai le prince Galitzin et d'autres anonymes discuter entre eux si M. Lajetschnikoff et le comte Manstein sont les Daniel et les Mézeray ou les Villaret et les Garnier de l'histoire : si le supplicié du palais de neige est un prince ou un bouffon, la victime d'une odieuse persécution ou le jouet d'une infernale plaisanterie.

Mais en prenant les faits et les personnages tels que nous les présente le prince Galitzin, et comme m'incline à les accepter la confiance qu'il m'inspire, je ne vois pas où se trouve pour son illustre maison la tache d'un pareil fait ; je saisis au contraire la raison de sa gloire.

Si la religion catholique avait persécuté la religion grecque, si l'abus du pouvoir, le fanatisme de l'ignorance, les inquiétudes du despotisme, l'entraînement du siècle avaient inventé des tortures et fait des victimes parmi les dissidents, ceux-ci n'auraient point appelé honte le gibet, les gémonies, le pilori, endurés pour leur foi. Ils les auraient rangés parmi leurs titres d'honneur. Pourquoi la mort d'un prince Galitzin, couronnée des mêmes conditions, aurait-elle un autre caractère auprès de ses fils ou de ses neveux?

Pour mon compte, je félicite le prince Galitzin d'avoir découvert un de ses ancêtres dans le supplicié du palais de neige. Je l'invite, s'il peut attester par de nouvelles preuves son individualité, à le célébrer encore lorsqu'il écrira l'histoire de son antique et glorieuse famille.

A la page 448, l'auteur anonyme s'offense de cette phrase tout-à-fait charmante au point de vue de la langue française et du sentiment chrétien. « Il n'y a pas une seule goutte de sang répandue sur la terre, pas une » larme versée à l'écart par le juste, qui ne soient recueillies par les » anges du ciel, et qui ne portent leur fruit à l'heure marquée par la » Providence. Un siècle plus tard (après la mort du prisonnier du palais » de neige) un autre prince Galitzin mourait en apôtre aux monts Allé- » ghaniens. C'est de ce dernier dont je veux parler. Mais d'abord j'ai dû » rappeler le premier et faire jaillir du sang du martyr la foi du confes- » seur. Cette généalogie n'est pas fictive : si Etienne n'avait pas prié, » l'Eglise n'aurait pas eu Paul : *Si Stephanus non oraret, Ecclesia* » *Paulum non haberet.* »

Le critique, trop scrupuleux, tance vertement l'éditeur du *Missionnaire catholique* de la hardiesse de sa réminiscence, et venge les apôtres qui ne se sentent aucun besoin de son secours

Il ne faut pas rêver blasphême et profanation à si bon compte. Les consciences délicates ornent et illuminent l'église, mais les consciences trop timorées l'agitent et l'obscurcissent.

Je connais assez l'esprit des saints pour être bien certain que la comparaison établie par le prince Galitzin, n'aura froissé ni saint Paul ni saint Etienne. Les ancêtres aiment à être remis en mémoire à l'occasion de leurs descendants. Les maîtres se plaisent à être comparés à leurs disciples. Il ne s'agit point de donner la prééminence aux fils sur leurs pères, aux élèves sur les docteurs, mais seulement d'établir un rapprochement spirituel entre eux; de montrer comment les voies de la Providence sont toujours les mêmes à travers l'inconstance des siècles; comment son gouvernement à l'égard des élus de notre temps est semblable à sa conduite vis-à-vis des saints du premier âge. Si l'écrivain anonyme trouvait quelque analogie entre les missionnaires dont il nous cite le catalogue et les travaux des premiers apôtres de la foi, il n'hésiterait probablement pas à le dire. Tout en n'appartenant pas à sa communion, je ne lui ferais pas un reproche d'une fierté si légitime.

Ces réflexions auxquelles je pourrais en ajouter bien d'autres n'excluent pas mon estime pour l'auteur de la revue que je combats. Je le crois loyal et convaincu. La parole a l'accent qui le prouve. Si je le souhaite pour défenseur à venir de la cause à laquelle j'appartiens, c'est que j'ai pour son talent et pour son caractère l'estime due non pas à de fatales erreurs, mais à de nobles égarés.

Marquis Du Prat.

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME QUATRIÈME

SIXIÈME LIVRAISON. — MARS 1859

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

—

1859

SOMMAIRE.

I. — Origines de l'Église d'Angers, par le R. P. dom **Chamard**, de l'abbaye de Solesmes.

II. — Pierre Ayrault, par **M. Camille Bourcier.**

III. — La Machefollière, par **M. Ch. Thenaisie.**

IV. — Bibliographie. — Note sur un ouvrage du R. P. Marin de Boyslève, par **M. Victor Pavie.**

V. — Poésie, par **Mme ***.**

VI. — Chronique.

ORIGINES

DE

L'ÉGLISE D'ANGERS

Tout ouvrage, si peu polémique qu'il soit, a besoin d'être revêtu de preuves qui le fassent accepter de la science même. C'est cette nécessité qui m'a déterminé à placer en tête de celui-ci quelques observations critiques sur l'introduction de la foi chrétienne dans l'Anjou (1). Le sujet même du livre, tout étranger qu'il paraisse à la discussion, l'exigeait évidemment. Quel est l'Apôtre qui le premier vint apporter à nos contrées le bienfait du Christianisme? A-t-il obtenu le culte de nos ancêtres? A quelle époque a-t-il vécu? Autant de questions qui se pressaient naturellement au début de cette histoire : questions difficiles, je l'avoue, que je ne me promets pas de

(1) L'auteur de cet article n'a nullement en vue de le présenter comme une thèse complète. La question qui en fait l'objet exigerait, pour être traitée à fond, des développements qui ne pouvaient entrer dans une dissertation destinée à faire partie d'un livre populaire. Son unique but est donc, par des preuves solides, mais succinctes et en harmonie avec l'ouvrage entier, d'établir l'antiquité et de faire connaître les fondateurs de la foi chrétienne dans l'Anjou. Ce n'est même qu'à regret et entraîné par la nécessité du sujet qu'il a été amené à prendre, pour un instant, cette forme tant soit peu polémique. L'*Histoire des saints personnages de l'Anjou* n'aura nullement ce caractère scientifique. L'auteur pourra se trouver contraint de traiter à part certains points difficiles de l'histoire de quelques saints, afin de faire connaître sur

résoudre sur tous les points. Mais, Dieu aidant, peut-être la lumière, se projetant sur l'ensemble du tableau, nous permettra-t-elle de découvrir et de contempler les sources principales de nos origines chrétiennes.

I.

De tous les documents domestiques, possédés sans doute autrefois par nos pères, sur les premiers temps du Christianisme en Anjou, pas un n'a échappé au vandalisme des barbares, qui, de siècle en siècle, ravagèrent successivement une contrée vers laquelle leur convoitise les attirait sans cesse. Je dis *pas un*, car les catalogues même de nos évêques nous font défaut par leur imperfection et leur peu d'autorité entre tous les autres. S'il est vrai de dire en général, après de savants auteurs, qui l'ont prouvé, que les catalogues les plus complets, sauf ceux de l'Église romaine et de quelques autres, sont à peu près de nulle valeur (1), surtout comme preuve négative, quelle force peuvent avoir ceux de l'Église d'Angers, dont les plus anciens sont du XIe au XIIe siècle, et dont les diverses copies sont toutes en désaccord? Laissons donc à regret ces monuments trop tardifs de la piété de nos pères, et essayons de découvrir, en dehors de nos archives, quelques traces de notre exis-

quels fondements il aura établi son sentiment; mais ces dissertations seront courtes et reportées à la fin des volumes, dès qu'elles dépasseront la longueur d'une note ordinaire.

Aussi en publiant d'avance cette Introduction, on a uniquement en vue de faire plaisir aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou et du Maine*. Peut-être cet aperçu d'une question qui préoccupe vivement aujourd'hui tous les esprits, sera-t-il accueilli avec quelque intérêt.

(1) Maceda. De propagat. Evang. in-4°. page 329. — Bolland, tom. VII. Sept. de S. Firmino. n. 35. — D. Liron, tom. IV. Singular. hist., P. Bucher. Belgica. Rom. Eccl. et civil. 2e édit., etc.

tence chrétienne aux premiers siècles. Toutes nos données sur la question présente reposent principalement sur la valeur d'un seul document. Il importe donc, avant tout, d'en prouver l'authenticité et la véracité.

En 1636, du Bosquet, évêque de Lodève, puis de Montpellier, publiait dans son *Historia Ecclesiæ gallicanæ*, sur d'anciens manuscrits, les Actes de saint Firmin, martyr, premier évêque d'Amiens, jusque-là mal compulsés par les légendaires du moyen âge. Ils furent reçus avec assez de faveur. Les critiques les plus sévères, tels que Tillemont (1) et dom Rivet (2), les reconnurent comme *graves* et *anciens*, les faisant remonter vers le VIe siècle. Toutefois, il faut l'avouer, ces Actes ne trouvèrent pas entièrement grâce devant le tribunal redoutable qui gouvernait alors l'opinion publique. Tillemont et dom Rivet leur reprochèrent la longueur des discours, quelques contradictions dans les dates, un fait invraisemblable, impossible même, je veux dire les conversions innombrables opérées, d'après ces Actes, par saint Firmin, partout où il porta la parole du salut.

Ce jugement faisait loi, lorsqu'en 1670 parut le tome VII de septembre de la collection des Bollandistes. Une savante dissertation du P. Stilting, sur de nouveaux Actes de saint Firmin, ouvrait ce volume, et les défendait contre les principales attaques qu'avait éprouvées l'édition de du Bosquet. Huit manuscrits plus anciens, plus corrects, surtout, que ceux de l'évêque de Lodève, et provenant de diverses bibliothèques d'Amiens, de la Flandre, de l'Allemagne et de la Suisse, les mettent désormais à l'abri de tout reproche sérieux.

En effet, voudrait-on y contredire encore à cause des discours trop longs et trop étudiés qu'ils renferment? Mais que deviendront alors les historiens de l'antiquité, et bon nombre d'Actes reconnus sincères par D. Ruinart? — Autre objection. Saint Honestus, premier évêque de Pampelune, et père spirituel de saint Firmin, aurait con-

(1) Hist. Eccl. tom. III, pag. 304.
(2) Hist. littér. de Franc. tom. III. pag. 410.

verti, si l'on voulait en croire ce document, jusqu'à quarante mille âmes en trois jours ! — La phrase est équivoque, répondrons-nous avec le P. Stilting; mais le sens évident, d'après les antécédents et les conséquents, est que le chiffre de ces conversions est relatif au cours entier des prédications de saint Honestus à Pampelune. De plus, le texte ne porte pas *quadraginta millia*, mais FERE *quadraginta millia* : chiffre approximatif, donné comme signifiant une grande multitude. Quel est l'historien qui, dans le récit d'une bataille, par exemple, n'a pas fixé de la même manière, et souvent plus affirmativement, un nombre plus ou moins approchant de la vérité? Qui l'accusera, pour ce fait, de mauvaise foi et de fraude calculée? — Du moins, ajoute Tillemont, il y a des contradictions palpables dans la date des événements. — Ce reproche sérieux n'a plus de portée contre les Actes donnés par les Bollandistes; ils sont entièrement et précisément exempts des contradictions signalées par les critiques.

Quant aux exagérations reprochées à l'historien, qui nous représente saint Firmin, soumettant au joug de l'Évangile, non seulement le territoire de Pampelune en Espagne, mais encore une grande partie (*plurimam partem*) de ceux de Clermont et d'Angers, nous répondrons avec le P. Stilting, qu'à ne prendre ces paroles que dans le sens oratoire, disons même, vulgaire, et ordinaire aux discours apologétiques, comme sont les Actes des saints, elles n'ont rien d'invraisemblable. Mais je veux ici faire appel à un principe plus élevé et trop souvent méconnu par nos hypercritiques. Ils infirment la vérité d'un récit, parce que l'effet surpasse les forces de l'homme; et ils oublient, ces partisans de la *grâce victorieuse*, le pouvoir surnaturel dont le Seigneur avait armé les premiers Apôtres du Christianisme; ils oublient qu'il s'agissait alors, non de convertir des pécheurs instruits de leurs devoirs, mais de *fonder l'empire du Christ*, prédit par les prophètes, et dont la réalisation était entre leurs mains. En quelques années, saint François de Sales aura converti soixante-dix mille hérétiques, et saint François Xavier, plusieurs millions d'infidèles, et on refuserait à un Apôtre des premiers siècles, à un fils de ces sénateurs, dont l'influence était si grande sur

l'esprit des peuples, on lui refuserait sans preuves la gloire d'avoir arraché à l'idolâtrie soixante ou quatre-vingts mille hommes! On le voit, cette objection, devant laquelle avait hésité le P. Stilting lui-même, n'a pas de portée sérieuse.

Aussi bien, la véracité de l'auteur des Actes se trouve empreinte dans le récit même. Que font en effet les faux légendaires? Ils se disent contemporains, témoins même des faits qu'ils rapportent; ils accumulent les circonstances merveilleuses, où l'ignorance ne manque pas de paraître en quelque chose; à chaque page, ce sont des détails sans nul rapport aux mœurs du temps où vivait leur héros. Rien de tout cela dans les Actes de saint Firmin publiés par les Bollandistes. L'historien, dès le début, se dit éloigné du temps où se sont passés les événements (*priscis temporibus*); il parle même de la consécration d'une église en l'honneur du saint martyr par un autre évêque d'Amiens du même nom, comme pour désigner l'époque où il écrit. En dehors des circonstances puisées dans les Actes plus anciens de saint Saturnin, son récit ne se compose que de détails simples, naturels, sans prétention au merveilleux, faciles à constater; s'il n'est pas l'auteur original, on voit qu'il emprunte à des sources certaines, connues, écrites ou traditionnelles. La certitude et la bonne foi de l'histoire ne peuvent avoir de meilleures garanties. La narration même du martyre de son héros n'est pas plus fardée. Jeté d'abord en prison, puis délivré par les chrétiens, et peut-être par l'influence du nom qu'il portait, Firmin continue à prêcher publiquement l'Évangile. Cité de nouveau à la barre du président, il lui fait une de ces réponses que l'on reconnaît pour divines, à l'impression qu'elles produisent dans l'âme. Enfin il est décapité dans sa prison pendant la nuit : circonstance remarquable, qui, à mon avis, n'est pas indifférente pour la véracité des sources où le narrateur a puisé son récit. Firmin est d'une famille sénatoriale et puissante; il a su par son nom, par ses vertus, et sans doute aussi par ses miracles, s'attirer l'estime et l'affection du peuple, qui l'a délivré une première fois : la politique demandait donc qu'on l'exécutât sans bruit. Voilà l'harmonie de l'histoire. On le voit, cette simplicité de narration est loin de cette accumulation de

prodiges qui font quelquefois douter de la vérité de tel ou tel récit de martyre. Loin de moi la pensée, cependant, que les nombreux miracles opérés parfois en faveur des athlètes du Christianisme soient par eux-mêmes un motif d'infirmer leur authenticité, quand les Actes par ailleurs sont entourés de preuves graves et solides. Je constate seulement que les faux légendaires ont pris plaisir à les multiplier en faveur de leur héros, et qu'ils n'ont jamais eu le défaut contraire, si c'en est un, que je signale ici.

Enfin une dernière preuve que l'auteur des Actes de saint Firmin a emprunté son récit à des sources fidèles, c'est que la date qu'il adopte est en parfaite harmonie avec le véritable sentiment sur la propagation de la foi dans les Gaules (*priscis temporibus, quibus fides christiana cœpit florere*, etc.). Ainsi les Actes de saint Firmin sont à l'abri de tout reproche; les difficultés qu'on leur opposait ne subsistent plus ou sont sans valeur; et ils portent en eux-mêmes le cachet de la véracité la plus manifeste et de la sincérité la plus entière. Il est donc permis de les considérer non-seulement comme *graves et anciens*, mais encore comme tout-à-fait authentiques et incontestables.

Cette apologie paraîtra longue sans doute; mais, nous l'avons dit en commençant, elle était nécessaire pour appuyer solidement toute la question de l'origine de l'Église d'Angers.

Que nous disent en effet ces Actes?

Firmin, né à Pampelune en Espagne, d'une illustre famille de sénateurs, et élevé par Honestus, disciple de saint Saturnin, dans les sciences divines et humaines, est choisi par le Seigneur pour aller accroître et recueillir la moisson semée par les Apôtres ou leurs disciples, chez plusieurs peuples de la Gaule. Sur un avertissement du ciel, il part, évangélise Agen et Clermont; puis apprenant que la persécution sévit à Beauvais, il vole au lieu du combat. Mais la charité qui le pressait l'arrête sur sa route. Après avoir passé la Loire, *il arrive à Angers, et y trouve Auxilius, évêque de cette ville, qui le retient quinze mois*. La moisson sembla mûrir sous la main de Firmin; *il convertit par sa prédication une partie de la province à la foi de Jésus-Christ*. « *Ligerim transiens, ab Auxilio Andegavinæ urbis*

præsule, anno et tribus mensibus in verbo prædicationis detentus est, etc. »

Ainsi s'expriment unanimement, à part quelques variantes accidentelles, les huit manuscrits d'Amiens, de la Flandre, de Trèves, de Saint-Gall, etc., compulsés par les Bollandistes.

Il est donc constant que saint Firmin, premier évêque d'Amiens et martyr, a évangélisé quinze mois entiers notre Anjou. Car on me permettra de ne pas considérer comme sérieuse l'objection que l'on voudrait tirer des Actes *incorrects et défectueux* de du Bosquet, qui portent : « *Ad Auxilium Andegavinæ urbis,* » etc., sans le mot *præsulem?* Outre que cette leçon est remplie de fautes, n'est-il pas évident que la contexture de la phrase exige *præsulem?* Qui a jamais dit que *passer un fleuve* AD AUXILIUM URBIS, signifiait ÉVANGÉLISER une ville inconnue? Au moins *ce secours* supposerait-il *quelqu'un* qui y *travaille* déjà et qui y succombe à la peine. — Je ne m'arrêterai pas non plus à faire remarquer le mot *detentus est*, qui désigne évidemment les instances d'un frère. Bornons-nous à cette seule considération décisive : le manuscrit de du Bosquet, reconnu interpolé, rempli de fautes grossières; et rejeté par tous ceux qui ont travaillé (1) sur ces Actes depuis la publication des Bollandistes, peut-il un instant contrebalancer huit manuscrits qui l'emportent incomparablement sous le rapport de la correction?

Angers possédait donc un pasteur (præsul) à l'époque de la prédication de saint Firmin : ceci est désormais incontestable. Parmi les manuscrits des Bollandistes, plusieurs, et les plus corrects, suivis par le P. Stilting, donnent comme un nom propre le mot *Auxilius*. Les anciens annalistes de notre Eglise ont aussi compté un *Auxilius* parmi nos premiers évêques. Je ne m'attacherai pas néanmoins davantage à démontrer la valeur de ces autorités réunies. Il suffit d'avoir constaté l'existence d'un évêque, à Angers, dès le temps de saint Firmin martyr.

Je ne dissimulerai pas cependant une dernière difficulté. Dans les Actes de saint Saturnin, publiés comme primitifs par Maceda (2),

(1) Maceda, loc. cit., etc.

(2) De celeri propagat. Evang., in-4°, Bononica, 1798.

trois alinéas sont consacrés à saint Firmin martyr, et son apostolat en Anjou est passé sous silence. Cette objection serait grave s'il fallait considérer ces passages comme contenant les Actes de saint Firmin : heureusement il n'en est rien. Ce n'est qu'un épisode inséré, peut-être (1) au XIe siècle, dans les Actes de saint Saturnin. Le but avoué même de l'auteur n'est pas d'y entretenir son lecteur de saint Firmin, mais de *saint Firmus*, père de ce saint martyr.

« Peut-être, dit-il, après avoir raconté le départ de saint Saturnin, peut-être que quelque lecteur curieux serait bien aise de savoir, au moyen *d'une légère digression* (*proposita rei summa digrediens*), ce qui arriva A FIRMUS après le départ du B. Saturnin : c'est ce que je vais essayer de faire *en peu de mots* (*brevi sermone*). »

On le voit : il ne veut parler que des faits où Firmus, père de saint Firmin, apparaît en quelque manière ; s'il parle de saint Firmin, ce n'est que sous ce rapport. Le reste n'est qu'un détail supplémentaire, abrégé et incomplet sur le genre de mort du saint martyr, au sujet duquel le compilateur ajoute, en terminant, cet épisode : « Il fut » jeté en prison, puis délivré, et enfin couronné de la palme du » martyre, AINSI QUE NOUS LISONS DANS SON HISTOIRE. *Felici con-* » *summatus martyrio, requievisse in pace* LEGITUR. » Ainsi, de l'aveu même du rédacteur, c'est aux Actes qu'il faut recourir pour avoir le récit des actions et du martyre de saint Firmin.

Mais quand bien même cette digression des Actes de saint Saturnin serait, ce qui n'est pas, la reproduction fidèle et complète des Actes primitifs de saint Firmin, nous pourrions encore appuyer sur une base solide et respectable l'existence du Christianisme en Anjou dès le temps de ce saint évêque.

En effet, de l'aveu de tous les critiques, même les plus sévères, les Actes de saint Firmin, publiés par du Bosquet, et *à fortiori* ceux des Bollandistes, datent au moins du VIe siècle ; le P. Stilting fait même remonter les siens au Ve ; ils sont reconnus comme *graves et anciens :* c'est l'expression de nos critiques. Nous pourrions donc faire remonter, au moins à cette époque, la tradition de nos origines

(1) Maceda, ibid., n. 29-30, et pag. 37, not. D.

chrétiennes et de l'apostolat de saint Firmin en Anjou. On avouera sans peine qu'une tradition du ve siècle, rapportée par un auteur *grave*, est loin d'être méprisable. C'est la remarque du docte Maceda lui-même. Et cette tradition n'a pas seulement pour gardiens de son intégrité les manuscrits des Actes de saint Firmin; mais le savant Florus, surnommé le *Maître* par ses contemporains du IXe siècle, l'a jugée digne de la postérité en la consignant dans ses additions au martyrologe de Bède. Il est vrai qu'il ne paraît pas avoir eu entre les mains les meilleurs manuscrits de ces Actes; mais il n'en reste pas moins comme témoin de la tradition de son siècle par rapport à la mission de saint Firmin en Anjou. Enfin les traditions non moins vénérables et peut-être plus anciennes encore des deux Églises de Pampelune et d'Amiens, viennent corroborer celle de l'Église d'Angers.

Tout assurés que nous soyons de l'existence du saint pontife qui sut retenir, quinze mois durant, le zèle de l'Apôtre de l'heureuse cité d'Amiens, ne blâmons pas trop nos pères de n'avoir pas conservé le souvenir d'Auxilius par un culte public rendu solennellement à sa mémoire. Accusons-en plutôt ce flux et reflux de barbares, qui, portant le fer et le feu dans nos villes et nos campagnes désolées, ont détruit, dans leurs ravages accumulés et successifs, les derniers débris de nos traditions écrites et presque jusqu'à leur souvenir. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Afrique même, ne furent pas plus heureuses, et n'ont jamais honoré d'un culte public leurs premiers évêques. Et cependant le grand saint Hilaire de Poitiers ne nous représente-t-il pas la Grande-Bretagne, en particulier, comme une moisson abondante, féconde sous la main des Apôtres, et enrichie de nombreuses églises, qui, selon Gildas le Sage, subsistèrent sans interruption jusqu'à Dioclétien (1)?

(1) S. Hilar. in Ps. XIV, n. 3. *Apostoli* plurima tabernacula (Ecclesias) condiderunt et per omnes orbis terrarum partes quæcumque adiri poterant, quin etiam *in Oceani insulis* habitationes Deo plurimas paraverunt.

II.

Jusqu'ici nous avons étudié la question de l'introduction de la foi dans l'Anjou, uniquement au point de vue de la critique; il nous reste maintenant à la considérer au point de vue de l'histoire et de la chronologie. Cette phase de la question est pour nous d'une importance majeure. Il s'agit en effet de savoir si les origines chrétiennes de l'Anjou se rattachent, par un anneau immédiat et prochain, aux temps apostoliques. — Nous touchons ici aux graves discussions si vivement agitées de nos jours, et que des hommes qui ont bien mérité de la science, semblent avoir terminées; peut-être même seront-elles mises prochainement en plus grande lumière. Je ne puis, dans cette Introduction, traiter cette matière avec des détails d'érudition qui nous mèneraient trop loin. Laissant donc la discussion des textes en litige, je me bornerai à quelques autorités imposantes et décisives, et, surtout, à quelques considérations générales, qui, prises à un point de vue plus élevé, n'en auront que plus de force et d'intérêt.

Et d'abord, sur quels témoignages s'est-on appuyé pour renverser l'antique tradition sur la propagation de la foi dans les Gaules? Sur un mot de Sulpice Sévère (1), sur un passage de saint Grégoire de Tours, où cet historien, reconnu inexact en tant de points, même par de savants adversaires (2), l'a été plus encore en celui-ci, comme l'a démontré dernièrement M. l'abbé Faillon (3). Et que peut-on opposer à deux documents du ve et du viie siècles? — Des considérations puissantes, des autorités presque contemporaines des Apôtres, confirmées de siècle en siècle par les plus savants représentants de la tradition et de l'histoire. Or, si c'est un principe de critique

(1) Voir la réfutation de Sulpice Sévère. Noël Alex. hist. Eccl. tom. ii, pag. 192, édit. Venise. — D. Liron, Singular. Hist. t. iv.

(2) Tillemont, hist. eccl. passim.

(3) Monum. inédits, etc. T. iv part. 1re, col. 370-371.

qu'un fait entouré de témoignages contemporains, graves, nombreux, appuyés même par des raisons de convenance, doit être reçu comme incontestable, lors même que des auteurs postérieurs viendraient ensuite à le révoquer en doute, que faut-il penser du sentiment que nous combattons?

Une observation générale résume et domine, ce semble, toute entière la question qui nous occupe, de même que le principe domine et résume les conséquences : les Apôtres ont-ils accompli eux-mêmes la mission solennelle que leur avait confiée Jésus-Christ, de prêcher la foi dans *le monde entier* et à toute créature, en un mot d'établir la catholicité de l'Église? Et supposé cette catholicité, *au moins morale,* de l'Église, les Gaules ont-elles été exclues de ce plan apostolique et divin, ou y ont-elles participé?

La parole de Notre Seigneur, au moment suprême de monter au ciel, est formelle : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et SUR LA TERRE; EN CONSÉQUENCE (*ergò*), allez enseigner toutes les nations, et même *toute créature* (Marc, XVI, 15). » L'accomplissement de cette œuvre immense n'a pas de proportion avec la force de *douze pauvres pêcheurs,* je l'avoue.

Cependant, écoutons saint Paul (Rom. X, 4, 12-18) :

« Oui, la fin, le but de la loi, c'est le Christ justifiant tous ceux qui croient en lui; oui tous, sans exception, car il n'y a plus de distinction de Juif et de Gentil.... Mais, *me direz-vous,* comment tous peuvent-ils l'invoquer, puisqu'ils ne croient pas en lui? ou comment peuvent-ils croire en lui sans avoir entendu parler de lui? Et comment en entendront-ils parler, sans quelqu'un qui le leur prêche et leur soit envoyé? — S'ils ne croient pas, *répond l'Apôtre,* c'est que tous n'obéissent pas à l'Évangile. Car n'ont-ils pas entendu la bonne nouvelle? *Certes,* on *peut le dire,* DANS LE MONDE ENTIER a retenti leur voix puissante, et JUSQU'AUX EXTRÉMITÉS DE LA TERRE s'est fait entendre leur parole (1). »

Si l'on veut épiloguer sur ce magnifique passage du grand Apôtre, écoutons un homme son contemporain : « Pour tout dire, en un

(1) Cf. Coloss. I, 23.

» mot, les Chrétiens sont au monde ce que l'âme est au corps; l'âme » est répandue par tous les membres du corps, et les Chrétiens le sont » DANS TOUTES LES CITÉS DU MONDE (1). »

L'explication de ce fait surnaturel, saint Justin nous la donne au commencement du IIe siècle. Il veut prouver la divinité du Christianisme par l'accomplissement des prophéties. Après avoir cité le chapitre II d'Isaïe, il conclut ainsi :

« Ce n'est pas chose difficile de vous prouver l'accomplissement de cette prophétie. *Ouvrez les yeux :* douze hommes, forts, non pas de leur éloquence, — pauvres et ignorants qu'ils étaient! — mais de la *force de Dieu*, n'ont-ils pas enseigné le *genre humain tout entier, ayant été chargés par le Christ de remplir cette mission?* etc. »

Écoutons le savant Eusèbe de Césarée, le conservateur des antiques ouvrages des premiers Pères de l'Église; il va nous développer la même pensée dans son admirable ouvrage de la Démonstration évangélique (lib. III, cap. V). Il veut prouver la divinité de Jésus-Christ et de sa doctrine :

« En outre, dit-il, voici une autre preuve digne de votre attention. Comment des séducteurs et des imposteurs, tels que vous les supposez (les Apôtres), des hommes grossiers et sans science, tels qu'ils étaient en effet, au point de ne savoir d'autre langue que le syriaque vulgaire, ont-ils pu se lancer à la conquête *de l'univers entier?* Dites-moi comment ils ont osé imaginer même cet audacieux projet? par quels moyens humains ils l'ont mis à exécution? etc. »

J'arrête ici ce beau témoignage, parce que je ne puis résister à citer un passage plus éloquent encore de Tertullien (2), dont celui-là n'est que la reproduction. J'en emprunterai la traduction presque littérale au grand Bossuet (3) :

« Que je triomphe d'aise, s'écrie-t-il, quand je vois dans Tertullien que déjà, de son temps, le nom de Jésus, si près de la mort

(1) Le vénérable auteur de l'épître à Diognète (inter opp. S. Justini).

(2) Tertullian. advers. Judæos, cap. VII.

(3) 1er sermon pour la fête de la Circoncision, tom. IX, édit. Versailles, pag. 468-469.

de notre Sauveur et du commencement de l'Eglise, déjà le nom de Jésus était adoré *par toute la terre;* et que dans *toutes les provinces du monde* (1), *qui pour lors étaient découvertes,* le Sauveur y avait un nombre infini de sujets! « Nous sommes, dit hautement ce grand personnage, presque la plus grande partie de toutes les villes. » *Pars penè major civitatis cujusque* (2). Les Parthes invincibles aux Romains, les Thraces antinomes, comme les appelaient les anciens, c'est-à-dire gens impatients de toutes sortes de lois, ont subi volontairement le joug de Jésus. Les Mèdes, les Arméniens, et les Perses et les Indiens les plus reculés; les Maures et les Arabes, et ces vastes provinces de l'Orient; l'Égypte et l'Éthiopie, et l'Afrique la plus sauvage, les Gétuliens et la Barbarie la plus inhumaine a été apprivoisée par la doctrine modeste du Sauveur Jésus. L'Angleterre, ah! la perfide Angleterre, que le rempart de ses mers rendait inaccessible aux Romains, la foi du Sauveur y est abordée : *Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo verò subdita.* Que dirai-je des peuples des Espagnes, et de la belliqueuse nation des Gaulois (3), l'effroi et la terreur des Romains, et des fiers Allemands, qui se vantaient de ne craindre autre chose sinon que le ciel tombât sur leurs têtes? Ils sont venus à Jésus, doux et simples comme des agneaux, etc. »

Nous pouvons donc, nous aussi, *triompher d'aise,* de voir Bossuet joindre l'appui de son grand nom au sentiment que nous défendons. Mais que l'on me permette de traduire textuellement la fin du passage de Tertullien que Bossuet n'a pas citée : « Les Scythes mêmes, que dis-je? une foule de nations ignorées, des provinces, des îles sans nombre à nous inconnues et qu'il nous est impossible d'énumérer, partout, en un mot, le nom du Christ règne en maître, et devant lui les cités n'ont pas de portes closes; toutes lui sont ouvertes (4). »

(1) In quem alium *universæ gentes* crediderunt, etc. (Tertull. loc. cit.).

(2) Tertullian. ad acapulum, n. 2.

(3) Hispaniarum *omnes termini,* et *Galliarum diversæ nationes.*

(4) Et Scytharum et *abditarum multarum gentium,* et provinciarum, et *insularum multarum nobis ignotarum* et quæ enumerare non possumus in quibus omnibus locis

Ainsi non seulement l'empire romain, et *toutes les nations des Gaules*, mais encore tous les peuples du monde connu ont été, au rapport de saint Justin, d'Eusèbe, de Tertullien, de Bossuet, soumis à l'Évangile dès les temps apostoliques. Car, dans les paroles qui précèdent le texte cité, Tertullien parle des Apôtres, et c'est bien à leur conquête qu'il attribue la sujétion de toutes les nations dont nous avons vu plus haut l'énumération.

Je regrette que le plan que je me suis tracé ne me permette pas de reproduire encore le témoignage non moins éloquent du grand Théodoret, dans sa Discussion IXe, de son bel ouvrage *contra Gentiles*, dans laquelle il établit, de main de maître, le parallèle entre tous les législateurs anciens et les douze Pêcheurs de Galilée. Il montre les Apôtres subjuguant et soumettant au code de l'Evangile non seulement les Romains, et *toutes les provinces soumises à leur empire*, mais encore les Indous,... *les Bretons*, les Germains, en un mot, le genre humain tout entier (*omne genus humanum*). « Les tyrans législateurs, ajoute-t-il, ont essayé de les ensevelir dans l'oubli de la mort; mais du fond de leur tombeau leur gloire n'est sortie que plus resplendissante, etc. »

Je voudrais aussi pouvoir citer le magnifique passage d'un discours de saint Jean-Chrysostôme *contra Judæos et Gentiles* (t. I opp. n. 14) où il compare le fait miraculeux de la propagation de l'Évangile au *Fiat lux* de la création. Mais il faut se borner.

Je me suis longuement appuyé sur l'*universalité* de la propagation de l'Évangile, parce que de l'affirmation ou de la négation de ce principe ressort une démonstration puissante pour ou contre la prédication de la foi dans les Gaules, dès les temps apostoliques. Nos adversaires l'avaient compris : aussi se sont-ils appliqués à combattre indirectement ou à laisser dans l'ombre cette diffusion générale du Christianisme au premier siècle. Cependant tous les Pères de l'Église sont unanimes sur ce point; tous nous enseignent que les paroles des Prophètes, de l'Évangile, de l'Apôtre, doivent s'appli-

Christi nomen, qui jam venit, regnat, utpote ante quem *omnium civitatum* portæ sunt apertæ, et cui nullæ sunt clausæ.

quer *au moins à l'empire romain tout entier,* et aux pays dans lesquels son influence avait pénétré (1), et les textes cités peuvent nous faire comprendre jusqu'où s'étendait cette influence. — « C'est que cette immense domination s'était formée sous la main de Dieu : c'était lui qui, d'une manière toute spéciale, avait préparé de loin les vastes bras de ce colosse. Or, les desseins ultérieurs de Dieu étaient tout autres que les vues ambitieuses des conquérants, qui travaillaient sous ses ordres sans le savoir. Faciliter les courses évangéliques des Apôtres, la diffusion de la lumière divine parmi les hommes, et la vaste unité catholique : telle était l'idée divine. Ainsi, chose admirable ! César et Auguste unissaient et civilisaient l'Occident pour le compte de cet humble pêcheur de Génézareth, qui naquit inconnu sous leur empire ; et l'Italie, médiatrice élue de Dieu, avait reçu ces voyageurs de l'Orient, saint Pierre et saint Paul, et leur avait donné passage vers l'Espagne et la Gaule (2). » C'était, certes, une *grande œuvre de la Providence* que cet empire préparé depuis des siècles par tant de courage, de force, de patience, qui réunissait sous une même loi et la Bretagne sauvage encore, et la Gaule à peine sortie de la barbarie, et la Grèce, mère de toute civilisation, et l'Égypte qui avait instruit la Grèce, et l'Asie occidentale, point de départ des races humaines. Les grandes civilisations et les grands cultes de l'Égypte, de la Gaule, de la Grèce, de la Judée ; la beauté d'Éphèse, la richesse d'Alexandrie, la gloire de Sparte, la science d'Athènes, la sainteté de Jérusalem, la fortune naissante de Londres et de Lutèce, tout cela profitait à la grandeur et à la gloire de Rome. Le monde avait-il jamais rien vu de pareil ? Rome ne semblait-elle pas appelée à refaire ce que Babylone avait défait, et à renouveler l'unité du genre humain par l'unité de son pouvoir, l'unité des langues humaines par l'unité de sa langue, l'*unité des religions par la révéla-*

(1) Il faut en effet distinguer l'*empire romain* et le *monde romain*. Le premier avait des limites officielles et certaines ; le second, à proprement parler, ne finissait qu'avec la renommée du peuple romain et le bruit de ses armes (Les Césars, par M. de Champagny, t. II, pag. 2. Ibid. pag. 61-64, jusqu'où s'étendait cette influence.)

(2) Les Césars, tom. II, p. 34, 39.

tion de cette grande vérité dont les sages pressentaient l'approche? Cet empire était l'*œuvre manifeste de la main de Dieu* (1). »

« Pourquoi Dieu a-t-il ainsi fait entrer dans l'unité de la domination des Empereurs toutes les nations de la terre? Parce qu'il avait résolu de leur ouvrir la voie de sa doctrine; et de peur qu'obéissant à des princes et à des rois divers, elles n'opposassent aux Apôtres trop d'obstacles dans l'accomplissement de la mission qu'ils avaient reçue du Seigneur Jésus, par ces paroles : Allez enseigner toutes les nations, etc. (2). »

Heureuses donc les nations qui entrèrent dans ce plan miséricordieux du Seigneur! Car c'était spécialement vers elles que devaient être envoyés les disciples du Sauveur. La Gaule, notre patrie, participa-t-elle à cette unité romaine, à laquelle étaient attachés de si grands desseins de miséricorde? Nous pouvons le dire : autant qu'aucune autre province occidentale. Fière de son indépendance, elle avait résisté courageusement, héroïquement même; mais enfin, elle avait succombé, elle était devenue *province romaine*. Bientôt les patriciens, passionnés pour les belles campagnes et les bois délicieux du pays des Celtes, y veulent avoir leurs villas; et l'on voit les seigneurs gaulois se presser autour du trône des Césars, échanger leurs appellations barbares contre les noms de leurs vainqueurs et briguer les dignités de l'empire (3). La civilisation pénètre partout; nos

(1) Les Césars, tom. II, pag. 122.

(2) Origène, lib. 2, cap. XXX, cont. Cels. — Cf. Ce passage de saint Léon, plus explicite et plus beau encore (S. Léon, serm. 82, c. 2) :

« *Ut autem hujus inenarrabilis gratiæ (omnes mortales ad agnitionem Dei venire) per totum mundum diffunderetur effectus, Romanum regnum divina providentia præparavit : cujus ad eos limites incrementa perducta sunt; quibus cunctarum undique gentium vicina atque contigua esset universitas. Disposito namque divinitùs operi maximè congruebat, ut multa regna uno confœderarentur imperio, et citò* PERVIOS HABERET POPULOS PRÆDICATIO GENERALIS, QUOS UNIUS TENERET REGIMEN CIVITATIS. » *Il était de la dernière importance pour l'accomplissement de l'œuvre de Dieu, que les royaumes fussent en grand nombre confédérés sous un même gouvernement et* QU'AINSI *la prédication générale de l'Évangile* TROUVAT UN PROMPT ET FACILE ACCÈS CHEZ LES PEUPLES RÉUNIS SOUS LA DOMINATION D'UNE MÊME CITÉ.

(3) Les Césars, tom. I, pag. 356-363, 502 et tom. II, pag. 84.

vieilles cités se couvrent d'édifices publics et privés construits d'après le style et la forme romaines; des légions entières sont formées de soldats gaulois romanisés (1), et de nombreuses voies publiques, leur ouvrage, sillonnent en tous sens les contrées les plus éloignées, entre autres et surtout les contrées de l'Aquitaine et de la Celtique dont l'Anjou faisait partie (2).

Telle était la situation de la Gaule, vers le temps où, inconnus et méprisés, les Apôtres de Jésus-Christ se partageaient l'univers, et plus encore sous le règne de Vespasien, après l'immense ébranlement qu'avait subi l'Empire à la fin du règne de Néron. Quelques mots sur cette révolution nous le feront comprendre.

L'agitation avait commencé par l'Espagne. Galba s'était révolté contre le prodigue et cruel Néron; et les Celtes et les Aquitains, parmi lesquels figuraient les Andecaves (Angevins), s'étaient déclarés pour lui. Mais à peine assis sur le trône, le nouvel empereur est renversé. Alors une immense commotion se fait sentir dans toute l'étendue de l'Empire. Les Gaules, l'Italie, l'Afrique, l'Orient, ont chacun leur empereur. Pendant que les légions gauloises des bords du Rhin proclament le glouton et sanguinaire Vitellius, à Rome les prétoriens ont salué Othon, jeune efféminé du sérail de Néron. Vitellius triomphe d'Othon; mais il apprend que Vespasien, créé Auguste en Orient, envoie contre lui ses légions. A cette nouvelle, un ambitieux Gaulois, nommé Civilis, s'est soulevé, sous prétexte de soutenir Vitellius contre Vespasien. Mais bientôt il lève le masque et proclame l'*Empire gaulois*. Ses émissaires parcourent toute la Gaule, appelant les peuples à la liberté. Les députés de toutes les cités sont convoqués et se réunissent à Reims. Là fut posée la question de l'indépendance ou de la soumission, de l'empire gaulois ou de l'empire romain. Un Belge parla en faveur de la cause de l'émancipation; mais un Celte réfuta l'orateur, et la soumission fut unanimement adoptée (3). On remarqua que les nations les plus éloignées du Rhin

(1) Les Césars, tom. I, pag. 506. Rome et la Judée, pag. 186 et 49.

(2) M. Godard. L'Anj. et ses mon. tom. I, ch. VI. — (Les Césars, tom. II, pag. 8-10.) Rome et la Judée, pag. 294.

(3) Rome et la Judée, par M. de Champagny, chap. XIII, pag. 314.

et les plus voisines de l'Océan s'opposèrent le plus fortement à ce projet de secouer le joug romain. Il était entré dans les habitudes des peuples; sans aimer la domination romaine, ils s'étaient accoutumés à la considérer comme une forme désormais adoptée. La civilisation avait fait le reste.

Ces considérations qui paraissent nous éloigner du sujet, ne lui sont cependant pas étrangères. J'en conclus en effet que la Gaule, plus que toute autre province, était entrée dans le système de cette vaste unité, divinement préparée pour être le principal théâtre des travaux apostoliques, et comme le centre d'où la lumière de la foi rayonnerait sur l'univers entier. J'en conclus que les Apôtres et leurs disciples, poussés par ce souffle d'en haut, qui les guidait dans l'accomplissement des décrets éternels, ont dû, selon ces décrets, éclairer du flambeau qu'ils étaient chargés de répandre, ces provinces de la Gaule qui avaient pris part au dessein providentiel de Dieu sur l'empire romain.

Mais si malgré la force de ces idées générales, on refusait encore d'en admettre la conséquence, j'en appellerais alors à la preuve du témoignage, juge suprême de toute discussion historique.

Nous avons entendu Tertullien, Eusèbe de Césarée, Théodoret et saint Hilaire, nous assurer que la Grande-Bretagne avait été évangélisée du temps des Apôtres, et à ces témoins si éclairés, il faudrait en ajouter une foule d'autres, tels qu'Origène (1), saint Jean-Chrysostôme (2) et Fortunat de Poitiers (3). Or, ne faudrait-il pas être insensé pour prétendre que les Apôtres ont traversé la Gaule sans y répandre la semence du salut? Si, selon saint Hilaire, ils ont établi *plusieurs chrétientés* dans la Grande-Bretagne, malgré son peu de civilisation, à plus forte raison ont-ils dû en fonder dans les Gaules. D'ailleurs le docte Tertullien ne nous apprenait-il pas, plus haut, que de son temps déjà, c'est-à-dire à la fin du IIe siècle, toutes les nations, tous les peuples de la Gaule étaient soumis à l'Évangile : *Galliarum diversæ nationes?* Et dans ce même second siècle, n'avons-

(1) Hom. IV, in Luc.
(2) Hom. quod Christ. Deus, tom. I, opp.
(3) Lib. IV, de vita S. Martini.

nous pas la parole du grand saint Irénée, ce contemporain d'un disciple des Apôtres?

« La force de la tradition, dit-il, est toujours et partout une et identique : *les Églises établies* en Germanie, chez les Ibères, chez LES CELTES, aussi bien que celles de l'Orient, ne croient ni n'enseignent autrement (1). »

On pourrait apporter d'autres témoignages; mais ce dernier seul suffit, et fournit un argument invincible contre toute tergiversation. Nous touchons, avec ce témoin, aux temps apostoliques, et déjà, non seulement chez *les Celtes, nos ancêtres,* mais encore chez les *Ibères,* et jusque chez les Germains, existent fondées, *constituées* et florissantes (2) des Eglises semblables à celles de l'Orient. Je l'avoue, après un texte aussi formel, le sentiment des adversaires me semble inexplicable. Sur un mot d'un historien du VIIe siècle, d'une grande sainteté, il est vrai, mais d'une science assez peu sûre, et puisant à des sources moins sûres encore, rejeter le témoignage d'un des plus savants Pères de l'Eglise, parlant d'un *fait* qui subsiste sous ses yeux! — Ce passage du saint évêque de Lyon est pour nous de la plus haute portée. Non seulement il termine la question générale de l'établissement de la foi dans les Gaules; mais encore il nous fournit des armes précieuses relativement aux origines chrétiennes de l'Église d'Angers. Pampelune, cité de l'*Ibérie,* nous rappelle saint Honestus et notre saint Firmin; et les Celtes, c'est-à-dire les Nantais, les Poitevins, les Manceaux, les Angevins, etc., nous reportent naturellement à saint Julien du Mans et à notre saint Auxilius. Mais n'anticipons pas, et poursuivons.

Pouvons-nous déterminer les hommes apostoliques chargés de

(1) Virtus traditionis una et eadem est; et neque hæ in Germania sunt fundatæ Ecclesiæ (ἱδρυμέναι ἐκκλησίαι), aliter credunt aut aliter tradunt, neque hæ quæ IN CELTIS, neque hæ in Oriente, etc. (Adv. Hœres. lib. I, cap. III).

(2) L'expression de saint Irenée a tous ces sens à la fois. Jamais, dans la primitive Église on ne se servait des termes « *Ecclesiæ constitutæ* » que pour désigner une Église pourvue de tous les ordres hiérarchiques, d'un évêque, de prêtres, de diacres et de clercs. (Voir saint Clément, Epist. — ad Corint. saint Ignat., Epist. — Constit. Apostol. lib. I. saint Cyprien, — epist., etc. etc.)

l'importante mission des Gaules? De doctes et récents travaux ont mis la solution de cette question à l'abri de toute atteinte sérieuse de la critique. On a prouvé que sept principaux missionnaires, accompagnés de plusieurs disciples, ont été, à cet effet, envoyés par saint Pierre ou par saint Clément, ensemble ou à différentes reprises (1), à savoir : saint Trophime à Arles, saint Paul à Narbonne, saint Martial à Limoges, saint Austremoine à Clermont, saint Gatien à Tours, saint Saturnin à Toulouse et saint Valère à Trèves (selon d'autres, saint Denis à Paris). Supposant donc établie la question générale, je ne m'occuperai que de saint Saturnin qui seul nous intéresse ici. Ses Actes présentaient une grave difficulté en faisant venir ce saint évêque sous l'empereur Dèce. Mais cette date était si embarrassée, si mal assortie avec le texte, que déjà dom Liron (2), appuyé sur plusieurs manuscrits, avait donné la vraie solution dès le milieu du XVIIIe siècle. Enfin le savant Maceda, chanoine de Pampelune, publia, à la fin du même siècle, d'autres Actes de saint Saturnin; et, par une dissertation aussi lumineuse que pleine d'érudition, fixa pour toujours l'époque de l'apostolat de saint Saturnin, au temps des Apôtres (3). En outre, comme preuve extrinsèque, les Actes de saint Denis de Paris, que le docte de Marca croit être de saint Fortunat (4), la légende du même saint Denis écrite au VIIIe siècle (5), le martyrologe de Raban-Maur, tous les monu-

(1) La lettre des évêques de la province d'Arles attribue à saint Clément la mission de saint Trophime ; d'autres monuments les représentent envoyés par saint Pierre. Il n'est pas difficile de les accorder en disant, avec un grand nombre de savants (D. Liron, etc.) qu'ils n'ont pas été envoyés en même temps, ou encore que ce fut à la recommandation de saint Pierre que saint Clément accomplit cette œuvre de zèle apostolique. Quoique l'attribution d'un siége *particulier* ne soit pas sans exemple, même à cette époque, v. g. saint Evod à Antioche, saint Marc à Alexandrie, saint Timothée à Ephèse , etc, néanmoins on peut dire qu'on leur a assigné tel ou tel territoire, représenté ici par la capitale ou la ville qu'ils ont eux-mêmes choisie.

(2) Singular. hist. tom. IV.

(3) Vid. Maceda loc. jam cit. — Préface de l'hist. de l'Egl. du Mans, par Dom Paul Piolin.

(4) Bolland,, tom V, jun., pag. 551.

(5) Bolland., tom. IV, octob., pag. 792.

ments publiés par M. l'abbé Faillon, D. Liron, les savants auteurs de l'Art de vérifier les dates, etc., s'accordent avec nous sur l'époque de la mission de saint Saturnin. Saint Grégoire de Tours lui-même, revenu sans doute de l'opinion qu'il avait émise dans son histoire, a embrassé dans son livre *de Gloria Martyrum*, cap. CXLVIII, le sentiment de la tradition antique : « Saturninus » martyr, dit-il, ut ferunt, ab Apostolorum discipulis ordinatus, in » urbem Tolosatum est directus. » « Saint Saturnin martyr, d'après » la tradition, fut ordonné par les disciples des Apôtres et envoyé » dans la ville de Toulouse. » Ce qui évidemment ne peut s'appliquer qu'à saint Clément ou à quelque autre qui, comme lui, avait vu les Apôtres. Au reste, il est acquis à la science, et les plus savants de nos adversaires l'ont avoué, que le fameux texte de saint Grégoire de Tours, fondement de tout le système, ne peut se soutenir dans sa généralité, et qu'il faut au moins en excepter saint Trophime d'Arles.

Mais que devient alors le système lui-même, si la base n'est pas solide et s'écroule? Il est donc incontestable que la mission de saint Saturnin de Toulouse se rapporte au premier siècle. Ce serait ici le lieu de rappeler les paroles citées plus haut de saint Irénée et de Tertullien, qui nous montraient de nombreuses et florissantes Églises existant déjà, au IIe siècle, dans toute l'étendue de l'Espagne (*omnes Hispaniarum termini*), depuis Cadix jusqu'à Léon et Astorga, vers les bords de l'Océan (1), et même jusque dans la montagneuse Ibérie (2). D'autre part, les Actes de saint Saturnin, reconnus authentiques par tous les critiques, et confirmés en cela par les Actes de saint Firmin, nous représentent saint Saturnin et saint Honestus, son disciple, comme les Apôtres de cette Celtibérie si fidèle à la tra-

(1) Saint Cyprien, epist. 68.

(2) Je prends le mot *Iberi* de saint Irénée dans le sens plus restreint de ces Ibères, habitants du nord de l'Espagne, depuis les Pyrénées jusqu'à l'Ebre, qui soutinrent si longtemps leur indépendance contre Rome. Saint Irénée a évidemment en vue dans le passage cité, de parler des peuples qui, moins policés, semblaient le moins propres à conserver les traditions et les dogmes du Christianisme. Cf. Diodor. Sicul. lib. XIII, p. 310.

dition, d'après le témoignage de saint Irénée. Aussi, depuis Tolède elle-même jusqu'à Toulouse, les Églises reconnaissantes chantaient-elles jadis à l'envi les louanges de leur apôtre saint Saturnin, dans leur antique et vénérable liturgie (1). Ce saint martyr a donc vécu avant saint Irénée, avant le IIe siècle; il fut donc disciple et contemporain des Apôtres : nier cette conclusion, n'est-ce pas fermer les yeux à l'évidence de la vérité?

Dès lors l'époque de l'origine de l'Église d'Angers est fixée, puisqu'elle peut joindre son berceau au berceau même d'un contemporain de saint Saturnin. Saint Firmin fut élevé par saint Honestus, disciple de saint Saturnin, du vivant même de ce grand Apôtre de Toulouse et du nord de l'Espagne; et lorsque, devenu grand, il fut revêtu du suprême sacerdoce, il vint à Angers, comme nous l'avons vu, et le petit troupeau qui s'y trouvait déjà sous la houlette d'Auxilius, s'agrandit, se multiplia sous l'action vivifiante de sa sainteté et de sa parole, et put atteindre ainsi au titre d'Eglise constituée. C'est ainsi que nous pouvons nous glorifier de toucher par nos origines chrétiennes aux temps apostoliques; et si les barbares ont déchiré les autres pages de notre histoire primitive, il nous est permis du moins d'en conserver ce débris précieux.

Mais quelles difficultés a-t-on soulevées contre des preuves, ce semble, si péremptoires? Si les Gaules et l'Anjou en particulier, a-t-on dit, avaient reçu la foi dès les temps apostoliques, elles auraient été, comme l'Italie et l'Orient tout entier, arrosées du sang des martyrs. Or, à part quelques exceptions rares et transitoires, la Gaule, jusqu'à Dioclétien, ne conserve aucune trace des diverses persécutions des Empereurs contre le Christianisme. Et quelle est la raison de ce fait extraordinaire, sinon que la foi n'y a été prêchée que fort tard?

D'abord, dirons-nous, l'Afrique, l'Espagne, la Grande-Bretagne elle-même, on l'a prouvé, ont été évangélisées dès le premier siècle de notre ère, et cependant quels sont les martyrs de ces Églises à cette époque? — Que peut contre des faits positifs une objection

(1) Missal. Gothic. Immolat. Missæ, apud D. Mabill. de Liturg. Gallic. n. XVI.

purement négative? Il y a cependant une solution à cette difficulté, et cette solution se tire de l'état religieux, moral et politique de ces contrées aussi bien que de la Gaule, sous la domination romaine. Quelques observations sur ce point ne seront pas déplacées ici. En éclairant la question, elles jetteront un grand jour sur les moyens et les obstacles qui se présentèrent à la prédication de la foi dans les Gaules et l'Anjou.

Par une politique pleine de prudence, fondée sur la crainte, les Césars avaient laissé à nos cités gauloises la plus grande liberté politique. Dès le temps des premiers Empereurs romains, elles jouirent, la plupart, du privilége de *municipes*. « Or, si dans la hiérarchie des libertés romaines une condition méritait d'être enviée, c'était celle des municipes (1). Libre comme la ville étrangère, privilégié autant que Rome elle-même, le municipe était une véritable république distincte et séparée, au milieu de la grande république romaine, vivant par elle-même et par ses lois, affranchie du proconsul et de l'impôt, investie du droit de gouverner et de punir, *adorant avec les dieux de Rome* ses dieux héréditaires. Il avait, ainsi que Rome, ses magistrats suprêmes, appelés quelquefois préteurs, dictateurs, consuls (et parfois défenseurs), son sénat et ses décurions, ses chevaliers, ses tribuns, son peuple législateur, etc. Il avait aussi son capitole, son forum, son amphithéâtre sur le modèle de Rome (2). »

Angers posséda de bonne heure ce droit de municipe (3). Je suis persuadé même qu'il l'acquit sous l'un des premiers Empereurs, comme l'indique le nom de Ville des Jules (Juliomagus), que lui donne, dès le commencement du IIe siècle, le géographe Ptolémée (4). C'était le nom de la famille régnante et non celui des familles éteintes, que prenaient d'ordinaire les villes ainsi favorisées.

Les Césars avaient embrassé plus que jamais ce système de prudence, depuis la crise épouvantable qui mit l'Empire à deux doigts de sa ruine, et que j'ai racontée ci-dessus. Les priviléges des

(1) M. De Champagny, Les Césars, tom. I.

(2) *Ibid.*

(3) L'Anj. et ses Monum. tom. I, chap. VII.

(4) Apud D. Bouq. de script. rer. Gallic. et Franc. tom. I.

cités fidèles de l'Aquitaine et de la Celtique occidentale (l'Anjou, la Bretagne, etc.), furent confirmés. Un calme profond et prolongé suivit cette tempête. L'âme humaine, après l'émotion, est plus disposée à écouter, et après une violente agitation, le peuple aime à rentrer dans le repos. Le Christianisme put donc s'étendre en paix dans la Gaule.

D'autre part, la liberté dont elle jouissait, en éloignait ces agitateurs romains, courtisans intéressés des empereurs, que l'on voit apparaître dans tous les Actes des martyrs sous les noms de préfet ou de proconsul. Ceux qui étaient à la tête des cités gauloises étaient élevés dans des idées de tolérance religieuse, inconnues à ces délégués de Rome dont je viens de parler, et inspirées par la situation du culte héréditaire des Gaulois vis-à-vis du gouvernement romain. Les prêtres, si célèbres sous le nom de Druides, avaient sur nos aïeux une influence immense.

« Ils sont, dit César (1), les interprètes des mystères sacrés; et ce » sont eux qui sont chargés de former l'éducation de la jeunesse, et » de lui communiquer les éléments de la science. Aussi jouissent-ils » de la plus haute considération. Il ne s'élève presque jamais de » contestations, ou particulières ou publiques, qu'ils n'en soient » établis juges; et si un homme public même est assez osé pour ne » pas obtempérer à leur jugement, ils l'excommunient de leurs sa- » crifices : châtiment terrible à leurs yeux. En effet, celui qui est » ainsi expulsé, est désormais relégué parmi les impies et les scélé- » rats. On l'évite; il n'a plus d'accès nulle part; on fuit sa conversa- » tion de peur d'être souillé par son contact; on refuse de faire droit » à ses demandes; l'entrée aux honneurs lui est fermée... Ils ont un » chef unique qui a sur eux une grande autorité. Chaque année, à » une époque déterminée, sur le territoire vénéré des Carnutes (de » Chartres), qui est comme le centre de la superstition gauloise, ils » forment dans un lieu consacré une assemblée solennelle, chargée » de terminer les différends de tous ceux qui se présentent. » C'était là une puissance immense, inouïe. Déchaînée contre le Christia-

(1) De Bello gallic. lib. VI, cap. XIII.

nisme, elle eût été terrible, car on sait que les cabales des prêtres des idoles inspirèrent la plupart des fureurs populaires contre les Chrétiens, en Orient et en Italie. — Mais Dieu y pourvut, et ce qui pouvait être un instrument d'opposition favorisa peut-être la propagation de la foi, ou du moins contribua certainement à lui procurer le calme étonnant dont elle jouit pendant plus de deux siècles dans les provinces où le druidisme avait le plus d'influence, comme dans nos contrées de l'Ouest. Toute paradoxale qu'elle paraisse, cette assertion n'en est pas moins fondée. L'infortune rapproche souvent les ennemis les plus invétérés. Or, les Chrétiens et les Druides se rencontrèrent sur le chemin du malheur.

Ces prêtres gaulois avaient, dit-on, un enseignement assez pur dans leur doctrine secrète; mais leurs sacrifices étaient affreux; le sang humain y était répandu le plus souvent en abondance et de la manière la plus barbare. Rome, non moins cruelle, s'en émut, et proscrivit ce culte sanguinaire. Auguste, Claude, Néron même, le poursuivirent de leurs décrets impériaux. On peut croire que la politique ne fut pas étrangère à cet anathème lancé contre une caste, dont le pouvoir eût contrebalancé peut-être celui des Césars. Toutefois leur puissance ne fut pas anéantie. Retranchés derrière la liberté de cultes accordée aux municipes, entourés de l'attachement des peuples des campagnes, ils continuèrent, quoique proscrits, d'exercer leur influence amoindrie sur les nations et les provinces de la Gaule, principalement dans les contrées de l'Ouest que nous habitons (1). La partie ambitieuse et avancée de la haute aristocratie alla, il est vrai, fréquenter les écoles romaines de la capitale des Eduens (Autun); mais la noblesse conservatrice et la bourgeoisie de ce temps continuèrent d'envoyer leurs enfants aux Druides, au fond des vieilles forêts celtiques (2). On les voit encore à la fin du IVe

(1) Ils cessèrent leurs sacrifices sanglants; au lieu de sang, ils répandaient sur leurs immenses autels de pierre brute des libations de vin et d'eau (Pomponius Mela, lib. III). Quelques-uns pourtant se réfugièrent dans l'île de Mona (Jersey). La police romaine les y poursuivit; on les extermina jusqu'au dernier.

(2) Docent multa *nobilissimos gentis clam* et diù, vicenis annis, IN SPECU aut *in abditis saltibus* (Pompon. Mela, auteur du Ier siècle, lib. III). Le fameux dolmen de

siècle, tenant leur plaid fameux dans la forêt des Carnutes (1). Mais à côté des autels druidiques, la ville municipale, toute libre qu'elle était, devait avoir des temples pour les dieux de Rome et les cultes acceptés dans l'Empire, avec toutes leurs superstitions plus extravagantes même que la cueillette du gui de chêne, au premier jour de l'an gaulois.

De cet état de choses devait nécessairement résulter une grande tolérance religieuse. Elevés par les ministres d'une religion prohibée, secondés par la liberté de leur situation, les magistrats des cités gauloises ne devaient recevoir qu'avec dédain, et n'exécuter qu'avec négligence les édits de proscription contre le Christianisme. Ce n'était qu'un culte étranger de plus, qui avait à leurs yeux le mérite d'être, comme le Druidisme, persécuté; et plus d'une fois, sans doute, comme à Carthage, les juges gaulois indiquèrent eux-mêmes aux accusés la manière de répondre pour être absous sans désaveu de leur foi.

D'autre part, il n'en était pas de nos aïeux comme des Italiens et des Orientaux (et Julien l'Apostat le leur reproche encore au IVe siècle); ils n'avaient pas cette fureur des spectacles du cirque et des combats de gladiateurs, qui passionnaient la multitude, et lui faisaient pousser des cris de mort contre les chrétiens : Tacite même dépeint avec malignité la gaucherie d'un noble Gaulois au milieu des jeux publics de Rome. Après ces considérations, la paix dont le Christianisme dans la Gaule put jouir, presque sans interruption, jusqu'à Dioclétien, n'est plus une énigme; et l'on conçoit aisément comment saint Martial, saint Clair, saint Julien, notre Auxilius, et les autres hommes apostoliques qui ont évangélisé nos provinces, sont descendus en paix dans la tombe. L'attachement des Gaulois à leur culte héréditaire, et leur esprit de tolérance pour toute religion étrangère, furent peut-être parfois un obstacle à l'éclat comme au nombre des conversions; mais, Dieu aidant, la sainteté et la

Bagneux ne serait-il pas une de ces salles vastes et souterraines, où la jeunesse gauloise recevait leur enseignement?

(1) Sulpit. Sever. de Dialog. II, cap. V.

vérité de nos dogmes devaient frapper leur cœur. Aussi, pour être moins brillants, les succès de nos Apôtres n'en furent pas moins solides ni moins durables; et la foi, dans le calme et le repos, se répandit peu à peu des cités dans les villages. Au reste, ce serait une erreur de croire que les habitants des campagnes, dans les contrées même les plus civilisées, se soient convertis en masse et sans exception au Christianisme. Saint Benoît, au VIe siècle, trouvait encore, aux portes de Rome, le peuple de la Campanie livré à l'idolâtrie la plus grossière.

Nous rencontrons, il est vrai, dans les trois premiers siècles, le martyre de saint Saturnin à Toulouse, celui de saint Denis à Paris, de saint Firmin à Amiens, les flots de sang répandus à Lyon et à Vienne, sans parler des persécutions suscitées à Autun et ailleurs; mais, loin de contredire les principes de tolérance religieuse que nous avons reconnus dans nos ancêtres, ces faits ne font que les confirmer. Lyon, fondée par Auguste (1), ne fut jamais Gauloise; Autun avait quitté les coutumes de ses pères pour revêtir la toge et embrasser les lois de Rome; Toulouse faisait partie de la Narbonnaise, province toute romanisée, aussi bien qu'Autun. Quant aux autres villes, on se rappelle ces enfants de la haute aristocratie gauloise, qui allaient à Autun, à Lyon ou à Rome se former aux idées comme aux sciences romaines. De ces écoles publiques plusieurs revenaient imbus de tous les préjugés antichrétiens qui se répétaient dans toutes les sociétés de bon ton de la capitale. Dans leur patrie, ils cherchaient l'occasion de montrer leur zèle envers l'empereur par leur cruauté contre des hommes qu'ils avaient appris à abhorrer. Enfin, un grave délit pouvait faire perdre le privilége de municipe. Alors un préfet, délégué de Rome, venait s'installer dans la cité dégradée, et avec lui, toutes les fureurs d'un courtisan qui veut plaire à son maître.

Ainsi s'expliquent, selon nous, et ces persécutions locales que l'on

(1) Ville auparavant inconnue. C'est à lui qu'elle doit son importance et son titre de métropole; il l'avait faite le centre du gouvernement impérial dans les Gaules. Incendiée sous Néron et rebâtie par ce prince, elle fut dès lors toute romaine et perdit jusqu'au dernier souvenir gaulois.

signale de temps en temps dans la Gaule, et cette paix inconnue aux autres provinces de l'Empire, et dont elle jouit pendant plus de 200 ans.

Mais, dira-t-on enfin, les raisons qui ont déterminé Launoy, et la plupart de nos historiens après lui, à rejeter l'ancienne tradition des Eglises d'Amiens, d'Angers et de plusieurs autres, ont dû cependant avoir quelque prestige séduisant pour entraîner ainsi l'assentiment de tant de personnes graves et savantes. Examinons donc, autant que notre plan nous le permet, le fondement de cette révolution.

Sulpice Sévère, écrivain du ve siècle, racontant l'ordination de saint Martin de Tours (1), rapporte que l'extérieur négligé et peu avantageux de ce grand saint, déplut à deux évêques, dont l'un avait nom Defensor; mais que l'acolyte, ayant lu, sur l'ordre des évêques électeurs, un passage de l'Ecriture, qui se trouva être celui-ci : « *Ut* » *destruas inimicum et Defensorem* (2), » le peuple s'écria que Dieu confondait lui-même *Defensor*.

Que suit-il de là? Il suit, répondent nos critiques, que ce Défensor est l'évêque d'Angers, dont parlent les catalogues de cette Eglise, puisqu'on ne trouve à cette époque qu'un évêque d'Angers qui ait porté ce nom (3). Il suit que ce Défensor est le PREMIER *évêque* d'Angers... La preuve! c'est qu'on n'en trouve point d'autre avant lui sur la liste des évêques aux archives de Saint-Maurice. La preuve, c'est que l'histoire ecclésiastique ne fait mention d'aucun évêque d'Angers avant ce Défensor! La preuve, c'est qu'*il ne paraît pas* que cette Eglise ait une origine plus ancienne (4). Et d'ailleurs, les traditions de nos Eglises ont toutes été forgées plus tard (5), et ne sont que le fruit d'une fausse déduction de ce principe véritable : Des disciples des Apôtres ont prêché l'Evangile dans la Gaule (6). Enfin si l'Eglise d'Angers, en particulier, avait reçu la foi dès les premiers

(1) In vita S. Martini, cap. IX.
(2) Ps. VIII, 3, juxtà antiq. vers.
(3) Gall. Christ. vet. tom. II.
(4) Hist. de l'Egl. Gallic. Préfac.
(5) Ozanam. La civilisat. chrét. chez les Francs, pag. 18-19.
(6) Hist. de l'Egl. gallic. *Ibid.*

siècles, elle n'aurait pas manqué d'honorer son premier Apôtre. Voilà l'argument avec ses raisons accumulées dans toute leur force. Approfondissons le terrain sur lequel il repose.

D'abord, cet évêque Défensor était l'évêque d'Angers. Qu'en sait-on? Mais supposons gratuitement qu'il en est ainsi, la conclusion qu'on en veut tirer est-elle solide? La voici : *Défensor* était DONC le *premier évêque de cette Eglise, car le catalogue de Saint-Maurice le met le premier!*

Mais si tous les catalogues en général, à peu d'exceptions près, sont des sources peu sûres, comme je l'ai dit au commencement de cette dissertation, après de savants hommes; si, en particulier, ceux de l'Eglise d'Angers sont pleins de lacunes, incomplets, attestant l'insuffisance des données fournies par des archives, cent fois incendiées de siècle en siècle; s'ils sont même en désaccord entre eux, comme on le prouve par nos historiens; s'ils sont l'œuvre d'un siècle où les monuments anciens étaient généralement ignorés; s'ils ne désignent aucune date; si, par hasard, il y a eu deux ou même plusieurs évêques du même nom pris pour le même personnage par les rédacteurs attardés de nos catalogues; et surtout, si, supposant cette confusion, on admet, comme je l'ai fait, que le premier évêque d'Angers, connu sous le nom de Défensor, est le même que l'Auxilius des Actes de saint Firmin (1); si, enfin, *comme je l'ai démontré*, il est constant par des documents en dehors de nos catalogues, que l'Eglise d'Angers avait déjà un évêque au IIe siècle : que devient alors le fondement sur lequel repose tout l'argument? Est-il solidement établi (2)? Il y a plus, du même coup, le second argument succombe évidemment avec le premier.

Toutes ces traditions, ajoute-t-on, ont été forgées plus tard, du Ve au VIe siècle. — Ce sont là de ces affirmations gratuites qu'il est plus facile d'avancer que de prouver. Nous ne nions pas qu'il ne

(1) J'ai été heureux de voir que M. l'abbé Tresvaux met aussi Auxilius comme premier évêque d'Angers (Hist. de l'Égl. d'Angers, tom. II).

(2) De savants auteurs ont déjà relevé, avant nous, pour l'honneur de l'Eglise d'Angers, le peu de solidité de ce raisonnement. Voir D. Liron. Singular. hist, tom. IV. Tillemont, tom. III. not. *Defensor*.

puisse exister de fausses traditions à cet égard, fondées sur une certaine prétention à l'antiquité; mais l'assertion telle qu'elle est posée, est au moins injurieuse aux Églises de France prises en général. C'est rejeter d'un seul trait de plume tous les actes de nos Églises, sans exception; c'est accuser de faux tous les hommes revêtus parfois de la garantie de la sainteté, qui ont travaillé à la rédaction de ces actes; c'est tomber dans le sentiment absurde, que quelques uns de nos historiens modernes ont osé émettre, savoir : que toutes les légendes des saints ne sont que le fruit d'imaginations échauffées, ou d'une poésie mensongère. Sentiment insoutenable, qui nous mène à la destruction de la science historique et de toutes les règles de la critique. Les Actes de saint Polycarpe, des martyrs de Vienne et de Lyon, de sainte Perpétue en Afrique, et ceux que la science de dom Ruinart a reconnus pour sincères, ont donc été forgés au ve siècle! Mais Eusèbe, au commencement du IVe, cite la lettre de l'Église de Vienne aux Églises d'Asie! Mais saint Augustin raconte tout au long les Actes de sainte Perpétue et de sainte Félicité, qu'on lisait de son temps dans les Églises d'Afrique, et il les croit authentiques, c'est-à-dire composés par sainte Perpétue elle-même. La question n'est donc pas là. Il ne s'agit pas de savoir s'il n'y a jamais eu de fausses légendes, mais bien de constater si les documents que l'on présente sont de ce genre. Quant à l'Église d'Angers, j'ose croire avoir suffisamment établi l'authenticité et la véracité des Actes de saint Firmin, sur lesquels reposent principalement les origines chrétiennes de notre province, et par conséquent les assertions de nos critiques ne doivent pas nous atteindre. — Nous sommes donc, encore une fois, en droit de reporter l'introduction de la foi en Anjou, au temps de ce saint Martyr, c'est-à-dire vers le commencement du second siècle. Quant à ce qui est de la dernière difficulté, il suffit de rappeler à nos adversaires les passages cités de saint Irénée, de saint Tertullien, etc. sur l'établissement du Christianisme dans la Grande-Bretagne, en Germanie, etc. dès le temps des Apôtres. Ces Églises ont-elles jamais honoré leurs saints fondateurs? Cet oubli ne peut donc être une preuve contre la réalité de l'établissement du christianisme dans une contrée. Je n'entrepren-

drai pas d'expliquer ce secret impénétrable de la Providence. Néanmoins en rapprochant l'un de l'autre deux faits incontestables de ces premiers temps, on arrive à une solution plus que suffisante de cette difficulté purement négative. Le culte public dans la primitive Église était réservé aux seuls Martyrs. C'est là un fait que les rares exceptions, qui s'expliquent d'ailleurs, ne font que confirmer. Et pour ce qui est de la Gaule en particulier, on peut le constater par le témoignage de saint Grégoire de Tours, dans ses deux livres *de Gloria Martyrum* et *de Gloria Confessorum* (1). « Si saint Ursin, dit-il (De » Glor. Conf. cap. 80) a été si longtemps enseveli dans cet oubli, » c'est que le peuple d'alors ne savait pas que les saints prêtres du » Seigneur ont droit, *aussi bien que les Martyrs,* aux honneurs du » culte et à la vénération publique. »

Saint Austremoine de Clermont, l'un des sept grands apôtres des Gaules, était tellement tombé dans l'oubli qu'il a fallu, au VIe siècle, qu'une révélation du lieu de sa sépulture, vînt exciter les peuples à l'honorer. Le grand saint Ursin, surtout, le fondateur de l'Église de Bourges, l'apôtre du Berry, était effacé de la mémoire des hommes: son nom même était ignoré, et le vigneron venait tranquillement, chaque année, cultiver sa vigne sur sa tombe inconnue. Ce n'est qu'au VIe siècle, que lui-même, dans une vision, fit connaître où il reposait, et l'honneur qui devait être rendu à sa dépouille mortelle. Nous serions sans doute heureux que Dieu eût révélé ainsi à nos pères le tombeau de notre premier évêque, et nous eût permis de l'invoquer; mais, outre qu'il est de la nature du privilége de n'être pas générale, cet oubli que je viens de constater, au sujet des fondateurs de nos Églises, a évidemment sa source dans un autre fait qui nous en donne l'explication : je veux parler des ravages des barbares, et des révolutions successives dont la Gaule, et l'Anjou en particulier, furent le sanglant théâtre : Destruction des temples, saccagement des monastères, dispersion et profanation des ossements sacrés, violation sacrilége des tombeaux, l'incendie, la mort par-

(1) De Gloria Martyr., cap. 56, etc. De Glor. Confess., cap. 30, et dans plus de 10 chapitres.

tout : tel est le tableau imparfait des ruines qui s'amoncelèrent à diverses reprises, spécialement sur notre province, depuis la fin du IVe siècle. Il est donc probable que, dans ses secrets impénétrables, Dieu permit aux barbares de profaner les restes précieux de nos premiers évêques, laissés jusque-là dans l'oubli, comme les Ursin, les Austremoine, et tant d'autres saints missionnaires, compagnons des sept principaux apôtres. Déodat, le diacre fidèle de saint Clair, premier évêque de Nantes, et si connu dans la tradition de cette Église, y a-t-il jamais reçu un culte? Combien d'autres saints personnages, mentionnés dans les actes authentiques, n'ont jamais été vénérés des peuples? En un mot, en n'honorant pas son premier évêque, Angers ne fait pas une exception insolite.

Des critiques récents ont essayé et avec succès, de replacer l'origine de plusieurs de nos Églises à la même époque. Parmi eux je crois devoir signaler le rédacteur du *Propre de Nantes*, M. l'abbé Arbelot pour saint Martial de Limoges, le R. P. Dom P. Piolin, pour saint Julien du Mans, M. l'abbé Ravenez pour saint Sixte de Reims, M. Chaussier pour saint Clément de Metz, sans parler du savant ouvrage de M. l'abbé Faillon; et les nouveaux Bollandistes (t. VIII, octob.), ont aussi adopté ce même sentiment à propos de saint Florentin de Trèves.

Je pourrais profiter de plusieurs de ces savants mémoires, en tirer un dernier argument en faveur des origines chrétiennes de l'Anjou, et montrer que si, au premier siècle, saint Clair a répandu la semence divine dans le diocèse de Nantes, saint Julien dans le Maine tout entier, et saint Martial de Limoges dans toute l'Aquitaine jusqu'à la Loire, il n'est pas possible qu'Angers, au centre même de leurs opérations et de leurs courses évangéliques, n'ait pas participé à cette prédication générale, et n'ait pas reçu, de la main de l'un de ces apôtres, un pasteur zélé pour achever l'œuvre commencée. — Mais il faut se borner, et mettre enfin un terme à cette introduction déjà trop longue peut-être. Jetons donc un dernier regard sur le chemin que nous avons parcouru.

Notre Église d'Angers, bouleversée par tant d'orages, de révolutions politiques et de saccagements barbares, ne possède plus aucun mo-

nument domestique de son premier âge ; néanmoins un document intact et digne de respect, appartenant à deux Églises célèbres, l'une en France, et l'autre en Espagne, peut encore lui dire un mot, mais un seul mot, de son origine. Le nom du grand martyr saint Firmin d'Amiens se rattache au berceau de l'Église d'Angers, ainsi qu'à l'existence, et même au nom de son premier évêque connu, Auxilius. Et, gloire inappréciable ! par là elle peut constater que son aurore s'est levée au moment où disparaissait à peine le premier siècle des Apôtres, l'âge d'or de l'Église ; par là, elle peut répondre avec assurance à ceux qui ont voulu reculer ses commencements jusqu'après la paix de l'Église; par là enfin, elle peut se dire la fille ou la sœur des Églises de saint Clair, de saint Julien et de saint Martial.

DOM FR. CHAMARD.

PIERRE AYRAULT

Une nation est fière à juste titre de la gloire et de la célébrité de ses héros, une famille de l'illustration de ses ancêtres; les traditions des faits mémorables qui nous sont transmis par l'histoire ou par des archives domestiques, les récits des vies les plus dignes d'être citées comme modèles, sont, en effet, les meilleurs enseignements que l'on puisse donner à la jeunesse; ils forment des liens sacrés, assez puissants parfois pour retenir dans la voie du bien les plus indociles natures, ou les y ramener, lorsqu'il leur est arrivé de s'en écarter : c'est donc un travail digne d'intérêt et d'une incontestable utilité que de rappeler à ses concitoyens quels sont les hommes et les familles qui ont répandu le plus d'éclat, qui ont rendu le plus de services, quels sont les noms qui doivent être honorés de nos jours par la vénération la plus noblement acquise dans les temps passés. L'un de ces noms chers à l'Anjou, est sans contredit celui des Ayrault : il appartient à l'une des familles de robe des plus anciennes et des plus distinguées de cette province, et l'on ne doit point s'étonner que Pierre Ayrault, celui qui fait l'objet de cette notice, se vante lui-même de son origine dans l'un des ouvrages qu'il nous a laissés (*Epistola apologetica contra Gorellum*).

L'un des membres de cette famille a succédé comme garde des sceaux au coupable et malheureux chancelier Poyet (1), que ses

(1) Voyez la vie de cet illustre Angevin. — *Revue d'Anjou, 1855.*

fautes, aussi bien que la haine de deux femmes, ont entraîné à sa ruine. L'auteur d'une lettre anonyme, en faisant allusion à cette grande infortune, avait cependant fortement engagé François Ayrault à ne pas accepter la charge qui lui était offerte : « C'est une di-» gnité viagère qui dépend, disait-il, de la volonté d'une maî-» tresse, etc., etc. »

Le conseil ne fut pas suivi, et l'on put voir Poyet remettre les sceaux à François Ayrault, comme on l'avait vu, quelques années auparavant, suivant un usage qui se pratique encore de nos jours, assister de son autorité et de son talent, Pierre Ayrault, l'un des rejetons de cette grande famille, lorsqu'il débutait comme avocat au barreau d'Angers.

Ce fut en 1536 que le célèbre Pierre Ayrault reçut le jour à Angers, de René Ayrault et de Jacqueline Loriot. Son père était procureur fiscal et maire de la ville ; il avait fait creuser en 1558 le port qui prit alors son nom, et qui l'a conservé jusqu'à présent.

Comme tous les jeunes gens de son temps, qui voulaient se préparer à l'étude sérieuse du droit et de la jurisprudence, Pierre Ayrault suivit les leçons de l'école de Toulouse. Il y connut Barnabé Brisson, plus tard président du parlement de Paris, et l'une des illustres victimes que le conseil secret de la faction des Seize fit mettre à mort.

Il se rendit ensuite à Bourges, où il put profiter de l'enseignement des grands jurisconsultes Duaren, Donneau et Cujas. A 22 ans, il vint à Angers où il ouvrit lui-même des leçons publiques ; il ne resta pas longtemps dans cette ville, et bientôt il eut pris sa place au premier rang des avocats du parlement de Paris, suivant le témoignage de Loisel dans son Dialogue des avocats. Son caractère le fit distinguer non moins que son talent ; il portait, ainsi que ses ancêtres, le surnom de *Durocher*, d'une petite ferme qui leur appartenait. Ce surnom lui convenait à lui particulièrement, à cause de la rigidité de son esprit, et de l'austérité de ses mœurs. Quelques uns l'appelaient en effet le *Sévère*, d'autres en plus grand nombre : *Pierre qui ne rit point*. D'après Ménage, les Angevins le regardaient comme

leur Cassius et l'écueil des criminels, *scopulum reorum* (1), lorsqu'il remplissait les fonctions de lieutenant-général. Plusieurs, le bizarre Leloyer, par exemple, ont exagéré sa rudesse, et l'ont représenté même comme incapable de goûter les joies de l'amitié et de l'amour. Toute sa vie proteste contre cet injuste jugement. L'affection qu'il eut pour ses enfants, les nombreux amis qu'il sut se faire et conserver, car il comptait comme tels Dorat, du Bellay, Baïf, Cujas, Bodin, Chopin, Loisel, Christophe et Auguste de Thou, Ruzé, etc... : ce que dit Busson dans son poëme sur sa mort, que sa parole n'était redoutable qu'aux méchants : *Verba optanda bonis, verba tremenda malis*, tout cela démontre que Leloyer l'a jugé avec un esprit faux et prévenu, comme il a jugé tant de choses, malgré son immense savoir.

Pierre Ayrault avait épousé, au mois de juin 1564, Anne Desjardins, fille de François Desjardins, médecin de François Ier, et dont il eut quinze enfants, parmi lesquels dix lui survécurent.

L'un d'eux, René, la fleur la plus brillante de *cette riche couronne, quorum flos*, dit Ménage, lui causa les plus poignantes douleurs : René avait une mémoire prodigieuse et de l'instruction ; son mérite, ses manières affables et ses traits séduisants lui auraient valu d'éclatants succès dans le monde. Son père se faisait un bonheur de lui voir suivre sa propre carrière, et de revivre en quelque sorte lui-même dans l'un de ses enfants. Il l'envoya, pour perfectionner son éducation, à Paris, au collége de Clermont, dirigé par les Jésuites. Ces religieux virent-ils en lui un sujet précieux pour leur ordre et cherchèrent-ils à l'y retenir? René, sans égard pour la volonté et les droits paternels, céda-t-il à l'une de ces vocations irrésistibles qui l'emportent sur toute considération humaine, font taire les affections les plus puissantes, et décident sans retour de notre existence? Cette question brûlante agita trop vivement peut-être les esprits il y a quelques années déjà. Des publications parurent, qui étaient pleines d'intérêt sans doute, mais qui avaient le cachet d'une controverse vive et ardente ; nous ne voulons pas la renouveler, au

(1) C'est ainsi que l'on appelait à Rome Lucius Cassius, le plus sévère de ses magistrats.

risque de ranimer d'anciennes divisions, mais chacun peut apprécier à son gré les documents de l'histoire (1). Il est de toute évidence que, mineur encore, René a méconnu l'autorité paternelle et qu'il a sans pitié, résisté aux plus touchantes invocations du cœur, comme aux accents terribles de la malédiction d'un père, puisque par acte notarié du 23 avril 1593, Pierre Ayrault priva son malheureux fils de sa bénédiction; mais les papiers qu'il a laissés à sa mort apprirent que son cœur s'était attendri et qu'il n'avait pas persévéré dans cet acte de rigueur extrême qu'il devait lui tarder de révoquer. Quoiqu'il en soit, la douleur dont il fut pénétré lui inspira l'un de ses ouvrages les plus éloquents, celui qui de son vivant attira le plus de célébrité sur son nom . c'est le *Traité sur la puissance paternelle.*

Ayrault s'adresse d'abord au lecteur dans ces termes qui témoignent tout à la fois de son irritation et de son chagrin : « Il y a » trois ans et plus que je suis à apprendre où les Jésuites tiennent » mon fils; si je l'eusse pu découvrir, je lui eusse fait cette remon- » trance en privé, mais voyant que je perdais mon temps et qui plus » est, mon espérance, je lui ai voulu écrire comme aux contumax, » par programme et annotation publique. Si vous trouvez donc ma » plainte juste et que vous appreniez où il soit, je vous supplie » qu'il la voie. Cela fait, je lui laisse en son illibéral arbitre de » m'obéir ou de ne m'obéir point. — D'Angers , ce 2 octo- » bre 1589. »

« Quel est le cœur d'airain, dit Ménage, qui, à la lecture des plaintes » que contient ce livre d'or....., pourrait s'empêcher de pleurer et » de gémir ? »

« Avant que tu cries, dit Ayrault, empruntant la voix éloquente » de saint Bernard, je t'entendrai; reviens donc et je vivrai en paix; » reviens et je serai satisfait. Contre les règles du droit c'est moi qui » rappelle celui qui m'a outragé, qui redemande celui qui m'a rendu » l'objet de ses mépris; j'ai souffert l'injure et je donne satisfaction

(1) Voyez requête au parlement..... au pape. ... à Henri III..... Arrêt du 20 mai 1586 qui permet à Pierre d'informer des inductions faites à René pour l'engager dans la Société des Jésuites.... La Cour fit défense au provincial, recteur, etc... de recevoir René. — Voyez aussi lettres de Henri III au cardinal d'Est.

» à celui qui m'a injurié ; je prie enfin celui qui devait me prier. »

Je ne connais rien de plus touchant que ces belles paroles du grand réformateur de Citeaux, si ce n'est peut-être quelques autres passages du même livre.

« Qui peut répondre aux soins que la mère a de nous élever, au » doux ennui que nous lui donnons au maillot?..... En ce nom de » père, il y a un grand mystère caché, et en ce nom de mère révé- » rence secrète..... Enfants, obéissez à vos pères et mères en toutes » choses, car cela est plaisant au Seigneur.....

» Vous avez encore votre père et votre mère en ce monde.... » Vous vous êtes caché et celé deux ou trois ans, sans que même » vous leur ayez fait cet honneur de leur écrire une seule fois, sans » que vous leur ayez fait entendre où vous êtes, si c'est en France, » en Lorraine ou en Espagne. Vous aviez peur que votre mère..... » vous dît ces mots : Dieu ayant fait sa volonté de votre père, que » me serviront vos frères qui sont petits ? Quelle assurance aurais-je » d'eux qu'ils ne me jouent tel tour que vous? Ils suivront » l'exemple de leur aîné. »

Et vers la fin de ce traité :

« S'il y a encore quelque chose de bon en vous, ne différez plus, » faites que la parabole de Jésus-Christ ait lieu en moi. Que je me » réjouisse et fasse grande chère, parce que mon fils qui était mort, » est ressuscité, que je tenais pour perdu est retrouvé (1). »

Evidemment, Leloyer, cet auteur plein d'originalité ou plutôt de folies, lui qui se reconnaissait dans un vers d'Homère, et s'en faisait l'application comme si le chantre de l'Iliade l'eût clairement désigné, lui qui retrouvait dans ce poëme immortel les noms gaulois de plusieurs villages de l'Anjou, a commis une folie de plus en accusant Ayrault d'insensibilité. Les passages que nous venons de transcrire, accusent au contraire un cœur aimant et accessible à

(1) Que de citations de ce genre n'aurais-je pas pu multiplier !

« Hélisée appelé par Élie.... pour être prophète après lui.... bien qu'Élie l'appelât par et après commandement de Dieu et lui qu'il fût majeur, répondit : Je te prie Élie que je baise mon père et ma mère premièrement, et puis je te suivrai, et baiser c'était aller prendre leur bénédiction et congé d'eux. »

tous les sentiments les plus tendres de la famille et de la nature. Un père peut-il exprimer son chagrin d'une manière plus simple et plus vraie que ne le fait Ayrault à la fin de son troisième livre?

« Je ne puis plus prendre plaisir à rien écrire, veu les ennuis que » j'ai reçus de mes enfants. La mort m'en a enlevé deux, coup sur » coup, et la dévotion mon aîné (1). »

Comme l'absence et la perte de René sont les circonstances de la vie privée de Pierre Ayrault qui excitent le plus d'intérêt et de sympathie, nous avons réuni ce que nous voulions dire à cet égard de sa douleur comme père, de ses plaintes et de ses inspirations comme écrivain ; revenons présentement à ce qui nous reste à connaître de la vie et des actions de cet homme célèbre.

En 1568, il quitta la position brillante qu'il s'était faite au barreau de la capitale, pour revenir dans la ville où il avait vu le jour, prendre possession de la charge de lieutenant-criminel qu'il avait achetée.

« Il y a bien dignement exercé ledit état, suivant le Journal de » Louvet, pour avoir bien et saintement rendu la justice à l'endroit » des méchants qu'il a fait punir selon leurs démérites et particu- » lièrement il a fait couper des têtes à un grand nombre de gentils- » hommes de ce pays d'Anjou, qui étoient mauvais et qui l'avoient » bien mérité, et fait mourir un grand nombre d'autres méchants du- » rant qu'il a vécu. » (Voyez Mourin, *Histoire de la réforme et de la ligue*, page 83).

D'après ce dernier auteur, dont Angers n'a point oublié les brillantes leçons et les sages appréciations, l'office de lieutenant-crimi-

(1) Après avoir passé dans les emplois les plus considérables de la société (de Jésus), il mourut (René Ayrault) à la Flèche, à l'âge de 78 ans, en l'année 1664, entre les bras de Guillaume Ayrault, son neveu, qui s'était fait aussi jésuite et qui a été confesseur de la reine d'Espagne.

Voyez Pocquet de Livonnière, arr. célèb. — Je lis dans le même ouvrage, p. 1000, une espèce qui a du rapport avec les faits que nous venons de conter.

Jean Lemercier, fils de Thomas Lemercier, avocat au siége de Châteaugontier, fit profession en l'année 1597, à l'insçu de son père et malgré lui. Le père ayant fait diverses poursuites pour le retirer, qui furent inutiles par le soin qu'on prit de le cacher, en mourut de douleur.

nel lui ayant donné entrée au corps de ville, Pierre Ayrault y fortifia le parti modéré de tout l'ascendant que lui donnaient son éloquence, son talent et ses vertus, mais cet ascendant et celui de sa famille lui fit de nombreux ennemis. On poursuivit avec ardeur la réforme de la constitution de l'échevinage qui avait été durant les mauvais jours la sauvegarde de l'ordre et de la paix..... Le parlement rendit son arrêt : La dynastie Ayrault, ajoute le même auteur, fut renversée et avec elle succomba ce parti modéré et intelligent qui avait sauvé la ville à la Saint-Barthélemy.

En 1589, Henri III le nomma par intérim lieutenant-général au présidial d'Angers. Pour reconnaître ses anciens services, ses concitoyens lui donnèrent un logement dont il ne payait qu'un très-faible loyer, et qui fut occupé aux mêmes conditions par son fils et son petit-fils.

Les travaux considérables auxquels il s'était livré sans interruption depuis sa jeunesse, le chagrin aussi, dit-on, que lui avait occasionné René, altérèrent de bonne heure sa santé. Il mourut à l'âge de 65 ans, le 21 juillet 1601.

Ce fut Pierre, son troisième fils, qui lui succéda en 1599, comme président du présidial, et qui fit plus tard, en 1617, partie des notables assemblés à Rouen ; c'est à lui que nous devons le grand mail, longtemps la seule promenade de notre ville et qu'il planta dans l'année 1615. Il contribua avec Ménage à procurer à nos écoles de droit, l'enseignement du célèbre Barclay.

Un autre fils d'Ayrault, qui se fit jésuite à l'exemple de René, est mort évêque de Glascow.

Guillaume, le quatrième, secondé par Arnault, fut le réformateur de l'abbaye de Saint-Nicolas.

Pendant sept générations, en ligne droite, et de mâle en mâle, les aînés de la famille Ayrault, toujours sous le nom de Pierre, se sont succédé dans la charge de lieutenant criminel qu'avait illustrée leur aïeul ; le dernier l'occupait encore en 1750 ; belle et salutaire leçon pour nous tous, hommes de la France nouvelle, qui dédaignons trop souvent de suivre la voie que nous ont tracée nos ancêtres, et nous sentirions humiliés si nous restions dans la condition que leurs ver-

tus ont honorée. Un insatiable désir de changement, d'élévation, de grandeur et de fortune nous emporte et nous entraîne quelquefois au succès, rarement à la gloire, la plupart du temps à la ruine.

PLAIDOYERS.

Vingt et un plaidoyers d'Ayrault nous ont été conservés; la préface nous fait connaître dans quelle circonstance, lorsqu'il fut nommé lieutenant-criminel à Angers, l'imprimeur chargé du soin et de l'envoi de sa bibliothèque, trouva parmi ses livres une liasse de feuilles disjointes, qui formaient le recueil de ses principaux plaidoyers. Il les publia en 1598, après avoir pris l'avis des amis de l'auteur.

Le premier de ces plaidoyers fut prononcé aux Grands Jours de Poitiers, en 1597, sur cette grave question vivement controversée alors : *Si l'héritier bénéficiaire est exclu par l'héritier pur et simple* (1).

Dans le second il soutenait cette thèse, qu'un sergent pouvait être destitué s'il s'absentait de sa résidence pendant un certain temps; il citait à l'appui l'exemple des pontifes, des augures, des flamines etc. ce qui prouve une fois de plus l'abus de savoir et d'érudition que l'on faisait à cette époque.

Ayrault plaida aussi pour Gabriel Bouvery, évêque d'Angers, et lui fit gagner son procès contre un sieur de Latour, baron de Châteauroux. Le fils aîné de celui-ci, à son retour d'Italie, s'était trouvé dans un complet dénuement; l'évêque avait cru pouvoir de sa propre autorité lui faire délivrer des vêtements convenables à son rang et à sa qualité; le père fut condamné à *acquitter* Mgr Bouvery et à lui rembourser les sommes qu'il avait payées aux marchands.

En général, dans ses discussions, Ayrault est bref et concis et va droit au but. Il a moins le style de l'avocat que celui du magistrat-rapporteur, qui énonce les moyens plus qu'il ne les développe : toutefois ses discours, de même que tous ceux du XVIe siècle, sont hé-

(1) Jean Bodin, avocat à Angers (ce n'est pas l'auteur de la République), plaidait dans cette affaire, ainsi que René Chopin.

rissés de citations. Les siennes sont puisées principalement dans Plutarque, Tite-Live et Platon, aux meilleures sources par conséquent de la philosophie et de l'histoire.

DE LA NATURE, VARIÉTÉ ET MUTATION DES LOIS.

Quoique peu volumineux, cet ouvrage qui n'est qu'une préface à celui de Grimaudet sur le retrait lignager, est un des plus recommandables qui soient sortis de la plume d'Ayrault; il contient des observations pleines de sagesse sur la nécessité d'approprier les lois aux caractères des peuples, de les respecter malgré leurs défectuosités, de résister à cette funeste manie qui nous porte à les changer et à les abolir, et qui est une cause incessante de révolutions..... « Comme si un mal ne se pouvait jamais amender que par un plus » grand, et que sitôt qu'il se présente muraille qui boucle et qui tire » contre son plomb, nous devions tout raser jusqu'aux fondements » ou mettre en délibération de quitter et abandonner notre ancienne » Rome pour aller demeurer avec les Véïes plutôt que de la rebâtir » et réédifier.

» Lors vivent les hommes heureusement, quand obéissans à leurs » lois..... ils leur donnent et gardent ce qu'il y a de plus admirable, » de sacré et de divinité en elles, c'est l'antiquité. »

Peut-on peindre en style plus saisissant ce besoin irréfléchi dont nous sommes tourmentés depuis soixante ans, d'innover sans relâche, d'ébranler tout l'édifice de notre législation, et d'enlever ainsi, à celle qui nous doit régir, tout prestige et toute autorité morale? Depuis un demi-siècle, nous avons vu fabriquer, soit par de nombreuses assemblées, soit par des comités de législateurs ou bien éclore dans la pensée d'un dictateur, plus de 50,000 lois sans cohésion de principes, sans aucune harmonie, si bien que les critiques d'Ayrault deviennent d'une application tout actuelle et plus vraie que jamais, quoique écrites il y a plus de 250 ans.

ORDRE, FORMALITÉ ET INSTRUCTION JUDICIAIRE.

Le grand ouvrage de Pierre Ayrault, celui qui lui a le mieux per-

mis de déployer toutes ses ressources d'érudit, de jurisconsulte et de publiciste, c'est assurément l'ouvrage intitulé : *L'ordre, formalité et instruction judiciaire*.....

La variété des sujets qu'il traite lui fournit l'occasion de mettre au jour toutes les richesses de ses connaissances. Concision, vigueur, images grandes et nobles, vues généreuses, sages et profondes, sentiments d'humanité qui ne font pas oublier cependant les garanties que réclament la justice et la société ; toutes les qualités principales de l'écrivain et du penseur se rencontrent dans ce précieux traité. Ayrault veut-il, dès le début, établir la distinction qui existe entre les lois naturelles et civiles, il procède par une comparaison pleine de grandeur, qui étonne l'esprit et l'éclaire à la fois.

« Il est des lois comme des fleuves; pour considérer quels ils » sont, on ne regarde pas les contrées par où ils passent, mais leur » source et origine. Aussi la loi si elle est prise des mœurs et façons » de faire du pays seul, elle est civile et particulière à ce lieu-là; » mais si elle est puisée en cette grande mer de nature, jaçoit » (quoique) une ou plusieurs nations lui aient donné cours et pas- » sage sur leurs terres, elle est néanmoins toujours naturelle et com- » mune, non bourgeoise ni citoyenne d'Athènes ni de Lacédémone. »

C'est avec les mêmes pinceaux qu'il représente les abus des changements trop fréquents des magistrats.

« Comme une fleur trop maniée perd son odeur, perd sa beauté, » aussi la justice menée et trottinée çà et là perd sa vérité et » sévérité exemplaires. »

Il réclame avec toute l'énergie de son âme la publicité des procédures; il rappelle qu'elle existait à Rome et en Grèce, que la justice, rendue par des hommes n'a pas besoin de mystère, comme la religion qui émane du ciel. « L'audience est la bride des passions, le » fléau des mauvais juges..... On dépose plus saintement en pu- » blic. » Il est dangereux, dit-il ailleurs, qu'un accusé soit jugé sur-le-champ, lorsqu'un grand crime vient d'être commis, à *la chaude*. Il craint qu'alors l'indignation, la colère ne s'emparent non seulement des parties, mais des juges et de l'auditoire; il est prudent de différer le jugement.

Enfin, pour mieux faire apprécier la vivacité et la générosité de ses impressions, je citerai ce passage où pour la seconde fois il parle de cette *reine décapitée* (Marie Stuart), dont le roi de France vient de faire célébrer les obsèques. « Ecrivez doncques anglais, et sinon » que vous ayez cela de propre, de traiter ainsi ordinairement vos » princes, éclaircissez à la postérité les occasions d'un tel fait, ou » autrement on présumera à tout jamais qu'en un acte si cruelle- » ment, si inhumainement et si extraordinairement commis, il y a » eu de la passion ou de la jalousie. »

L'on sent aussi sous ces paroles de la passion, mais une noble et honorable passion, une touchante sympathie pour l'une des grandes infortunes de l'histoire, une ironie que la forme de la phrase et l'art de l'écrivain rendent sanglante et amère.

PROCÈS FAITS AUX CADAVRES, ETC.

Nous venons de voir Ayrault inspiré par les sentiments les plus élevés et par une philosophie qui lui a fait devancer son siècle et réclamer des réformes utiles que nous avons vu s'opérer de nos jours. Il n'a pas toujours été aussi heureusement inspiré dans ses travaux, et n'a pas combattu avec assez de vigueur contre tous les usages ridicules ou tenant à la barbarie, qui étaient pratiqués de son temps. C'est ainsi par exemple qu'il semble justifier les procès faits aux bêtes : « Si nous voyons lapider un bœuf et sa chair jetée aux chiens, » pour avoir tué un homme ou une femme..... c'est pour nous faire » abhorrer l'homicide, puisqu'il est même puni ès-bêtes brutes..... » .....(1). » Cet usage, du reste, qui atteste tout ensemble l'ignorance du temps et le respect que l'on voulait commander pour la vie de l'homme, s'est perpétué bien au-delà de l'existence d'Ayrault, et il y

(1) Je reproche à Ayrault d'avoir en quelque sorte trop sacrifié à l'erreur et à l'ignorance de son siècle, en cherchant à expliquer, à excuser même cet usage. L'auteur d'une brochure : *Jugements rendus contre les animaux*, M. Ménabréa lui adresse à tort selon moi, le reproche contraire; il se serait d'après lui trop hautement élevé contre la coutume établie : Evidemment, dit-il, page 126, Ayrault est allé trop loin. Toutes ces choses furent bonnes et utiles, il fallait en respecter le principe et n'en

a lieu de croire que tous ses efforts, des attaques de sa part sans réserve et sans ménagement, eussent échoué contre les idées et les préjugés de ses contemporains.

Le dernier procès dans ce genre dont les Mémoires de la Société royale des antiquaires fassent mention, est de 1741.

Nous lisons, dans l'histoire du Maine, qu'en 1456, le bailli d'Averton, seigneur de Belin, condamna une truie à être pendue pour avoir dévoré un enfant.

En 1611, une chèvre fut mise en jugement à Laval (T. 8 de la Société royale des antiquaires).

En 1614, au Mans, le procès fut fait à une ânesse.

Le bailli de Pont-Château, en Auvergne, enjoignit aux chenilles de déguerpir des terrains qu'elles dévastaient, en 1690.

PANDECTES.

Les Pandectes d'Ayrault sont un immense travail, plutôt un trésor qu'un livre, dit Ménage : elles comprennent tout ce qui constitue le domaine du droit et de la justice civile ou criminelle, tels surtout qu'ils étaient pratiqués chez les anciens : l'auteur s'occupe même de la religion et des sacrifices des païens. C'est par cet ouvrage et les deux précédents, qu'Ayrault mérite particulièrement d'être classé parmi les auteurs de l'école comparative, qui a rendu de si grands services à la science par ses patientes investigations, et dont les travaux étaient indispensables pour préparer une codification régulière. C'est elle, ainsi que le dit M. de Laferrière, qui cherche les rapports et les différences essentielles..... et qui confère entre elles les diverses législations.

condamner que l'abus. — A l'appui de l'opinion que je viens d'émettre, je puis citer un passage de Bodin, *Histoire d'Anjou*, t. II, p. 110. — Jean de Broc, seigneur de Vernoil, accusé de parricide, mourut avant son jugement dans les prisons d'Angers. Pierre Ayrault fit nommer un curateur à son cadavre, et Jean de Broc fut condamné à avoir la tête tranchée. Le cadavre fut exhumé et traîné sur une claie, depuis le cimetière Saint-Michel jusqu'à l'échafaud.

DÉCLAMATIONS DE QUINTILIEN.

Ce sont des questions de morale, de droit, de jurisprudence, traitées avec subtilité. Ayrault les a mises en ordre, mais des travaux plus complets, celui de Pithou entr'autres, ont fait oublier le sien.

OPUSCULES.

Les opuscules politiques (1) d'Ayrault sont peu considérables par leur volume; ils sont au nombre de quatre, dont un, *la lettre* à Henri IV, ne nous est pas connu; nos recherches soit à Angers, soit à Paris, n'ont pu nous le faire découvrir. Le discours à Mgr le duc d'Anjou et surtout la harangue adressée à ce prince lors de son premier voyage à Angers, le 7 janvier 1570, contiennent des louanges d'une telle exagération et de si mauvais goût, qu'on serait porté à douter qu'elles puissent émaner d'un esprit franc et élevé comme celui de Pierre Ayrault.

« Si l'on voyait le cœur à découvert, dit-il dans le second de ces » discours, vous y verriez les marques d'une clameur et acclamation » infinies d'un peuple ravi, chantant, sonnant, louant Dieu pour » votre bienvenue..... Or, Monseigneur, puisque Dieu ne nous a » point fait un estomac qui ouvre à aiguillettes et à boutons, etc... » La pensée, le style, tout ici est mauvais, pénible et dénote l'embarras de l'auteur. C'est qu'en effet ces tristes éloges sembleraient n'avoir été pour lui qu'un moyen; son but, et cela l'excuse, c'était le bien public, le soulagement des Angevins, la diminution des charges et des impôts. Il cherchait évidemment à disposer favorablement l'oreille d'un prince plus que tout autre de ce temps accoutumé aux séductions d'un entourage adulateur. Il faut dire aussi qu'il était reconnaissant des efforts du duc d'Anjou pour embellir et faire prospérer la ville d'Angers, dont il *désirait faire un grand Paris*. Ronsard et Balduin, le plus grand poète et le plus grand juris-

(1) La bibliothèque impériale de Paris possède un exemplaire donné par l'auteur.

consulte qu'eût alors la France, avaient été attirés par lui dans la ville d'Angers.

« Vous aurez pitié de la foule et oppression que souffre ce pauvre » peuple et plat pays, pillé et gâté de gens de guerre..... Des em- » prunts et levées de deniers, vous ne nous en laisserez endurer, si- » non autant que la nécessité des affaires et notre petite puissance » le pourront supporter..... On peut dire, ou peu s'en faut, qu'il n'y » a plus de justice en ce royaume.... et nous espérons que vous la » rétablirez.... mais il faudrait, Monseigneur, qu'on ne parlât plus » de tiers et quart denier, et que cette macule fût effacée de l'his- » toire de votre temps; sous un tel roi, sous un tel prince, les états » de judicature se vendaient au plus offrant... Jamais on ne vit tant » de juges, et si peu néanmoins de bonne et brève justice. »

C'est bien là le lieutenant-criminel Ayrault, *le Sévère,* qui reparaît avec la franchise gauloise de son langage et son amour du peuple et de la justice.

Cette même hardiesse se retrouve au plus haut degré dans la *déploration de la mort du roi Henri III,* que possède la bibliothèque impériale de Paris. Disons donc même qu'elle passe la juste mesure. Quelques fanatiques avaient fait retentir la chaire sacrée de leurs haines et de leurs imprécations, ou bien avaient publié d'infâmes libelles contre le roi; Ayrault blâme avec raison cette violence qui devait aboutir au meurtre dans ce temps où l'attaque, la menace ou la haine étaient de si près suivies par l'assassinat; mais il va trop loin, quand il paraît rendre l'Église tout entière responsable des plus grands crimes. « L'Église.... a prêché et prêche ce qui s'est » fait, etc..... » Il se laisse entraîner ici par son ardeur naturelle et par son dévouement à la royauté. Toutefois nous devons reconnaître qu'il est vraisemblable que les expressions rapportées plus haut n'ont pas parfaitement rendu sa pensée, puisqu'à la fin de ce même opuscule, il conseille à Henri IV de revenir à l'Église catholique..... en sa généralité..... saine, entière et immaculée.

L'horreur que ressentait Ayrault pour la guerre civile, son dégoût des révolutions politiques qui se succédaient à la fin du XVIe siècle, lui fait tracer du peuple de Paris ce portrait dont il effacerait de nos

jours les premiers traits seulement : « Ce n'est pas nouveauté de » voir les Parisiens plus Navarrais, plus Bourguignons, plus Anglais » et finalement plus Lorrains, Guisards et Espagnols que Français, » c'est leur nature d'être mutins, séditieux et rebelles... Il (le peuple) » a tué son roi de ses propres mains, et quel roi? celui qui s'était » rendu comme bourgeois et habitant de leur ville. »

Les vieillards de nos jours peuvent raconter aussi la mort cruelle d'un roi qui par ses goûts, ses mœurs, son caractère, *s'était rendu comme bourgeois*, la mort d'une jeune et belle reine, l'exil de deux rois à qui la terre étrangère a donné le dernier asile de la tombe, les espérances brisées de tant de jeunes princes auxquels un autre avenir semblait assuré. C'est bien ici le lieu de rappeler cette grande idée de Pierre Ayrault sur l'unité de l'esprit humain, sur le retour en quelque sorte fatal des mêmes événements : « Mêmes dits, mêmes » faits se rencontrent ni plus ni moins que les eaux qui fluent et re- » fluent perpétuellement et de longtemps en longtemps tombent en » Loire, et puis au Nil, reviennent après à se trouver et repasser » sous même pont. »

Depuis que ces lignes sont écrites, les mêmes orages ont souvent dévasté notre sol, mais jamais la Providence ne nous a fait défaut, et toujours un soleil bienfaisant est venu le réchauffer et le féconder de nouveau.

CAMILLE BOURCIER.

LA MACHEFOLLIÈRE

Dans la commune de la Renaudière, à une lieue de Montfaucon, on aperçoit au sommet d'un côteau, sur les bords accidentés et pittoresques de la Moine, l'antique gentilhommière de la Machefollière. Cette habitation, occupée aujourd'hui par des fermiers, était, avant la Révolution, le château seigneurial de la Renaudière.

Depuis cette époque, après avoir subi de nombreuses mutilations, le vieux manoir abandonné, s'est de plus en plus dégradé, et bientôt il s'écroulera, si d'urgentes réparations ne viennent pas consolider ses murailles rongées par la vétusté.

Le château se composait d'un grand corps de logis, flanqué, du côté du levant, d'une tour à chaque angle. Devant cette façade, au centre, une porte vitrée, unique issue de ce côté, s'ouvrait sur un parterre planté de fleurs et d'arbustes. A l'ouest, une tour d'une construction bizarre, qui contenait un magnifique escalier tournant en granit, s'avançait en saillie vers le milieu de l'édifice. Au pied de cette tour, près d'une large porte, on remarquait encore il y a quelques années, un singulier petit monument gothique, qui servait autrefois aux dames châtelaines pour monter à cheval. Une grande cour avec de vastes servitudes, parmi lesquelles se trouvait la chapelle, séparait l'habitation du jardin potager. A l'entrée de ce jardin, que le soc de la charrue a rendu méconnaissable, deux ifs, dont la remarquable grosseur atteste l'antiquité, élèvent, pleins de vie, leurs verts rameaux au dessus des ruines.

L'intérieur du château de la Machefollière se composait de vastes appartements hauts d'étage. Des boiseries en chêne assez belles et des tapisseries en laine, représentant des personnages, décoraient les murs des deux énormes salles. Chaque pièce possédait une colossale cheminée en granit bien taillé. Les fenêtres d'inégale grandeur, avaient à une certaine hauteur, dans leur embrâsure, des pierres en

saillie qui servaient de siége. Deux chambres à coucher ont encore le manteau de leur cheminée orné de peintures, offrant aux regards un arbre généalogique composé d'écussons. Dans l'une de ces généalogies, on remarque les armoiries de Bertrand Duguesclin.

Maintenant, d'après la tradition et divers documents que je possède, je vais parler du dernier châtelain de la Machefollière, et principalement de sa femme, qui lui avait apporté en mariage cette terre seigneuriale.

Vingt ou trente ans avant la Révolution, le château de la Machefollière, était possédé par René Bertrand Morand, chevalier seigneur du Déron et de la Hayë de Bretayë, et dame Marie Renée Françoise de Colasseau son épouse, « dame du fief et seigneurie de la Machefollière et du cimetière son annexe. »

De vieux papiers dans lesquels j'ai trouvé les noms et titres qu'on vient de lire, m'ont appris que la terre et le château de la Hayë de Bretayë étaient situés près de Nozay, en Bretagne. En outre, il s'y trouve une déclaration de M. du Déron, qui dit que son domicile n'est pas à la Machefollière, mais à la Hayë de Bretayë.

M. du Déron était un excellent homme, d'une nature douce, mais d'un caractère excessivement faible. Aimé et respecté dans le pays, on ne lui reprochait qu'une chose, c'était de s'être laissé trop dominer par son altière moitié.

La tradition conserve encore dans la contrée le souvenir de l'incomparable beauté de Marie de Colasseau, femme qui joignait aux charmes d'un esprit brillant tout ce que la coquetterie pouvait inventer de séduction, à cette époque de morale fort relâchée ; ce qui ne l'empêchait pas dans son intérieur, d'être despotique et acariâtre avec son mari, qu'elle finit par haïr, lorsqu'il fut complétement réduit au rôle humiliant d'esclave soumis à ses caprices.

Les gentilshommes et le peuple des environs de la Machefollière, qui connaissaient la beauté et la conduite peu exemplaire de Mme du Déron, l'avaient surnommée la *Belle Marion*.

Pour prouver combien l'on croyait peu à la vertu de cette femme dans le pays, je citerai un mot du seigneur de la Perrinière (1), voi-

(1) Le comte de Chavagnes.

sin peu endurant, avec lequel Mme du Déron était souvent en procès. Ce seigneur ayant appris que la châtelaine de la Machefollière était partie pour la capitale, afin de hâter la conclusion d'un procès qu'il avait avec elle, s'écria : « Marion est à Paris, mon procès est perdu ! »

Les pressentiments du plaideur étaient justes; Marion revint triomphante...

Je pourrais raconter plusieurs anecdotes qui peignent admirablement l'esprit original et la dépravation de cette femme extraordinaire, mais ces récits, que l'on croirait empruntés à Brantôme ou à Rabelais, ne peuvent trouver place ici.

Mme du Déron aimait le plaisir, les fêtes, le mouvement et tout ce qui peut causer des émotions.

Quand elle habitait à la Machefollière, elle donnait quelquefois des dîners, après lesquels avaient lieu des divertissements qui rappelaient les soupers de la Régence. Ne pouvant vivre dans l'inaction, on la voyait, amazone intrépide, accompagnée de grands lévriers et suivie de loin par un domestique à cheval, passer, au galop d'un coursier vigoureux, dans les mauvais chemins du pays. Elle ne craignait pas de parcourir, par des sentiers difficiles et dangereux, le sommet des côteaux escarpés entre lesquels coule en serpentant la poétique rivière de la Moine. A cette vie agitée, il faut encore ajouter les soins qu'elle était obligée de donner à de nombreux et perpétuels procès qui la forçaient souvent à faire de longs voyages. Comme elle ne voulait pas que son mari se mêlât en rien de l'administration de sa fortune, elle ne pouvait se dispenser d'entretenir une correspondance suivie, avec les gens d'affaires, ce qui ne l'empêchait pas d'écrire de nombreuses lettres à ses connaissances (1).

Mme du Déron avait eu deux enfants, un garçon et une fille. Elle parle, dans une de ses lettres datée de la Hayë de Bretayë, le 12 octo-

(1) J'ai entre les mains, plusieurs lettres de Mme du Déron, adressées par elle à mon bisaïeul, M. des Melliers. Le style de ces épîtres est distingué et les mots assez bien orthographiés, chose remarquable à une époque où le spirituel duc de Richelieu faisait de nombreuses fautes d'orthographe, quoiqu'il fût membre de l'Académie française.

bre 1751, de la somme d'argent assez considérable qu'il lui faut donner à son fils, qui se rend à Paris pour y servir le roi. L'argent, ce nerf de la chicane et de tant d'autres choses, manquait souvent à cette femme dépensière; aussi sa correspondance est-elle pleine de lamentations sur ce sujet. Que devinrent ses deux enfants? je n'ai pu le savoir malgré les recherches que j'ai faites. Tout porte à croire, qu'ils n'existaient plus quand eut lieu le tragique événement que je vais raconter.

La châtelaine de la Machefollière, dont le caractère était loin de se transformer avec les années, finit par donner toute sa confiance et toute son affection à un domestique qu'elle avait élevé au grade d'intendant.

M. du Déron, qui avait longtemps fermé les yeux sur la conduite de sa femme, ne put se résigner à la voir oublier ainsi toute réserve et toute dignité. Son irritation le faisant sortir de son calme habituel, il accabla de sanglants reproches celle qui déshonorait son nom. Mme du Déron écouta tout sans rien répondre; elle jeta seulement sur son mari un sinistre regard qui l'épouvanta, tant il était mortellement haineux.

Huit jours après cette scène, par une soirée d'hiver, Mme du Déron et son intendant, placés sous le manteau d'une cheminée dans une des salles du château, engageaient à voix basse la conversation suivante :

— Ton fusil est-il prêt?

— Oui, Madame.

— Où est-il?

— Je l'ai caché dans un buisson, à cent pas d'ici.

— Bien, tout à l'heure tu t'en serviras...

— Ah! Madame, dit en pâlissant l'intendant, ne pourriez-vous pas encore attendre?...

— Non, ce soir il faut en finir!...

— Mais, comment faire?

— La chose est bien simple. En ce moment tous les domestiques sont réunis dans les cuisines. A la faveur de la nuit, tu peux, sans être vu, aller te poster avec ton fusil dans le parterre. Là, caché

sous un massif qui touche la tour du nord, tu attendras près de la croisée, que M. du Déron vienne s'offrir à tes coups.

Après avoir donné ces instructions, l'odieuse femme acheva, par ses discours et son regard magnétique, de fasciner le misérable intendant, qui la quitta, bien résolu à commettre le crime qu'elle exigeait de lui.

Quelques minutes après cet entretien, M. du Déron parut dans la salle.

— Monsieur, dit aussitôt la perfide châtelaine, en lui présentant des papiers, ayez l'obligeance d'examiner ces quittances, au bas desquelles vous mettrez votre signature. Tenez, vous allez trouver ici tout ce qu'il faut pour écrire...

En achevant ces mots avec un atroce sang-froid, elle conduisit son mari dans une chambre placée au rez-de-chaussée de la tour du nord. Après l'avoir fait asseoir devant une table placée en face de la croisée, et sur laquelle elle avait mis deux bougies pour mieux éclairer l'assassin, elle alla promptement rejoindre ses domestiques qui étaient tous réunis dans les cuisines situées à l'autre extrémité du château.

Du lieu où il était placé, l'intendant voyait par la croisée tout ce qui se passait. Pendant quelques minutes, en apercevant la tête couverte de cheveux blancs de M. du Déron, qui avait été son bienfaiteur, il hésita à verser le sang de cet homme dont il connaissait le cœur bon et généreux.

Mais un regard que lui jeta, en se retirant, le mauvais génie qui le poussait au meurtre, chassa de son esprit cette bonne pensée, et peu après, épaulant son arme, il fit feu sur l'infortuné seigneur qui, frappé mortellement, laissa tomber sa tête sur la table pour ne plus la relever.

En entendant le coup de fusil, Mme du Déron parut très étonnée, et aussitôt elle courut avec ses domestiques du côté où la détonation avait eu lieu. Bientôt, en présence du cadavre de son mari, elle joua la surprise et la douleur. Mais il paraît qu'elle ne se tira pas merveilleusement de ce rôle difficile, car à l'instant même un horrible soupçon pénétra dans tous les cœurs.

Quand un homme va commettre un crime, il arrive souvent que, dans un trouble involontaire, il néglige certaines précautions qui plus tard mettent la justice sur ses traces.

Le lendemain, quand la maréchaussée vint examiner le théâtre du drame de la veille, elle trouva sur le sol la bourre du fusil de l'assassin, qui avait été faite avec une lettre fort tendre, adressée par Mme du Déron à son intendant.

En apprenant qu'on avait découvert cette lettre, le meurtrier, au comble de l'inquiétude, songea à fuir.

Alors Mme du Déron, qui craignait les révélations de cet homme, lui donna de l'argent afin qu'il s'expatriât. Il passa en Amérique où il mourut quelque temps après (1).

La châtelaine de la Machefollière fut jugée par le tribunal d'Angers, qui, n'ayant pas trouvé, dans l'instruction de son procès, des preuves de culpabilité suffisantes pour prononcer contre elle une condamnation, l'acquitta.

Les gens du pays, qui n'ont jamais pu comprendre cet acquittement, disent encore que les juges ne purent se résoudre à la condamner, parce qu'elle était trop belle.

En sortant du tribunal, Mme du Déron, relevant la tête avec fierté, dit :

— Merci, Messieurs les juges, vous m'avez blanchie.

— Oui, Madame, répondit le président, mais avec de l'encre.

La vengeance céleste, qui, souvent ici-bas, frappe les coupables que la justice humaine a épargnés, ne laissa pas cette grande criminelle jouir en paix des biens de ce monde.

Après avoir dépensé à soutenir de nombreux procès une grande partie de sa fortune, et dissipé le reste en folles dépenses, cette femme tomba dans une extrême misère, et, s'il faut en croire les gens du pays, elle mourut fort âgée dans un grenier, n'ayant pour couche qu'un peu de paille.

CHARLES THENAISIE.

(1) Avant d'expirer, l'intendant avoua son crime, avec tous les détails qu'on vient de lire.

BIBLIOGRAPHIE

Appel à la jeunesse catholique contre l'esprit du siècle, par le P. MARIN DE BOYSLÈVE, de la Compagnie de Jésus.

Ce livre, avouons-le à notre humiliation, est depuis six mois sur notre table. Disparu sous une couche de publications éphémères, il n'a fallu rien moins, pour le remettre à flot, que ce travail périodique d'inventaire et de déblaiement occasionné par le renouvellement de l'année. A quoi donc attribuer cette indifférence ou cet oubli ? Est-ce à la frivolité du sujet ? Le titre seul fait justice d'une pareille hypothèse. Est-ce à la pesanteur du volume et à la compacité du texte ? Trois feuilletons mesureraient ses cent cinquante pages in-32. C'est peut-être que l'auteur est allemand ? L'auteur est angevin ; il pourrait se prévaloir de l'un des plus beaux noms de la province, si cette illustration ne s'absorbait à ses yeux comme aux nôtres dans l'honneur plus enviable de sa famille adoptive. Le P. Marin de Boyslève y a puisé, avec le secret de l'abnégation propre, celui d'une ferme confiance dans le succès de son appel, en dehors de tout canal comme de toute préoccupation littéraire. Pour lui c'est bien ; pour nous la tâche reste entière, et s'accroît avec les délais.

« Exposer rapidement le caractère et les effets de l'esprit du siècle, tel qu'il se montre dans les productions de la presse mauvaise, » indiquer par quels moyens l'homme se forme et s'élève, à quelle » école il apprend à concevoir de hautes pensées et à réaliser de

» grands desseins, » tel est, suivant l'auteur, « le but et le plan de » son opuscule. »

Le siècle dont nous sommes, et dont le cours se précipite,

La nuit est déjà proche à qui passe midi,

diffère de son devancier par une supériorité d'attitude à faire illusion sur les périls de ses tendances. Dépouillant les sarcasmes d'un voltairianisme édenté, l'esprit du mal se retourne et transporte ses ambitions dans le domaine de l'intelligence. L'*infâme* n'est plus l'infâme; cette religion sainte que l'Encyclopédie écrasait du talon, l'eclectisme, de nos jours, la considère et la salue; il lui compose je ne sais quelle royauté débonnaire dont la couronne est d'or et dont le sceptre est de roseau. Il n'y a pas de rajah de l'Inde, prisonnier de l'Angleterre sur son trône de diamants, dont le fantôme ne l'emporte en stérile honneur sur le sien. *Cogito, ergo sum* : cette arme forgée par Descartes et maniée par lui sous les réserves de la foi, accomplit désormais, par les mains de ses disciples, les ravages dont le pressentiment lointain arrachait à Bossuet des soupirs, il y a deux siècles.

Ecoutez les plutôt. « Lumière des lumières, autorité des autori- » tés, la philosophie qu'ils enseignent nous élève doucement du » demi-jour du symbole à la grande lumière de la pensée pure. » Heureux de voir les masses entre les bras du christianisme, elle se » contente de lui tendre doucement la main, et de l'aider à s'élever » plus haut encore. Dans leur rationalisme, où mystère et néant » c'est tout un, où tout s'explique, le panthéisme est en fleur; car, » Dieu tire le monde non pas de rien, mais de lui qui est l'existence » absolue. » L'identité de substance entre le créateur et la créature une fois donnée, le fruit est noué. Il ne lui reste plus qu'à mûrir pour opérer le sensualisme. Que si, pour le cueillir, la main se heurte à quelque épine, cette épine sera Dieu, et Dieu sera le mal.

Ils pourront protester de toute l'énergie de leur parole et de toute l'honnêteté de leur vie contre ce qu'ils appelleront un odieux abus de leurs principes; mais il n'appartient pas à la subtilité de leur logique

d'en conjurer les résultats. D'où l'auteur peut conclure avec une rigoureuse précision « qu'on voit à l'heure qu'il est plus de cœurs viciés par l'intelligence, que d'intelligences viciées par le cœur. »

La raison explique tout, Dieu comme l'homme, l'histoire comme la Genèse. Arrière la providence ! Au jeu sublime de son action dans ses rapports avec la liberté de nos actes, un *ricorso* de fer est substitué. L'humanité le parcourt en stupide automate, et le tour fait, elle recommence. L'écureuil dans sa roue rivalise de grandeur avec le fils d'Adam. Rien en cela qui répugne à l'optimisme de l'école. « Tout est à sa place dans l'histoire, dit-elle, et si tout y est à sa place, tout y est bien. »

Orgueil et volupté ! La poésie qui vivifie tout, qui fait tout respirer, tout vibrer et tout luire, a-t-elle préservé de ce double contact l'angélique pureté de ses ailes ? Ici l'auteur poursuit l'écho de la philosophie du siècle sur des lyres trop chères à nos admirations de jeunesse pour qu'en mémoire des sons qu'elles rendirent au début, on ne nous pardonne pas d'espérer jusqu'au bout, l'oreille appuyée sur leurs cordes.

Dans le milieu social que la libre pensée nous a fait, où l'ordre d'un côté et la liberté de l'autre, divisés, annulés par la suppression de la foi, se choquent à travers les ombres, le R. Père s'indigne de l'impassibilité des gens de bien. « Mais le calme, » s'écrie-t-il, « c'est le désespoir du navire ! » Donnez-moi un bon flot qui, soulevant la carène au prix de sa mâture, de sa voilure et de ses agrès, le fouette vers la côte et lance avec lui sur la plage quelque Paul ébloui, quelque Augustin renouvelé !

Il concédera pourtant que tout n'est pas sommeil à l'encontre de la mauvaise cause ; mais il regrettera dans maint champion de notre foi des complaisances de style, des confraternités de pensées, voire des indécisions et des ambiguités de principes contractées dans l'atmosphère de l'école et involontairement respirées avec elle. Bancs mouvants sur lesquels plus d'un, se croyant affermi, a suivi sans le savoir le cours pernicieux du siècle, comme ces oiseaux d'hiver qui reposés sur les flocons descendent doucement, lentement le cours du fleuve — il n'y a d'immobile que le chasseur debout

sur le pont, qui les avise et qui les tue. De là deux excellents chapitres sous les noms de *Poétique* et de *Rationalisme chrétiens*.

Il lui reste à donner aux jeunes et trop confiants esprits dont il a éveillé la prudence, le discernement des vrais guides dans le champ de l'*intelligence* comme dans celui de la *volonté*. — L'intelligence d'abord. Qu'est-ce que talent, qu'est-ce que génie? question bonne à poser au point de vue de leurs valeurs respectives, l'un d'eux ne pouvant servir que d'introducteur dans les voies de la vérité dont l'autre nous ouvre le sanctuaire. — La volonté ensuite; entre le vice et la vertu, point de ligne à tirer; l'abîme se creuse de lui-même. C'est du secret de sa force que la volonté a besoin; c'est là que l'auteur insiste en mettant à nu, par exemple, dans l'histoire grecque et romaine, l'idée logée au cœur de ces deux maîtresses nations pour le salut de leur race et l'accomplissement de leurs destinées.

Dieu aussi a la sienne, réalisée dans le Verbe qu'il engendre de toute éternité. Fait à l'image de Dieu, l'homme grandit à proportion qu'il se rapproche de son type, par l'intelligence et par la volonté. Or l'unité est le sceau de la divinité de l'idée, car Dieu est un; l'histoire catholique, attestée, montre cette unité inséparable du succès chez ceux qu'il associe à l'œuvre divine de l'Église.

Maintenant, que faut-il faire pour réaliser une idée. « Ce qu'il faut faire? Disons plutôt ce qu'il faut souffrir » ou plutôt répondez, héros du vrai, martyrs du bien, vous que Moïse précéda, dans le mélancolique regard jeté sur la terre promise, vous proscrits ou captifs, ou dénués de pain ou rassasiés d'opprobres, vous qui avez confié au sillon de la tombe le grain fécond de l'avenir! voilà l'homme! La gloire, elle s'entend d'une acclamation supérieure à celles dont le monde s'enivre; elle a son retentissement dans les profondeurs d'une conscience où Dieu se penche et dit : Ce que tu fais est bien.

Nous ne saurions détacher de cet énergique appel à la jeunesse du siècle la synthèse qui précède, et où le R. Père expose la connexion des principaux objets de l'enseignement. En recomposant leur faisceau sous l'invocation d'une même devise, le service de Dieu dans la manifestation du vrai, l'auteur les relève de l'abaissement où tendrait à les tenir une séparation obstinée. Le public, habitué à

toucher du doigt toute chose, séduit de jour en jour par les applications mercantiles sans lesquelles il n'est plus de sérieuse valeur à ses yeux, fait pleuvoir sur la science (science suivant elle, industrie ou métier suivant d'autres) une gratitude qu'elle dénie aux arts d'imagination. Par contre, il se produit, chez plus d'un artiste, ulcéré par les délaissements de la foule, des préventions fatales à l'égard même des vrais savants. Sommes-nous loin du temps où, l'œil tourné vers les cieux, Pythagore s'enivrait du rhythme harmonieux des sphères? En lui se rapprochaient, comme dans les sociétés antiques dont il était l'expression, deux mondes reliés entre eux par des rapports inaperçus de notre positivisme moderne. Le premier homme, celui dont nous expions la faute, en vertu de cette haute solidarité des âmes qui ferait présumer de celle des esprits, avait le don de la science comme de la poësie. Nous ne saurions imputer qu'à la déchéance originelle l'antagonisme qui les divise, surtout quand nous voyons cet antagonisme se prononcer en raison du déclin des traditions religieuses chez les peuples. Du côté de la poësie, évidemment la plus faible, en force comme en nombre, en actualité comme en produits, le péril n'est pas grand; l'impopularité dont elle jouit lui confère une espèce d'innocence. Mais la science, reine du siècle, source de son bien-être, oracle de ses progrès et de ses raffinements, abonde en pernicieuses conséquences tirées de son divorce avec l'idéal. Eblouies de ses triomphes, les médiocrités s'y cantonnent, en haine des sentiments, des impressions, des images dont le mystère répugne à la vulgarité de leurs instincts, faisant de ses formules, détournées de la gravitation des mondes, un mécanisme à leur usage.

Chose irrécusable! La science qui nous élève par ses affinités intimes avec les facultés de l'esprit, réduite à ses notions techniques, nous abaisse. De là tant de pygmées dont l'exiguité personnelle se perfectionne encore à cette méthode d'isolement. Comme si l'œil intérieur n'était pas l'organe commun de celui qui observe et de celui qui contemple! Comme si, dans ces deux régions de nos connaissances, qu'on voudrait violemment scinder l'une de l'autre,

l'idée ne précédait pas, là servie par des mots, ici vérifiée par des chiffres!

L'idée les relie donc. Mais pour vivifier cette idée, pour la rendre féconde, il faut la volonté. Or l'enthousiasme est le foyer où convergent toutes les volontés du génie. Le Dante et Newton se fussent embrassés en frères; ils étaient enthousiastes, partant poëtes tous les deux.

Nous ne nous attendions point à en dire si long sur un si petit livre; c'est que l'essence ne se réduit pas. Nous réparerons cela bientôt, en résumant dans quelques lignes le premier grand in-8° qui nous tombera sous la main.

VICTOR PAVIE.

ROSE D'AUTOMNE

Qu'elle est belle, au bosquet dévasté par l'automne,
Cette rose dernière, adieu des jours d'été !
De la voir fraîche encor mon œil charmé s'étonne,
J'aspire son parfum, je parle à sa beauté :

Pour toi plus de compagne attachée à ta tige !
Plus de bouton vermeil près de toi s'entr'ouvrant !
Plus d'insecte doré qui bourdonne et voltige,
D'oiseau mélodieux dans les nuits soupirant !

De ta dernière sœur la parure effeuillée
A jonché le gazon que l'hiver va flétrir ;
Une feuille pâlie et par l'autan souillée,
Pend au frêle rameau qui bientôt va mourir !

Et si, dans l'air encor un blanc flocon qui passe,
Te fait rêver parfois aile de papillon,
Lorsqu'il est près de toi, ton doux rêve s'efface...
C'est l'enfant de l'automne et du froid aquilon ;

C'est le voile léger que la Vierge Marie
Laisse, en ces jours de deuil, s'échapper de sa main ;
C'est comme un blanc linceul qu'en passant, attendrie,
Elle étend par lambeaux sur les fleurs du chemin.

Je ne plains pas ton sort, triste rose d'automne!
Autour de toi, tout pleure, et subit ton destin;
Bien plus triste, au printemps, le bouton qu'on moissonne
Laisse la pauvre fleur isolée au matin.

Les fêtes du printemps et sa gaîté bruyante
Blessent le cœur qui rêve au bonheur envolé.
Mélancolique amie, à la beauté touchante,
Que j'aime ton parfum et ton éclat voilé!

***

CHRONIQUE.

M. le prince Augustin Galitzin a bien voulu nous signaler une publication très curieuse, intitulée : *Prise et pillage du château de Chavigny par les protestants, en 1568.*

« Ce document, nous écrit-il, que M. l'abbé Bourassé, président de la société archéologique de Touraine, a découvert dans les archives de M. Desmée de Chavigny, peut être utilement opposé aux déclamations d'une certaine école qui a pris la triste tâche de relever tous les méfaits individuels des catholiques, en se gardant bien de rappeler que « où le » huguenot estoit maistre, il ruinoit toutes les images, ancien retenail du » commun peuple en la piété, démolissoit les sépulcres et ne pardonnoit » même pas, comme à Cléry, aux tombeaux des roys de France. » Outre sa valeur historique, la brochure de M. l'abbé Bourassé a spécialement le droit d'être signalée ici, parce que le château de Chavigny, dont elle rapporte les vicissitudes, est situé sur la frontière de l'antique et excellente province d'Anjou. »

— M. l'abbé Lochet appelle de son côté notre attention sur un ouvrage de M. Lepelletier (de la Sarthe), intitulé : *Illusions et réalités ou régénération des peuples.* Voici ce qu'il nous écrit à ce sujet :

« Après avoir exercé longtemps, et avec un zèle digne de louanges, l'art de la médecine, M. le docteur Lepelletier consacre ses loisirs à l'étude de l'économie politique et sociale. Déjà il a publié le *Système social* et le *Système pénitentiaire.* Ces deux livres, comme celui que nous annonçons aujourd'hui, ont été dictés par la plus saine philosophie. Dans les *Illusions et réalités,* l'auteur, après avoir signalé les ravages de l'incrédulité, de l'indifférence et de l'égoïsme, triple instrument de décadence qui deviendrait bientôt irremédiable pour la société, raconte les bienfaits des réalités, qui sont la foi, l'espérance et la charité, triple modèle du progrès véritable et proportionné aux immortelles destinées de la nature humaine : c'est là tout le plan du livre. »

— La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers a tenu, le 2 février, sous la présidence de M. le comte de Falloux, une brillante et solennelle séance. Il s'agissait de récompenser plusieurs travaux importants présentés aux concours ouverts par cette Société, en 1857 et 1858. La salle du Jardin fruitier, où les membres se réunissent chaque mois, avait été richement décorée, et de nombreux invités s'y trouvaient rassemblés. M. Courtiller a ouvert la séance par quelques paroles bien senties, adressées à M. de Falloux, et par des réflexions d'un ordre très élevé sur les bienfaits de l'étude. M. de Falloux a répondu, avec la grâce et l'esprit que tout le monde lui connaît, au discours de M Courtiller; et l'éloquent académicien a eu, sur M. Villemain, sur M. Vallon, ancien préfet de Maine-et-Loire, sur les travaux de la Société, sur les lettres, les arts, l'agriculture, des mots heureux et fins qui ont suscité de vifs applaudissements dans l'auditoire. M. Léon Cosnier a lu ensuite un rapport très élégamment écrit et plein de justes appréciations sur un *Éloge de David*, par M. Hippolyte Durand. Conformément aux conclusions de ce rapport, dans lequel ont été cités quelques fragments du beau poëme que la mémoire du célèbre statuaire a inspiré à M. Adrien Maillard, une mention très honorable a été accordée à M. Durand. Le rapporteur de la Commission chargée de l'examen des ouvrages composés pour le concours de 1858, a succédé à M. Cosnier, et analysé deux mémoires, l'un de M. Bonneserre de Saint-Denis, rédacteur en chef de *l'Union de l'Ouest*, sur la ville de Châteaugontier, l'autre de M. Godard-Faultrier, sur les monuments gallo-romains de l'Anjou. Une médaille d'or, offerte par le Conseil général du département, a été décernée à M. Godard, dont le savant travail sera, nous l'espérons, inséré en entier dans les Mémoires de la Société. L'intéressante notice de M. Bonneserre a été l'objet d'une mention honorable. Ces deux lectures terminées, M. de Falloux a pris une seconde fois la parole, et, revenant sur quelques unes des considérations exposées par les rapporteurs, il a adressé à chacun des concurrents les éloges les plus délicats et les mieux mérités. Cette solennité a d'ailleurs été pour lui l'occasion de donner un témoignage d'estime et de bienveillance, non-seulement à plusieurs des membres de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, mais encore aux différents écrivains qui, en dehors de cette institution, recueillent précieusement tous les souvenirs historiques de notre chère et belle province.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

Série 21

TABLE

DU TOME QUATRIEME

Recherches sur les mystères qui ont été représentés dans le Maine (fin), par Dom Paul Piolin, de l'abbaye de Solesmes..... 1
Saint Vincent de Paul et ses institutions dans le Maine (3e partie), par M. l'abbé Lochet..... 19
Rapport sur la Vraie-Croix, découverte à Saint-Florent, par M. X. Barbier de Montault..... 39,104
Le château de Bonnétable (Sarthe), par M. Frédéric Piel 65,193
Beaupréau, par M. Albert Lemarchand..... 85,161,229
Documents relatifs à Saint Girard, moine de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, communiqués par Dom Chamard, de l'abbaye de Solesmes..... 98
La Peste et la Police de la Santé à Angers (1582-1584), par M. le Dr Emile Farge..... 129
Audowère à Gourdaine (Sarthe); légende du VIe siècle, par Mme la comtesse de la Rochère..... 143
Critique littéraire, par M. Albert Lemarchand (Du roman et du théâtre contemporains, par M. Eugène Poitou) 169
Un mariage en 1706, par M. Ch.Thenaisie..... 212
Le Poëme de Pen-ta-our; extrait d'un mémoire sur les campagnes de Ramsès II (Sésostris), par M. le vicomte de Rougé, membre de l'Institut..... 257
Les représentants de Maine-&-Loire depuis 1789 (suite), par M. Bougler, conseiller à la Cour impériale d'Angers..... 275

De quelques erreurs relatives à l'histoire de la marine française: Le Grand-Corps et les Auxiliaires, par M. Philippe Béclard..... 302
Origines armoricaines, par M. L'abbé Voisin..... 311
Origines de l'Eglise d'Angers, par Dom Chamard, de l'abbaye de Solesmes... 321
Pierre Ayrault, par M. Camille Bourcier, conseiller à la Cour impériale d'Angers..... 354
La Mâchefollière, par M. Ch.Thenaisie 369

Poésie.

Craintes.- A Marie; par M. Paul D***.. 48
Strophes (Regina coeli laetare.- Et erit egeno spes.- Exaudivi te in abscondito), par M. Albert Lemarchand.....114
L'Atelier de David d'Angers, par M. Adrien Maillard..... 180
Rome, par M. Paul Belleuvre..... 238
Stances à Mme Th. de S.- Sonnet à Mme la comtesse E. de V.; par M. Albert Lemarchand..... 315
Rose d'automne, par Mme ***..... 381

Chronique.

Mort de M. Michel Boyer, ancien professeur de rhétorique au Mans, page 50.- Dons faits au Musée ecclésiologique d'Angers pendant le mois de septembre, 50.- Inscriptions relevées à Noyen (Sarthe), par M. l'abbé Lochet, 118.- Lettre de M. d'Ozouville,120. Statuette de Mgr Bouvier, ancien évêque du Mans, 125.- Consécration de l'église de Montfort-le-Rotrou, 124.- Verrières de l'église de Saint-Maurice d'Angers, 124.- Discours de M. Eugène Talbot, avocat général, 191.- Réouverture de l'école d'enseignement supérieur, 192.- Séance de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 192.- Buste de Jean Bodin, par

M. Maindron, 192.- A propos des derniers sermons de l'Avent à Saint-Maurice, par M. Albert Lemarchand, 246.- Croix émaillée de Notre-Dame-de-la-Couture, au Mans,251. - Refonte du bourdon de la cathédrale du Mans, 252.- Eglise d'Andouillé (Mayenne), 252.- Eglise de la Visitation du Mans,252. - Noms des Angevins cités dans le Dictionnaire des contemporains, publié par M. Vapereau, 252.- Portraits de Lebrun et de Le Nôtre, exécutés en tapisserie des Gobelins, d'après les cartons de M. Appert (d'Angers), 252.- M. Beulé, de Saumur,253. - Eloge de François Bernier, par M. le Dr Mabille, 253.- Mort de M. d'Ozouville, 317.- Le culte de saint Maurice dans le Maine (lettre de M. l'abbé Lochet), 317.- Séance publique de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, tenue le 21 février, sous la présidence de M. le Comte de Falloux, 384.

Bibliographie.

Elévations poétiques, par Théobald Neveux, 51.- Description iconographique des vitraux de l'église des Soeurs de la Providence, de Ruillé-sur-Loir, 62.- Le Chrétien sanctifié par l'Oraison dominicale, 63.- Note de M. le Marquis du Prat, sur deux opuscules du prince A. Galitzin, 115.- Notice sur M. l'abbé Joubert, par Ch. Sainte-Foi, 126.- Hypathia, par M. Cl. Drouault, 127.- Histoire de saint Pie V (5e édition), par M. de Falloux, 127.- Du roman et du théâtre contemporains (2e édition), par M. E.Poitou, 128.- De la législation russe, au point de vue de la liberté de conscience (note de M. le Marquis du Prat), 254.- Vie de Saint-Séréné, par dom Piolin, 255.- Notre-Dame de Meurcé, 255.- Guide des instituteurs de Maine-&-Loire, 256.- Question religieuse d'Orient et

d'Occident (note de M. le Marquis du Prat), 318.- Appel à la jeunesse catholique contre l'esprit du siècle, par le P. Marin de Boyslève (note de M. Victor Pavie), 375.- Prise et pillage du château de Chauvigny, en 1568, 383.- Illusions et réalités, par M. Lepelletier de la Sarthe, 383.

LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Publiée sous la direction de M. LOUIS PARIS.

A Paris, rue de Rambuteau, 2.

SOMMAIRE DE LA DERNIÈRE LIVRAISON.

PIÈCES INÉDITES :

Institut impérial de France. — Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles lettres, au nom de la commission des antiquités de France, par M. Paulin Pâris.

Chronique. — Extrait du Rapport de M. Mérimée (*suite*).

CATALOGUE GÉNÉRAL :

Écosse (*suite*).

Picardie. Dépouillement de la collection dite de dom Grenier (*suite*).

Fonds Harlay (*suite*).

LA REVUE DE L'ANJOU ET DU MAINE

Paraît le 1er de chaque mois, par livraisons de 64 pages gr. in-8°, et forme tous les ans deux volumes.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an.

On souscrit : A Angers, chez MM. Cosnier et Lachèse ; — au Mans, chez M. J. Seppré ; — à Laval, chez M. H. Godbert ; — et chez les principaux libraires de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.